

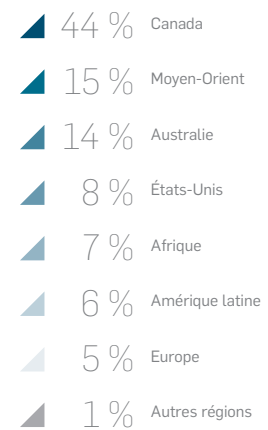
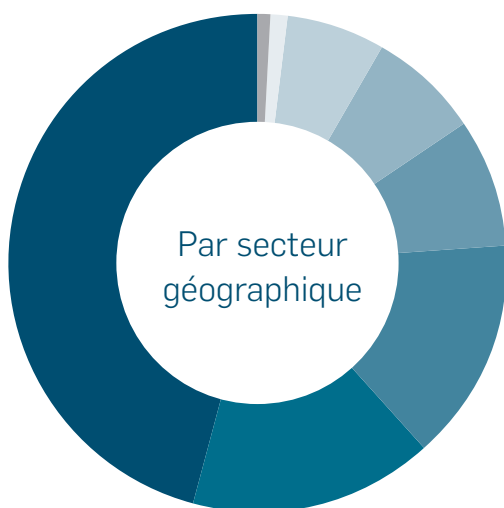
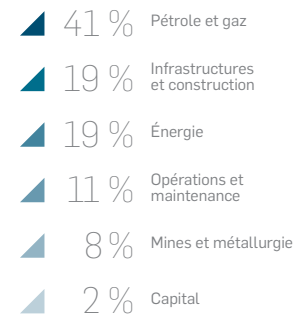
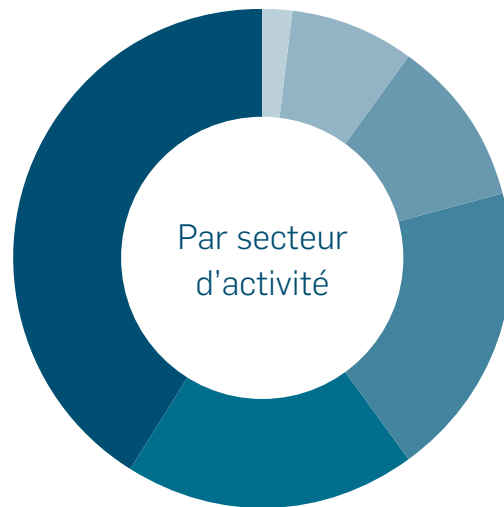
Rapport financier 2015

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS FINANCIERS **2** / RAPPORT DE GESTION 2015 **4** / RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE **108** / RAPPORTS DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT **109** / ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS **111** / NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS **116** / ÉQUIPE DE DIRECTION **192** / CONSEIL D'ADMINISTRATION **192** / GLOSSAIRE **193** / STATISTIQUES DES DIX DERNIERS EXERCICES **194** / INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES **196**

Faits saillants financiers

Produits 2015



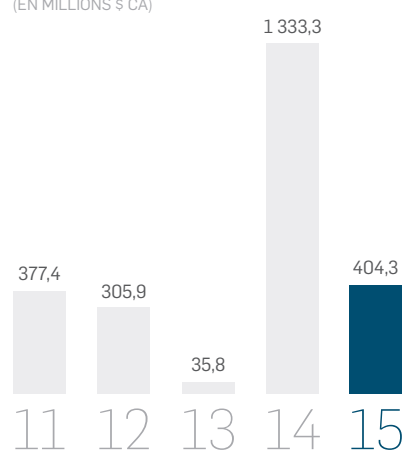
APPROXIMATIVEMENT
37 000 EMPLOYÉS

ACTIVE DANS
QUELQUE 50 PAYS

10 MILLIARDS \$
DE PRODUITS

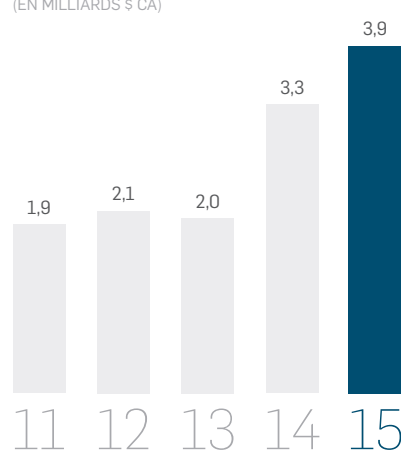
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin

(EN MILLIONS \$ CA)



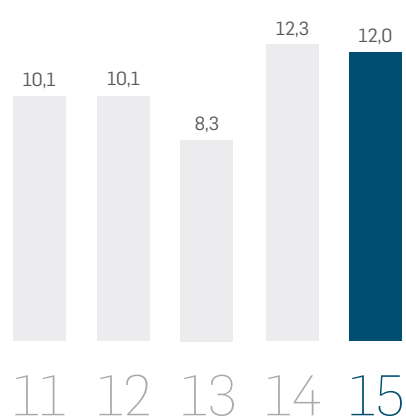
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin

(EN MILLIARDS \$ CA)



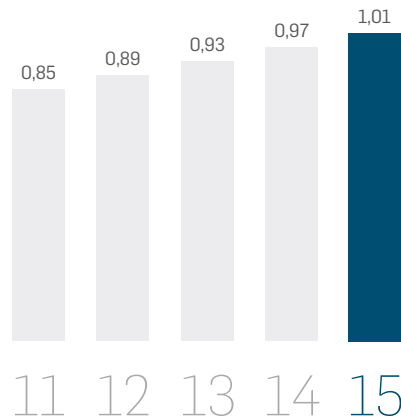
Carnet de commandes

(EN MILLIARDS \$ CA)



Dividendes

(EN \$ CA)



Rapport de gestion 2015

Le 2 mars 2016

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés annuels audités de 2015 de la Société et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, être **lu conjointement avec ces documents ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-dessous sur les énoncés prospectifs**. Dans le présent rapport de gestion, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou filiales.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers sur son site Internet (www.snc-lavalin.com) et sur SEDAR (www.sedar.com), le système électronique de dépôt pour la plupart des documents publics déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aucune information présentée sur le site Web de SNC-Lavalin ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en dollars canadiens et est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation sans objet (« s.o. ») indique que le pourcentage de la variation entre les chiffres de l'exercice considéré et de l'exercice précédent n'est pas significatif ou que le pourcentage de la variation est supérieur à 1 000 %.

Chiffres comparatifs

En 2015, la Société a révisé ses secteurs à présenter pour refléter un changement apporté à sa structure interne de présentation de l'information financière et a reclassé rétrospectivement le sous-secteur Environnement et eau, inclus dans le secteur qui se nommait précédemment Ressources, environnement et eau, au sous-secteur Infrastructures et construction inclus dans le secteur Infrastructures, comme décrit à la note 4. Par conséquent, les produits de 135,7 millions \$ et le RAI sous-sectoriel négatif de 29,2 millions \$ (avant le retraitement) du sous-secteur Environnement et eau pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ont été reclassés au sous-secteur Infrastructures et construction.

De plus, la Société a annoncé certains changements organisationnels afin d'aligner davantage sa structure d'entreprise sur ses marchés. Cette réorganisation a entraîné certaines modifications dans la façon dont les activités sont regroupées et dont les secteurs à présenter sont présentés et analysés. Ainsi, les secteurs à présenter de la Société sont désormais : i) Mines et métallurgie; ii) Pétrole et gaz; iii) Énergie; iv) Infrastructures; et v) Capital.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction

peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « synergies » ou « projeter », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir; et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société ainsi que les synergies potentielles découlant de l'Acquisition. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 2 mars 2016. Les hypothèses sont posées tout au long de ce rapport de gestion (particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du présent rapport de gestion). Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; b) depuis le 19 février 2015, la Société fait face à un chef d'accusation de corruption en vertu de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « LCAPE ») et à un chef d'accusation de fraude en vertu du Code criminel (Canada). La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités; c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles; d) si la Société est incapable de mener à bien son plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation; e) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets à l'avenir; f) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de

ses produits et de sa rentabilité; g) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; h) le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; i) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; j) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; k) les participations de la Société dans les investissements de Capital comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; l) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; m) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; n) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; o) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services déficients; p) la Société pourrait être assujéti à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnels qu'elle fournit; q) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; r) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux de nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; s) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; t) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; u) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; v) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; w) la Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer les activités de Kentz dans celles de SNC-Lavalin et de réaliser les avantages prévus découlant de l'acquisition; x) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; y) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; z) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; aa) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; bb) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; cc) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; dd) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière; et ee) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la

Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du présent rapport.

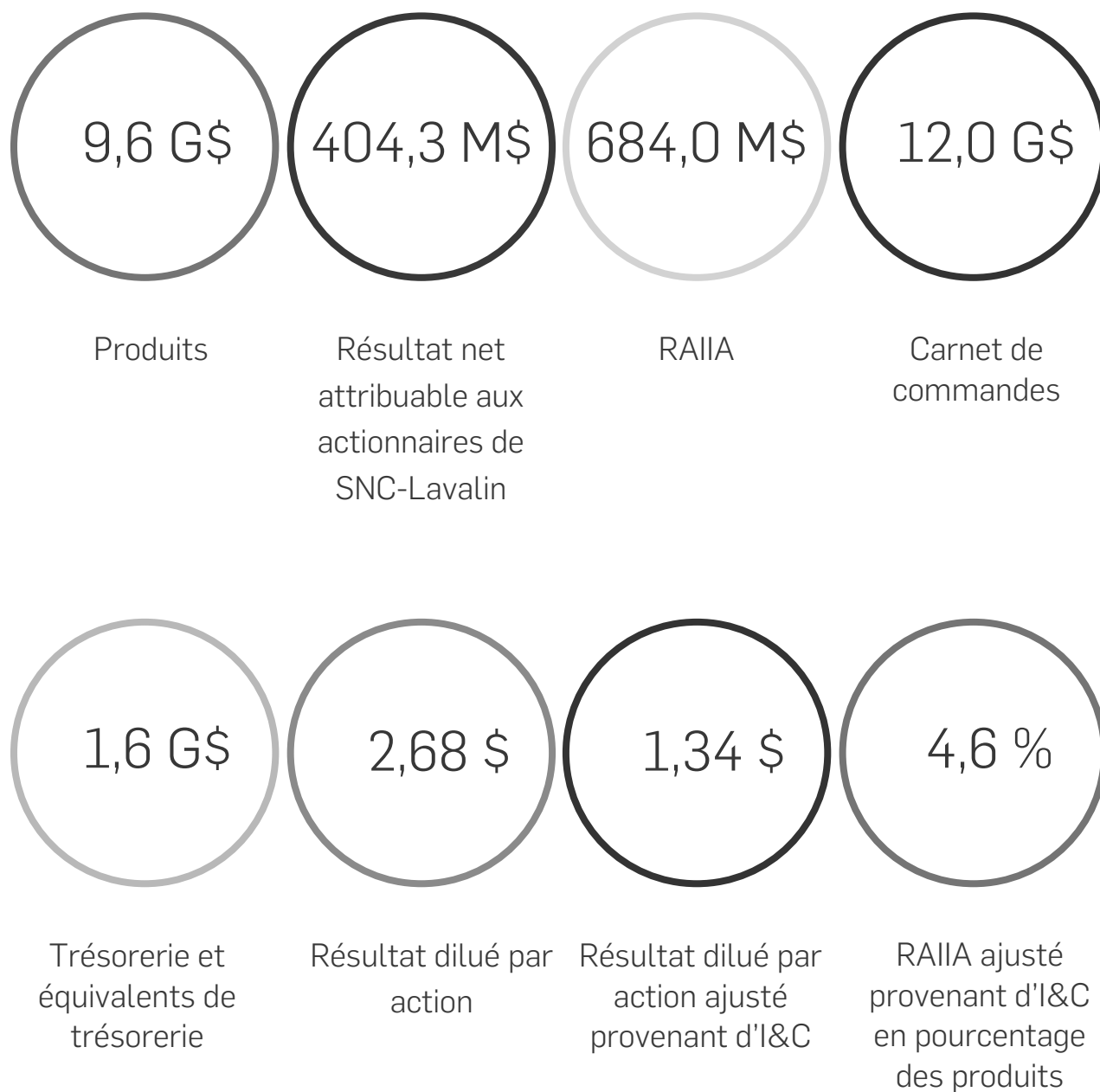
Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 2 mars 2016, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

Rapport de gestion – Table des matières

1	Sommaire de 2015	9
	Sommaire des principaux résultats et chiffres de la Société, et des faits marquants de 2015	
2	Aperçu général de notre entreprise et de notre stratégie	14
	Analyse des activités et de la stratégie de SNC-Lavalin	
3	Comment nous analysons et présentons nos résultats	19
	Description des activités de la Société ainsi que de son processus d'établissement du budget	
4	Principaux indicateurs financiers de rendement	26
	Analyse des principaux indicateurs financiers de la Société	
5	Détail du compte de résultat	28
	Analyse détaillée du compte consolidé de résultat de la Société	
6	Carnet de commandes	37
	Description de la méthode de constatation du carnet de commandes de la Société et analyse de l'état du carnet de commandes	
7	Répartition géographique des produits par catégorie d'activité	40
	Analyse des produits de la Société par secteur géographique	
8	Informations sectorielles	42
	Analyse détaillée des résultats de chacun des secteurs d'activité de la Société	
9	Résultats du quatrième trimestre	61
	Analyse du résultat net et des résultats d'exploitation de la Société pour le quatrième trimestre, ainsi que du carnet de commandes et de la situation financière au 31 décembre 2015	
10	Liquidités et ressources financières	63
	Analyse de la situation financière, des liquidités et des flux de trésorerie de la Société, ainsi que d'autres informations financières	
11	Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations	78
	Description des jugements comptables clés de la Société et des méthodes comptables s'y rapportant	
12	Méthodes comptables et modifications	79
	Rapport sur les méthodes comptables adoptées en 2015, ainsi que sur celles qui seront adoptées au cours des prochaines périodes	
13	Risques et incertitudes	83
	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société fait face	
14	Litiges	104
	Description des litiges	
15	Contrôles et procédures	105
	Rapport sur les contrôles et procédures de communication de l'information, et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	
16	Événement postérieur à la date de clôture	106
	Description d'un événement ayant eu lieu après la période de présentation de l'information financière	
17	Informations trimestrielles	107
	Sommaire des principales données financières de la Société pour chacun des trimestres de 2015 et de 2014	

1 Sommaire de 2015

1.1 Sommaire – Indicateurs financiers



RÉSULTAT NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ PROVENANT D'I&C)	2015	2014	VARIATION (%)
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :			
Provenant d'I&C	95,8 \$	(300,5) \$	131,9 %
Provenant du secteur Capital	308,5	1 633,9	(81,1) %
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	404,3 \$	1 333,3 \$	(69,7) %
Résultat par action – après dilution (en \$)			
Provenant d'I&C	0,63 \$	(1,97) \$	132,0 %
Provenant du secteur Capital	2,04	10,71	(81,0) %
Résultat dilué par action (en \$)	2,68 \$	8,74 \$	(69,3) %
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C⁽¹⁾	1,34 \$	0,36 \$	272,2 %

(1) Le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C est une mesure financière non définie par les IFRS. Se reporter à la section 3.3 pour obtenir plus de renseignements sur les mesures financières non définies par les IFRS.

- > Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 404,3 millions \$ (2,68 \$ par action après dilution), comparativement à 1 333,3 millions \$ (8,74 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2014. La baisse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin découle de la diminution du résultat net provenant du secteur Capital (auparavant appelé « Investissements – concessions d'infrastructure » ou « ICI »), partiellement compensée par une augmentation du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'Ingénierie et construction (« I&C ») en 2015.
- > Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C s'est établi à 95,8 millions \$ en 2015, comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C de 300,5 millions \$ en 2014. Cette hausse est principalement attribuable à l'amélioration du RAII sectoriel⁽²⁾ de tous les secteurs, particulièrement du secteur Pétrole et gaz, pour lequel un apport supplémentaire a été généré par l'acquisition de Kentz en août 2014.
- > Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant du secteur Capital a diminué en 2015 par rapport à 2014, en raison principalement du gain net de 1 320,7 millions \$ à la cession d'AltaLink en 2014, qui ne contribue plus aux résultats en 2015.

PRODUITS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014	VARIATION (%)
Produits			
Provenant d'I&C	9 363,5 \$	7 334,7 \$	27,7 %
Provenant du secteur Capital	223,4	904,1	(75,3) %
Total	9 587,0 \$	8 238,8 \$	16,4 %

- > Le total des produits d'I&C pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 a augmenté de 27,7 % pour s'établir à 9 363,5 millions \$ en raison d'une hausse dans le secteur Pétrole et gaz attribuable aux produits supplémentaires générés par Kentz, qui a été acquise en août 2014, et dans le secteur Énergie, hausse qui a été en partie contrebalancée par une baisse dans les secteurs Infrastructures et Mines et métallurgie.

(2) Le RAII sectoriel, une mesure non définie par les IFRS, est décrit à la section 8.

Les produits du secteur Capital ont diminué en 2015 comparativement à 2014, essentiellement en raison de la cession de la participation de la Société dans AltaLink en décembre 2014.

TRÉSORERIE NETTE DE LA DETTE AVEC RECOURS

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014	VARIATION (%)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 581,8 \$	1 702,2 \$	(7,1) %
Moins :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	17,1	29,3	(41,6) %
Dettes avec recours	349,1	348,9	0,1 %
Trésorerie nette de la dette avec recours	1 215,6 \$	1 324,0 \$	(8,2) %

- > La trésorerie nette de la dette avec recours (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital et la dette avec recours) avait diminué au 31 décembre 2015 par rapport au 31 décembre 2014, reflétant principalement une baisse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- > Au cours de l'exercice, la Société a racheté environ 2,8 millions de ses actions ordinaires pour un montant de 121,8 millions \$ en vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités, et a versé des dividendes de 150,9 millions \$ à ses actionnaires.

CARNET DE COMMANDES

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014	VARIATION (%)
Carnet de commandes	11 991,9 \$	12 325,5 \$	(2,7) %

- > Le carnet de commandes de la Société totalisait 12,0 milliards \$ au 31 décembre 2015 comparativement à 12,3 milliards \$ au 31 décembre 2014.
- > Les nouveaux contrats pour 2015 se sont chiffrés à 9,0 milliards \$, dont 2,6 milliards \$ dans le secteur Pétrole et gaz, 3,5 milliards \$ dans le secteur Infrastructures et 1,6 milliard \$ dans le secteur Énergie.
- > Veuillez noter que le carnet de commandes au 31 décembre 2015 excluait la quote-part de SNC-Lavalin du contrat de 2,75 milliards \$ visant la phase d'exécution du projet de remise en état d'une centrale nucléaire, qui a été annoncé en janvier 2016.

AUGMENTATION DU DIVIDENDE

- > Le 2 mars 2016, le conseil d'administration de la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,26 \$ par action, soit une augmentation de 4,0 % par rapport au dividende déclaré au trimestre précédent.

1.2 Sommaire – autres éléments

CHANGEMENT DE CHEF DE LA DIRECTION ET MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

- > Neil Bruce, ancien chef de l'exploitation, a été nommé président et chef de la direction et membre du conseil d'administration, avec prise d'effet le 5 octobre 2015, succédant à Robert G. Card. À la suite de la nomination de Neil Bruce à titre de président et chef de la direction, le poste de chef de l'exploitation a été éliminé de la structure de présentation de l'information financière de la Société.
- > En 2015, le mandat du vice-président directeur et chef du contentieux a été élargi pour y inclure le service des Affaires juridiques et celui de l'Éthique et de la conformité.
- > Au 31 décembre 2015, l'équipe de direction, qui relève du président et chef de la direction, était composée des membres suivants :
 - Exploitation :
 - › Christian Brown, président, Pétrole et gaz;
 - › Ian Edwards, président, Infrastructures;
 - › José J. Suárez, président, Mines et métallurgie;
 - › Alexander (Sandy) Taylor, président, Énergie.
 - Capital :
 - › Chantal Sorel, directrice générale, Capital.
 - Siège social :
 - › Dale Clarke, vice-président directeur, Systèmes de gestion intégrée;
 - › Marie-Claude Dumas, vice-présidente directrice, Ressources humaines mondiales;
 - › Hartland J. A. Paterson, vice-président directeur et chef du contentieux;
 - › Alain-Pierre Raynaud, vice-président directeur et chef des affaires financières;
 - › Erik J. Ryan, vice-président directeur, Marketing, stratégie et relations extérieures.

MODIFICATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Le 5 novembre 2015, la Société a annoncé la nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration, Steven L. Newman et Jean Raby :
 - M. Newman possède plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie. De 2010 à 2015, il a été le président et chef de la direction de Transocean Ltd., le plus important foreur en mer contractuel dans le monde. M. Newman est aussi membre du conseil d'administration de Bumi Armada Berhad, un fournisseur international de services liés aux champs pétrolifères, établi en Malaisie, et de Dril-Quip inc., un fabricant de premier plan de produits techniques complexes destinés à l'industrie pétrolière et gazière en mer;
 - M. Raby possède plus de 25 ans d'expérience dans les secteurs des services bancaires d'investissement, du droit et des finances. Depuis 2013, il agit à titre de vice-président directeur, directeur financier et juridique d'Alcatel-Lucent SA. Avant de se joindre à Alcatel-Lucent SA, M. Raby a occupé pendant 16 ans des postes à

responsabilité croissante au sein de la division des services bancaires d'investissement de Goldman Sachs à Paris, en France, où il s'est vu confier le titre de co-chef de la direction en 2006 (puis celui de chef de la direction en 2009); en 2011, il devenait co-chef de la direction pour les activités de Goldman Sachs en Russie et dans la Communauté des États indépendants.

PLAN DE RESTRUCTURATION ET DE RATIONALISATION

- > En 2015, la Société a terminé avec succès son programme « STEP Change », annoncé précédemment. Ce programme a permis à la Société d'améliorer sa compétitivité et son agilité, de mettre en lumière plusieurs initiatives de réduction des coûts et d'adapter l'entreprise aux conditions du marché. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a comptabilisé des charges totalisant 87,7 millions \$ après impôts (116,4 millions \$ avant impôts) relativement à son plan de restructuration et de rationalisation, y compris le programme « STEP Change », soit 7 millions \$ après impôts de moins que ce qui avait été annoncé précédemment.

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

- > En juin 2015, la Société a annoncé que le consortium Groupe Signature sur le Saint-Laurent (« SSL »), dont SNC-Lavalin est partenaire à 50 %, a conclu avec le gouvernement du Canada une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien du projet de corridor du nouveau pont Champlain. SSL veillera à l'exploitation et à l'entretien du pont pendant toute la durée de la concession qui s'étendra jusqu'en 2049.
- > En juillet 2015, la Société a annoncé que le consortium Crosslinx Transit Solutions General Partnership, dont SNC-Lavalin est partenaire à 25 %, a conclu une entente concernant le projet de train léger sur rail (« TLR ») transurbain Eglinton Crosstown à Toronto, au Canada. En vertu de l'entente du projet, Crosslinx Transit Solutions General Partnership assurera la conception, la construction, le financement ainsi que les services d'entretien et les travaux de réfection du TLR Eglinton Crosstown pendant 30 ans.
- > Le 30 septembre 2015, la Société a annoncé qu'elle avait exercé son option de céder sa participation de 5 % et le solde de ses prêts dans le projet de nickel en coentreprise Ambatovy (sa « participation dans Ambatovy ») à Sumitomo Corporation, un partenaire existant, pour une contrepartie en trésorerie de 449,7 millions \$ US (600,7 millions \$ CA).
- > Après la fin de l'exercice, le 1^{er} février 2016, SNC-Lavalin a annoncé avoir conclu une entente visant la vente de sa participation indirecte dans SNC-Lavalin (Malta) Limited (« SNCL Malta ») à une société liée à Flughafen Wien AG pour une contrepartie en trésorerie d'environ 63 millions d'euros (environ 96 millions \$ CA), sous réserve de la satisfaction de certaines conditions de clôture par les deux parties et d'ajustements au titre du fonds de roulement. SNCL Malta est le propriétaire indirect de la participation de 15,5 % de la Société dans Malta International Airport p.l.c.

2 Aperçu général de notre entreprise et de notre stratégie

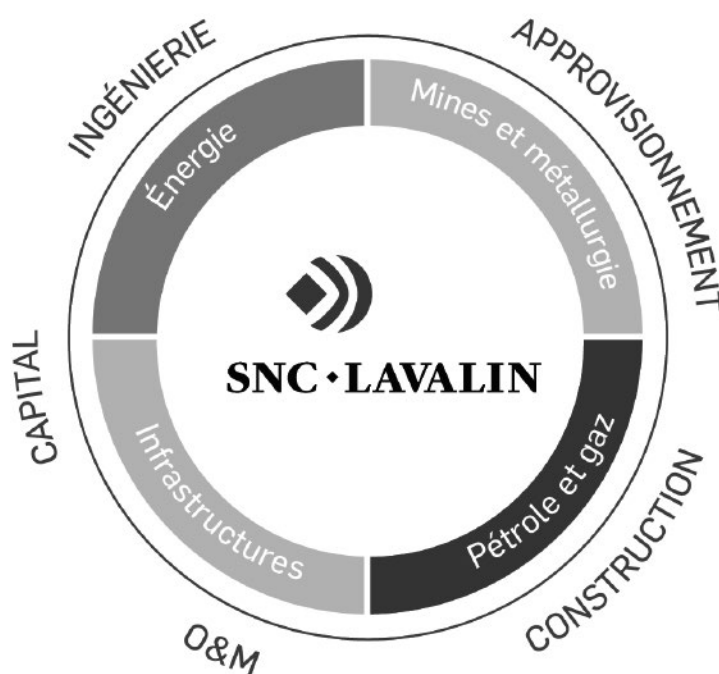
2.1 Notre entreprise

Fondée en 1911, **SNC-Lavalin** est l'un des plus grands groupes d'ingénierie et de construction au monde, et un acteur de premier plan en matière de propriété d'infrastructures.

À partir des bureaux situés dans plus de 50 pays, les membres du personnel de **SNC-Lavalin** sont fiers de bâtir l'avenir.

Nos équipes fournissent des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction aux clients dans divers secteurs, dont les suivants : pétrole et gaz, mines et métallurgie, infrastructures et énergie.

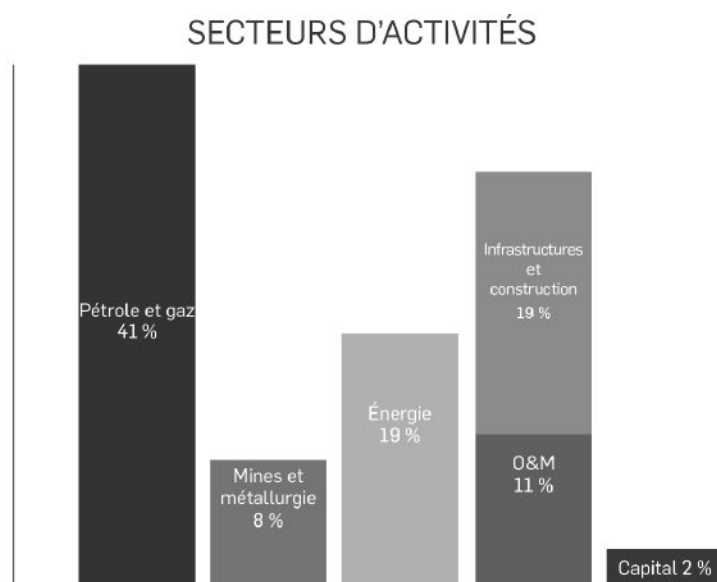
SNC-Lavalin s'occupe aussi du financement et des services d'exploitation et d'entretien (« O&M ») pour assurer une prise en charge complète des projets.



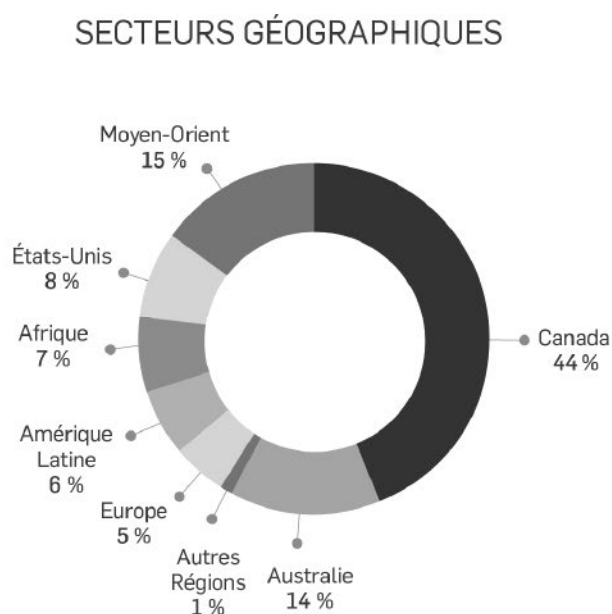
Dans certaines parties du présent rapport de gestion, les activités d'ingénierie et de construction, y compris les services d'exploitation et entretien, sont désignées collectivement comme « I&C », afin d'être distinguées des activités du secteur Capital.

Les graphiques ci-après illustrent la **diversité des produits de la Société** et sa capacité à travailler dans divers secteurs d'activité et secteurs géographiques, selon les produits de 2015.

DIVERSITÉ DES PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ



Servant plusieurs secteurs d'activités...



... avec une couverture géographique mondiale dont la plus grande partie est au Canada

2.2 Notre stratégie d'affaires

Le 2 mai 2013, la Société a annoncé son plan stratégique sur cinq ans visant à accroître sa rentabilité et sa stabilité à long terme et à maximiser la valeur pour les actionnaires. La stratégie de SNC-Lavalin présente les secteurs d'activité et les régions clés que ciblera la Société. Elle présente également les solutions intégrées pour ses investissements de Capital ainsi que son approche rigoureuse en matière de gestion du capital.

La stratégie de SNC-Lavalin s'appuie sur trois piliers qui, ensemble, permettront à la Société d'améliorer le rendement de l'ensemble de l'organisation sur plusieurs plans. Ces trois piliers sont décrits ci-dessous :

PLATEFORMES DE CROISSANCE

SNC-Lavalin se recentre sur le renforcement de sa position dans certains secteurs d'activité et dans certaines régions clés.

Dans le secteur Pétrole et gaz, SNC-Lavalin tirera parti de l'acquisition de Kentz et étendra ses capacités et sa portée sur le marché afin de réaliser des projets qui procureront une grande valeur aux sociétés pétrolières et gazières qu'elle cible, des sociétés de premier ordre d'envergure internationale et nationale. Dans le secteur Mines et métallurgie, SNC-Lavalin souhaite renforcer sa position de chef de file et accroître sa rentabilité à long terme. La Société est vouée à une plateforme mondiale.

Les marchés de l'Énergie et des Infrastructures représentent une plateforme de croissance continue pour la Société. Dans le secteur Énergie, SNC-Lavalin entend mettre l'accent sur des sous-secteurs offrant un fort potentiel de croissance et des marges élevées, tels que le transport et la distribution, l'énergie nucléaire et l'hydroélectricité. La Société bénéficie d'une position solide et bien établie dans ces secteurs clés. Pour ce qui est du secteur Infrastructures, la Société visera une croissance de ses activités sur le marché des transports en mettant à profit son expérience dans les domaines des partenariats public-privé (« PPP ») et du transport en commun. La Société misera sur des projets complexes et de grande envergure, en tirant parti de ses solides compétences dans les secteurs des aéroports, des ports, des grands ponts, réseaux de transport en commun et des autoroutes. La Société s'efforcera surtout d'accroître sa forte présence au Canada et dans le reste des Amériques, et saisira certaines occasions d'expansion à l'échelle mondiale.

SNC-Lavalin continuera d'évaluer des acquisitions stratégiques afin de soutenir sa stratégie de croissance décrite précédemment. L'acquisition de Kentz en 2014 a constitué un jalon important dans la réalisation de cette stratégie.

En ce qui a trait à la composition de sa gamme de services, la Société a l'intention de mettre à profit l'ensemble de ses compétences, notamment dans les secteurs O&M et Services de soutien. La Société gérera de manière proactive les risques liés à son portefeuille au moyen de pratiques de gouvernance rigoureuses. Les secteurs O&M et Services de soutien représenteront un facteur de croissance clé. Elles permettront à la Société d'offrir des services techniques complexes dans les secteurs du pétrole et du gaz, des mines, de l'énergie nucléaire et du transport. Ils généreront également des occasions pour les activités de gestion des immobilisations, d'exploitation, d'entretien, de mise en service et de formation.

FACTEURS DE CROISSANCE

SNC-Lavalin améliore sa stratégie de partage des ressources, favorise une plus grande interaction entre ses unités d'exploitation et met au point des méthodes mieux coordonnées de gestion des relations avec les clients et de développement des affaires dans ses bureaux à l'échelle mondiale, le tout grâce à son modèle de mondialisation des activités.

Ce modèle de mondialisation mise également sur une utilisation plus efficace et efficiente des systèmes et des processus dans l'ensemble de l'entreprise. SNC-Lavalin a investi dans plusieurs de ces systèmes, notamment son système de gestion d'entreprise, son système de gestion des ressources humaines et son système exclusif de gestion de projet (PM+), puisqu'elle est d'avis que ces outils lui procurent un avantage stratégique lorsqu'elle présente des offres de services et qu'elle réalise des projets de moyenne ou de grande envergure.

La pierre d'assise de tous ces facteurs demeurera notre engagement indéfectible envers une éthique, une gouvernance et un rendement en santé et sécurité de classe mondiale ainsi qu'envers le perfectionnement et la fidélisation des meilleurs talents de l'industrie.

APPROCHE AMÉLIORÉE DE GESTION DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

SNC-Lavalin continue de renforcer ses activités liées aux investissements de Capital, qui ont toujours été une source de projets pour ses groupes d'ingénierie et de construction, en plus d'être un facteur ayant largement contribué à sa solidité financière. Les investissements de Capital jouent un rôle important dans la réussite de notre société d'ingénierie et de construction. La Société compte mettre à profit ses rendements dans le cadre de projets d'infrastructures en partenariat public-privé, ainsi que dans le cadre de projets de structuration et de financement touchant ses secteurs Pétrole et gaz, Mines et métallurgie et Énergie. Désormais, la Société misera sur une approche de gestion encore plus équilibrée de son portefeuille d'actifs, laquelle prévoit la disposition des investissements à maturité, à moins que des enjeux stratégiques ne justifient d'autres options. La Société envisage également la possibilité de se départir d'actifs non essentiels liés aux investissements de Capital. Elle tentera de trouver des solutions de financement et des occasions de partenariat qui lui permettront de générer de la valeur tout en gérant ce portefeuille de façon proactive.

À mesure qu'elle repérera de nouvelles possibilités et d'éventuels partenaires stratégiques, SNC-Lavalin continuera de privilégier les investissements de Capital dans de nouveaux projets susceptibles d'offrir des occasions d'affaires importantes aux groupes d'ingénierie, de construction et d'exploitation et entretien. Les investissements de Capital dans des projets existants seront surtout considérés comme un moyen d'étendre l'expérience en investissements de SNC-Lavalin à de nouveaux marchés et de fournir une nouvelle plateforme pour les occasions d'ingénierie et de construction.

Le principal marché cible de SNC-Lavalin pour les investissements de Capital d'envergure et les partenariats public-privé demeurera les Amériques.

2.3 Réalisation de notre stratégie d'affaires – tableau de bord

PILIERS	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	ÉTAPES CLÉS ATTEINTES EN 2015
Plateformes de croissance	○ Mettre l'accent sur la croissance dans les marchés où la Société bénéficie de positions solides : Pétrole et gaz et Mines et métallurgie ○ Mettre l'accent sur une croissance continue dans le bastion de l'infrastructure en Amérique du Nord ○ Tirer parti de l'ensemble de la gamme de services pour accroître notre présence sur les marchés mondiaux	> On nous a octroyé d'importants contrats dans le secteur Pétrole et gaz au Moyen-Orient, malgré des conditions de marché très difficiles; > Nous avons remporté d'importants contrats dans le secteur de l'infrastructure au Canada – pont Champlain, train léger sur rail transurbain Eglinton Crosstown (le plus grand projet d'infrastructures au Canada) – ce qui a renforcé davantage notre position au Canada; on nous a décerné la cote Platine Élite en tant qu'entrepreneur dans des projets d'infrastructure en partenariat public-privé au Canada; nous avons intensifié notre présence dans le domaine des transports collectifs et ferroviaires à l'échelle mondiale en intégrant nos capacités; > Nous avons continué de centrer nos efforts sur la détermination et la mise en œuvre d'une série de mesures pour restructurer et rationaliser nos activités, afin de les harmoniser avec notre stratégie de croissance et la conjoncture économique des marchés.
Facteurs de croissance	○ Mettre en place un modèle d'exploitation efficace ○ Devenir un chef de file mondial dans la réalisation de projets ○ Encourager le perfectionnement et la rétention des talents	> Nous avons apporté des améliorations à notre processus de réduction des frais généraux et administratifs afin de simplifier notre façon de répondre aux besoins des clients; > Nous avons réduit de 47,1 % le nombre d'incidents de travail entraînant une absence et de 58,3 % le nombre d'incidents de travail à déclarer en 2015, par rapport aux résultats enregistrés en 2014; > Projet en cours : excellence en systèmes – Nous poursuivons la mise à niveau de systèmes clés pour répondre aux besoins des clients; > Nous avons continué de mettre l'emphase sur notre programme en matière d'éthique et de conformité pour qu'il devienne une référence dans le secteur de l'ingénierie et de la construction. Il est en outre une partie intégrante de nos activités quotidiennes.
Approche améliorée de gestion des investissements de Capital	○ Maximiser la valeur, monétiser les actifs et céder les investissements arrivés à maturité afin de stimuler la croissance ○ Privilégier les investissements de Capital dans les nouveaux projets ○ Agir en tant que catalyseur des produits d'I&C	> Nous avons cédé l'investissement de la Société dans Ambatovy; > Le groupe signature sur le Saint-Laurent (« SSL »), dont SNC-Lavalin est partenaire à 50 %, s'est vu confier le projet de corridor du nouveau pont Champlain; > Le consortium Crosslinx Transit Solutions General Partnership, formé de SNC-Lavalin et de trois autres partenaires égaux, s'est vu confier le projet de train léger sur rail (« TLR ») transurbain Eglinton Crosstown à Toronto, en Ontario, au Canada.

③ Comment nous analysons et présentons nos résultats

3.1 Comment nous présentons nos résultats

La Société présente séparément les résultats de ses activités d'**ingénierie** et de **construction** et ceux de son secteur **Capital**, comme décrit ci-dessous.

INGÉNIERIE ET CONSTRUCTION (« I&C »)

SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction et de mise en service. Certains contrats comprennent aussi des matériaux ou des services de construction multidisciplinaires, comme la prestation de services relatifs aux structures, à la mécanique, à l'électricité, à l'instrumentation et aux canalisations. La Société pourrait également être responsable non seulement d'offrir des services professionnels et techniques, mais aussi de fournir les matériaux et de fournir ou fabriquer de l'équipement, et pourrait être responsable des activités de construction. De plus, SNC-Lavalin fournit des services d'O&M pour plusieurs infrastructures, comme des autoroutes, des immeubles, des réseaux de transport léger sur rail et des centrales électriques, de même que des solutions de logistique pour des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les contrats visant la prestation de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction sont souvent désignés comme des contrats d'« IAGC ». Les contrats qui incluent la prestation de services d'ingénierie, la fourniture des matériaux et la fourniture ou la fabrication de l'équipement, de même que les activités de construction, sont souvent désignés comme des contrats d'« IAC ».

Nos contrats sont négociés en utilisant diverses options de conclusion de marché. Les **produits** des activités d'**ingénierie** et de **construction** proviennent toutefois de deux principaux types de contrats : les **contrats de type remboursable** et les **contrats à prix forfaitaire**.

- > **Contrats de type remboursable** : Dans le cas des contrats de type remboursable, la Société charge au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est chargé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond.
- > **Contrats à prix forfaitaire** : Dans le cas des contrats à prix forfaitaire, la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire. Avant de conclure ce type de contrat, la Société fait une estimation du coût total du projet, en prévoyant une marge de profit. La marge de profit réelle de la Société peut varier en fonction de sa capacité à respecter les exigences du contrat à un coût égal ou inférieur au coût initialement estimé.

La Société présente l'information en fonction des repères utilisés dans l'évaluation du rendement de la direction, soit en regroupant ses projets **d'ingénierie et de construction** dans les secteurs d'activité suivants : i) **Mines et métallurgie**; ii) **Pétrole et gaz**; iii) **Énergie**; et iv) **Infrastructures**. La Société fournit également de l'information additionnelle sur le secteur Infrastructures en le divisant en deux sous-secteurs, à savoir **Infrastructures et construction** et **Opérations et maintenance (« O&M »)**.

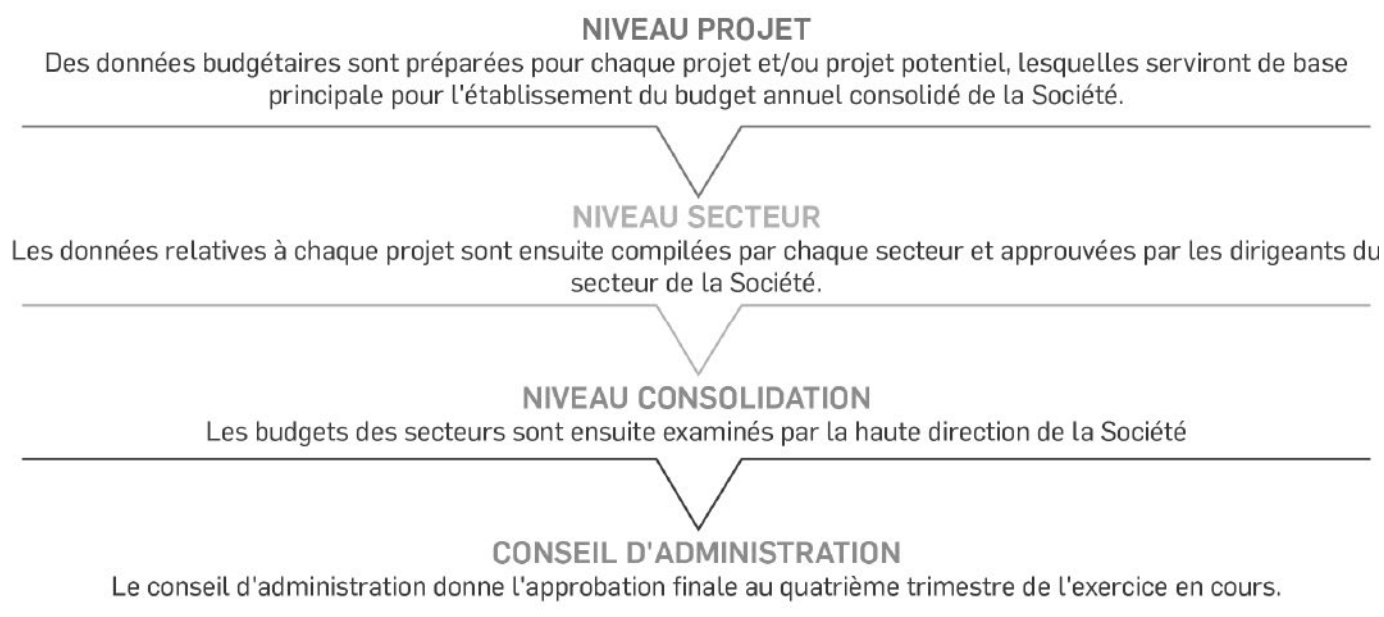
CAPITAL

Le secteur Capital de SNC-Lavalin, la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, regroupe les investissements en capitaux propres et les solutions de financement. Les investissements sont généralement effectués dans les infrastructures pour les services publics, tels que les **aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau**. Ces types d'infrastructures sont habituellement fournis par des entités gouvernementales; toutefois, de nombreux pays s'adressent au secteur privé pour qu'il assume la propriété, le financement, l'exploitation et l'entretien des actifs, habituellement pour une période déterminée. De telles ententes de partenariat public-privé permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le gouvernement i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Les **produits des investissements de Capital** proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des résultats ou des produits nets de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les IFRS.

3.2 Comment nous établissons le budget et nos prévisions à l'égard des résultats

Au cours du quatrième trimestre de chaque exercice, la Société prépare un budget annuel en bonne et due forme (« le budget annuel »).



Le budget annuel est un outil clé utilisé par la direction pour évaluer le rendement de la Société et les progrès réalisés par rapport aux principaux objectifs financiers, selon le plan stratégique de la Société. Le budget annuel est mis à jour au cours de l'exercice pour refléter l'information au moment où la Société prépare les prévisions de ses résultats annuels pour les premier, deuxième et troisième trimestres (« prévisions trimestrielles »), lesquelles sont présentées au conseil d'administration. De plus, le rendement des projets (c'est-à-dire les produits et les coûts d'achèvement estimatifs) est passé en revue par le directeur du projet et, selon l'envergure et le profil de risque du projet, par des cadres clés, y compris le responsable de la division, le vice-président directeur de l'unité d'exploitation, le président du secteur, le chef des affaires financières et le chef de la direction.

Les principaux éléments pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions pour les activités d'I&C sont les suivants :

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	INCIDENCE SUR LE BUDGET ANNUEL
Carnet de commandes	Contrats fermes utilisés pour estimer une partie des produits futurs en fonction de l'exécution et du rendement prévu de chaque projet.
Liste de projets potentiels	Contrats non signés pour lesquels la Société prépare actuellement une offre de services et/ou des projets futurs sur lesquels elle a l'intention de présenter une offre de services. Pour les projets potentiels, la Société applique à la valeur d'un contrat un quotient appelé « pourcentage d'octroi-obtention », qui correspond au rapport entre la probabilité que le client octroie le contrat (« octroi ») et la probabilité que la Société obtienne ce contrat (« obtention »).
Exécution et rendement prévu	Les produits et coûts (ou l'exécution) sont déterminés pour chaque projet dans le cas de projets d'envergure ou par groupes de projets, et tiennent compte des hypothèses sur les risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur l'évolution et/ou la rentabilité de ce projet, y compris, notamment, le rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, ainsi que le prix et la disponibilité de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux.

En ce qui concerne le budget et les prévisions du secteur **Capital**, les résultats prévus fondés sur des hypothèses portant sur l'investissement en question sont utilisés.

L'un des outils de gestion clés permettant d'évaluer le rendement de la Société est l'évaluation et l'analyse mensuelles des résultats réels par rapport à ceux du budget annuel ou des prévisions trimestrielles, afin d'analyser la variation des produits, de la marge brute et de la rentabilité. Cela permet à la direction d'évaluer son rendement et, si nécessaire, de mettre en œuvre les mesures correctives.

Cette variation par rapport au plan peut survenir principalement pour les raisons suivantes :

SOURCE DE VARIATION	EXPLICATION
Volume d'activité pour les secteurs d'I&C	Variation selon le nombre de projets récemment obtenus, en cours, achevés ou quasi achevés, et selon l'avancement réalisé sur chacun de ces projets pendant cette période.
Changements apportés aux coûts estimés de chaque projet (« révision des prévisions des coûts »)	La variation des coûts estimés pour l'achèvement des projets en vertu des contrats à prix forfaitaire peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur les résultats d'un projet. Les hausses ou les baisses de rentabilité pour tout projet à prix forfaitaire dépendent en grande partie de l'exécution du projet.
Changements apportés aux produits estimés et au recouvrement de tels produits	La variation des produits estimés des projets, incluant l'incidence découlant d'ordres de modifications et de réclamations, ainsi qu'un changement dans les estimations de recouvrement de créances clients, contrats en cours et autres actifs financiers, pourraient influencer sur les résultats financiers de la Société.
Changements apportés aux résultats des investissements de Capital	La variation des résultats financiers générés par chaque investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode de la mise en équivalence influera sur les résultats financiers de la Société. Les ajouts au portefeuille des investissements de Capital de la Société, ou les retranchements de ce portefeuille, peuvent aussi influencer sur les résultats de la Société.
Niveau des frais de vente, généraux et administratifs	La variation des frais de vente, généraux et administratifs a une incidence directe sur la rentabilité de la Société. Le niveau des frais de vente, généraux et administratifs varie en fonction du volume d'activité et peut dépendre de plusieurs autres facteurs récurrents ou non qui ne sont pas liés à l'exécution ou au rendement du projet.
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	Il est possible que la Société doive engager des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, ce qui a une incidence sur les résultats réels et futurs.
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill	Des changements apportés à la façon dont la Société exerce ses activités, la fermeture de certains emplacements où elle exerce des activités et des modifications apportées à sa gamme de services peuvent donner lieu à des coûts de restructuration et à une perte de valeur du goodwill qui ont une incidence sur les résultats réels et futurs.
Impôts sur le résultat	La variation de l'impôt sur le résultat influe sur la rentabilité de la Société, et dépend de divers facteurs, notamment les secteurs géographiques où la Société exerce ses activités, les taux d'imposition prévus par la loi qui sont en vigueur, la nature des produits gagnés par la Société ainsi que les avis de cotisation des autorités fiscales.

3.3 Mesures financières non conformes aux IFRS, autres mesures conformes aux IFRS et information financière supplémentaire

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats constituent des mesures financières non définies par les IFRS. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La Société utilise également d'autres mesures conformes aux IFRS. La direction estime que ces indicateurs fournissent une information utile, car ils permettent d'évaluer le rendement de la Société et de ses composantes à divers égards, comme la rentabilité et la situation financière passées, présentes et prévues.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES CONFORMES AUX IFRS

Les mesures financières non conformes aux IFRS et les autres mesures conformes aux IFRS comprennent les indicateurs suivants :

RENDEMENT		LIQUIDITÉS	
MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX IFRS OU AUTRE MESURE CONFORME AUX IFRS	RÉFÉRENCE	MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX IFRS OU AUTRE MESURE CONFORME AUX IFRS	RÉFÉRENCE
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C	Section 4	Fonds de roulement	Section 10.1
Résultat net ajusté provenant d'I&C	Section 5.2	Trésorerie nette de la dette avec recours	Section 10.2
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (« RAIIA ajusté »)	Section 5.3	Ratio d'endettement avec recours sur le capital	Section 10.4
Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)	Section 5.3		
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA »)	Section 5.3		
Marge brute provenant d'I&C et du secteur Capital	Section 5.4		
Carnet de commandes	Section 6		
Ratio des octrois sur les produits	Section 6.1		
Résultat avant intérêts et impôts par secteur ou sous-secteur	Section 8		
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)	Section 10.7		
Résultat dilué par action provenant d'I&C et résultat dilué par action provenant de Capital	Section 1.1		

Une définition de toutes les mesures non conformes aux IFRS et des autres mesures conformes aux IFRS est fournie aux sections indiquées dans le tableau précédent afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction et, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif clair des mesures financières non conformes aux IFRS et de la mesure la plus directement comparable conforme aux IFRS.

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Les états financiers consolidés de la Société reflètent l'incidence, ligne par ligne, des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. Les investissements de Capital sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure principalement financés au moyen d'emprunts de projet habituellement sans recours à l'égard du crédit général de la Société.

L'information suivante sur les investissements de Capital de la Société est incluse dans les états financiers consolidés annuels audités de 2015 de la Société :

État consolidé de la situation financière	> Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés séparément selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût > Dette sans recours provenant des investissements de Capital contrôlés par la Société
Tableau consolidé des flux de trésorerie	> Pour les investissements de Capital contrôlés par la Société : ○ Amortissements et acquisition d'immobilisations corporelles provenant des investissements de Capital ○ Remboursement et augmentation de la dette sans recours provenant des investissements de Capital
Notes afférentes aux états financiers consolidés annuels	> Les principaux comptes de l'état de la situation financière touchés par les investissements de Capital contrôlés par la Société sont présentés séparément à la note 5 > Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des investissements de Capital > Certaines autres notes présentent des informations sur les investissements de Capital séparément de celles des activités d'I&C

Il convient de noter que l'incidence financière des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale dans l'état de la situation financière découlait principalement d'AltaLink, qui a été vendue en décembre 2014. Bien que les actifs et les passifs liés aux investissements de Capital aient diminué de manière importante au 31 décembre 2015 par rapport à l'exercice précédent, des renseignements additionnels sont tout de même présentés dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés annuels audités de 2015 de la Société à des fins de comparaison et de présentation des activités ayant eu lieu en 2015.

La section 8.5 du présent rapport de gestion présente également de l'information précise sur les investissements de Capital de la Société, incluant un portrait de l'Autoroute 407, qui est considérée comme représentant la portion la plus significative de la juste valeur totale du portefeuille d'investissements de Capital de la Société.

4 Principaux indicateurs financiers de rendement

La Société s'efforce constamment de créer de la valeur pour ses actionnaires en évaluant régulièrement son rendement global à l'aide des indicateurs financiers clés suivants :

- > **le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin**, qui est utilisé par la Société pour évaluer sa rentabilité;
- > **le résultat avant intérêts et impôts (le « RAIL ») et le résultat avant intérêts, impôts et amortissements (le « RAILA »)**, qui sont des indicateurs clés du rendement opérationnel de la Société;
- > **le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C** se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C, excluant les charges relatives à la restructuration et à la rationalisation, l'amortissement des immobilisations incorporelles et les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration engagés pour l'acquisition de Kentz en 2014, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C est une mesure financière non définie par les IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de la Société;
- > **les flux de trésorerie d'exploitation**, qui correspondent aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation tels qu'ils sont présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société, et qui sont un indicateur clé de la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie à même ses activités d'exploitation, y compris la façon dont elle gère son fonds de roulement;
- > **la trésorerie nette de la dette avec recours**, qui est un indicateur clé de la capacité financière de la Société.

Le sommaire des principaux indicateurs financiers de rendement et des résultats obtenus aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013 et pour les exercices terminés à ces dates se présente comme suit :

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE RENDEMENT

RÉSULTATS RÉELS DES INDICATEURS FINANCIERS (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ PROVENANT D'I&C)	2015	2014	2013
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	404,3 \$	1 333,3 \$	35,8 \$
Résultat avant intérêts et impôts (« RAIL »)	521,6 \$	1 877,4 \$	228,8 \$
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAILA »)	684,0 \$	2 073,1 \$	486,2 \$
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C (en \$)	1,34 \$	0,36 \$	(0,88) \$
Flux de trésorerie d'exploitation	(514,7) \$	264,1 \$	333,2 \$
Trésorerie nette de la dette avec recours (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital et la dette avec recours)	1 215,6 \$	1 324,0 \$	742,2 \$

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué en 2015 pour s'établir à 404,3 millions \$ (2,68 \$ par action après dilution), comparativement à 1 333,3 millions \$ (8,74 \$ par action après dilution) en 2014. Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des trois derniers exercices est présenté à la section 5.1.

Le RAIL a diminué pour s'établir à 521,6 millions \$ en 2015, comparativement à 1 877,4 millions \$ en 2014. Le RAILA a baissé pour se chiffrer à 684,0 millions \$ en 2015, comparativement à 2 073,1 millions \$ en 2014. Le RAIL et le RAILA de la Société sont présentés à la section 5.3.

Le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C, tel qu'il est calculé par la Société, a augmenté pour se chiffrer à 1,34 \$, par rapport à 0,36 \$ en 2014. Le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C est décrit à la section 5.2.

La Société a enregistré des flux de trésorerie d'exploitation négatifs de 514,7 millions \$ en 2015, comparativement à des flux de trésorerie d'exploitation positifs de 264,1 millions \$ en 2014. Une analyse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est présentée à la section 10.3.

La trésorerie nette de la dette avec recours de 1 215,6 millions \$ de la Société au 31 décembre 2015 contribue à la capacité de celle-ci de respecter ses besoins d'exploitation, d'investissement et de financement. Une analyse des liquidités et ressources financières de la Société est présentée à la section 10.

5 Détail du compte de résultat

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS DE \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)

	2015		2014		2013	
Produits						
Provenant d'I&C	9 363,5	\$	7 334,7	\$	7 149,3	\$
Provenant du secteur Capital	223,4		904,1		763,8	
	9 587,0	\$	8 238,8	\$	7 913,2	\$
Marge brute						
Provenant d'I&C	1 225,8	\$ 13,1 %	700,9	\$ 9,6 %	650,9	\$ 9,1 %
Provenant du secteur Capital	207,0	92,6 %	639,9	70,8 %	464,9	60,9 %
	1 432,8	\$ 14,9 %	1 340,8	\$ 16,3 %	1 115,8	\$ 14,1 %
Frais de vente, généraux et administratifs :						
Provenant d'I&C	824,6		765,7		783,4	
Provenant du secteur Capital	31,1		75,7		53,1	
	855,6		841,4		836,6	
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill	116,4		109,9		123,5	
Dépréciation d'investissements	-		28,5		—	
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	19,6		62,5		—	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	94,0		36,5		—	
Gain sur cessions d'investissements de Capital	(174,4)		(1 615,4)		(73,0)	
Résultat avant intérêts et impôts	521,6	\$ 5,4 %	1 877,4	\$ 22,8 %	228,8	\$ 2,9 %
Charges financières nettes :						
Provenant d'I&C	(7,7)		38,9		19,5	
Provenant du secteur Capital	8,0		180,9		131,2	
	0,3		219,8		150,7	
Résultat avant impôts sur le résultat	521,3		1 657,6		78,1	
Impôts sur le résultat	83,7		323,0		41,7	
Résultat net	437,5	\$	1 334,6	\$	36,4	\$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de SNC-Lavalin	404,3	\$	1 333,3	\$	35,8	\$
Participations ne donnant pas le contrôle	33,2		1,2		0,6	
Résultat net	437,5	\$	1 334,6	\$	36,4	\$
Résultat par action (\$)						
De base	2,68	\$	8,76	\$	0,24	\$
Dilué	2,68	\$	8,74	\$	0,24	\$
Informations supplémentaires						
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :						
Provenant d'I&C	95,8	\$	(300,5)	\$	(245,8)	\$
Provenant du secteur Capital	308,5		1 633,9		281,6	
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	404,3	\$	1 333,3	\$	35,8	\$
RAIIA ajusté provenant d'I&C	433,4	\$ 4,6 %	152,8	\$ 2,1 %	(20,1)	\$ (0,28) %
Résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C (\$)	1,34	\$	0,36	\$	(0,88)	\$

5.1 Analyse du résultat net

L'analyse qui suit porte sur les exercices 2015, 2014 et 2013.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué en 2015 par rapport à 2014, reflétant une baisse du résultat net provenant du secteur Capital, en raison de la cession de la participation de la Société dans AltaLink en décembre 2014, partiellement compensée par une hausse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C en 2015. L'augmentation du résultat net en 2014 par rapport à 2013 reflétait une hausse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant du secteur Capital, en partie contrebalancée par la hausse de la perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C en 2014.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C s'est établi à 95,8 millions \$ en 2015, comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C de 300,5 millions \$ en 2014, en raison principalement de l'amélioration du RAI sectoriel provenant de tous les secteurs, particulièrement du secteur Pétrole et gaz, pour lequel l'acquisition de Kentz en août 2014 a généré un apport supplémentaire. En outre, certains éléments importants ont eu une incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin en 2015 et en 2014, en voici les principaux :

- > des coûts de restructuration de 116,4 millions \$ (87,7 millions \$ après impôts) en 2015, comparativement à des coûts de restructuration de 109,9 millions \$ (99,5 millions \$ après impôts) en 2014;
- > l'amortissement de 94,0 millions \$ des immobilisations incorporelles relatives à l'acquisition de Kentz (72,0 millions \$ après impôts), par rapport à 36,5 millions \$ (26,5 millions \$ après impôts) en 2014;
- > un gain net de change de 37,0 millions \$ (32,6 millions \$ après impôts) en 2015;
- > des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 19,6 millions \$ (15,2 millions \$ après impôts) en 2015, relativement à l'acquisition de Kentz, comparativement à 62,5 millions \$ (53,2 millions \$ après impôts) en 2014.

Une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C de 300,5 millions \$ a été constatée en 2014, comparativement à 245,8 millions \$ en 2013, en raison des réserves supplémentaires comptabilisées pour tenir compte d'une augmentation du risque de crédit des contreparties, de la dépréciation d'un investissement, ainsi que d'autres charges liées au plan de restructuration et de rationalisation. En outre, la hausse de la perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C en 2014 par rapport à 2013 s'explique par les charges engagées par la Société pour l'acquisition de Kentz en 2014, notamment les coûts de financement, d'acquisition et d'intégration en 2014, ainsi que par la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'acquisition, comme il est mentionné ci-dessus. Des révisions de prévisions et résultats défavorables ont eu une incidence négative sur le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C tant en 2014 qu'en 2013.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant du secteur Capital a diminué en 2015 par rapport à 2014, en raison principalement d'un gain net de 1 334,2 millions \$ sur les cessions d'AltaLink, d'Astoria et d'Ovation en 2014, et du fait que ces trois investissements ne contribuent plus aux résultats en 2015. Cette baisse a été partiellement compensée par le gain net de 145,7 millions \$ à la cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy en 2015, qui est décrit plus en détail à la section 8.5. En 2015, la diminution du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-

Lavalin provenant du secteur Capital a été en partie compensée par une hausse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 comparativement à l'exercice précédent.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant du secteur Capital a augmenté en 2014 par rapport à 2013, principalement en raison d'un gain net de 1 334,2 millions \$ sur les cessions d'AltaLink, d'Astoria et d'Ovation, contre un gain net de 36,2 millions \$ sur cession partielle d'Astoria II en 2013. En outre, le résultat net provenant du secteur Capital a augmenté en 2014 en raison du résultat net plus élevé provenant d'AltaLink et du fait que la Société a cessé d'amortir les actifs non courants d'AltaLink à compter du 1^{er} mai 2014, en raison du classement des actifs et des passifs d'AltaLink à titre d'actif et de passif d'un groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente à cette date. Les dividendes reçus de l'Autoroute 407 ont également été plus élevés en 2014 qu'en 2013. Cette hausse a aussi été partiellement contrebalancée par la perte de valeur d'un investissement, de même que par un apport de SKH moins élevé en 2014.

5.2 Résultat net ajusté provenant d'I&C et résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C

Le résultat net ajusté provenant d'I&C se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C, à l'exclusion des gains ponctuels nets de change, des charges liées à la restructuration et à la rationalisation, ainsi que de l'amortissement des immobilisations incorporelles et des charges financières et frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration engagés pour l'acquisition de Kentz en 2014. Le terme « résultat net ajusté provenant d'I&C » n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est possible qu'il ne soit pas comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le résultat net ajusté provenant d'I&C est une mesure financière non définie par les IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de la Société. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

Le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C se définit comme le résultat net ajusté provenant d'I&C, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour la période. Le résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C est une mesure financière non définie par les IFRS qui constitue un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de la Société.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ PROVENANT D'I&C ET DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION AJUSTÉ PROVENANT D'I&C

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN \$))	2015		2014	
PROVENANT D'I&C		RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION
Résultat net	437,5	\$ 2,68 \$	1 334,6	\$ 8,74 \$
Moins :				
Participations ne donnant pas le contrôle	33,2	-	1,2	-
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant du secteur Capital	308,5	-	1 633,9	-
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C/ résultat dilué par action provenant d'I&C	95,8	\$ 0,63 \$	(300,5)	\$ (1,97) \$
Ajustements (déduction faite de l'impôt sur le résultat) :				
Coûts de restructuration et de rationalisation	51,4 ⁽¹⁾	0,34	248,5	1,63
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	15,2	0,10	53,2	0,35
Amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'acquisition de Kentz	72,0	0,48	26,5	0,17
Charges financières liées à l'acquisition de Kentz	-	-	27,3	0,18
Gain de change non récurrent	(32,6)	(0,22)	-	-
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C/résultat dilué par action ajusté provenant d'I&C	201,8	\$ 1,34 \$	54,9	\$ 0,36 \$

(1) Un montant relatif au plan de restructuration et de rationalisation de 36,3 millions \$ (36,3 millions \$ après impôts), originalement inclus dans la marge brute de 2014 conformément aux IFRS, a été renversé au cours du quatrième trimestre de 2015 suite à une issue favorable.

5.3 Analyse du résultat avant intérêts et impôts (« RAIL ») et du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA »)

Le **RAIL** est une mesure financière non définie par les IFRS qui est un indicateur de la capacité de l'entité à générer un résultat à même ses activités d'exploitation avant la prise en compte de l'incidence des décisions de financement de la direction. Par conséquent, le RAIL est défini aux présentes comme le résultat avant les charges financières nettes et l'impôt sur le résultat. Le **RAIIA**, une mesure financière non définie par les IFRS, se définit comme le résultat avant les charges financières nettes, l'impôt sur le résultat et les amortissements. Le **RAIIA ajusté**, une mesure financière non définie par les IFRS, se définit comme le résultat avant les charges financières nettes, l'impôt sur le résultat et les amortissements, et ne comprend pas les gains ponctuels nets de change, les charges liées à la restructuration et à la rationalisation, ainsi que les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration engagés pour l'acquisition de Kentz en 2014. La direction utilise ces mesures pour comparer la performance financière de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction est d'avis que, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer le rendement de la Société.

RAPPROCHEMENT DU RAI, DU RAI A, DU RAI A AJUSTÉ ET DU RÉSULTAT NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015				2014			
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DU SECTEUR CAPITAL	TOTAL		PROVENANT D'I&C	PROVENANT DU SECTEUR CAPITAL	TOTAL	
Résultat net	129,0	\$ 308,5	\$	437,5	\$	(299,3)	\$ 1 633,9	\$ 1 334,6
Charges financières nettes	(7,7)	8,0		0,3		38,9	180,9	219,8
Impôts sur le résultat	49,9	33,8		83,7		(22,7)	345,8	323,0
RAI	171,3	\$ 350,3	\$	521,6	\$	(283,1)	\$ 2 160,5	\$ 1 877,4
Dépréciation d'investissements	-	-		-		9,4	19,1	28,5
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	94,0	-		94,0		36,5	-	36,5
Amortissements	68,4	-		68,4		77,2	53,5	130,8
RAI A	333,7	\$ 350,3	\$	684,0	\$	(160,0)	\$ 2 233,1	\$ 2 073,1
(en % des produits)	3,6	% s.o.		7,1		s.o.	s.o.	25,2
Coûts de restructuration et de rationalisation	80,1 ⁽¹⁾					250,3		
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	19,6					62,5		
RAI A ajusté provenant d'I&C	433,4	\$			\$	152,8		
(en % des produits)	4,6	%			%	2,1		

(1) Un montant relatif au plan de restructuration et de rationalisation de 36,3 millions \$ (36,3 millions \$ après impôts), originalement inclus dans la marge brute de 2014 conformément aux IFRS, a été renversé au cours du quatrième trimestre de 2015 suite à une issue favorable.

En 2015, le RAI provenant d'I&C s'est établi à 171,3 millions \$, comparativement à un RAI négatif de 283,1 millions \$ en 2014, principalement en raison d'apports plus élevés des secteurs Pétrole et gaz, Infrastructures, Mines et métallurgie, et Énergie. En 2015, le RAI provenant d'I&C comprenait 162,4 millions \$ au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles relatives à l'acquisition de Kentz et des amortissements, comparativement à 113,7 millions \$ en 2014, ce qui a donné lieu à un RAI A provenant d'I&C de 333,7 millions \$ en 2015, par rapport à un RAI A négatif de 160,0 millions \$ en 2014. Le RAI A provenant d'I&C comprenait des coûts de restructuration et de rationalisation de 80,1 millions \$ en 2015, comparativement à 250,3 millions \$ en 2014, ainsi que des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 19,6 millions \$ en 2015, par rapport à 62,5 millions \$ en 2014, relativement à l'acquisition de Kentz en août 2014. Ainsi, en 2015, le RAI A ajusté provenant d'I&C s'est chiffré à 433,4 millions \$, ce qui représente 4,6 % des produits d'I&C en 2015, comparativement à 152,8 millions \$ en 2014, soit 2,1 % des produits d'I&C de 2014.

Le RAI et le RAI A provenant du secteur Capital se sont élevés à 350,3 millions \$ en 2015, comparativement à un RAI provenant du secteur Capital de 2 160,5 millions \$ et un RAI A provenant du secteur Capital de 2 233,1 millions \$ en 2014. En 2015, la diminution du RAI et du RAI A s'explique essentiellement par le fait que le gain net sur cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy en 2015, décrit plus en détail à la section 8.5, et les dividendes plus élevés reçus de l'Autoroute 407 ont été plus que contrebalancés par le gain sur cession d'AltaLink en 2014. En outre, AltaLink ne contribue plus aux résultats en 2015, alors que l'apport d'AltaLink était inclus dans les résultats de la Société en 2014 jusqu'à ce que la participation de la Société dans AltaLink soit vendue en décembre 2014. En 2014, le RAI provenant du secteur Capital comprenait également les amortissements des actifs non courants d'AltaLink jusqu'au 1^{er} mai 2014, qui correspond à la date où les actifs et passifs d'AltaLink ont été classés comme étant détenus en vue de la vente, ainsi que la dépréciation d'un investissement.

5.4 Analyse des produits et de la marge brute

Les produits ont augmenté en 2015 par rapport à 2014, reflétant une hausse des produits provenant d'I&C, laquelle a été en partie contrebalancée par une baisse des produits provenant du secteur Capital. Les produits ont augmenté en 2014 comparativement à 2013, reflétant une hausse des produits provenant d'I&C et du secteur Capital.

La marge brute a augmenté en 2015 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète la hausse de la marge brute provenant d'I&C, en partie contrebalancée par une baisse de la marge brute provenant du secteur Capital. La marge brute a augmenté en 2014 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'augmentation de la marge brute provenant d'I&C et du secteur Capital.

PRODUITS ET MARGE BRUTE D'I&C

Les produits d'I&C ont augmenté en 2015 par rapport à 2014, en raison d'une hausse des produits dans les secteurs Pétrole et gaz et Énergie, en partie contrebalancée par la baisse des produits provenant des secteurs Infrastructures et Mines et métallurgie.

La marge brute d'I&C a augmenté en 2015 par rapport à 2014, ce qui reflète principalement la hausse du ratio de marge brute provenant des secteurs Pétrole et gaz Infrastructures et Mines et métallurgie, qui a été partiellement contrebalancée par une baisse du ratio de marge brute provenant du secteur Énergie. La marge brute a aussi augmenté en 2015 en raison du volume d'activité plus élevé, principalement dans le secteur Pétrole et gaz par suite de l'acquisition de Kentz, qui a été conclue le 22 août 2014, et dans le secteur Énergie, hausse qui a été partiellement contrebalancée par la baisse du volume d'activité dans les secteurs Mines et métallurgie et Infrastructures.

La marge brute d'I&C a augmenté en 2014 par rapport à 2013, en raison surtout de la variation favorable du ratio de marge brute dans le secteur Infrastructures. Cette hausse a été en partie contrebalancée par un volume d'activité moins élevé dans le secteur Énergie. En outre, la hausse de la marge brute dans le secteur Pétrole et gaz est surtout attribuable à la marge brute supplémentaire provenant de Kentz, partiellement contrebalancée par un volume d'activité moins élevé dans le secteur Mines et métallurgie en 2014.

PRODUITS PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL ET MARGE BRUTE

La relation entre les produits et la marge brute pour les activités liées aux investissements de Capital n'est pas pertinente, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers des investissements de Capital.

Les produits et la marge brute provenant du secteur Capital ont diminué en 2015 par rapport à 2014, en raison surtout de la cession en 2014 de la participation de la Société dans AltaLink, qui ne contribuait plus aux résultats en 2015.

5.5 Analyse des frais de vente, généraux et administratifs

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014	VARIATION (%)
Frais de vente	188,4 \$	188,4 \$	-
Frais généraux et administratifs	667,2	653,0	2,2 %
Frais de vente, généraux et administratifs	855,6 \$	841,4 \$	1,7 %

En 2015, les frais de vente, généraux et administratifs ont été à un niveau comparable à celui de 2014, malgré les frais de vente, généraux et administratifs supplémentaires provenant de Kentz comptabilisés sur un exercice complet. Ce résultat est principalement attribuable aux économies de coûts réalisées grâce aux plans de restructuration et de rationalisation de la Société, y compris le programme « STEP Change » lancé en septembre 2015.

Pour 2015 et 2014, les frais de vente, généraux et administratifs **corporatifs** de la Société comprenaient, entre autres, les charges suivantes :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014
Enquêtes et autres questions connexes	6,5 \$	(8,2) ⁽¹⁾ \$
Charges liées aux nouveaux systèmes informatiques	19,0	28,3
Charges liées au programme de conformité	19,9	18,5
Total	45,4 \$	38,6 \$

(1) Comme il est indiqué à la note 32 des états financiers consolidés annuels audités de 2015 de la Société, la Société a été reconnue partie lésée dans le cadre de certaines procédures pénales et s'est vu reconnaître à cet égard le droit de recouvrer un montant de 17,2 millions \$ en plus des intérêts.

Conformément à la méthodologie décrite à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour 2015, les frais de vente, généraux et administratifs **corporatifs** qui ne sont pas directement liés à des projets ni à des secteurs ne sont plus répartis dans chacun des secteurs de la Société.

5.6 Coûts de restructuration

En 2015, la Société a terminé avec succès son programme « STEP Change », annoncé précédemment. Ce programme a permis à la Société d'améliorer sa compétitivité et son agilité, de mettre en lumière plusieurs initiatives de réduction des coûts et d'adapter l'entreprise aux conditions du marché. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a comptabilisé des charges totalisant 87,7 millions \$ après impôts (116,4 millions \$ avant impôts) relativement à son plan de restructuration et de rationalisation, y compris le programme « STEP Change », soit 7 millions \$ après impôts de moins que ce qui avait été annoncé précédemment.

En 2014, la Société a restructuré certaines de ses activités et, en novembre 2014, a annoncé qu'elle prendrait une série de mesures pour restructurer et rationaliser certains de ses secteurs dans le cadre du plan stratégique quinquennal dont elle poursuit la mise en œuvre pour devenir une entreprise mondiale d'ingénierie et de construction de premier ordre. Au total, des coûts de restructuration de 109,9 millions \$ ont été engagés en 2014.

Les coûts de restructuration constatés en 2015 et en 2014 sont principalement liés à des indemnités de départ, à la cession de certaines activités et à la fermeture de certains bureaux.

5.7 Dépréciation d'investissements

En 2015, aucune dépréciation d'investissements n'a été comptabilisée, alors qu'au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, SNC-Lavalin avait constaté des pertes de valeur liées à deux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, un investissement compris dans le secteur Capital, et un investissement dans le secteur Pétrole et gaz, pour un montant combiné de 28,5 millions \$.

5.8 Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration

En 2015, la Société a engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration totalisant 19,6 millions \$ en raison de l'intégration de Kentz. En 2014, la Société a engagé des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 62,5 millions \$, attribuables à l'acquisition de Kentz, en raison d'une réévaluation défavorable de 34,7 millions \$ d'une couverture de change ayant fait l'objet d'un règlement au troisième trimestre de 2014, ainsi que d'un montant de 27,8 millions \$ en honoraires et autres coûts connexes.

5.9 Gain net sur cessions d'investissements de Capital

En 2015, conformément à sa stratégie d'affaires, la Société a conclu la cession de son investissement dans Ambatovy, ce qui a donné lieu à un gain avant impôts de 174,3 millions \$ (145,7 millions \$ après impôts). En 2014, la Société a cédé ses investissements dans AltaLink et Astoria pour des gains avant impôts de 1 558,4 millions \$ et de 61,1 millions \$, respectivement, ainsi que son investissement dans Ovation pour une perte avant impôts de 4,1 millions \$, ce qui a donné lieu à un gain net cumulé avant impôts de 1 615,4 millions \$ (1 334,2 millions \$ après impôts).

5.10 Charges financières nettes

Les charges financières nettes ont diminué en 2015 par rapport à 2014, ce qui reflète une baisse provenant du secteur Capital et d'I&C.

Les charges financières nettes provenant d'I&C ont diminué en 2015 par rapport à 2014, principalement en raison d'un gain net de change de 37,0 millions \$ essentiellement attribuable à des prêts intragroupe affectés au remboursement de la dette avec recours de Kentz en 2014. En 2015, la Société a contracté des produits dérivés de change pour couvrir, d'un point de vue économique, la portion en devises étrangères des prêts intragroupe susmentionnés.

Les charges financières nettes provenant du secteur Capital ont diminué en 2015 par rapport à 2014, principalement en raison de la cession d'AltaLink au quatrième trimestre de 2014.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015			2014		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DU SECTEUR CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DU SECTEUR CAPITAL	TOTAL
Produits d'intérêts	(12,4) \$	(19,6) \$	(32,0) \$	(6,6) \$	(16,2) \$	(22,8) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	24,9	-	24,9	59,2	-	59,2
Sans recours						
AltaLink	-	-	-	-	178,2	178,2
Autres	-	26,8	26,8	-	25,1	25,1
Pertes nettes (gains nets) de change	(42,9)	0,1	(42,9)	(28,7)	(9,2)	(37,9)
Autres	22,7	0,7	23,5	15,0	2,9	18,0
Charges financières nettes	(7,7) \$	8,0 \$	0,3 \$	38,9 \$	180,9 \$	219,8 \$

5.11 Analyse de l'impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué pour s'établir à 83,7 millions \$ en 2015 comparativement à 323,0 millions \$ en 2014, en raison d'une baisse importante de l'impôt sur le résultat provenant du secteur Capital, essentiellement attribuable au gain à la cession de l'investissement de la Société dans AltaLink en 2014. Cette diminution a été en partie contrebalancée par une charge d'impôt sur le résultat provenant d'I&C en 2015, comparativement à une économie d'impôt sur le résultat en 2014.

Le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a augmenté en 2015 par rapport à 2014. Le taux d'imposition effectif provenant d'I&C a été comparable au taux d'imposition prévu par la loi de 26,6 % en 2015.

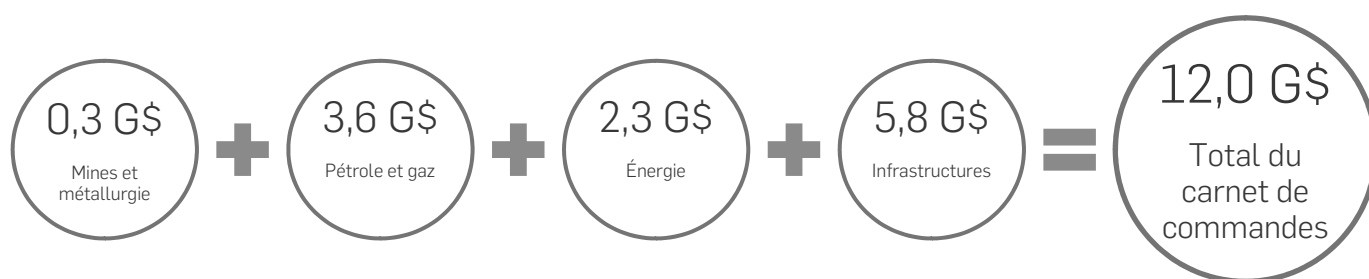
Le faible taux d'imposition effectif provenant d'I&C en 2014, comparativement au taux d'imposition prévu par la loi de 26,5 % pour la Société, reflète principalement des pertes n'ayant pas généré d'économie d'impôts, l'incidence des réductions de valeur sur les actifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement, ainsi que des écarts permanents, dont des coûts de restructuration non déductibles et des frais connexes à l'acquisition, en partie contrebalancés par la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif provenant des investissements de Capital a diminué en 2015 par rapport à 2014. Cette baisse est principalement attribuable au gain en capital imposable issu de la cession d'AltaLink au quatrième trimestre de 2014 et a été en partie contrebalancée par un gain en capital imposable réalisé à la cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy en 2015. En outre, le taux d'imposition a diminué en raison d'une tranche plus élevée du RAI non imposable en 2015 par rapport à 2014, ce qui est principalement attribuable aux dividendes reçus de l'Autoroute 407.

Le tableau suivant présente un sommaire du taux d'imposition effectif de la Société en distinguant les activités d'I&C et les investissements de Capital.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015			2014		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DU SECTEUR CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DU SECTEUR CAPITAL	TOTAL
Résultat avant impôts sur le résultat	179,0 \$	342,3 \$	521,3 \$	(322,0) \$	1 979,6 \$	1 657,6 \$
Impôts sur le résultat	49,9 \$	33,8 \$	83,7 \$	(22,7) \$	345,8 \$	323,0 \$
Taux d'imposition effectif (%)	27,9 %	9,9 %	16,1 %	7,1 %	17,5 %	19,5 %

6 Carnet de commandes



La Société divulgue son carnet de commandes, une mesure financière non conforme aux IFRS, pour les activités d'I&C. Le carnet de commandes est un **indicateur prévisionnel des produits prévus** qui seront comptabilisés par la Société. Il est établi en fonction des **contrats octroyés** considérés comme des commandes **fermes**.

La Société veille à ce que l'information présentée dans le carnet de commandes soit à la fois utile et à jour. Par conséquent, la Société revoit régulièrement son carnet de commandes afin de s'assurer que toutes les modifications y sont reflétées, notamment les nouveaux contrats octroyés, les modifications aux contrats en cours et les annulations de projets, le cas échéant.

Le carnet de commandes comprend des contrats de type remboursable (40 % en 2015) et des contrats à prix forfaitaire (60 % en 2015).

CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur d'activité et secteur géographique.

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014 ⁽¹⁾
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ		
Mines et métallurgie	279,0 \$	774,6 \$
Pétrole et gaz	3 594,5 \$	4 927,2 \$
Énergie	2 320,7 \$	2 512,4 \$
Infrastructures		
Infrastructures et construction	3 819,0 \$	2 163,4 \$
O&M	1 978,7	1 947,9
Sous-total – Infrastructures	5 797,7 \$	4 111,3 \$
Total	11 991,9 \$	12 325,5 \$
AU CANADA ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA		
Au Canada	6 081,7 \$	5 171,8 \$
À l'extérieur du Canada	5 910,2	7 153,6
Total	11 991,9 \$	12 325,5 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés par la Société à la structure de ses secteurs à présenter.

Le carnet de commandes de la Société a diminué au 31 décembre 2015 par rapport à 2014, reflétant une diminution dans les secteurs Pétrole et gaz, Mines et métallurgie et Énergie, qui a été en partie contrebalancée par une augmentation dans le secteur Infrastructures.

Le carnet de commandes au Canada a augmenté en 2015, principalement en raison d'une hausse dans le secteur Infrastructures, en partie contrebalancée par une baisse dans les secteurs Énergie, Mines et métallurgie et Pétrole et gaz.

Le carnet de commandes à l'extérieur du Canada a diminué en 2015, principalement en raison d'une baisse dans les secteurs Pétrole et gaz et Mines et métallurgie, qui a été contrebalancée en partie par une hausse dans les secteurs Énergie et Infrastructures.

6.1 Rapprochement du carnet de commandes

Dans la prochaine section, la Société présente son « ratio des octrois sur les produits » par catégorie d'activité, lequel est une mesure non définie par les IFRS. Le ratio s'obtient en divisant le montant des contrats octroyés par le montant des produits, pour une période donnée. Cette mesure fournit une base pour l'évaluation du renouvellement des affaires. Cependant, la mesure du carnet de commandes ne comprend pas les projets potentiels, qui sont un des éléments clés pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions, comme il est décrit à la section 3.2, et qui peuvent représenter une partie importante des produits budgétés et/ou prévus.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA SAUF LE RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS)	2015	2014
Carnet de commandes – au début de l'exercice	12 325,5 \$	8 287,8 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	9 030,0	6 041,5
Carnet de commandes provenant des acquisitions d'entreprises, déduction faite des cessions	-	5 330,8
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	9 363,5	7 334,7
Carnet de commandes – à la fin de l'exercice	11 991,9 \$	12 325,5 \$
Ratio des octrois sur les produits	0,96	0,82

En 2015, les principaux contrats octroyés comprennent le projet de TLR Eglinton Crosstown et le projet de corridor du nouveau pont Champlain, tels qu'ils sont décrits à la section 8.5, de même que le projet de centrale énergétique de Keys aux États-Unis. En 2014, les principaux ajouts au carnet de commandes comprenaient les activités de Kentz, acquises par la Société le 22 août 2014, de même que le projet de remplacement de la centrale John Hart au Canada.

Notez que le carnet de commandes au 31 décembre 2015 ne comprend pas la quote-part de SNC-Lavalin du contrat nouvellement octroyé, d'une valeur de 2,75 G\$, pour la phase d'exécution du projet de remise en état d'une centrale nucléaire, qui a été annoncé en janvier 2016.

Il convient aussi de noter que les activités du secteur O&M sont exercées dans le cadre de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Un grand nombre de contrats dans le secteur O&M ont été conclus pour une durée beaucoup plus longue que la période de 5 ans pour laquelle les produits sont inclus dans le carnet de commandes du secteur O&M de la Société. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes du secteur O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) la durée du contrat; ou ii) les 5 prochaines années.

Le tableau suivant présente le carnet de commandes du secteur O&M pour chacun des exercices compris dans la période de 5 ans du carnet de commandes, conformément à la politique de la Société en matière de commandes, ainsi que les produits prévus découlant de ses contrats fermes, qui ne figurent pas au carnet de commandes.

(EN MILLIONS \$ CA)	INCLUS DANS LE CARNET DE COMMANDES						NON INCLUS DANS LE CARNET DE COMMANDES
	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL	PAR LA SUITE
Carnet de commandes du secteur O&M	496,9 \$	433,7 \$	405,3 \$	361,6 \$	281,2 \$	1 978,7 \$	3 490,6 \$

7 Répartition géographique des produits par catégorie d'activité

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

	2015			
	I&C	CAPITAL	TOTAL	%
Canada	4 023,9 \$	189,7 \$	4 213,6 \$	44 %
Moyen-Orient	1 393,1	–	1 393,1	15 %
Australie	1 391,3	–	1 391,3	14 %
États-Unis	766,4	2,0	768,4	8 %
Afrique	654,2	15,5	669,7	7 %
Amérique latine	559,9	–	559,9	6 %
Europe	506,2	16,2	522,4	5 %
Autres régions	68,6	–	68,6	1 %
Total	9 363,5 \$	223,4 \$	9 587,0 \$	100 %

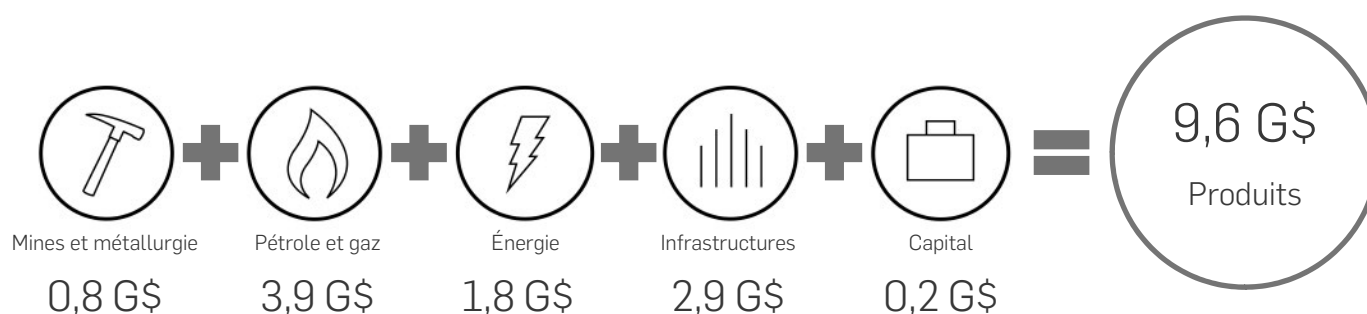
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

	2014 ⁽¹⁾			
	I&C	CAPITAL	TOTAL	%
Canada	4 057,1 \$	856,9 \$	4 914,1 \$	60 %
Moyen-Orient	567,7	–	567,7	7 %
Australie	411,4	–	411,4	5 %
États-Unis	535,9	14,2	550,0	7 %
Afrique	449,6	20,7	470,3	6 %
Amérique latine	609,2	–	609,2	7 %
Europe	583,5	12,3	595,8	7 %
Autres régions	120,3	–	120,3	1 %
Total	7 334,7 \$	904,1 \$	8 238,8 \$	100 %

(1) Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les produits provenant de l'Australie, qui étaient auparavant inclus au poste Asie-Pacifique et autres régions.

- > **Les produits au Canada ont diminué en 2015** par rapport à 2014, essentiellement en raison d'une baisse dans les secteurs Capital, Infrastructures et Mines et métallurgie, partiellement contrebalancée par une hausse dans le secteur Énergie. La baisse dans le secteur Capital s'explique surtout par la cession d'AltaLink en 2014.
- > **Les produits provenant du Moyen-Orient ont augmenté en 2015** par rapport à 2014, ce qui s'explique principalement par une hausse dans les secteurs Pétrole et gaz, Mines et métallurgie et Infrastructures.
- > **Les produits en Australie ont augmenté en 2015** par rapport à 2014, ce qui s'explique principalement par une hausse dans le secteur Pétrole et gaz.
- > **Les produits provenant des États-Unis ont augmenté en 2015** par rapport à 2014, reflétant essentiellement une hausse dans les secteurs Énergie et Pétrole et gaz.
- > **Les produits provenant de l'Afrique ont augmenté en 2015** par rapport à 2014, essentiellement en raison d'une hausse dans les secteurs Pétrole et gaz et Infrastructures, partiellement contrebalancée par une baisse dans le secteur Énergie.
- > **Les produits en Amérique latine ont diminué en 2015** par rapport à 2014, ce qui reflète essentiellement une baisse dans les secteurs Énergie, Mines et métallurgie et Infrastructures, contrebalancée en partie par une hausse dans le secteur Pétrole et gaz.
- > **Les produits provenant de l'Europe ont diminué en 2015** par rapport à 2014, principalement en raison d'une baisse dans les secteurs Énergie et Infrastructures.
- > **Les produits provenant des autres régions ont diminué en 2015** par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète surtout une baisse dans les secteurs Énergie et Pétrole et gaz.

8 Informations sectorielles



Comme il a été mentionné précédemment, la Société analyse ses résultats par secteur d'activité. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, conformément à la façon dont est évalué le rendement de la direction. La Société présente l'information de la façon dont est évalué le rendement de la direction en regroupant ses projets réalisés en fonction du type d'industrie.

Au premier trimestre de 2015, la Société a révisé ses secteurs à présenter pour refléter un changement apporté à sa structure interne de présentation de l'information financière et a reclassé rétrospectivement le sous-secteur Environnement et eau, inclus dans le secteur qui se nommait précédemment Ressources, environnement et eau, au sous-secteur Infrastructures et construction inclus dans le secteur Infrastructures. De plus, en avril 2015, la Société a annoncé certains changements organisationnels afin d'aligner davantage sa structure d'entreprise sur ses marchés. Cette réorganisation a entraîné certaines modifications dans la façon dont les activités sont regroupées et dont les secteurs à présenter sont présentés et analysés. Ainsi, les secteurs à présenter de la Société sont désormais : i) **Mines et métallurgie**; ii) **Pétrole et gaz**; iii) **Énergie**; iv) **Infrastructures**; et v) **Capital**.

De surcroît, les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs ne sont plus affectés à chacun des secteurs de la Société depuis janvier 2015. Par conséquent, le RAI sectoriel de la Société ne comprendra plus ces frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, qui étaient auparavant répartis en fonction de la marge brute de chacun de ces secteurs. La Société est d'avis qu'une telle utilisation du RAI sectoriel accroîtra la qualité de la présentation des informations sectorielles en fournissant des renseignements plus comparables en ce qui a trait aux résultats d'exploitation.

Ainsi, depuis janvier 2015, la Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **RAI sectoriel**, qui correspond, sauf en ce qui concerne le secteur Capital, à la marge brute moins i) les frais de vente, généraux et administratifs directs; ii) les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont directement associés à des projets ou à des secteurs; et iii) les participations ne donnant pas le contrôle, avant impôts. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, les coûts de restructuration, la dépréciation du goodwill, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz, ne sont pas attribués aux secteurs de la Société. Les chiffres comparatifs du présent rapport de gestion ont été retraités afin de refléter tous les changements susmentionnés apportés aux secteurs à présenter de la Société.

Les produits de la Société proviennent généralement de contrats de type remboursable (60 % en 2015) et de contrats à prix forfaitaire (40 % en 2015). Les commentaires ci-dessous passent en revue les produits et le RAII sectoriel par secteur.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)		2015		
PAR SECTEUR		PRODUITS	RAII SECTORIEL	RATIO DU RAII SECTORIEL SUR LES PRODUITS
Mines et métallurgie		780,9 \$	73,1 \$	9,4 %
Pétrole et gaz		3 914,6 \$	300,6 \$	7,7 %
Énergie		1 784,8 \$	116,4 \$	6,5 %
Infrastructures				
Infrastructures et construction		1 847,7 \$	(2,2) \$	(0,1) %
O&M		1 035,5	54,4	5,3 %
Sous-total – Infrastructures		2 883,2 \$	52,2 \$	1,8 %
Total – I&C		9 363,5 \$	542,3 \$	5,8 %
Capital		223,4 \$	368,4 \$	164,9 %
Total		9 587,0 \$	910,7 \$	9,5 %
Moins:			(116,4) \$	
Coûts de restructuration			(199,0)	
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs			(19,6)	
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration			(94,0)	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz			39,8	
Reprise de participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat				
RAII			521,6 \$	

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)		2014 ⁽¹⁾		
PAR SECTEUR		PRODUITS	RAII SECTORIEL	RATIO DU RAII SECTORIEL SUR LES PRODUITS
Mines et métallurgie		971,8 \$	6,7 \$	0,7 %
Pétrole et gaz		1 730,1 \$	(2,0) \$	(0,1) %
Énergie		1 350,3 \$	81,6 \$	6,0 %
Infrastructures				
Infrastructures et construction		1 969,1 \$	(128,8) \$	(6,5) %
O&M		1 313,4	43,8	3,3 %
Sous-total - Infrastructures		3 282,5 \$	(85,0) \$	(2,6) %
Total – I&C		7 334,7 \$	1,2 \$	0,0 %
Capital		904,1 \$	2 210,2 \$	244,5 %
Total		8 238,8 \$	2 211,4 \$	26,8 %
Moins:			(109,9) \$	
Coûts de restructuration			(126,6)	
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs			(62,5)	
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration			(36,5)	
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz			1,5	
Reprise de participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat				
RAII			1 877,4 \$	

(1) Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés aux informations sectorielles et à l'indicateur du résultat net pour les secteurs à présenter de la Société.

8.1 Mines et métallurgie

Le secteur **Mines et métallurgie** regroupe une expertise de calibre mondial et de solides compétences locales qui permettent d'offrir des solutions personnalisées à l'égard de projets de toute taille, portée ou complexité notamment dans les secteurs de l'aluminium, de l'or, du cuivre, du minerai de fer, du nickel, des engrais et des produits du soufre. Cela comprend une gamme complète d'activités et de services ayant trait aux études, aux investissements de maintien et à la consultation, ainsi que des projets d'envergure. Les produits du secteur Mines et métallurgie proviennent de contrats de type remboursable (40 % en 2015) et de contrats à prix forfaitaire (60 % en 2015).

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014 ⁽¹⁾	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Mines et métallurgie	780,9 \$	971,8 \$	(19,6) %
RAII provenant du secteur Mines et métallurgie	73,1 \$	6,7 \$	992,8 %
Ratio du RAI sur les produits provenant du secteur Mines et métallurgie (%)	9,4 %	0,7 %	
Carnet de commandes à la fin de l'exercice	279,0 \$	774,6 \$	(64,0) %

(1) Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés à l'indicateur du résultat net pour les secteurs à présenter de la Société.

Les produits provenant du secteur Mines et métallurgie ont diminué en 2015 par rapport à 2014, reflétant un volume d'activité moins élevé, principalement attribuable au fléchissement prolongé sur les marchés des produits de base ainsi qu'à l'achèvement ou au quasi-achèvement de certains projets d'envergure.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2015 comprennent des travaux liés à des usines d'acide sulfurique au Moyen-Orient et en Europe, un projet de réduction des émissions atmosphériques pour une fonderie de nickel au Canada, ainsi que des projets de potasse dans l'Ouest canadien.

Le RAI du secteur Mines et métallurgie de la Société a augmenté en 2015, comparativement à 2014, en raison principalement d'un ratio de marge brute plus élevé et de la diminution des frais de vente, généraux et administratifs, qui a été partiellement contrebalancée par une diminution du volume d'activité. Le ratio de marge brute en 2015 comprenait 23,3 millions \$ découlant de l'issue favorable de certains projets en Afrique du Nord.

En 2014, le ratio de marge brute a été touché par l'incidence négative de certains coûts de démobilisation pour certains projets achevés ou quasi achevés, visant à rationaliser certaines activités au sein de la Société. Le ratio de marge brute comprenait également l'incidence des révisions favorables des prévisions des coûts pour certains projets au Moyen-Orient qui ont été contrebalancées par des réserves additionnelles enregistrées pour certains projets en Afrique du Nord.

8.2 Pétrole et gaz

Le secteur **Pétrole et gaz** comprend des projets dans les secteurs en amont, intermédiaires et en aval (et l'infrastructure de soutien) exécutés pour d'importantes sociétés exerçant leurs activités dans l'industrie du pétrole, du gaz et des ressources, pour les aider à gérer le cycle de vie d'actifs, à partir de l'évaluation initiale jusqu'au démantèlement (dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation). Compte tenu de la façon dont le rendement de la Société est évalué, le secteur Pétrole et gaz comprend tous les projets qui étaient exécutés par Kentz au moment où elle a été acquise par la Société, en août 2014. Les produits du secteur Pétrole et gaz proviennent tant de contrats de type remboursable (80 % en 2015) que de contrats à prix forfaitaire (20 % en 2015).

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014 ⁽¹⁾	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Pétrole et gaz	3 914,6 \$	1 730,1 \$	126,3 %
RAII provenant du secteur Pétrole et gaz	300,6 \$	(2,0) \$	s.o.
Ratio du RAI sur les produits provenant du secteur Pétrole et gaz (%)	7,7 %	(0,1) %	
Carnet de commandes à la fin de l'exercice	3 594,5 \$	4 927,2 \$	(27,0) %

(1) Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés à l'indicateur du résultat net pour les secteurs à présenter de la Société.

Les produits du secteur Pétrole et gaz ont augmenté en 2015 par rapport à l'exercice précédent, reflétant principalement des produits additionnels provenant de Kentz, acquise le 22 août 2014.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2015 comprennent des travaux liés à des projets de gaz naturel liquéfié en Australie, un projet d'agrandissement d'une raffinerie en Amérique latine, ainsi que des services d'ingénierie pour une infrastructure pétrolière et gazière en Afrique du Sud. Les autres principaux projets ayant contribué aux produits en 2015 comprennent des infrastructures de réseaux pour des systèmes de contrôle et d'acquisition de données (« SCADA ») au Moyen-Orient, des installations et infrastructures pétrolières et gazières au Moyen-Orient et un complexe de raffinerie et d'usine de produits chimiques aux États-Unis.

Le RAI du secteur Pétrole et gaz s'est chiffré à 300,6 millions \$ en 2015, comparativement à un RAI sectoriel négatif de 2,0 millions \$ en 2014, reflétant principalement une hausse du ratio de marge brute, ainsi qu'un volume d'activité plus élevé découlant de l'acquisition de Kentz, partiellement contrebalancé par ses frais de vente, généraux et administratifs supplémentaires. La marge brute pour 2015 tient compte de l'incidence favorable d'un montant de 10,4 millions \$ relativement à un projet achevé en Amérique latine.

La marge brute en 2014 a été touchée par l'incidence négative de certains coûts de démobilisation pour certains projets achevés ou quasi achevés, visant à rationaliser certaines activités au sein de la Société. Par ailleurs, elle a été touchée par une incidence négative totale de 72,5 millions \$ découlant de pertes sur certains projets en Amérique latine attribuables à une augmentation du risque de crédit des contreparties, à des révisions défavorables des prévisions des coûts sur un projet du passé à prix forfaitaire en Afrique du Nord, plus précisément en Algérie, ainsi qu'à une provision pour perte constatée pendant la période de garantie au titre d'un projet du passé achevé.

8.3 Énergie

Le secteur **Énergie** comprend des projets et des services liés à la production d'énergie hydroélectrique, nucléaire et thermique, à la production d'énergie renouvelable, à la valorisation énergétique des déchets, ainsi qu'aux réseaux de transport et de distribution d'électricité. Les produits du secteur Énergie proviennent tant de contrats de type remboursable (50 % en 2015) que de contrats à prix forfaitaire (50 % en 2015).

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014 ⁽¹⁾	VARIATION (%)
Produits provenant du secteur Énergie	1 784,8 \$	1 350,3 \$	32,2 %
RAII provenant du secteur Énergie	116,4 \$	81,6 \$	42,6 %
Ratio du RAI sur les produits provenant du secteur Énergie (%)	6,5 %	6,0 %	
Carnet de commandes à la fin de l'exercice	2 320,7 \$	2 512,4 \$	(7,6) %

(1) Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés à l'indicateur du résultat net pour les secteurs à présenter de la Société.

Les produits du secteur Énergie ont augmenté en 2015, comparativement à 2014, reflétant principalement le fait que la Société n'élimine plus les produits générés entre elle et AltaLink en 2015, depuis la cession de sa participation dans AltaLink en décembre 2014, alors que seuls les profits réalisés sur ces projets étaient constatés avant la date de la cession. De plus, le volume d'activité a été plus élevé relativement à certains des projets liés à des centrales à cycle combiné au gaz naturel aux États-Unis en 2015. La hausse des produits en 2015 par rapport à 2014 a été partiellement contrebalancée par une baisse du volume d'activité attribuable à la réception provisoire ou au quasi-achèvement de certains projets en 2015, notamment une centrale au gaz naturel à cycle combiné aux États-Unis, une centrale hydroélectrique dans l'ouest du Canada, une centrale à cycle combiné en Pologne et une centrale nucléaire en Amérique latine.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2015 comprennent des travaux liés à des lignes de transport d'électricité dans l'ouest du Canada, une centrale nucléaire au Canada, des centrales au gaz naturel à cycle combiné aux États-Unis, des centrales hydroélectriques dans l'ouest du Canada, ainsi qu'un projet de réfection d'un barrage en Afrique australe.

Le RAI du secteur Énergie de la Société a augmenté en 2015, comparativement à 2014, reflétant principalement une hausse du volume d'activité, conjuguée à la diminution des frais de vente, généraux et administratifs, qui a été partiellement contrebalancée par une diminution du ratio de marge brute. En 2015, la marge brute comprenait une incidence défavorable nette de 19,5 millions \$ découlant de révisions des prévisions pour certains projets d'envergure à l'extérieur du Canada, tandis que la marge brute de 2014 comprenait une incidence défavorable découlant principalement des réserves supplémentaires et de la révision des prévisions de coûts pour un montant total net de 50,4 millions \$.

En 2014, le ratio du RAI sectoriel sur les produits a bénéficié de l'incidence positive de l'élimination des produits générés entre la Société et AltaLink, tel qu'il est décrit ci-dessus. En 2015, à la suite de la cession par la Société de sa participation dans AltaLink en décembre 2014, les produits générés entre la Société et AltaLink ne sont plus éliminés.

8.4 Infrastructures

Le secteur Infrastructures regroupe les projets des sous-secteurs Infrastructures et construction, et O&M, décrits ci-dessous.

INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION

Le sous-secteur **Infrastructures et construction** comprend des projets et des services professionnels dans un vaste éventail de secteurs incluant : hôpitaux, transport collectif, métro, routes, ponts, aéroports, ports et havres, architecture et ingénierie d'installations (structures, mécanique, électricité), industries (pharmaceutique, agroalimentaire, sciences de la vie, automatisation, procédés industriels), ingénierie géotechnique et essais des matériaux, et infrastructures hydriques et usines de traitement de l'eau. Par ailleurs, le sous-secteur Infrastructures et construction comprend des activités d'ingénierie dans plusieurs domaines : acoustique, qualité de l'air et changements climatiques, étude d'impact et mobilisation des collectivités, services géoenvironnementaux, évaluation et remise en état de sites, évaluation des risques et gestion des ressources hydriques. Les produits du sous-secteur Infrastructures et construction proviennent tant de contrats de type remboursable (25 % en 2015) que de contrats à prix forfaitaire (75 % en 2015).

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014 ⁽¹⁾	VARIATION (%)
Produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction	1 847,7 \$	1 969,1 \$	(6,2) %
RAII provenant du sous-secteur Infrastructures et construction	(2,2) \$	(128,8) \$	(98,3) %
Ratio du RAI sur les produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction (%)	(0,1) %	(6,5) %	
Carnet de commandes à la fin de l'exercice	3 819,0 \$	2 163,4 \$	76,5 %

(1) Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés aux informations sectorielles et à l'indicateur du résultat net pour les secteurs à présenter de la Société.

En 2015, les produits provenant du sous-secteur Infrastructures et construction ont diminué comparativement à 2014, reflétant principalement un niveau d'activité moins élevé, en raison surtout de la réception provisoire d'un projet hospitalier d'envergure au deuxième semestre de l'exercice 2014 et du quasi-achèvement d'un projet de transport en commun en 2015. La diminution a été partiellement contrebalancée par des produits tirés de contrats attribués en 2015 et de travaux au titre d'un projet d'autoroute d'envergure.

Les principaux projets ayant contribué aux produits en 2015 comprennent des travaux liés à des réseaux de transport en commun dans l'ouest et le centre du Canada, à des hôpitaux dans l'est du Canada, à une autoroute dans le centre du Canada, ainsi qu'au corridor d'un nouveau pont dans l'est du Canada.

Le RAI du sous-secteur Infrastructures et construction s'est établi à un montant négatif de 2,2 millions \$ en 2015, comparativement à un montant négatif de 128,8 millions \$ en 2014, reflétant principalement un ratio de marge brute plus élevé et une baisse des frais de vente, généraux et administratifs. Les révisions défavorables des prévisions des coûts d'un projet d'autoroute d'envergure et d'un projet de transport en commun, tous deux au Canada, ont eu une incidence défavorable de 33,8 millions \$ sur la marge brute en 2015, partiellement contrebalancée par un montant net de 29,8 millions \$ découlant de l'issue favorable des révisions de prévisions de certains projets et la clôture de certains projets du passé.

En 2014, des contrats à prix forfaitaire du passé ont également eu une incidence négative sur la marge brute d'un montant net de 112,4 millions \$, principalement en raison d'une perte additionnelle et de révisions défavorables des prévisions des coûts de certains projets d'hôpitaux d'envergure. Cette incidence négative a été partiellement contrebalancée par une incidence favorable nette de 35,3 millions \$ sur la marge brute s'expliquant essentiellement par les raisons suivantes : i) la reprise d'une provision pour risque au titre d'un projet en Libye, partiellement contrebalancée par : ii) une provision pour risque enregistrée au premier trimestre de 2014 s'appliquant à la totalité des liquidités détenues en Libye en raison du risque accru associé à la disponibilité de ces fonds. Le RAI négatif du sous-secteur pour 2014 s'explique également par les coûts additionnels d'un projet de transport en commun au Canada au quatrième trimestre de 2014.

O&M

Les activités du sous-secteur **O&M** sont offertes aux clients dans les domaines d'affaires suivants :

- > **Solutions immobilières intégrées** : comprend tous les aspects de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles, de la gestion immobilière, des services-conseils, de la réalisation et de la mise en service de projets, de la gestion de l'énergie et des initiatives de développement durable, et de la gestion de programmes;
- > **Installations industrielles** : comprend un savoir-faire spécialisé en surveillance de l'exploitation et de l'entretien d'actifs tels que : turbines, générateurs de vapeur, chaudières, systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, installations pétrolières et gazières, systèmes électriques et mécaniques, et installations de fabrication;
- > **Transport** : comprend l'exploitation, l'entretien et la remise en état d'importantes infrastructures, telles que les aéroports, les réseaux de transport public, les autoroutes, les ponts et les tunnels;
- > **Défense et logistique** : comprend un soutien à la marine canadienne pour l'entretien de divers types de navires, allant des navires de recherche et de défense aux remorqueurs et à de nombreux autres bâtiments de diverses classes, de même qu'un soutien aux Forces armées du Canada, des installations de transport aérien stratégiques et d'importantes exploitations dans les secteurs des mines, de la métallurgie, de la pétrochimie, du pétrole et du gaz, ainsi que la construction et l'entretien de lieux d'hébergement en régions isolées et de baraquements partout dans le monde.

Le savoir-faire de SNC-Lavalin dans les activités du sous-secteur O&M permet à la Société non seulement de conclure des contrats d'exploitation et d'entretien indépendants, mais également d'élargir ses activités d'Ingénierie et construction et d'investissements de Capital en offrant du tout-en-un adapté aux besoins des clients, et s'inscrit en complément de ses investissements de Capital.

Les produits du sous-secteur O&M proviennent tant de contrats de type remboursable (45 % en 2015) que de contrats à prix forfaitaire (55 % en 2015).

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014 ⁽¹⁾	VARIATION (%)
Produits provenant du sous-secteur O&M			
Solutions immobilières intégrées	528,8 \$	801,6 \$	(34,0) %
Installations industrielles	162,0	179,3	(9,7) %
Transport	167,0	157,9	5,8 %
Défense et logistique	177,7	174,6	1,8 %
Total	1 035,5 \$	1 313,4 \$	(21,2) %
RAII provenant du sous-secteur O&M	54,4 \$	43,8 \$	24,2 %
Ratio du RAI sur les produits provenant du sous-secteur O&M (%)	5,3 %	3,3 %	
Carnet de commandes à la fin de l'exercice	1 978,7 \$	1 947,9 \$	1,6 %

(1) Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés à l'indicateur du résultat net pour les secteurs à présenter de la Société.

Les produits du sous-secteur O&M ont diminué en 2015 comparativement à 2014, reflétant principalement un volume d'activité moins élevé, principalement attribuable au non-renouvellement d'un contrat non rentable pour la gestion d'immeubles, d'installations et de terrains gouvernementaux au Canada.

Le RAI du sous-secteur O&M a augmenté en 2015 comparativement à 2014, reflétant principalement un ratio de marge brute plus élevé, partiellement contrebalancé par une baisse du volume d'activité.

8.5 Capital

Le secteur Capital est la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements et à la gestion d'actifs. Ses principales activités consistent à investir dans des titres de capitaux propres ou des prêts subordonnés dans le cadre de projets afin de générer des produits intégrés sur l'ensemble du cycle de vie liés à l'ingénierie, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien. Tous les investissements sont structurés pour générer un rendement du capital investi adapté au profil de risque de chaque projet individuel. SNC-Lavalin effectue des investissements en capitaux propres dans certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau.

La Société est d'avis que la juste valeur totale de ses investissements de Capital est bien plus élevée que leur valeur comptable nette de 452,0 millions \$. L'Autoroute 407 est considérée comme représentant la portion la plus significative de la juste valeur totale du portefeuille d'investissements de Capital de la Société.

SNC-Lavalin détient une participation de 16,77 % dans 407 International inc. (« Autoroute 407 »). 407 ETR, qui est une filiale en propriété exclusive d'Autoroute 407, exploite, entretient et gère l'autoroute 407, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto (« RGT »), en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans venant à échéance en 2098.

La valeur comptable nette des investissements de Capital, aux 31 décembre 2015 et 2014, est représentée de la façon suivante :

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	VALEUR COMPTABLE NETTE	
	2015	2014
Autoroute 407 ⁽¹⁾	- \$	— \$
Autres	452,0	812,8
Total	452,0 \$	812,8 \$

(1) La valeur comptable nette est de néant, car la Société a arrêté précédemment de constater sa quote-part des pertes de l'Autoroute 407 lorsque la constatation de telles pertes aurait résulté en un solde négatif à l'égard de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407.

Dans cette section, la Société fournit de l'information supplémentaire sur l'Autoroute 407 compte tenu de l'importance que peut avoir cet investissement de Capital sur la valeur de la Société ainsi que sur son résultat net.

MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Les investissements de la Société sont comptabilisés selon la méthode du coût, la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation intégrale, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle. Les produits inclus dans le compte consolidé de résultat de la Société sont présentés selon la méthode de la consolidation appliquée à un investissement de Capital, comme il est présenté ci-dessous :

MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	Produits constatés et présentés par les investissements de Capital
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net des investissements de Capital ou dividendes provenant des investissements de Capital dont la valeur comptable est de néant, lesquels sont comptabilisés lorsque le droit de la Société de recevoir le paiement a été établi.
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant des investissements de Capital

La relation entre les produits et les RAII n'est pas pertinente pour l'évaluation du rendement de ce secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode du coût ou celle de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque investissement de Capital.

PRODUITS, RAI SECTORIEL ET DIVIDENDES PROVENANT DU SECTEUR CAPITAL

Le RAI du secteur Capital a diminué pour s'établir à 368,4 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, comparativement à 2 210,2 millions \$ en 2014. Le RAI de l'Autoroute 407, qui correspond aux dividendes payés à SNC-Lavalin (voir explications ci-dessous), a augmenté pour s'établir à 125,8 millions \$ en 2015 par rapport à 122,5 millions \$ en 2014.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014 ⁽¹⁾
Produits provenant du secteur Capital	223,4 \$	904,1 \$
RAI sectoriel provenant des investissements de Capital :		
Provenant de l'Autoroute 407	125,8 \$	122,5 \$
Provenant d'AltaLink ⁽²⁾	-	412,5
Provenant d'autres investissements de Capital ⁽³⁾	68,2	59,8
Provenant d'un gain sur cession ou cession partielle d'investissements de Capital	174,4	1 615,4
RAI provenant du secteur Capital	368,4 \$	2 210,2 \$
Dividendes et distributions reçus par SNC-Lavalin provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence :		
Provenant de l'Autoroute 407	125,8 \$	122,5 \$
Provenant d'autres investissements de Capital	31,3	36,2
Total	157,1 \$	158,7 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter les changements apportés à l'indicateur du résultat net pour les secteurs à présenter de la Société.

(2) La Société a cessé l'amortissement des actifs non courants d'AltaLink sur une base prospective à compter du 1^{er} mai 2014. La Société a conclu la vente de sa participation de 100 % dans AltaLink en décembre 2014, moment à partir duquel elle a cessé de consolider les résultats d'exploitation d'AltaLink.

(3) Le RAI des autres investissements de Capital est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs attribués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale.

En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une coentreprise sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une coentreprise lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes à payer par la coentreprise excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de la coentreprise. Dans de telles situations, la Société ne constate plus sa quote-part du résultat net d'un investissement de Capital en fonction de sa participation, mais constate plutôt l'excédent des dividendes à payer par une coentreprise dans son résultat net.

La Société a constaté dans son compte de résultat les dividendes reçus de l'Autoroute 407 de 125,8 millions \$ en 2015 (122,5 millions \$ en 2014) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 de 52,2 millions \$ (37,4 millions \$ en 2014) au cours de la période correspondante, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 était de néant au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

Les produits provenant du secteur Capital ont diminué en 2015 par rapport à 2014, en raison principalement de la cession d'AltaLink en décembre 2014, qui ne contribue plus aux produits de la Société provenant du secteur Capital en 2015.

Le RAIL du secteur Capital a diminué en 2015, comparativement à 2014, reflétant principalement le gain sur cession de l'investissement de la Société dans Ambatovy et les dividendes plus élevés reçus de l'Autoroute 407, plus que contrebalancé par la cession de la participation de la Société dans AltaLink en décembre 2014.

PORTFEUILLE D'INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Le tableau suivant présente une liste des principaux investissements de Capital de SNC-Lavalin au 31 décembre 2015 :

NOM	PARTICIPATION	MÉTHODE COMPTABLE	ASSUJETTI À L'IFRIC 12	DÉTENU DEPUIS	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	ÉTAT	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
407 EAST DEVELOPMENT GROUP GENERAL PARTNERSHIP (« 407 EDGGP »)	50 %	Mise en équivalence	Oui	2012	2045	En construction	Après la conception et la construction, assurera l'exploitation, l'entretien et la remise en état de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est.
GROUPE IMMOBILIER SANTÉ MCGILL (« GISM »)	60 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2044	En exploitation	Exploitation et entretien du nouveau campus Glen du Centre universitaire de santé McGill.
INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP (« INPOWER BC »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2014	2033	En construction	Assure la conception, la construction, le financement partiel, l'entretien et la réhabilitation de l'installation qui remplacera la centrale John Hart, au Canada.
RAINBOW HOSPITAL PARTNERSHIP (« RAINBOW »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2011	2044	En exploitation	Exploitation et entretien de certaines fonctions du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick.
RAYALSEEMA EXPRESSWAY PRIVATE LIMITED (« REPL »)	36,9 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2040	En construction	Construit et exploitera un tronçon de 189 km d'une autoroute à péage en Inde, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans.
RIDEAU TRANSIT GROUP PARTNERSHIP (« RIDEAU »)	40 %	Mise en équivalence	Oui	2013	2043	En construction	Assure la conception, la construction et le financement de la Ligne de la Confédération, le réseau de transport léger sur rail de la ville d'Ottawa, ainsi que son entretien, une fois qu'elle sera construite.
ASTORIA PROJECT PARTNERS II LLC (« ASTORIA II »)	6,2 %	Coût	Non	2008	s.o.	En exploitation	Astoria II détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 550 MW dans le Queens, à New York. Astoria II a signé un accord ferme d'achat d'énergie de 20 ans avec la New York Power Authority (« NYPA »).
CHINOOK ROADS PARTNERSHIP (« CHINOOK »)	50 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2043	En exploitation	Chinook assure l'exploitation et l'entretien du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail pour la ville de Calgary.
407 INTERNATIONAL INC. (« AUTOROUTE 407 »)	16,77 %	Mise en équivalence	Non	1999	2098	En exploitation	Exploite, entretient et gère l'autoroute 407, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans.

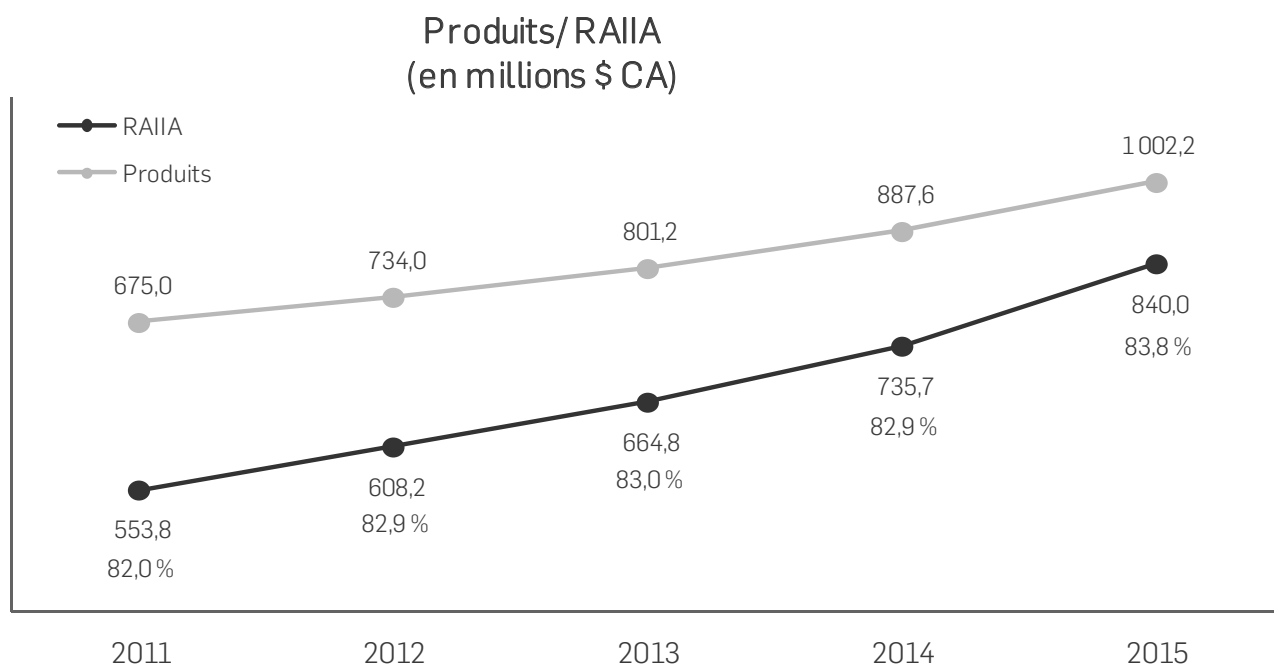
NOM	PARTICIPATION	MÉTHODE COMPTABLE	ASSUJETTI À L'IFRIC 12	DÉTENU DEPUIS	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	ÉTAT	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
INTRANSIT BC LIMITED PARTNERSHIP (« INTRANSIT BC »)	33,3 %	Mise en équivalence	Oui	2005	2040	En exploitation	InTransit BC assure l'exploitation et l'entretien de la Canada Line, une ligne rapide de transport en commun de 19 km reliant les villes de Vancouver et de Richmond à l'Aéroport international de Vancouver, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 35 ans.
MALTA INTERNATIONAL AIRPORT P.L.C.	15,5 %	Mise en équivalence	Non	2002	2067	En exploitation	Détient les droits de propriété et de gestion de l'Aéroport international de Malte, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 65 ans. Après la fin de l'exercice, de la Société a conclu un accord en vue de la vente de cette participation. Se reporter à la section 16 pour en savoir davantage.
MYAH TIPAZA S.P.A. (« MYAH TIPAZA »)	25,5 %	Mise en équivalence	Non	2008	s.o.	En exploitation	Détient, exploite et entretient une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 120 000 m³/j en Algérie en vue de vendre la production totale d'eau traitée à Sonatrach et à l'Algérienne des Eaux (« ADE »), en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans.
OKANAGAN LAKE CONCESSION LIMITED PARTNERSHIP (« OKANAGAN LAKE CONCESSION »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2005	2035	En exploitation	Assure la gestion, l'exploitation et l'entretien du pont à 5 voies William-R.-Bennett de 1,1 km, à Kelowna, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans.
SHARIKET KAHRABA HADJRET EN NOUSS S.P.A. (« SKH »)	26 %	Mise en équivalence	Non	2006	S.O.	En exploitation	Détient, exploite et entretient une centrale thermique au gaz de 1 227 MW en Algérie pour vendre la production totale en électricité à Sonelgaz S.p.A., en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE L'AÉROPORT DE MAYOTTE S.A.S. (« MAYOTTE »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2011	2026	En exploitation	Modernise les infrastructures, construit une nouvelle aérogare, et gère et entretient l'aéroport, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 15 ans.
TC DÔME S.A.S. (« TC DÔME »)	51 %	Mise en équivalence	Oui	2008	2043	En exploitation	Exploite un train électrique à crémaillère de 5,3 km en France.
HIGHWAY CONCESSIONS ONE PRIVATE LIMITED (ANCIENNEMENT PIRAMAL ROADS INFRA PRIVATE LIMITED)	10 %	Coût	S.O.	2012	S.O.	Activités continues (construction et exploitation)	Activités relatives aux appels d'offres, à la détention et à l'acquisition d'infrastructures, aux investissements, au développement, à la mise en place et à l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde.
GROUPE SIGNATURE SUR LE SAINT-LAURENT S.E.N.C. (« SSL »)	50 %	Mise en équivalence	Oui	2015	2049	En construction	Assure la conception, la construction, le financement du corridor du nouveau pont Champlain, ainsi que son exploitation et son entretien, une fois qu'il sera construit.
CROSSLINX TRANSIT SOLUTIONS GENERAL PARTNERSHIP (« EGLINGTON CROSSTOWN »)	25 %	Mise en équivalence	Oui	2015	2051	En construction	Assure la conception, la construction et le financement de la ligne de transport léger sur rail Eglinton Crosstown, longue de 19 km, ainsi que son exploitation et son entretien, une fois qu'elle sera construite.

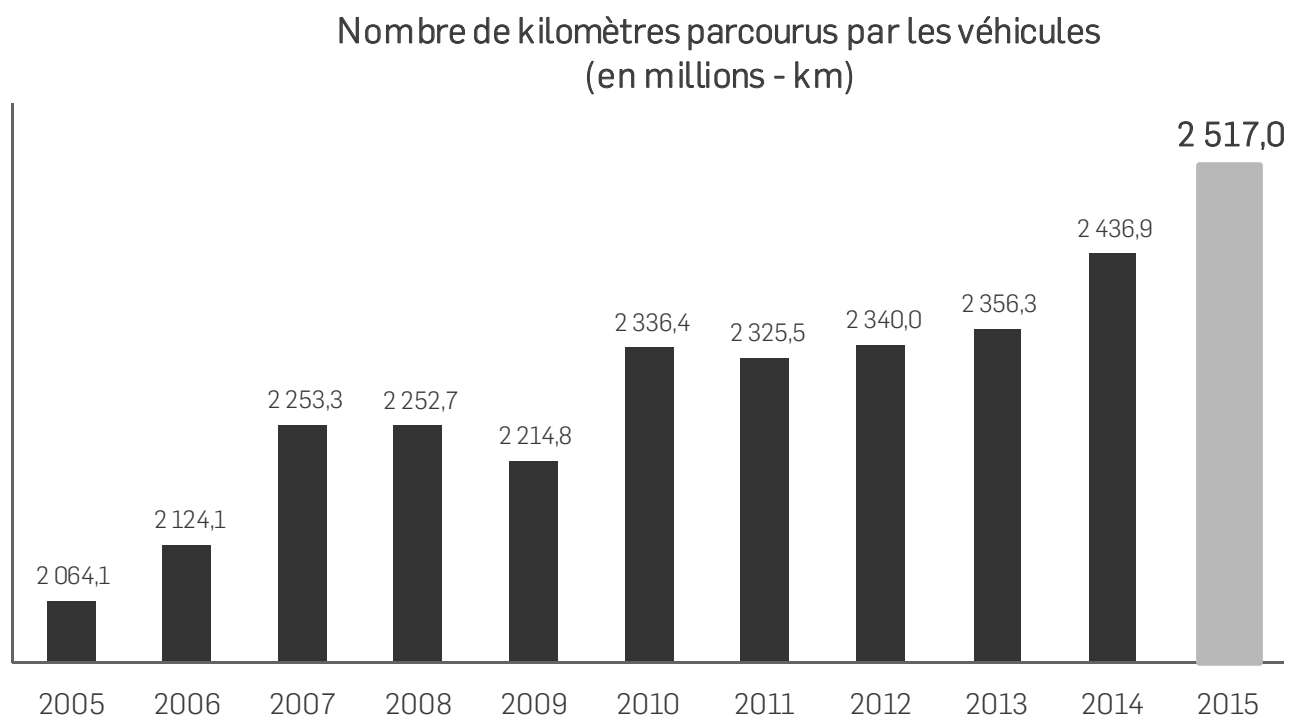
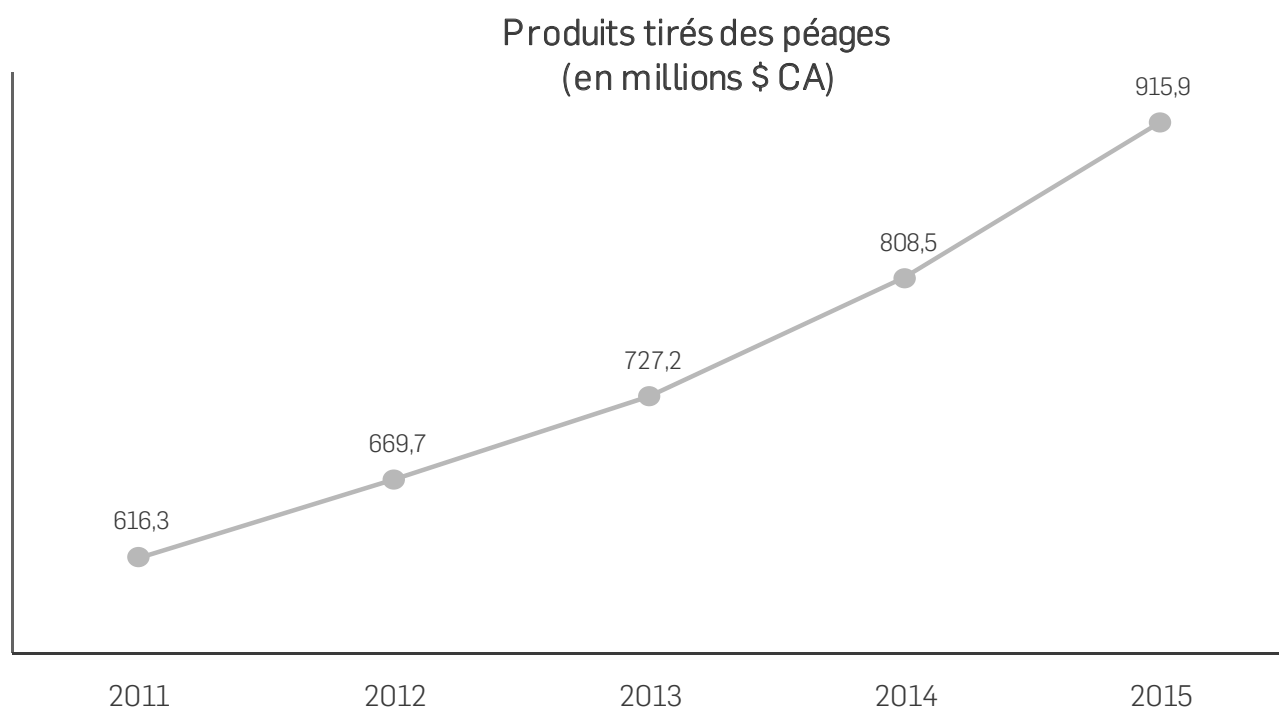
S.O. : sans objet

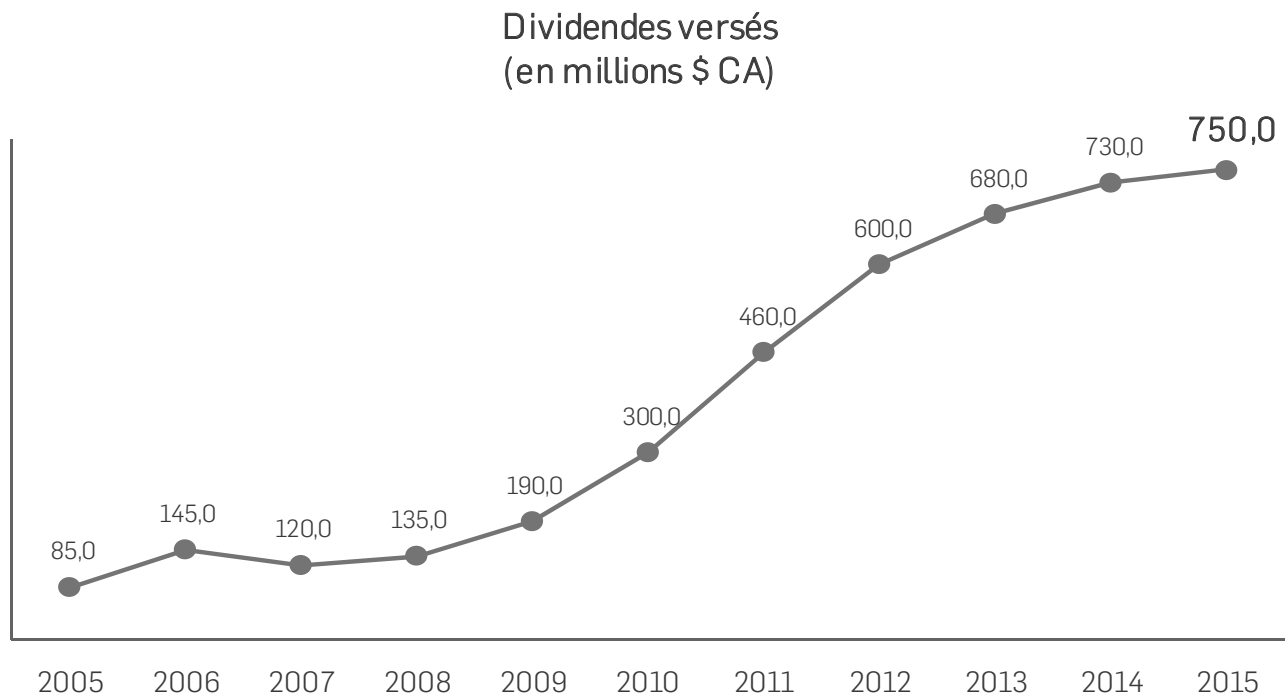
AUTOROUTE 407

Cette information a pour but de permettre au lecteur d'obtenir une compréhension générale des activités ainsi que des indicateurs de performance de l'Autoroute 407. Compte tenu du fait que 407 International inc. émet des titres d'emprunt dans le public, les états financiers, le rapport de gestion ainsi que d'autres informations financières pertinentes de 407 International inc. sont accessibles au www.sedar.com, un site Internet maintenu par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Cette section a seulement pour but de permettre au lecteur d'obtenir une compréhension générale des activités ainsi que des indicateurs de performance de cet investissement de Capital; pour de l'information financière complète, le lecteur doit se reporter aux documents officiels de 407 International inc.

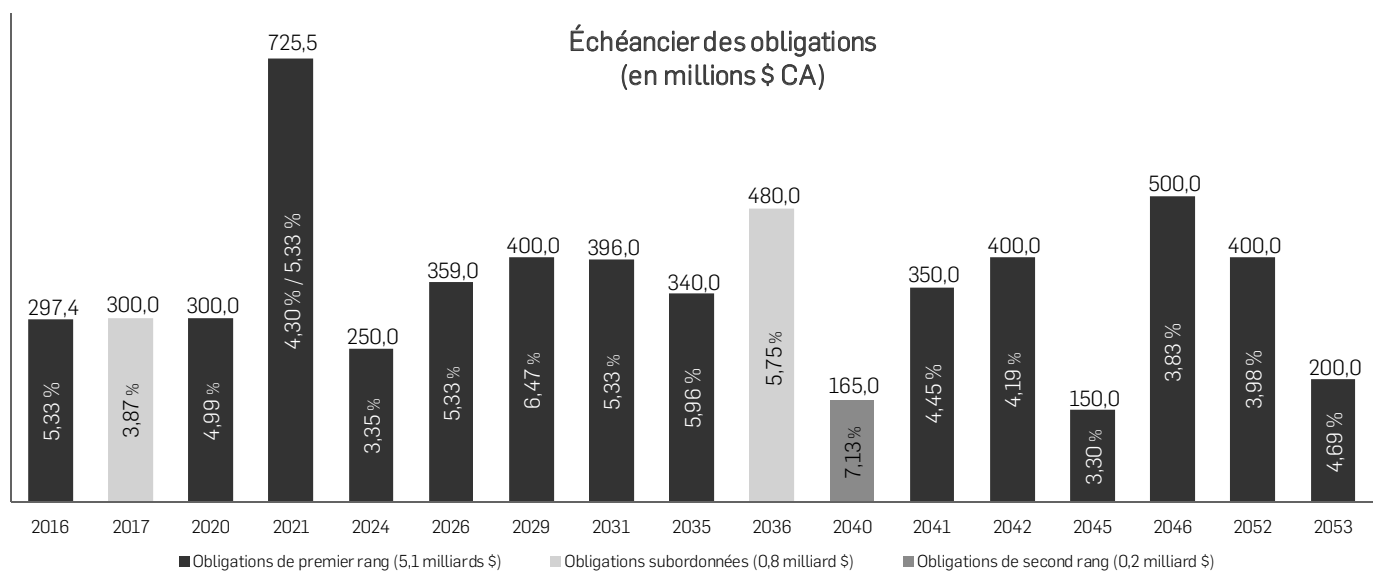
407 INTERNATIONAL INC. – INDICATEURS HISTORIQUES CLÉS







ÉCHÉANCIER DES OBLIGATIONS DE 407 INTERNATIONAL INC.



L'acquisition de 407 ETR par 407 International inc. en mai 1999, ainsi que le développement de l'Autoroute 407, ont été financés en partie par des emprunts. De concert avec ses conseillers financiers, 407 International inc. a mis au point un plan de financement appelé la « plateforme d'accès aux marchés financiers ». Ce plan de financement comprend un programme

permanent applicable à divers titres d'emprunt et emprunts de sociétés, y compris une dette bancaire à terme, des marges de crédit bancaires renouvelables, des titres d'emprunt faisant l'objet d'appels publics à l'épargne et de placements privés, du papier commercial, des billets à moyen terme, des swaps de taux d'intérêt et de devises et d'autres instruments de couverture. Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») a attribué les notes « A », « A- » et « BBB », respectivement, à la dette de premier rang, à la dette de rang inférieur et à la dette subordonnée de 407 International inc. DBRS Limited (« DBRS ») a attribué les notes « A », « A (bas) » et « BBB », respectivement, à la dette de premier rang, à la dette de rang inférieur et à la dette subordonnée de 407 International inc.

FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS DE 407 INTERNATIONAL INC.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014	VARIATION (%)
Produits	1 002,2 \$	887,6 \$	12,9 %
Charges d'exploitation	162,2	151,9	6,8 %
RAIIA	840,0	735,7	14,2 %
RAIIA en pourcentage des produits	83,8 %	82,9 %	s.o.
Amortissements	86,0	78,4	9,7 %
Intérêts et autres charges	326,9	354,6	(7,8) %
Charge d'impôt différé	115,5	79,8	44,7 %
Charge d'impôt exigible	0,4	-	s.o.
Résultat net	311,2 \$	222,9 \$	39,6 %
Dividendes payés	750,0 \$	730,0 \$	2,7 %

L'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Toutefois, en 2014 et en 2015, la Société a comptabilisé dans ses comptes de résultat sa quote-part des dividendes provenant de l'Autoroute 407 plutôt que sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 compte tenu du fait que la valeur comptable de son investissement était de néant à la fin de chacun de ces exercices. Les dividendes reçus par SNC-Lavalin ne sont pas imposables.

RÉSULTATS LIÉS À LA CIRCULATION DE 407 INTERNATIONAL INC.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (SAUF LES TRANSPONDEURS EN CIRCULATION)	2015	2014	VARIATION (%)
Déplacements (en millions)	121,2	118,2	2,5 %
Nombre moyen de déplacements effectués pendant les jours ouvrables (en milliers)	399,6	391,5	2,1 %
Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules (« NKPV », en millions)	2 517,0	2 436,9	3,3 %
Longueur moyenne des déplacements (« LMD », en kilomètres)	20,8	20,6	1,0 %
Circulation non facturable (pourcentage)	2,3	2,3	-
Taux de pénétration des transpondeurs (pourcentage)	82,8	82,0	1,0 %
Transpondeurs en circulation au 31 décembre	1 275 892	1 202 393	6,1 %

407 International inc. est détenue par Cintra Global, une filiale en propriété exclusive de Ferrovial, S.A. (43,23 %), par des filiales détenues indirectement par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (40 % au total) et par SNC-Lavalin (16,77 %). 407 International inc., par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, 407 ETR, détient les droits

de perception du péage à accès ouvert à une autoroute à péage entièrement électronique, juste au nord de Toronto, et en assure l'exploitation et l'entretien.

Selon des rapports du gouvernement ontarien, la population de la région du Grand Toronto (« RGT ») dépasse actuellement 6 millions et il est estimé qu'elle dépassera 9 millions d'ici l'année 2031. La croissance future dans la RGT s'étalera encore plus au nord, au nord-ouest ainsi qu'au nord-est, au-delà du corridor de l'autoroute 407, compte tenu du fait que le lac Ontario empêche la croissance au sud. Ce qui rend particulièrement intéressante l'autoroute 407, c'est le fait que contrairement à d'autres autoroutes à péage, l'autoroute 407 est une « autoroute urbaine », c'est-à-dire que la majorité des usagers font d'elle une partie intégrante de leur routine quotidienne, ce qui permet de tirer des produits stables et récurrents. Un autre facteur intéressant provient du fait que le réseau routier de la RGT est déjà congestionné et que cette situation continuera de se détériorer avec le temps. L'autoroute 401, QEW ainsi que de nombreuses autres artères sont déjà à plein rendement. La province a peu de solutions de rechange afin d'accroître la capacité du réseau routier existant et est limitée quant au lancement de projets mineurs qui offrent peu de désengorgement. L'autoroute 407 est donc une solution de rechange pratique dans la région, et elle offre une capacité de croissance favorisant davantage le désengorgement. Ce qui différencie également l'autoroute 407 de la plupart des autres autoroutes à péage privées dans le monde est le fait que l'entente de concession permet à l'exploitant de l'autoroute de fixer avec flexibilité les taux de péage. Aucune approbation n'est requise de la part de la province ontarienne avant d'augmenter les taux. Toutefois, la concession doit s'assurer que le volume de circulation se maintient au-delà de certains seuils, à défaut de quoi la concession devra payer une sanction pécuniaire non substantielle à la province ontarienne. La concession continue d'améliorer l'autoroute au moyen de projets de construction conçus pour améliorer la circulation ainsi que la commodité pour la clientèle. La concession investit dans l'élargissement de la structure des ponts et l'ajout de nouvelles voies à l'autoroute afin d'augmenter sa capacité et d'améliorer la fluidité de la circulation.

AJOUTS/CESSIONS D'INVESTISSEMENTS DE CAPITAL EN 2015

GROUPE SIGNATURE SUR LE SAINT-LAURENT S.E.N.C. (« SSL »)

En juin 2015, la Société a annoncé que le consortium SSL, dont SNC-Lavalin est partenaire à 50 %, avait conclu avec le gouvernement du Canada une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien du projet de corridor du nouveau pont Champlain. SSL veillera à l'exploitation et à l'entretien du pont pendant toute la durée de la concession qui s'étendra jusqu'en 2049. La Société s'est engagée à investir un montant de 43,1 millions \$ en capitaux propres dans cet investissement de Capital. L'investissement de SNC-Lavalin dans SSL est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

CROSSLINX TRANSIT SOLUTIONS GENERAL PARTNERSHIP

En juillet 2015, la Société a annoncé la clôture financière du projet de train léger sur rail (« TLR ») transurbain Eglinton Crosstown à Toronto, au Canada, par Crosslinx Transit Solutions General Partnership, un consortium dont fait partie SNC-Lavalin avec ses trois partenaires. En vertu de l'entente du projet, Crosslinx Transit Solutions General Partnership assurera la conception, la construction, le financement ainsi que les services d'entretien et les travaux de réfection du TLR Eglinton Crosstown pendant 30 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 24,9 millions \$ en capitaux propres dans cet investissement de Capital. L'investissement de SNC-Lavalin dans Crosslinx Transit Solutions General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

PROJET DE NICKEL AMBATOVY (« AMBATOVY »)

SNC-Lavalin détenait une participation de 5 % dans le projet Ambatovy, à Madagascar, pour lequel elle a obtenu un contrat d'IAGC en 2007.

Le 21 septembre 2015, l'achèvement financier du projet de nickel Ambatovy a été réalisé. En conséquence, le financement du projet, qui a été mis en place pour financer la construction de ce projet et pour lequel SNC-Lavalin a fourni une garantie financière de 105 millions \$ US et une garantie croisée de 70 millions \$ US aux prêteurs du projet Ambatovy, est devenu sans recours contre tous les partenaires, y compris SNC-Lavalin. En même temps, l'entente d'achat/de vente (l'« option ») entre SNC-Lavalin et deux actionnaires d'Ambatovy est devenue applicable, permettant à SNC-Lavalin de céder sa participation de 5 % dans Ambatovy et le solde de ses prêts à un actionnaire d'Ambatovy (les « prêts »).

Le 30 septembre 2015, la Société a annoncé qu'elle avait exercé son option. Ainsi, SNC-Lavalin a cédé à l'un des actionnaires d'Ambatovy sa participation de 5 % dans Ambatovy et ses prêts, pour une contrepartie en trésorerie de 449,7 millions \$ US (600,7 millions \$ CA), ce qui s'est traduit par un gain net après impôt de 145,7 millions \$ CA.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intragroupe tirés de produits provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'investissement de Capital. Les profits découlant des transactions avec des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intragroupe est présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT DE CAPITAL	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRAGROUPE
AltaLink ⁽¹⁾	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils étaient générés, puisque les transactions étaient considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
Investissements de Capital comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par des investissements de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par des investissements de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

(1) Jusqu'au 1^{er} décembre 2014, qui est la date d'effet de la cession d'AltaLink, AltaLink était une filiale de la Société.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, SNC-Lavalin a constaté des produits de 733,9 millions \$ (607,8 millions \$ en 2014) tirés de contrats avec des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 157,1 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (171,4 millions \$ en 2014). Pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} décembre 2014, les produits intragroupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 1 290,7 millions \$ ont été éliminés à la consolidation, alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés. Par suite de la cession d'AltaLink, les produits générés par des transactions avec AltaLink réalisées après le 1^{er} décembre 2014 sont constatés par la Société dans son compte consolidé de résultat.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 65,4 millions \$ au 31 décembre 2015 (60,7 millions \$ en 2014). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 94,2 millions \$ au 31 décembre 2015 (96,4 millions \$ en 2014). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 113,9 millions \$ au 31 décembre 2015 (45,9 millions \$ en 2014).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

8.6 Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs

Depuis janvier 2015, les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement liés à des projets ou à des secteurs ne sont plus attribués aux secteurs de la Société. Par conséquent, le RAII sectoriel de la Société ne comprend plus les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, qui étaient auparavant répartis en fonction de la marge brute de chacun de ces secteurs. La Société est d'avis qu'une telle utilisation du RAII sectoriel accroîtra la qualité de la présentation de l'information relative à ses secteurs à présenter en fournissant des renseignements plus comparables en ce qui a trait à leur résultat d'exploitation. Les chiffres de 2014 ont été retraités en ce sens.

Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués à des projets ou à des secteurs se sont élevés à 199,0 millions \$ en 2015, comparativement à 126,6 millions \$ en 2014. L'augmentation de 72,4 millions \$ de 2014 à 2015 était principalement attribuable à une baisse du montant des avantages, incitatifs et charges de sécurité sociale attribué aux projets ou aux secteurs, de même que par une hausse de la rémunération variable. De plus, les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres qui n'étaient pas attribués à des projets ou à des secteurs en 2014 comprenaient l'incidence positive du fait que la Société a été reconnue partie lésée et a eu droit au recouvrement d'un montant de 17,2 millions \$ plus intérêts relativement à certains litiges, lesquels sont décrits plus en détail à la section 13 « Risques et incertitudes ».

9 Résultats du quatrième trimestre

Au quatrième trimestre de 2015, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 49,2 millions \$ (0,33 \$ par action après dilution), comparativement à 1 146,6 millions \$ (7,51 \$ par action après dilution) au trimestre correspondant de 2014. La baisse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'explique principalement par le gain de 1 558,4 millions \$ (1 320,7 millions \$ après impôts ou 8,65 \$ par action après dilution) à la cession de la participation de la Société dans AltaLink au quatrième trimestre de 2014, partiellement contrebalancé par une augmentation du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C au quatrième trimestre de 2015.

Au quatrième trimestre de 2015, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C s'est élevé à 14,0 millions \$, comparativement à une perte nette de 255,6 millions \$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C s'explique principalement par des apports plus élevés de tous les secteurs.

L'augmentation du RAI du secteur Infrastructures au quatrième trimestre de 2015 découle essentiellement d'une augmentation du ratio de marge brute. Au quatrième trimestre de 2014, il y a eu un RAI sectoriel négatif provenant du secteur Infrastructures, essentiellement attribuable à des révisions défavorables des prévisions des coûts, principalement dans les secteurs des hôpitaux et du transport en commun, ce qui a eu une incidence négative totale sur la marge brute de 106,1 millions \$. L'apport plus élevé du secteur Pétrole et gaz au quatrième trimestre de 2015 reflète principalement une hausse du ratio de marge brute, incluant l'incidence favorable d'un montant de 10,4 millions \$ relativement à un projet achevé en Amérique latine. Au quatrième trimestre de 2014, la marge brute du secteur Pétrole et gaz a subi l'incidence négative d'une révision défavorable des prévisions des coûts d'un projet à prix forfaitaire du passé en Afrique du Nord. La hausse dans le secteur Mines et métallurgie s'explique principalement par une augmentation du ratio de marge brute, incluant l'issue favorable d'une valeur de 23,3 millions \$ de certains projets en Afrique du Nord. La hausse de l'apport du secteur Énergie au quatrième trimestre de 2015 est principalement attribuable à une baisse des frais de vente, généraux et administratifs, ainsi qu'à un ratio de marge brute plus élevé. Au quatrième trimestre de 2014, la marge brute du secteur Énergie a subi l'incidence négative de certaines réserves et de révisions défavorables des prévisions des coûts pour certains projets d'envergure.

Certains éléments significatifs ont aussi eu une incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin aux quatrième trimestres de 2015 et de 2014, principalement les suivants :

- > 94,8 millions \$ (71,1 millions \$ après impôts) au titre des coûts de restructuration au quatrième trimestre de 2015, contre 94,0 millions \$ (87,5 millions \$ après impôts) de coûts de restructuration pour la période correspondante de 2014;
- > 0,3 million \$ (0,1 million \$ après impôts) au quatrième trimestre de 2015, au titre des coûts d'acquisition et d'intégration liés à l'acquisition de Kentz, comparativement à 31,6 millions \$ (24,2 millions \$ après impôts) au quatrième trimestre de 2014, ce dernier montant incluant également les coûts de financement connexes;

- > 22,5 millions \$ (17,3 millions \$ après impôts), au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz, comparativement à 24,2 millions \$ (17,6 millions \$ après impôts) au trimestre correspondant de 2014.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant du secteur Capital a diminué pour s'établir à 35,3 millions \$ au quatrième trimestre de 2015, comparativement à 1 402,2 millions \$ au quatrième trimestre de 2014.

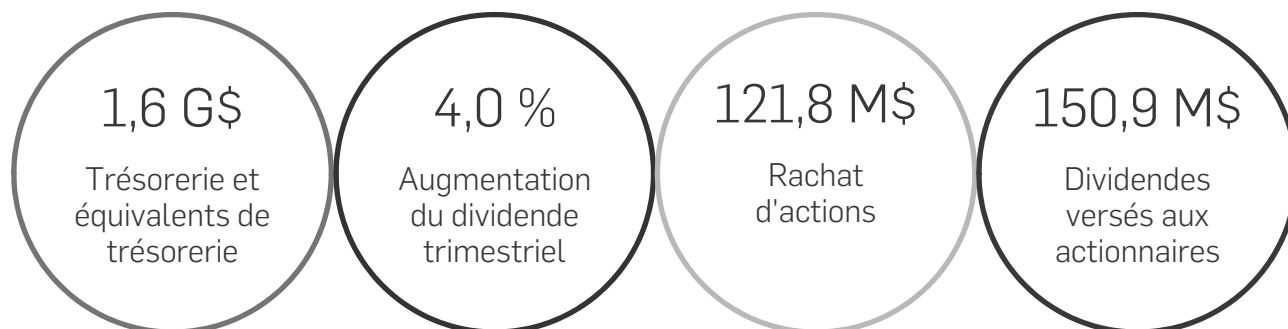
La baisse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant du secteur Capital s'explique principalement par le gain cumulé de 1 619,5 millions \$ (1 337,3 millions \$ après impôts) à la cession d'AltaLink et d'Astoria au quatrième trimestre de 2014, qui ne contribuaient plus aux résultats en 2015, et par la baisse des dividendes reçus de l'Autoroute 407 au quatrième trimestre de 2015 par rapport au trimestre correspondant de 2014.

Au quatrième trimestre de 2015, les produits ont diminué par rapport à 2014, principalement en raison d'une baisse dans le secteur Capital, à la suite de la cession d'AltaLink et d'Astoria au quatrième trimestre de 2014, qui ne contribuaient plus aux résultats au quatrième trimestre de 2015. Les produits provenant d'I&C au quatrième trimestre de 2015 ont été comparables à ceux du quatrième trimestre de 2014.

Au 31 décembre 2015, le carnet de commandes de la Société s'établissait à 12,0 milliards \$, comparativement à 12,7 milliards \$ à la fin du troisième trimestre de 2015, une variation essentiellement attribuable à une baisse dans les secteurs Pétrole et gaz et Énergie.

À la fin de décembre 2015, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 1,6 milliard \$, comparativement à 1,5 milliard \$ à la fin de septembre 2015, principalement en raison des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, partiellement contrebalancés par les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement.

10 Liquidités et ressources financières



La présente section Liquidités et ressources financières a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et de la situation financière de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- > l'analyse du **fonds de roulement**, qui a été préparée avec l'objectif de donner des informations supplémentaires sur les principaux changements dans les actifs et passifs courants de la Société en 2015 et en 2014;
- > l'examen de la **trésorerie nette de la dette avec recours** de la Société;
- > l'analyse des **flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- > la présentation des facilités de crédit renouvelables avec recours, des notations de crédit et de la dette avec recours sur le capital total;
- > l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers dérivés** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société;
- > la présentation des **dividendes déclarés** et du **rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)** de la Société pour les trois derniers exercices;
- > d'autres **données annuelles clés** à l'égard de la situation financière de la Société.

En ce qui a trait à la suffisance des capitaux propres des actionnaires, la Société cherche à maintenir un équilibre adéquat entre la suffisance des capitaux propres pour financer la position nette d'actifs engagés, le maintien de marges de crédit bancaires suffisantes et la capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, tout en maximisant le rendement des capitaux propres.

Les liquidités de la Société proviennent généralement de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, de facilités de crédit et d'accès aux marchés de capitaux, selon les besoins, qui sont tous des éléments dont il est question dans la section qui suit. Alors que les liquidités restent sujettes à de nombreux risques et limites, notamment les risques décrits à la section 13 « Risques et incertitudes », ainsi qu'à la

présente section, la Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie, sa capacité de crédit inutilisée ainsi que ses flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible.

La stratégie de la Société en matière de liquidités est guidée par deux objectifs :

- > le maintien d'une notation de crédit de première catégorie;
- > le maintien d'un niveau de trésorerie disponible et/ou de facilités de crédit suffisant pour a) respecter les besoins continus en fonds de roulement, et b) respecter les engagements à investir dans des projets d'investissements de Capital ou fournir le financement pour ces derniers, sur une base continue.

10.1 Fonds de roulement

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RATIO DU FONDS DE ROULEMENT)	2015	2014 ⁽¹⁾	VARIATION DE 2014 À 2015
Actifs courants	5 197,8 \$	5 043,8 \$	154,0 \$
Passifs courants	5 089,8	5 409,2	(319,4)
Fonds de roulement	108,1 \$	(365,4) \$	473,5 \$
Ratio du fonds de roulement	1,02	0,93	0,09

(1) En 2015, la Société a complété la répartition préliminaire du prix d'acquisition et a révisé de manière rétrospective l'incidence des modifications qui ont été apportées à la répartition préliminaire du prix d'acquisition.

VARIATION DE 2014 À 2015

Le fonds de roulement et le ratio du fonds de roulement affichaient une hausse au 31 décembre 2015 par rapport à l'exercice précédent. La variation du fonds de roulement est essentiellement attribuable à une hausse de 154,0 millions \$ du total des actifs courants, qui découle principalement d'une augmentation des contrats en cours et autres actifs financiers courants, qui a été contrebalancée en partie par une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La variation positive du fonds de roulement s'explique également par une diminution de 319,4 millions \$ des passifs courants en 2015, essentiellement attribuable à une diminution des autres passifs courants et des produits différés, qui a été contrebalancée en partie par une augmentation des avances liées à des arrangements de financement de contrats. Se reporter à la section 10.8 pour en savoir davantage sur la variation du total des actifs courants et du total des passifs courants.

10.2 Trésorerie nette de la dette avec recours

La trésorerie nette de la dette avec recours de la Société, qui est une mesure financière non conforme aux IFRS, est obtenue en excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital ainsi que sa dette avec recours de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, se présentait comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 581,8 \$	1 702,2 \$	1 108,7 \$
Moins :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	17,1	29,3	17,8
Dette avec recours	349,1	348,9	348,7
Trésorerie nette de la dette avec recours	1 215,6 \$	1 324,0 \$	742,2 \$

La trésorerie nette de la dette avec recours de la Société s'établissait à 1 215,6 millions \$ au 31 décembre 2015, comparativement à 1 324,0 millions \$ au 31 décembre 2014, reflétant principalement une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, comme il est expliqué à la section 10.3.

10.3 Analyse des flux de trésorerie

SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation	(514,7) \$	264,1 \$
Activités d'investissement	584,0	(499,0)
Activités de financement	(241,5)	816,6
Augmentation liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des établissements à l'étranger	51,8	11,8
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(120,4)	593,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 702,2	1 108,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 581,8 \$	1 702,2 \$

La section qui suit explique les principaux éléments des flux de trésorerie ayant eu une incidence sur la variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation ont totalisé 514,7 millions \$ en 2015, comparativement aux flux de trésorerie générés de 264,1 millions \$ en 2014. Voici les principaux facteurs ayant eu une incidence sur les activités d'exploitation :

- > Des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation avant la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, qui ont totalisé 129,5 millions \$ en 2015, comparativement à 166,2 millions \$ en 2014, reflétant principalement :
 - › un résultat net de 437,5 millions \$ en 2015, comparativement à 1 334,6 millions \$ en 2014;
 - › des impôts sur le résultat payés de 309,4 millions \$ en 2015, comparativement à 133,8 millions \$ en 2014, une augmentation due principalement aux impôts sur le résultat payés en 2015 sur le gain net provenant de la cession d'AltaLink, qui a été finalisée en décembre 2014;
 - › des gains sans effet sur la trésorerie totalisant 174,4 millions \$ en 2015 provenant principalement de la cession de la participation de la Société dans Ambatovy, comparativement à un gain cumulatif sans effet sur la trésorerie de 1 615,4 millions \$ provenant de la cession d'AltaLink, Astoria et Ovation en 2014;
 - › l'amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants de 162,4 millions \$ en 2015, comparativement à 113,7 millions \$ en 2014, principalement en raison des actifs supplémentaires provenant de l'acquisition de Kentz, conclue le 22 août 2014;
 - › des coûts de restructuration comptabilisés dans le résultat net excédant les coûts de restructuration payés de 37,6 millions \$ en 2015, comparativement à 80,9 millions \$ en 2014;
 - › une charge d'impôt sur le résultat sans effet sur la trésorerie de 83,7 millions \$ en 2015, comparativement à 323,0 millions \$ en 2014, une augmentation attribuable principalement à l'impôt sur le résultat relativement au gain sur cessions d'investissements de Capital en 2014;
 - › une baisse des provisions sans effet sur la trésorerie liée à des pertes prévues sur certains contrats de 24,7 millions \$ en 2015, comparativement à une baisse de 21,9 millions \$ en 2014.
- > Les flux de trésorerie affectés à la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont totalisé 644,2 millions \$ en 2015, par rapport à des flux de trésorerie provenant de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 98,0 millions \$ en 2014, ce qui s'explique surtout par la diminution des produits différés et la diminution des dettes fournisseurs, en excluant les écarts de change, en 2015. La variation nette négative des éléments hors trésorerie du fonds de roulement est surtout attribuable aux projets d'envergure qui ont été achevés ou quasi-achevés au cours de 2015.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ont augmenté pour atteindre 584,0 millions \$ en 2015 par rapport à des flux de trésorerie affectés de 499,0 millions \$ en 2014. Les principales activités d'investissement ont été les suivantes :

- > Une entrée de trésorerie nette de 600,7 millions \$ à la cession d'investissements de Capital, attribuable essentiellement à la cession de la participation de la Société dans Ambatovy en 2015, comparativement à une entrée de trésorerie nette de 3 253,3 millions \$ à la cession d'investissements de Capital en 2014, attribuable à la vente par la Société de sa participation de 100 % dans AltaLink, Astoria et Ovation et à des paiements au titre des frais connexes à des cessions d'investissements de Capital de 60,3 millions \$ en 2014;
- > Les flux de trésorerie nets affectés à l'acquisition de Kentz, qui ont totalisé 1 763,0 millions \$ en 2014, tels qu'ils sont décrits à la note 6 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour 2015. L'écart entre le prix d'acquisition de 2 073,6 millions \$ et les flux de trésorerie nets affectés à l'acquisition de Kentz représente la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par Kentz à la date d'acquisition;
- > À la suite de la cession d'AltaLink en 2014, l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale a exigé une sortie de trésorerie totale de néant en 2015, comparativement à une sortie de trésorerie de 1 522,4 millions \$ en 2014 en raison d'AltaLink;
- > En 2015, les placements à court terme ont diminué de 81,9 millions \$, comparativement à 159,3 millions \$ en 2014, en raison d'une diminution des billets de dépôt qui sont arrivés à échéance en 2015;
- > L'augmentation des créances en vertu des accords de concession de services, déduction faite du recouvrement, s'est élevée à 36,7 millions \$ en 2015, comparativement à 6,2 millions \$ en 2014;
- > L'acquisition d'immobilisations corporelles provenant d'I&C, pour une sortie de trésorerie totale de 116,0 millions \$ en 2015, comparativement à 70,2 millions \$ en 2014, une augmentation principalement attribuable à l'inclusion des actifs de Kentz à compter du 22 août 2014;
- > La sortie de trésorerie de 16,9 millions \$ liée aux paiements au titre des investissements de Capital en 2015, reflétant des paiements pour Ambatovy, comparativement à 133,1 millions \$ en 2014, reflétant des paiements pour le GISM et Ambatovy;
- > Des coûts de 34,7 millions \$, déduction faite d'un recouvrement, liés à une couverture de change en 2014, tels qu'ils sont décrits à la note 6 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour 2015;
- > La Société a reçu un produit de 49,3 millions \$ à la suite du règlement d'un arrangement financier en 2015;
- > L'investissement dans des billets de dépôt d'une partie du produit de 260,5 millions \$ découlant de l'émission d'obligations de premier rang par InPower BC General Partnership en 2014, tel qu'il est décrit à la note 5 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour 2015.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 241,5 millions \$ en 2015, comparativement à des flux de trésorerie de 816,6 millions \$ générés par les activités de financement en 2014. Les principales activités de financement ont été les suivantes :

- > Une augmentation de 430,0 millions \$ de la dette avec recours en 2015, ainsi que le remboursement de la dette avec recours de 430,0 millions \$ au cours du même exercice, qui se rapportent aux prélèvements et aux remboursements sur la facilité de crédit de la Société, comparativement à une augmentation de 2 630,0 millions \$ de la dette avec recours en 2014 pour financer le prix d'achat de l'acquisition de Kentz, laquelle a été remboursée en totalité en 2014;
- > L'augmentation de la dette sans recours provenant du secteur Capital, qui a totalisé 2,1 millions \$ en 2015, comparativement à 1 657,8 millions \$ en 2014. En 2014, l'augmentation était principalement attribuable à AltaLink Holdings, L.P. et à d'autres entités de portefeuille liées, de même qu'à InPower BC General Partnership;
- > Le remboursement de la dette avec recours liée à Kentz, d'un montant de 482,4 millions \$, en 2014;
- > Le remboursement de la dette sans recours provenant du secteur Capital qui s'est élevé à 10,5 millions \$ en 2015, comparativement à 427,5 millions \$ en 2014, qui était principalement attribuable à AltaLink;
- > Une augmentation des avances au titre d'arrangements de financement de contrats, déduction faite des remboursements, de 70,5 millions \$ en 2015, comparativement à 230,1 millions \$ en 2014. Ces avances au titre d'arrangements de financement de contrats sont liées aux projets de Ste-Justine et Evergreen;
- > Des dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle de 28,5 millions \$ en 2015;
- > Les dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin se sont élevés à 150,9 millions \$ en 2015, comparativement à 146,2 millions \$ en 2014, reflétant essentiellement une augmentation des dividendes payés par action, qui se sont chiffrés à 1,00 \$ par action en 2015, comparativement à 0,96 \$ par action en 2014;
- > Le rachat d'actions pour 121,8 millions \$ (2 803 900 actions à un prix moyen de 43,43 \$) en 2015, comparativement à néant en 2014. Le 3 juin 2015, la Société a annoncé avoir obtenu l'approbation réglementaire requise afin de procéder, par l'entremise de la Bourse de Toronto (« TSX ») et/ou d'autres systèmes de négociation parallèles, au renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, offre qui avait été annoncée précédemment et qui vise à racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 13 287 774 de ses actions ordinaires entre le 5 juin 2015 et le 4 juin 2016;
- > L'émission d'actions par suite de l'exercice d'options sur actions attribuées a généré des liquidités de 4,2 millions \$ en 2015 (110 873 options sur actions à un prix moyen de 38,02 \$), comparativement à 26,9 millions \$ en 2014 (657 869 options sur actions à un prix moyen de 40,92 \$). Au 22 février 2016, 1 927 918 options sur actions étaient en cours, à des prix d'exercice variant de 37,04 \$ à 54,07 \$ par action ordinaire. À la même date, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation était de 149 772 892.

10.4 DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

DETTE AVEC RECOURS

FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE AVEC RECOURS

En décembre 2013, la Société a conclu une convention de crédit renouvelable non garantie (la « facilité de crédit ») avec un syndicat d'institutions financières, d'un montant total de 3 500 millions \$ pouvant être utilisé pour l'émission de lettres de garantie de performance et de lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités, sous réserve d'une limite de 1 650 millions \$ applicable aux lettres de crédit financières et aux prélèvements de liquidités, mais non applicable aux lettres de garantie de performance. Les montants prélevés aux termes de cette facilité de crédit portent intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable. La facilité de crédit venait initialement à échéance en décembre 2016 et était assortie d'une option de prolongation annuelle pour une période d'un an, sous réserve de l'approbation des prêteurs. Comme indiqué ci-dessous, la facilité de crédit a été modifiée en août 2014.

La facilité de crédit est engagée et assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours sur le résultat avant intérêts, impôts et amortissements, tel qu'il est défini aux termes de la facilité de crédit, ne dépassant pas une certaine limite.

Si les clauses restrictives de la facilité de crédit ne sont pas respectées, les prêteurs peuvent, entre autres, retirer à la Société son droit d'utiliser la facilité de crédit et exiger le paiement immédiat de la totalité ou d'une partie de l'encours de la facilité de crédit.

Pour financer l'acquisition de Kentz Corporation Limited (se reporter à la note 6 des états financiers consolidés annuels audités de 2015 de la Société), SNC-Lavalin a conclu, en juin 2014, une convention de crédit d'acquisition non renouvelable avec recours (la « facilité de crédit d'acquisition ») pour un montant total de 2 750 millions \$ composé des éléments suivants : i) un crédit-relais pour vente d'actif de 2 550 millions \$, échéant au plus tard en décembre 2015; et ii) un emprunt à terme de 200 millions \$, échéant au plus tard en juin 2016. Les montants prélevés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif et de l'emprunt à terme portaient intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable. Selon les modalités de la facilité de crédit d'acquisition, SNC-Lavalin devait effectuer un remboursement obligatoire du solde impayé d'emprunts contractés en vertu de la facilité de crédit d'acquisition à la réception par SNC-Lavalin du produit net de la disposition de certains de ses investissements de Capital, incluant AltaLink. La facilité de crédit d'acquisition devait servir exclusivement à financer l'acquisition de Kentz ainsi que les dettes, les frais et les dépenses connexes.

La facilité de crédit d'acquisition était engagée et assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours (à l'exclusion d'emprunts contractés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif) sur le résultat ajusté avant intérêts, impôts et amortissements, tel qu'il est défini aux termes de la facilité de crédit d'acquisition, ne dépassant pas une certaine limite. Les clauses restrictives financières de la facilité de la Société ont été modifiées pour exclure les montants prélevés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif de la définition de la dette nette avec recours.

En cas de défaut, la facilité de crédit d'acquisition était assujettie aux modalités habituelles de remboursement accéléré.

En août 2014, en lien avec l'acquisition de Kentz, la facilité de crédit conclue par la Société en décembre 2013 a été modifiée afin : i) d'augmenter le montant engagé de 3 500 millions \$ à 4 250 millions \$ qui peut être utilisé pour l'émission de lettres de garantie de performance et de lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités, sous réserve d'une limite de 1 800 millions \$ applicable aux lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités, mais non applicable aux lettres de garantie de performance; et ii) de prolonger l'échéance de la facilité de crédit de décembre 2016 à août 2017, comprenant une option de prolongation annuelle pour une période de un an, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

En septembre 2014, la Société a modifié la facilité de crédit d'acquisition conclue en juin 2014 en annulant l'emprunt à terme de 200 millions \$, alors que tous les autres termes de la facilité de crédit d'acquisition sont demeurés inchangés. De plus, la Société a utilisé une portion de sa facilité de crédit renouvelable non garantie avec recours pour financer l'acquisition de Kentz.

L'utilisation des fonds provenant de ces facilités en 2014 est résumée dans le tableau ci-dessous :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2014
Augmentation de la dette à court terme avec recours	2 630,0 \$
Affectations principales des liquidités provenant de la dette à court terme avec recours :	
Prix d'acquisition de Kentz	(2 073,6) \$
Remboursement d'une portion de la dette avec recours de Kentz	(482,4)
Frais connexes à l'acquisition	(52,8)
Excédent du financement par rapport aux affectations principales énumérées ci-dessus	21,2 \$

En décembre 2014, à la suite de la cession d'AltaLink, la Société a remboursé intégralement le solde impayé de la facilité de crédit d'acquisition, qui a alors été annulée, ainsi que le solde impayé de la dette sans recours liée au financement des apports en capital de la Société dans AltaLink. À ce titre, la Société a conclu l'acquisition de Kentz avec succès sans finalement augmenter son niveau d'endettement.

Au 31 décembre 2015, un montant de 2 116,9 millions \$ sur la facilité de crédit demeurait inutilisé, la différence de 2 133,1 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit, incluant 277,2 millions \$ de lettres de crédit financières.

Par ailleurs, la facilité de crédit prévoit l'émission de lettres de crédit bilatérales sur une base non engagée pour un montant maximal de 2 000 millions \$, ces lettres de crédit étant assujetties aux clauses restrictives de la facilité de crédit. Au 31 décembre 2015, une tranche de 128,6 millions \$ a servi à l'émission de lettres de crédit bilatérales. De plus, au 31 décembre 2015, Kentz avait 123,3 millions \$ de lettres de crédit bilatérales émises, qui étaient en dehors de la facilité de crédit de la Société.

DÉBENTURE AVEC RECOURS – NOTATIONS DE CRÉDIT

Le 19 février 2015, Standard & Poor's a revu sa perspective à la baisse, soit de stable à négative, tout en maintenant les notations de crédit de la Société, y compris la notation de crédit BBB de ses débentures, à la suite des accusations décrites à la section 13. Cette perspective négative reflète les préoccupations de S&P à propos de l'étendue et de l'ampleur des répercussions qu'auront ces accusations sur la position concurrentielle de la Société. Elle comprend

également le point de vue de S&P selon lequel les ressources et l'attention de la direction seront consacrées à la défense contre ces accusations, ce qui pourrait avoir une incidence sur les activités de la Société. Cependant, S&P continue de s'attendre à ce que la Société maintienne d'importantes liquidités au cours des 18 prochains mois ainsi que des liquidités nettes supérieures à la dette avec recours afin de préserver sa souplesse financière dans le but de gérer les pénalités financières possibles.

Le 19 février 2015, à la suite des accusations décrites à la section 13, DBRS a publié un communiqué de presse dans lequel elle déclarait qu'aucune réévaluation n'était justifiée à la lumière de l'incidence limitée à court terme sur la Société, et que les accusations ne traduisaient pas la stratégie et la conduite en affaires adoptées par la Société. Le 8 septembre 2015, DBRS a confirmé les notations de crédit de la Société et maintenu à BBB la notation de crédit de ses débentures avec une perspective stable. En confirmant cette notation, DBRS reconnaît les progrès réalisés par la Société en ce qui concerne l'exécution de la quasi-totalité de ses projets difficiles passés et la conclusion de la vente d'AltaLink L.P. et de l'acquisition de Kentz, qui ont amélioré de façon significative sa portée et sa capacité d'exécution dans le secteur pétrolier et gazier sans contribuer à augmenter de façon significative la dette avec recours.

La Société conserve son statut d'investissement de première qualité auprès des deux agences.

RATIO DE LA DETTE AVEC RECOURS SUR LE CAPITAL TOTAL

Ce ratio compare le solde de la dette avec recours à la somme de la dette avec recours et des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les autres composantes des capitaux propres, et constitue une mesure des capacités financières de la Société. Au 31 décembre 2015 et 2014, le ratio de la dette avec recours sur le capital total de la Société était de 9:91 et de 10:90, respectivement, en deçà de l'objectif de la Société, qui est de ne pas dépasser un ratio de 30:70.

DETTE SANS RECOURS

SNC-Lavalin ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation intégrale de certains investissements de Capital détenus par la Société. Ainsi, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des investissements de Capital qu'ils financent. Les investissements de Capital de la Société comptabilisés selon les méthodes de la consolidation intégrale ou de la mise en équivalence pourraient présenter un risque, par contre, si ces investissements n'étaient pas en mesure de rembourser leur dette à long terme sans recours.

10.5 Obligations contractuelles et instruments financiers

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin assume diverses obligations contractuelles. Le tableau suivant présente un sommaire des engagements contractuels futurs de SNC-Lavalin portant précisément sur les remboursements de la dette à court terme et de la dette à long terme, les engagements à investir dans des investissements de Capital et les obligations en vertu de contrats de location :

(EN MILLIONS \$ CA)	2016	2017-2018	2019-2020	PAR LA SUITE	TOTAL
Versements sur la dette à court terme et la dette à long terme :					
Avec recours	- \$	- \$	350,0 \$	- \$	350,0 \$
Sans recours provenant du secteur Capital	9,0	19,8	39,8	479,9	548,5
Engagements à investir dans le secteur Capital	113,9	-	-	-	113,9
Obligations en vertu de contrats de location simple	105,1	125,3	87,9	112,9	431,2
Total	228,0 \$	145,1 \$	477,7 \$	592,8 \$	1 443,6 \$

D'autres précisions sur les versements futurs de capital sur la dette à court terme et la dette à long terme avec recours et sans recours de la Société sont fournies à la note 20D des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour 2015. Les engagements à investir dans des investissements de Capital proviennent du fait que SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport lorsqu'elle investit, mais peut plutôt injecter sa part des fonds au fil du temps, comme décrit à la note 5C de ses états financiers consolidés annuels audités de 2015. Les engagements à investir dans des investissements de Capital sont constatés pour les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût, et étaient principalement liés à Rideau, 407 EDGGP, SSL et Eglinton Crosstown. De l'information relative aux paiements de location minimaux de la Société pour des loyers annuels de base en vertu de contrats de location simple à long terme est fournie à la note 33 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2015.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société présente l'information sur le classement et la juste valeur de ses instruments financiers, de même que sur la nature, l'ampleur et la gestion des risques découlant des instruments financiers, à la note 29 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2015.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	ARRANGEMENT FINANCIER
SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit : > des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets; > des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement; > des instruments financiers dérivés afin de limiter le risque de variabilité de la juste valeur des unités d'actions attribuées dans le cadre de ses régimes d'unités d'actions, qui fluctue en fonction du cours des actions de la Société.	La Société avait un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité de ses régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie découlant de la fluctuation du cours de ses actions. Cet arrangement a pris fin en 2015 et a été remplacé par les instruments financiers dérivés décrits dans la partie gauche du présent tableau (se reporter à la note 22C des états financiers consolidés annuels audités de 2015 de la Société).
Tous les instruments financiers sont conclus avec des institutions financières de première catégorie, dont SNC-Lavalin prévoit qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.	

La Société ne détient et n'émet pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives, mais seulement à des fins de couverture, notamment pour une couverture de change contractée en 2015 pour couvrir le risque de change lié à l'Acquisition, tel qu'il est décrit à la note 6 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour 2015. Les instruments financiers dérivés sont assujettis aux modalités de crédit, aux contrôles financiers et aux procédures de gestion et de surveillance des risques habituels.

10.6 Dividendes déclarés

Le conseil d'administration a décidé d'augmenter le dividende trimestriel en espèces à payer aux actionnaires en le faisant passer de 0,25 \$ par action à 0,26 \$ par action au quatrième trimestre de 2015, pour des dividendes déclarés totalisant 1,01 \$ par action pour l'exercice 2015.

Les dividendes déclarés pour les trois derniers exercices se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN \$ CA)	2015	2014	2013
Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin, par action ⁽¹⁾	1,01 \$	0,97 \$	0,93 \$
Augmentation du dividende (%)	4 %	4 %	4 %

(1) Les dividendes déclarés sont présentés dans l'exercice pour lequel les résultats financiers sont annoncés publiquement, nonobstant la date de déclaration ou de paiement.

Le total des dividendes en espèces payés en 2015 s'est établi à 150,9 millions \$, comparativement à 146,2 millions \$ en 2014. La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 26 ans et a augmenté son dividende annuel par action pour chacun des 15 derniers exercices.

10.7 Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)

Le **RCPMA** est une mesure financière non conforme aux IFRS du rendement des capitaux propres de la Société. Le RCPMA, tel qu'il est calculé par la Société, correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois, divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

La Société exclut les « autres composantes des capitaux propres » puisque cette composante des capitaux propres découle principalement du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, les « autres composantes des capitaux propres » ne reflètent pas la situation financière de la Société.

En 2015, le RCPMA s'est élevé à 12,0 %, comparativement à 58,7 % en 2014, qui comprenait l'incidence du gain net de 1 320,7 millions \$ à la cession d'AltaLink en 2014, et à 1,6 % en 2013.

10.8 Analyse de la situation financière et autres données financières clés

Le tableau suivant présente une analyse des variations dans les états consolidés de la situation financière de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

ACTIF

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014 ⁽¹⁾	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 581,8 \$	1 702,2 \$	(120,4) \$	Se reporter aux commentaires à la section 10.3
Liquidités soumises à restrictions	39,0	27,5	11,5	-
Créances clients	1 200,9	1 251,2	(50,3)	Baisse liée à l'encaissement partiellement contrebalancée par la conversion des devises étrangères
Contrats en cours	985,9	844,8	141,1	Hausse liée à divers projets en cours
Stocks	152,2	101,8	50,4	Hausse des travaux en cours, des produits finis et des matières premières
Autres actifs financiers courants	908,9	844,7	64,1	Hausse des retenues sur contrats avec des clients et des autres débiteurs
Autres actifs non financiers courants	329,2	271,6	57,6	Hausse de l'impôt sur le résultat à recevoir, partiellement contrebalancée par une baisse des charges payées d'avance et autres
Total des actifs courants	5 197,8 \$	5 043,8 \$	154,0 \$	
Immobilisations corporelles	265,1 \$	246,1 \$	19,0 \$	Hausse principalement liée aux ajouts dans le mobilier de bureau, le matériel informatique et l'équipement, partiellement contrebalancée par la dotation à l'amortissement de 2015
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	419,5	362,3	57,2	Hausse principalement liée à des projets octroyés en 2015, à savoir la ligne Eglinton Crosstown et le corridor du nouveau pont Champlain
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût	48,3	440,8	(392,5)	Baisse reflétant principalement la cession de la participation de la Société dans Ambatovy en 2015
Goodwill	3 386,8	2 895,4	491,5	Hausse liée à la conversion des devises étrangères
Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	272,6	311,0	(38,4)	Baisse liée à la dotation à l'amortissement de 2015, partiellement contrebalancée par la conversion des devises étrangères
Actif d'impôt sur le résultat différé	436,8	419,6	17,2	Hausse liée à la comptabilisation d'actifs d'impôt, à des différences temporaires dans l'amortissement et à la conversion d'impôt différé en devises étrangères
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services	291,9	250,8	41,1	Hausse principalement liée à une augmentation des actifs financiers liés à la construction pour InPower BC General Partnership
Autres actifs financiers non courants	74,1	157,5	(83,4)	Baisse principalement liée à l'échéance d'une tranche des billets de dépôt liés à InPower BC General Partnership
Autres actifs non financiers non courants	110,2	99,8	10,3	-
Total de l'actif	10 503,2 \$	10 227,2 \$	276,0 \$	

(1) En 2015, la Société a complété la répartition préliminaire du prix d'acquisition et a révisé de manière rétrospective l'incidence des modifications qui ont été apportées à la répartition préliminaire du prix d'acquisition.

PASSIF

AU 31 DECEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014 ⁽¹⁾	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Passifs courants				
Dettes fournisseurs	2 330,6 \$	2 329,2 \$	1,4 \$	Hausse liée à l'avancement de projets en cours et à la conversion des devises étrangères, partiellement contrebalancée par les projets achevés ou quasi achevés en 2015
Acomptes reçus sur contrats	185,8	249,5	(63,7)	Baisse principalement liée à des acomptes utilisés sur des projets d'envergure en cours
Produits différés	1 041,6	1 196,3	(154,6)	Baisse principalement liée à la comptabilisation de produits pour des projets achevés ou quasi achevés en 2015, partiellement contrebalancée par des produits différés provenant de contrats octroyés en 2015
Autres passifs financiers courants	394,3	354,5	39,9	Variation liée à des hausses au titre des instruments financiers dérivés et des engagements à investir, partiellement contrebalancée par une baisse des retenues sur contrats avec des fournisseurs en 2015
Autres passifs non financiers courants	370,6	603,2	(232,5)	Variation reflétant principalement une baisse de l'impôt sur le résultat à payer en 2015
Avances liées à des arrangements de financement de contrats	394,1	319,3	74,8	Variation liée aux projets Sainte-Justine et Evergreen. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de 2015 de la Société pour plus de détails
Tranche à court terme des provisions	364,5	349,5	15,0	Variation principalement liée aux provisions supplémentaires comptabilisées au titre de la restructuration en 2015, ainsi qu'à la conversion des devises étrangères, partiellement contrebalancée par des paiements effectués en 2015. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2015 de la Société pour plus de détails
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme : Sans recours provenant des investissements de Capital	8,2	7,8	0,4	Se reporter à la note 20C des états financiers consolidés de 2015 de la Société pour plus de détails
Total des passifs courants	5 089,8 \$	5 409,2 \$	(319,4) \$	
Dettes à long terme :				
Avec recours	349,1 \$	348,9 \$	0,2 \$	Débetures d'une valeur nominale de 350,0 millions \$.
Sans recours provenant des investissements de Capital	525,8	530,7	(4,9)	Se reporter à la note 20C des états financiers consolidés de 2015 de la Société pour plus de détails
Autres passifs financiers non courants	6,9	9,5	(2,6)	-
Tranche à long terme des provisions	344,3	341,3	3,1	Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2015 de la Société pour plus de détails
Autres passifs non financiers non courants	10,2	3,7	6,5	-
Passif d'impôt sur le résultat différé	273,5	259,1	14,5	Hausse liée à la comptabilisation de passifs d'impôt, à des différences temporaires dans l'amortissement et à la conversion d'impôt différé en devises étrangères
Total du passif	6 599,7 \$	6 902,3 \$	(302,6) \$	

(1) En 2015, la Société a complété la répartition préliminaire du prix d'acquisition et a révisé de manière rétrospective l'incidence des modifications qui ont été apportées à la répartition préliminaire du prix d'acquisition.

CAPITAUX PROPRES

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014 ⁽¹⁾	VARIATION (\$)	EXPLICATIONS
Capital social	526,8 \$	531,5 \$	(4,6) \$	Baisse liée aux actions rachetées par la Société et annulées en 2015
Résultats non distribués	2 901,4	2 785,1	116,3	Hausse liée aux résultats de 2015, partiellement contrebalancée par les dividendes payés et les actions rachetées par la Société et annulées en 2015
Autres composantes des capitaux propres	440,0	(2,7)	442,7	Hausse liée en grande partie aux écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	3 868,2 \$	3 313,8 \$	554,4 \$	
Participations ne donnant pas le contrôle	35,3	11,1	24,2	Écart lié principalement aux résultats de 2015, partiellement contrebalancé par les dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle
Total des capitaux propres	3 903,5 \$	3 324,9 \$	578,6 \$	

(1) En 2015, la Société a complété la répartition préliminaire du prix d'acquisition et a révisé de manière rétrospective l'incidence des modifications qui ont été apportées à la répartition préliminaire du prix d'acquisition.

AUTRES DONNÉES FINANCIÈRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2015	2014 ⁽¹⁾	2013
Total de l'actif	10 503,2 \$	10 227,2 \$	11 772,6 \$
Passifs financiers non courants			
Dette à long terme :			
Avec recours	349,1 \$	348,9 \$	348,7 \$
Sans recours provenant des investissements de Capital	525,8	530,7	3 536,9
Tranche à long terme des provisions	25,1	15,9	-
Autres passifs financiers non courants	6,9	9,5	125,0
Total des passifs financiers non courants	906,9 \$	905,0 \$	4 010,7 \$

(1) En 2015, la Société a complété la répartition préliminaire du prix d'acquisition et a révisé de manière rétrospective l'incidence des modifications qui ont été apportées à la répartition préliminaire du prix d'acquisition.

ACTIF

- > Le total de l'actif a augmenté de 276,0 millions \$ entre 2014 et 2015. Se reporter aux commentaires à la section 10.8, sous « Actif », pour une analyse détaillée de la variation.
- > Le total de l'actif a diminué de 1 545,5 millions \$ entre 2013 et 2014. La diminution est liée principalement à la décomptabilisation des actifs d'AltaLink, à la suite de la vente de la participation de la Société dans cet investissement de Capital en décembre 2014.

PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

- > Le total des passifs financiers non courants est demeuré comparable au total de 2014. Se reporter aux commentaires à la section 10.8, sous « Passif », pour une analyse détaillée de la variation.

- > Le total des passifs financiers non courants a diminué de 3 105,7 millions \$ entre 2013 et 2014. La diminution reflète principalement la décomptabilisation de passifs financiers non courants à la suite de la cession de la participation de la Société dans AltaLink en décembre 2014.

11 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2015 de la Société, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements comptables critiques et les estimations clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement considérable de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont détaillés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour 2015.

12 Méthodes comptables et modifications

12.1 Changement d'une méthode comptable

En 2015, la Société a modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter, à savoir le RAI sectoriel, qui ne comprend plus les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs. Ce changement de la méthode comptable n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société, autre que la présentation de l'information sectorielle, et a été effectué selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

12.2 Changement d'une estimation comptable

En 2015, la Société a effectué un examen formel de son matériel informatique et a réévalué en conséquence sa durée d'utilité. À la suite de l'examen, la période d'amortissement du matériel informatique de la Société a été modifiée, passant d'une période de 2 ans à une période allant de 2 à 5 ans. Ceci a donné lieu à une diminution estimative de 13,2 millions \$ de la charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Cette modification de la durée d'utilité du matériel informatique de la Société a été appliquée de manière prospective conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

12.3 Nouvelles méthodes comptables appliquées en 2015

En 2015, la Société a appliqué deux nouvelles méthodes comptables liées aux : i) couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger (voir la note 2K des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour 2015); et aux ii) couvertures de juste valeur d'investissements disponibles à la vente (voir la note 2K des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour 2015).

12.4 Modifications appliquées en 2015

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- > Les modifications intitulées « *Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel* » (modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*) s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies et visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service.
- > Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
 - › Les modifications à l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité

doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.

- › Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (l'« IFRS 13 »), clarifient le fait que la publication de l'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, lorsque l'effet de la non-actualisation est négligeable.
- > Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
 - › Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (l'« IFRS 3 »), clarifient le fait que le champ d'application de l'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.
 - › Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

L'application des modifications énumérées ci-dessus n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

12.5 Normes et modifications publiées en vue d'être adoptées à une date ultérieure

Les modifications suivantes aux normes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, et l'application anticipée est permise :

- > Les modifications intitulées « *Éclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables* » (modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*) : i) les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles; et ii) les modifications à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, introduisent une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités.
- > L'*initiative concernant les informations à fournir* (modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*) comprend plusieurs modifications à portée limitée visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir incluses dans les normes actuelles.
- > Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014) :
 - › Les modifications à l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.
 - › Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, contiennent : i) des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « lien conservé » avec un actif transféré

aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés; et ii) des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient, ou non, être étendues aux états financiers intermédiaires résumés.

- › Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, précisent que les obligations d'entreprise de haute qualité utilisées pour estimer le taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi doivent être libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées.
- › Les modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »), précisent les obligations concernant les informations à fournir selon l'IAS 34 qui ne sont pas fournies dans les états financiers intermédiaires, mais présentées ailleurs dans le rapport financier intermédiaire. Selon les modifications, de telles informations doivent être incorporées par renvoi à une autre partie du rapport financier intermédiaire, qui est consultable par les utilisateurs des états financiers intermédiaires aux mêmes conditions que les états financiers intermédiaires et en même temps.

Les modifications suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et l'application anticipée est permise :

- › *L'initiative concernant les informations à fournir* (modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*) exige la présentation d'informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement.

Les normes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise :

- › L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte principalement sur : i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; ii) le nouveau modèle de dépréciation pour la comptabilisation des pertes de crédit attendues; et iii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.
- › L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Elle remplacera les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'application anticipée est permise pour les entités qui ont aussi adopté l'IFRS 15 :

- › L'IFRS 16, *Contrats de location*, fournit un modèle global pour l'identification des contrats de location et de leur traitement dans les états financiers du preneur et du bailleur. Elle remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses directives d'interprétation connexes.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications et de ces normes sur ses états financiers.

En décembre 2015, l'International Accounting Standards Board a reporté indéfiniment la date d'entrée en vigueur des modifications suivantes aux normes en attendant les résultats de son projet de recherche sur la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence :

- > Les modifications intitulées « *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise* » (modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et à l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*).

13 Risques et incertitudes

La Société est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes dans le cadre de ses activités et vous devriez porter une attention particulière aux risques et aux incertitudes mentionnés ci-après avant d'investir dans les titres de la Société. D'autres risques qui sont actuellement inconnus ou que la Société considère comme négligeables à l'heure actuelle pourraient également nuire à ses activités, à ses résultats d'exploitation, à sa situation financière et à ses liquidités.

RISQUES LIÉS À DES LITIGES, À DES QUESTIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE ET À DES ENQUÊTES

L'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

SNC-Lavalin et ses investissements de Capital sont ou peuvent être partis à divers litiges dans le cours normal de leurs activités. Étant donné que la Société exerce ses activités dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, et de l'exploitation et de l'entretien pour des installations et des projets où des défauts de conception, de construction ou de systèmes peuvent entraîner des blessures ou des dommages graves à des employés, d'autres personnes ou des biens, la Société est exposée à des réclamations et à des litiges importants en cas de défaut sur de tels projets. Ces réclamations pourraient notamment porter sur des lésions corporelles, des décès, des interruptions des activités, des dommages aux biens, de la pollution et des dommages à l'environnement, et elles pourraient provenir de clients ou de tierces parties, entre autres de personnes habitant ou travaillant près de projets de clients. SNC-Lavalin peut également être exposée à des réclamations lorsqu'il est convenu qu'un projet devra atteindre certaines normes de performance ou respecter certaines exigences techniques et que ce même projet n'atteint ou ne respecte pas ces normes ou exigences. La Société accepte, dans bon nombre de contrats qu'elle conclut avec des clients, des sous-traitants et des fournisseurs, de garder ou de prendre en charge la responsabilité potentielle relative aux dommages, aux pénalités, aux pertes et aux autres expositions liés aux projets, ce qui pourrait entraîner des réclamations dépassant de beaucoup les profits attendus de ces contrats. En outre, bien que certains clients et sous-traitants puissent accepter d'indemniser la Société relativement à certains types de responsabilité, ces tierces parties pourraient refuser de payer ou être dans l'incapacité de le faire.

De plus, le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les défendeurs dans le cadre de la Requête québécoise sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs, anciens et actuels, et certains de ses anciens dirigeants. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Les défendeurs dans le cadre du Recours ontarien sont

SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs, anciens et actuels, et certains de ses anciens dirigeants. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité prévue par la loi et en common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient de fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures, et le résultat net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse du cours de marché des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a diffusé un communiqué de presse daté du 28 février 2012, ainsi que d'autres dommages-intérêts et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'autres diverses baisses du cours des actions.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les réclamations des demanderesse soient limitées à celles fondées sur la responsabilité prévue par les lois sur les valeurs mobilières découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demanderesse à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, à l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges, pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle SNC-Lavalin compte parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs. SNC-Lavalin, entre autres parties, a déposé un avis d'appel de cette décision de la Cour supérieure pour contester le fondement juridique et le partage des responsabilités. En vertu du jugement de la Cour, SNC-Lavalin assumerait environ 70 % des dommages-intérêts, dont une part importante devrait être recouvrée auprès des assureurs externes de la Société. En plus de l'appel de cette décision, des recours en garantie ont été déposés contre une autre partie, ce qui pourrait réduire la part des dommages-intérêts de SNC-Lavalin.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de l'appel interjeté par la Société, de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général, de déterminer si le montant prévu par la Société dans

ses provisions est suffisant ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

SNC-Lavalin maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance cherchent à refuser des réclamations demandées par la Société. De plus, SNC-Lavalin a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de divers déductibles, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future pour laquelle elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, SNC-Lavalin présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, des sous-traitants et des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre SNC-Lavalin pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence) à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités chargées de l'application des lois et de la réglementation en valeurs mobilières sont en cours au sujet de ces renseignements, comme il est décrit plus en détail ci-après. La Société continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un

devoir fiduciaire envers la Société, et au fur et à mesure qu'elle obtiendra des renseignements additionnels s'y rapportant, le cas échéant, elle continuera de mener des enquêtes et d'examiner les renseignements obtenus comme elle l'a fait par le passé.

Accusations et enquêtes de la GRC

Le 19 février 2015, la Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») et le Service des poursuites pénales du Canada ont porté des accusations contre la Société et ses filiales indirectes SNC-Lavalin International inc. et SNC-Lavalin Construction inc. Chacune des entités fait face à un chef d'accusation de fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel ») et à un chef d'accusation de corruption en vertu de l'article 3(1)(b) de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (Canada)* (la « *LCAPE* »), (les « accusations »). Ces accusations font suite à une enquête officielle de la GRC (y compris relativement au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012) afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts d'être versés, directement ou indirectement, à un représentant de gouvernement en Libye afin d'influencer l'attribution de certains contrats d'ingénierie et de construction entre 2001 et 2011. Dans le cadre de cette enquête, aussi appelée projet Assistance par la GRC, des accusations au criminel ont été portées contre deux anciens employés de la Société. La Société croit comprendre que l'un de ces anciens employés ou les deux font l'objet d'accusations de corruption en vertu de la *LCAPE*, de fraude, de recyclage des produits de la criminalité et de possession de biens criminellement obtenus en vertu du Code criminel, ainsi que de violation du *Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye* au Canada. En raison de l'incertitude inhérente à ces poursuites, il n'est pas possible de prévoir l'issue définitive de ces accusations, qui pourraient mener à une condamnation pour l'une ou plusieurs des accusations. La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement à ces accusations, ou si d'autres accusations seront portées en lien avec l'enquête de la GRC sur ces questions.

La GRC mène aussi actuellement une enquête officielle afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts à des représentants de gouvernement au Bangladesh afin d'influencer l'attribution d'un projet de contrat de services-conseils, supervision et construction à une filiale de la Société, en violation de la *LCAPE*, ainsi que sur sa participation à des projets dans certains pays d'Afrique du Nord (l'« enquête de la GRC »). Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre trois anciens employés d'une filiale de la Société en vertu des dispositions sur la lutte contre la corruption de la *LCAPE*. Bien qu'aucune accusation, à ce jour, n'ait été portée contre la Société relativement à cette enquête de la GRC, celle-ci pourrait donner lieu à des accusations au criminel contre la Société ou certaines de ses filiales en vertu de la *LCAPE* et à une condamnation pour l'une ou plusieurs de ces accusations.

Les accusations et l'enquête de la GRC, leur issue ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Société et l'exposer à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. De plus, les accusations et l'enquête de la GRC pourraient notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, à une interdiction ou à une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, les empêchant de participer aux projets de certains gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou les gouvernements provinciaux canadiens) ou de certains organismes administratifs en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société (et un pourcentage encore plus grand de ses produits annuels au Canada) provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. Par conséquent, une suspension, une interdiction ou une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, visant à empêcher la Société de participer à certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public (à l'échelle du Canada, dans une province

canadienne ou ailleurs) aurait une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

Enquête de l'AMF; autorisation de l'AMF en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* du Québec

La Société croit comprendre que l'autorité de réglementation en valeurs mobilières de la province de Québec, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), mène actuellement une enquête dans le cadre des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières.

Par ailleurs, comme il a été annoncé le 5 février 2014, certaines filiales de la Société ont obtenu l'autorisation requise de l'AMF de conclure des contrats avec des organismes publics de la province de Québec, comme il est requis en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Dans l'éventualité où une entité ou l'une de ses sociétés affiliées est déclarée coupable de certaines infractions précises en vertu du Code criminel ou de la *LCAPE*, l'autorisation de l'AMF peut être automatiquement annulée. De plus, l'AMF a le pouvoir discrétionnaire de refuser à une entreprise de lui accorder une autorisation ou d'annuler une autorisation si celle-ci ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public ou à une sous-traitance publique.

Accord de règlement de la Banque mondiale

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement était intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives au projet au Bangladesh mentionné précédemment et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner et de se voir octroyer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). La suspension pourrait être levée après une période de 8 ans si les conditions énoncées sont pleinement respectées. Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, la Société et certaines de ses autres sociétés affiliées demeurent autorisées à soumissionner et à se voir attribuer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale; elles doivent pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées.

Accord de règlement de la Banque africaine de développement

Le 1^{er} octobre 2015, la Société a annoncé qu'un accord de règlement avait été conclu avec la Banque africaine de développement en ce qui a trait à des allégations de corruption dans deux pays africains. L'accord de règlement comprend le paiement, par le Groupe SNC-Lavalin inc., d'un montant de 1,9 million \$ à la Banque africaine de développement (l'« accord de règlement de la Banque africaine de développement »). Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque africaine de développement en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque africaine de développement.

Régime d'intégrité du Canada

Le 3 juillet 2015, le gouvernement canadien a annoncé la mise en place d'un régime d'intégrité aux fins du processus d'approvisionnement et des transactions immobilières. L'étendue des infractions qui peuvent rendre un fournisseur inadmissible à faire affaire avec le gouvernement fédéral est vaste et englobe les infractions en vertu du Code criminel, de la *Loi sur la concurrence* et de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*, entre autres. Certaines des infractions qui rendent le fournisseur inadmissible comprennent : la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent, la falsification de livres et documents, l'extorsion et les infractions liées au trafic de stupéfiants. Un fournisseur reconnu coupable de l'une des infractions énumérées peut être déclaré inadmissible à participer aux projets du gouvernement fédéral en matière d'approvisionnement pour une durée de 10 ans. Cependant, le régime d'intégrité prévoit une réduction de la période d'inadmissibilité pouvant aller jusqu'à 5 ans si un fournisseur peut démontrer qu'il a coopéré avec les autorités chargées de l'application des lois ou pris des mesures correctrices en vue de remédier aux actes d'inconduite.

Si un fournisseur est accusé de l'une des infractions figurant sur la liste (comme c'est actuellement le cas pour la Société), il peut, en vertu du régime d'intégrité, ne pas être admissible à faire affaire avec le gouvernement canadien pendant que le processus judiciaire est en cours.

Si un fournisseur demande la réduction de sa période d'inadmissibilité, ou si un fournisseur accusé de l'une des infractions figurant sur la liste est avisé de son inadmissibilité potentielle à l'exercice d'activités d'affaires auprès du gouvernement canadien, il peut se voir imposer une entente administrative aux fins de sa surveillance comme condition à l'obtention d'une réduction de sa période d'inadmissibilité ou au maintien de son admissibilité. Les ententes administratives comprennent des conditions et des mesures de conformité qui doivent être respectées par le fournisseur s'il souhaite demeurer admissible à la conclusion de contrats avec le gouvernement fédéral.

Le 10 décembre 2015, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada en vertu du régime d'intégrité.

Le défaut de la Société de se conformer aux modalités de toute autorisation de l'AMF, de l'accord de règlement de la Banque mondiale, de l'accord de règlement de la Banque africaine de développement ou de l'entente administrative conclue avec Services publics et Approvisionnement Canada pourrait entraîner des conséquences sérieuses pour la Société, y compris de nouvelles sanctions, des poursuites ou la suspension de l'admissibilité à faire affaire avec le gouvernement ou les organismes qui participent aux projets financés par ces entités ou à contribuer à ces projets. La Société prend actuellement des mesures qui devraient atténuer ce risque.

Autres enquêtes

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et au sujet d'autres questions. En outre, Pierre Duhaime et Riadh Ben Aïssa, d'anciens employés de la Société, ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant au sujet d'un projet mené par la Société dans la province de Québec.

Le 1^{er} octobre 2014, M. Ben Aïssa a inscrit un plaidoyer de culpabilité au Tribunal pénal fédéral suisse à certaines accusations criminelles portées contre lui. Ces accusations faisaient suite à une longue enquête menée par les autorités suisses et à la détention, d'avril 2012 à octobre 2014, de M. Ben Aïssa par les autorités suisses. La Société a été reconnue partie lésée dans le cadre de la procédure suisse et s'est vu octroyer, pour certains délits pour lesquels M. Ben Aïssa a plaidé coupable, une somme équivalente à 17,2 millions \$ CA (ce qui correspond à 12,9 millions de francs suisses et à

2,0 millions \$ US) plus les intérêts, dont une tranche de 11,9 millions \$ CA a été reçue au 31 décembre 2015, le solde devant être reçu par suite de la vente forcée de biens saisis.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre des enquêtes mentionnées ci-dessus seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours mentionnées précédemment, dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets menés par certains organismes administratifs (tels que ceux prévus dans l'accord de règlement de la Banque mondiale) ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

L'issue des enquêtes ou des accusations susmentionnées pourrait, entre autres, donner lieu : i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à continuer son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces accusations, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes ou accusations (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale), ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces accusations ou enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale) pourraient avoir une incidence sur le déroulement des recours collectifs mentionnés ci-dessus.

En raison des incertitudes entourant l'issue des accusations et de chacune des enquêtes susmentionnées, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces accusations ou enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus, à l'accord de règlement de la Banque mondiale et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

Toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles.

La Société est assujettie à divers règlements, lois et autres obligations juridiques imposés par les gouvernements ou d'autres autorités de réglementation. Toute nouvelle réglementation découlant notamment des changements radicaux dans les politiques et les règlements de gouvernements étrangers pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats de la Société.

En outre, l'inconduite, la fraude, le non-respect des lois et règlements applicables ou toute autre activité inappropriée par un employé, un agent, ou un partenaire de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la réputation de SNC-Lavalin. L'inconduite peut comprendre le non-respect de la réglementation gouvernementale en matière d'approvisionnement, de la réglementation relative à la protection des renseignements classifiés, de la réglementation en matière de lutte contre la corruption et d'autres pratiques de corruption à l'étranger, de la réglementation relative au prix de la main-d'œuvre et autres coûts liés aux contrats conclus avec les gouvernements, de la réglementation relative au lobbying et autres activités similaires, de la réglementation relative au contrôle interne à l'égard de l'information financière, des lois environnementales et d'autres lois et règlements applicables. Par exemple, la *LCAPE* et d'autres lois anticorruption semblables à l'étranger interdisent, de façon générale, aux sociétés et à leurs intermédiaires de verser des paiements inopportuns à des agents publics étrangers en vue d'obtenir ou de conserver des contrats. De plus, SNC-Lavalin fournit des services de nature très sensible ou liés à des questions cruciales en matière de sécurité nationale; si la sécurité était compromise, la capacité de la Société à obtenir des contrats du gouvernement à l'avenir pourrait être extrêmement limitée.

Les politiques de SNC-Lavalin exigent le respect de ces lois et règlements, et la Société a mis en œuvre des mesures visant à prévenir et à détecter toute inconduite. Cependant, étant donné les limites inhérentes aux contrôles internes, y compris l'erreur humaine, il est possible que ces contrôles soient volontairement contournés ou qu'ils deviennent inefficaces par suite d'un changement dans les conditions. Par conséquent, SNC-Lavalin ne peut garantir que ses contrôles protégeront la Société contre les actes insoucians ou criminels commis par des employés, des agents ou des partenaires. Un non-respect des lois et règlements applicables ou des actes d'inconduite pourraient exposer SNC-Lavalin à des amendes et pénalités, à la perte d'une autorisation de sécurité, et à une suspension, à une interdiction ou à une radiation relativement à la prestation de services, tous ces facteurs pouvant nuire à la réputation de la Société, l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles en plus d'avoir une incidence défavorable sur les activités de SNC-Lavalin.

Une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets à l'avenir.

Le risque encouru en cas d'atteinte à la réputation de la Société est de dévaluer son image publique, ce qui pourrait entraîner l'annulation de projets en cours et influencer sur la capacité de la Société à se voir attribuer des projets dans l'avenir. Bon nombre de situations pourraient porter atteinte à la réputation de la Société dont des problèmes liés à la qualité ou aux résultats obtenus sur les projets, un mauvais dossier en santé et sécurité, le non-respect allégué ou établi des lois et règlements en vigueur par les employés, les agents, les sous-traitants, les fournisseurs ou les partenaires de la Société, ou le fait d'être la cause d'un cas de pollution ou de contamination.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Si la Société est incapable de mener à bien son plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

Le 2 mai 2013, la Société a annoncé son plan stratégique visant à renforcer ses activités de base en vue d'accroître sa rentabilité à long terme. Ce plan stratégique, décrit plus haut, présente les secteurs d'activité et les régions que ciblera la Société, ainsi que les solutions intégrées pour le modèle des investissements de Capital en favorisant une approche rigoureuse en matière d'investissements dans le portefeuille des investissements de Capital. La mise en œuvre de ce plan stratégique pose différents défis, que ce soit du point de vue de la gestion ou sur les plans organisationnels, administratifs, opérationnels ou autres. Elle pourrait entre autres nécessiter le recrutement, le perfectionnement, la motivation et la fidélisation de membres du personnel talentueux, l'aliénation de certains actifs des investissements de Capital en temps opportun ainsi que des acquisitions stratégiques au besoin, le tout, dans l'optique de soutenir la stratégie de croissance de la Société. Si la Société n'est pas en mesure de mener à bien une partie ou l'ensemble de son plan stratégique, ce sont ses produits, ses résultats d'exploitation et sa rentabilité qui risquent d'en subir les effets défavorables. Même si la Société parvient à mettre en œuvre ce plan, il n'est pas garanti que ses produits, ses résultats d'exploitation et sa rentabilité connaîtront une amélioration.

Les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité.

Une partie importante des activités et des produits de la Société repose sur des contrats à prix forfaitaire. La Société assume les risques de dépassement des coûts connexes. L'évaluation des produits et des coûts relatifs à un contrat est établie en partie selon des estimations qui sont assujetties à un certain nombre d'hypothèses, telles que celles liées à la conjoncture économique future, à la productivité, au rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, au prix, à la disponibilité de la main-d'œuvre, des équipements et des matériaux, ainsi qu'à d'autres contraintes pouvant avoir un effet sur les coûts ou le calendrier du projet, notamment l'obtention en temps opportun des approbations et des permis environnementaux exigés. Des événements imprévus peuvent également occasionner des dépassements de coûts.

Si des dépassements de coûts survenaient, la Société pourrait enregistrer des profits moins élevés ou, dans certains cas, une perte au titre du projet. Un dépassement de coûts important peut survenir sur les contrats ou projets de grande envergure ou de moins grande envergure. Si un projet entraîne un dépassement de coûts important, ou si plusieurs projets entraînent plusieurs dépassements de coûts, cela pourrait accroître l'imprévisibilité et la volatilité de la rentabilité de la Société et avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

Par ailleurs, dans certains cas, SNC-Lavalin peut garantir à un client qu'elle terminera un projet pour une date prévue ou que l'installation atteindra certaines normes de rendement. Advenant le cas où le projet ou l'installation ne respecterait pas la date d'achèvement prévue ou les normes de rendement, SNC-Lavalin pourrait alors devoir engager des coûts additionnels. Les produits d'un projet pourraient également être réduits dans l'éventualité où la Société serait tenue de payer des dommages-intérêts extrajudiciaires ou en raison de pénalités contractuelles, lesquels peuvent être importants et s'accumuler sur une base quotidienne.

Les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels.

L'obtention de nouveaux contrats est un élément clé de la stabilité du résultat net et un facteur de risque dans un milieu compétitif. Une partie importante des produits et de la rentabilité de SNC-Lavalin provient des contrats de grande envergure qui lui sont confiés. Le moment de l'obtention d'un contrat est imprévisible et indépendant de la volonté de la Société. SNC-Lavalin exerce ses activités dans des marchés hautement concurrentiels où il est difficile de prévoir si elle obtiendra les contrats octroyés et à quel moment, puisque les processus de négociation et d'appel d'offres liés à de tels contrats et projets sont souvent longs et complexes. Un large éventail de facteurs peut influencer sur ces processus, notamment les approbations gouvernementales, les éventualités financières, les prix des marchandises, les conditions environnementales, ainsi que la conjoncture économique et la situation des marchés en général. En outre, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de services en raison du prix, de la réputation de la Société auprès du client, de la capacité d'exécution et/ou d'avantages technologiques ou autres attribués à des concurrents. Des concurrents de SNC-Lavalin peuvent être portés à prendre des risques plus importants ou inhabituels ou à accepter des modalités contractuelles que la Société pourrait autrement ne pas considérer comme étant négociables ou acceptables. Étant donné qu'une grande partie des produits de la Société provient de projets d'envergure, ses résultats d'exploitation peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre selon qu'elle obtient de nouveaux contrats, le moment auquel elle en obtient, et le début et la progression des travaux effectués aux termes des contrats octroyés. Par conséquent, SNC-Lavalin est exposée au risque de perdre de nouveaux contrats au profit de concurrents ou au risque que les produits tirés des contrats octroyés ne soient pas générés aussi rapidement que prévu.

Par ailleurs, les fluctuations cycliques de la demande sont fréquentes dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction et peuvent avoir une incidence marquée sur le niveau de concurrence pour les projets disponibles et l'octroi de nouveaux contrats. Par conséquent, ces fluctuations de la demande dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction ou la capacité du secteur public ou privé de financer les projets dans un contexte de ralentissement économique pourraient influencer défavorablement sur l'octroi de nouveaux contrats et les marges, et par conséquent, sur les résultats de SNC-Lavalin. Étant donné la nature cyclique des secteurs de l'ingénierie et de la construction, les résultats financiers de SNC-Lavalin, tout comme les résultats d'autres entreprises de ces secteurs, pourraient être touchés, au cours de toute période donnée, par divers facteurs qui sont indépendants de sa volonté et, par conséquent, les résultats financiers trimestriels et annuels de la Société pourraient subir à l'occasion des fluctuations importantes et imprévisibles.

Les estimations du rendement futur de SNC-Lavalin reposent sur plusieurs facteurs, notamment si la Société obtiendra certains nouveaux contrats et à quel moment, y compris la proportion dans laquelle elle utilise son effectif. Le taux d'utilisation de son effectif fluctue en fonction de divers facteurs, notamment la capacité de la Société à gérer l'attrition; la capacité de la Société à prévoir ses besoins à l'égard des services, ce qui lui permet de maintenir un niveau d'effectif approprié; la capacité de la Société à assurer la transition des employés entre les projets achevés et les nouveaux projets ou entre les divisions à l'interne; et le besoin de la Société d'affecter des ressources à des activités non facturables telles que la formation ou le développement des affaires. Bien que les estimations de SNC-Lavalin soient fondées sur son jugement de bonne foi, elles peuvent se révéler inexactes et peuvent fréquemment changer en fonction des nouvelles informations disponibles. Dans le cas des projets de grande envergure à l'échelle nationale et internationale pour lesquels le calendrier est souvent incertain, il est particulièrement difficile de prévoir si la Société se verra octroyer un contrat et à quel moment. L'incertitude entourant le moment auquel le contrat sera octroyé peut rendre difficile la détermination de la taille appropriée de l'effectif de la Société par rapport à ses besoins contractuels. Si un contrat prévu

est reporté ou n'est pas obtenu, ou si un contrat en cours est annulé, la Société pourrait devoir engager des coûts liés à la réduction de l'effectif ou aux installations excédentaires qui auraient pour effet de réduire l'efficacité opérationnelle, les marges et les profits de la Société.

Le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société.

Le carnet de commandes de la Société est tiré de contrats considérés comme fermes et constitue par conséquent une indication des produits futurs prévus. Il arrive occasionnellement, dans le secteur d'activité de la Société, que des projets soient retardés, interrompus, qu'ils soient annulés, que l'on y mette fin ou qu'on en réduise la portée, pour des raisons indépendantes de la volonté de SNC-Lavalin. De telles situations pourraient influencer de façon significative sur le montant inscrit au carnet de commandes, et entraîner des répercussions défavorables correspondantes sur les produits et la rentabilité futurs. En outre, bon nombre des contrats de la Société comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité » qui permettent au client de résilier ou d'annuler le contrat à son gré en avisant la Société dans un certain délai précédant la date de résiliation et/ou en payant à la Société une compensation équitable, selon les modalités spécifiques du contrat. Advenant le cas où un grand nombre de clients de la Société auraient recours à une telle clause de « résiliation pour raisons de commodité », ou si un ou plusieurs contrats importants étaient résiliés pour raisons de commodité, cela aurait une incidence défavorable sur le carnet de commandes publié de la Société et une incidence défavorable correspondante sur ses produits et sa rentabilité futurs prévus.

SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques.

SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques. Le défaut de SNC-Lavalin à se conformer aux modalités d'un ou de plusieurs contrats conclus avec un gouvernement ou aux lois et règlements gouvernementaux pourrait entraîner la résiliation des contrats de la Société avec les organismes publics ou la suspension ou la radiation de la Société des projets gouvernementaux futurs pour une longue période, ainsi que d'éventuelles amendes ou pénalités civiles ou criminelles et un risque lié à l'examen du public du rendement de la Société, et pourrait éventuellement nuire à sa réputation, chacun de ces facteurs pouvant avoir une incidence défavorable significative sur les activités de SNC-Lavalin. La saisie de profits et la suspension de paiements sont d'autres mesures que les organismes publics clients pourraient prendre à l'encontre de la Société en cas d'activités ou d'exécution inappropriées. Par ailleurs, la quasi-totalité des contrats conclus entre la Société et les gouvernements comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité », comme il est décrit sous le facteur de risque intitulé « Le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de “résiliation pour raisons de commodité”, et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société », présenté précédemment.

Les contrats conclus avec les gouvernements exposent SNC-Lavalin à d'autres risques également. Les corps législatifs affectent habituellement des fonds sur une base annuelle, alors qu'il faut parfois plus d'un an avant que le contrat ne génère un rendement. Par conséquent, si les contrats que la Société conclut avec des organismes publics sont financés en partie seulement ou sont résiliés, la Société pourrait ne pas réaliser la totalité des produits et des profits pouvant être tirés de ces contrats. Les affectations et le moment du paiement peuvent dépendre, entre autres, de la situation économique, des priorités politiques concurrentes, de la diminution des octrois de contrat par les gouvernements, des restrictions budgétaires, du calendrier et du montant des revenus fiscaux ainsi que du niveau global des dépenses gouvernementales.

Les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et à diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change.

Une partie importante des produits de SNC-Lavalin provient de projets réalisés dans des marchés internationaux à l'extérieur du Canada. Les activités de SNC-Lavalin sont tributaires du succès continu de ses activités à l'échelle internationale, et la Société s'attend à ce que ses activités mondiales continuent de générer une partie importante de ses produits. Les activités mondiales de la Société sont assujetties à divers risques, notamment :

- > les récessions et autres crises économiques dans d'autres régions ou dans d'autres économies étrangères, et leur incidence sur les coûts engagés par la Société pour l'exercice de ses activités dans ces pays;
- > les problèmes de recrutement de personnel et de gestion des activités à l'étranger, y compris les défis de logistique, de sécurité et de communication;
- > les changements dans les politiques, lois, règlements et exigences réglementaires des gouvernements étrangers, ou dans leur interprétation et/ou application;
- > la difficulté à faire appliquer les droits contractuels, ou les frais engagés pour y parvenir, en raison de l'absence d'un système juridique bien établi ou pour quelque autre raison que ce soit;
- > la renégociation ou l'annulation de contrats existants;
- > l'adoption de nouvelles restrictions commerciales ou autres ou l'expansion des restrictions existantes;
- > les problèmes et les retards qui peuvent être occasionnés ou les frais qui peuvent être engagés en raison de la circulation et du dédouanement de marchandises ainsi que l'autorisation du personnel de franchir les douanes ou de leur passage devant les autorités de l'immigration de diverses juridictions;
- > les embargos;
- > les actes de guerre, les agitations civiles, les forces majeures et les actes de terrorisme;
- > l'instabilité sociale, politique et économique;
- > l'expropriation de biens;
- > les hausses d'impôt ou les changements dans les lois ou règlements fiscaux ou dans leur interprétation et/ou application;
- > les limites à la capacité de la Société de rapatrier de la trésorerie, des fonds ou du capital investis ou détenus dans des juridictions à l'extérieur du Canada.

Dans la mesure où les activités mondiales de SNC-Lavalin seraient touchées par des conditions économiques, politiques ou autres conditions imprévues ou défavorables, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société pourraient subir des répercussions défavorables.

En outre, les activités de la Société à l'extérieur du Canada exposent SNC-Lavalin à des risques de change qui pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation. La Société est particulièrement vulnérable aux fluctuations de l'euro et du dollar américain. Même si SNC-Lavalin a mis en place une stratégie de couverture pour atténuer l'incidence de son exposition au risque de change, rien ne garantit que cette stratégie sera efficace. De plus, la Société n'a pas adopté de stratégies de couverture pour toutes les monnaies en usage dans les régions où elle exerce ses activités. La stratégie de couverture de la Société prévoit notamment le recours à des contrats de change à terme, qui comportent également un élément de risque inhérent au crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations des contreparties à l'égard de ces contrats.

Les investissements de la Société dans les investissements de Capital comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables.

Conformément à sa stratégie d'affaires, SNC-Lavalin effectue des investissements de Capital. Lorsque SNC-Lavalin détient une participation dans un investissement de Capital, elle assume un certain degré de risque relativement au rendement financier de l'investissement de Capital. La valeur des investissements de la Société dans de tels investissements de Capital dépend de la capacité de l'investissement de Capital à atteindre ses projections de produits et de coûts, ainsi que de sa capacité à obtenir un financement initial et continu, qui peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle de l'investissement de Capital, notamment des changements dans les politiques ou dans les lois, l'entretien du cycle de vie, les produits d'exploitation, les délais de recouvrement, la gestion des coûts ainsi que l'état général des marchés financiers et/ou des marchés du crédit. Par ailleurs, la Société doit parfois garantir les obligations de l'investissement de Capital ou du partenaire de l'investissement de Capital, ce qui peut entraîner un passif pour la Société si la garantie devient exécutoire.

La Société effectue des investissements de Capital dans lesquels elle ne détient pas de participation lui conférant le contrôle. Ces investissements de Capital peuvent ne pas être assujettis aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur l'investissement de Capital ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de l'investissement de Capital, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La dette sans recours provenant des investissements de Capital de la Société peut être exposée aux fluctuations de taux d'intérêt.

Par ailleurs, bon nombre des investissements de Capital de la Société sont régis par des ententes ou des accords impliquant les actionnaires, des partenariats ou des coentreprises du même genre, dont plusieurs limitent la capacité ou le droit de la Société de vendre librement ou de céder d'une autre manière ses investissements de Capital et/ou ont une incidence sur le moment où aura lieu une vente ou cession de ce genre. Par conséquent, la capacité de la Société à céder ou à monétiser, efficacement ou en temps opportun, un ou plusieurs de ses investissements de Capital pourrait être limitée par de tels accords contractuels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les liquidités ou les ressources financières de SNC-Lavalin.

La Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats.

SNC-Lavalin conclut des contrats dans le cadre desquels elle sous-traite à des tiers une partie d'un projet ou la fourniture de matériel et d'équipement. Si le montant que doit payer la Société pour les services d'un sous-traitant ou pour du matériel ou des fournitures excède le montant estimé, la Société pourrait subir des pertes au titre des contrats connexes. Si un fournisseur ou un sous-traitant n'est pas en mesure de fournir les fournitures, le matériel ou les services requis en vertu du contrat négocié pour quelque raison que ce soit, ou s'il fournit des fournitures, du matériel ou des services de qualité inacceptable, la Société pourrait devoir se procurer ces fournitures, ce matériel ou ces services à un moment ultérieur ou à un prix plus élevé que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence sur la rentabilité du contrat. De plus, des matières ou du matériel défectueux peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble du projet et donner lieu à des réclamations contre SNC-Lavalin pour le non-respect des spécifications requises pour le projet. Ces risques peuvent s'intensifier en période de ralentissement économique si les fournisseurs ou sous-traitants connaissent des difficultés financières ou ont de la difficulté à obtenir les fonds nécessaires pour financer leurs activités ou à obtenir un

cautionnement, et qu'ils ne sont pas en mesure de fournir les services ou les fournitures nécessaires aux activités de la Société. En outre, dans les cas où SNC-Lavalin a recours aux services d'un seul fournisseur ou sous-traitant ou d'un petit nombre de sous-traitants, rien ne garantit que le marché pourra fournir les produits ou services en temps opportun, ou au coût estimé par la Société. Le défaut d'un sous-traitant ou fournisseur indépendant de se conformer aux lois ou aux règlements applicables pourrait avoir une incidence négative sur les activités de SNC-Lavalin et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société.

Les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté.

SNC-Lavalin conclut parfois des contrats de coentreprise, de partenariat ou d'autres arrangements similaires. Ces contrats exposent la Société à un certain nombre de risques, notamment le risque que ses partenaires soient dans l'incapacité ou refusent de remplir leurs obligations contractuelles envers la Société ou ses clients. Les partenaires de SNC-Lavalin pourraient être dans l'incapacité ou refuser d'apporter le soutien financier nécessaire au partenariat. Dans de telles circonstances, la Société pourrait être tenue de payer des pénalités financières ou des dommages-intérêts extrajudiciaires, de fournir des services additionnels ou d'investir des montants supplémentaires afin d'assurer l'exécution et la livraison adéquates des services à fournir. Aux termes d'ententes comportant des obligations conjointes et individuelles (ou solidaires), SNC-Lavalin pourrait être responsable de ses obligations et de celles de ses partenaires. Ces situations pourraient également donner lieu à des différends ou à des litiges avec les partenaires ou les clients de la Société, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

SNC-Lavalin participe à des coentreprises et à des arrangements similaires dans lesquels elle n'est pas l'entité exerçant le contrôle. Dans ces cas, la Société a un contrôle limité sur les actions ou les décisions de la coentreprise. Ces coentreprises peuvent ne pas être assujetties aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur la coentreprise ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de la coentreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le défaut d'un coentrepreneur de se conformer aux lois ou aux règlements applicables ou aux exigences du client pourrait avoir une incidence négative sur les activités de SNC-Lavalin et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités.

SNC-Lavalin exerce ses activités dans des secteurs d'activité et des marchés géographiques hautement concurrentiels tant au Canada que sur la scène internationale. SNC-Lavalin livre concurrence à la fois à de grandes entreprises et à de petites et moyennes entreprises dans divers secteurs de l'industrie. En outre, l'arrivée sur le marché canadien de nouvelles sociétés d'envergure internationale contribue à rendre le contexte commercial plus concurrentiel. L'octroi de nouveaux contrats et les marges réalisées sur les contrats sont tributaires de l'intensité de la concurrence et des conditions générales des marchés où la Société exerce ses activités. Les fluctuations de la demande dans les secteurs où la Société est présente peuvent influencer sur le niveau de la concurrence. La situation concurrentielle est liée à de

nombreux facteurs, notamment le prix, la capacité d'obtenir un cautionnement approprié, le carnet de commandes, la vigueur financière, la propension à prendre des risques, la disponibilité des partenaires, des fournisseurs et de la main-d'œuvre, ainsi que la réputation en matière de qualité, de respect des délais et d'expérience. Si la Société n'est pas en mesure de répondre efficacement à ces facteurs, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient être défavorablement touchés. De plus, une crise économique prolongée ou une reprise plus lente que prévu pourrait également entraîner un accroissement de la concurrence dans certains secteurs, des réductions de prix ou de marge ou une diminution de la demande. Tous ces facteurs auraient une incidence négative sur les résultats.

Les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services défectueux.

Si la Société fait défaut d'agir ou de formuler des jugements et des recommandations conformément aux normes professionnelles applicables, elle pourrait être tenue de verser des indemnités pécuniaires importantes. Les activités de la Société exigent qu'elle porte des jugements professionnels à l'égard de la planification, de la conception, de la mise en œuvre, de la construction, de l'exploitation et de la gestion d'installations industrielles et de projets d'infrastructure publique. Une défaillance ou un événement découlant des travaux effectués par SNC-Lavalin à l'un des sites liés à un projet en cours ou achevé de la Société pourrait donner lieu à d'importantes réclamations au titre de sa responsabilité professionnelle ou de sa responsabilité de produits, au titre d'une garantie ou à d'autres réclamations à l'encontre de la Société, et porter atteinte à sa réputation, en particulier si la sécurité publique est compromise. Les obligations découlant de ces réclamations pourraient excéder les limites d'assurance de la Société ou les droits que cela génère, ou avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir une assurance dans l'avenir. Par ailleurs, les clients ou sous-traitants qui se sont engagés à indemniser SNC-Lavalin pour de telles obligations ou pertes pourraient refuser ou ne pas être en mesure de payer. Si une réclamation importante non couverte par l'assurance, soit en partie ou en totalité, est accordée, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Dans certaines juridictions où elle exerce ses activités, la Société pourrait être tenue responsable conjointement et individuellement à l'égard de ses obligations et de celles d'autres parties participant à un projet particulier, nonobstant l'absence d'une relation contractuelle entre la Société et ces autres parties.

La Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnels qu'elle fournit.

SNC-Lavalin fournit à ses clients des rapports et des opinions fondés sur son expertise technique et autres compétences professionnelles. Les rapports et opinions de la Société doivent souvent observer des normes professionnelles, des prescriptions en matière de permis, la réglementation des valeurs mobilières et d'autres lois, réglementations, règlements et normes régissant la prestation de services professionnels dans la juridiction où les services sont fournis. En outre, la Société pourrait engager sa responsabilité envers des tiers qui utilisent ses rapports et opinions et qui s'appuient sur ceux-ci, même si la Société n'est pas liée par contrat à ces tiers, ce qui pourrait entraîner des indemnités pécuniaires ou des pénalités.

La Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins.

Dans le cadre de ses activités commerciales, la Société maintient une protection d'assurance. Rien ne garantit que la Société dispose d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins, ou qu'elle sera en mesure d'obtenir toute la protection d'assurance dont elle aura besoin à l'avenir. La Société souscrit une assurance auprès de plusieurs

assureurs indépendants, souvent sous forme de contrats d'assurance par tranches. Si l'un des assureurs indépendants manque à ses obligations, refuse de renouveler ou annule l'assurance ou pour quelque autre raison que ce soit ne peut remplir ses obligations d'assurance envers SNC-Lavalin, l'exposition globale au risque et les charges d'exploitation de la Société pourraient alors s'accroître, et elle pourrait devoir interrompre ses activités commerciales.

SNC-Lavalin a souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, sous réserve de certaines exclusions. Cette assurance protège également SNC-Lavalin contre les pertes qu'elle pourrait subir par suite de l'indemnisation de ses dirigeants et administrateurs. De plus, SNC-Lavalin peut conclure des ententes d'indemnisation avec ses dirigeants et administrateurs clés et ceux-ci ont également droit à des indemnités en vertu des lois applicables et des actes constitutifs de la Société. Les indemnités que doit verser SNC-Lavalin aux administrateurs et aux dirigeants peuvent poser des risques importants pour la situation financière de la Société, car la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir son assurance ou, même si elle est en mesure de le faire, les réclamations excédant la protection de la Société pourraient entraîner une réduction importante de ses actifs.

Le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux de nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir.

La nature des activités de SNC-Lavalin expose le personnel et d'autres personnes à des équipements de grande dimension, à des processus dangereux ou à des matières hautement réglementées, ainsi qu'à des environnements difficiles. De nombreux clients exigent de la Société qu'elle respecte certaines normes ou certains critères de sécurité pour pouvoir soumissionner pour un contrat, et le paiement d'une partie des honoraires et bénéfices liés aux contrats de la Société pourrait être assujéti au respect des normes ou critères de sécurité. Des conditions de travail dangereuses peuvent également accroître la rotation du personnel, augmenter les coûts du projet et les charges d'exploitation et avoir une incidence négative sur l'obtention de nouveaux contrats. Si SNC-Lavalin ne réussit pas à mettre en œuvre des procédures de sécurité appropriées et/ou si ces procédures se révèlent inefficaces, le personnel ou d'autres personnes pourraient se blesser. Le défaut de respecter les procédures, les contrats conclus avec les clients ou la réglementation applicable pourrait exposer SNC-Lavalin à des pertes, engager sa responsabilité et avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, ainsi que sa capacité à se voir confier des projets à l'avenir.

L'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités.

La réussite de SNC-Lavalin repose grandement sur ses effectifs et sa capacité à attirer et à retenir du personnel compétent dans un marché compétitif. L'incapacité à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait entraîner, entre autres, la perte d'occasions, des dépassements de coûts, une mauvaise exécution dans le cadre d'un projet et l'incapacité à atténuer les risques et incertitudes.

Les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société.

Une partie de l'effectif de la Société et des employés de ses sous-traitants est syndiquée. Une longue grève ou tout autre arrêt de travail causé par le personnel syndiqué ou non syndiqué dans le cadre d'un projet de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société. Il existe un risque inhérent que l'issue des négociations en cours ou futures relativement aux conventions collectives ou à la représentation syndicale ne soit pas favorable pour la Société.

De temps à autre, des tentatives de syndicalisation sont entreprises par le personnel non syndiqué de la Société. Ces efforts de syndicalisation peuvent souvent entraîner des interruptions ou des retards de travail et présentent un risque d'agitation ouvrière.

La Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités. Une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

L'information est essentielle à la réussite de SNC-Lavalin. L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexactes, incomplètes ou non disponibles, ou encore un accès inapproprié à l'information, pourraient entraîner des erreurs au chapitre de la présentation de l'information financière ou de l'information liée à l'exploitation, de mauvaises décisions, un retard dans le règlement des problèmes, une violation de la vie privée, la présentation d'informations inadéquates, ou encore la fuite d'informations sensibles.

Toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes.

L'intégration d'une entreprise acquise est une tâche parfois difficile qui comprend, notamment, la réalisation de synergies, la gestion des coûts afin d'éviter le dédoublement des tâches, l'intégration des systèmes d'information, la réorganisation du personnel, l'établissement de contrôles, de procédures et de politiques, ainsi que l'harmonisation de la culture d'entreprise. L'incapacité d'intégrer de manière adéquate et en temps voulu une entreprise acquise pourrait entraîner des départs de personnel compétent, la perte d'occasions d'affaires et/ou des coûts d'intégration plus élevés que prévu. De plus, l'acquisition d'une entreprise comporte le risque que certains passifs, notamment des passifs éventuels ou des passifs découlant de réclamations légales et des risques liés à l'environnement, soient inconnus au moment de la négociation et de la conclusion de l'acquisition.

Restructuration de 2015

En 2015, étant donné le fléchissement qui persiste au niveau de l'économie, la Société a poursuivi ses efforts de restructuration en lançant le programme « STEP Change ». Ce programme vise à rendre la Société plus agile et plus axée sur la clientèle, et à lui permettre d'améliorer davantage son efficience opérationnelle, notamment au moyen d'une meilleure structuration des unités opérationnelles et fonctionnelles. Si la Société ne réalise pas les économies de coûts et les gains sur le plan de l'efficience prévus, elle pourrait ne pas réaliser la totalité de la valeur liée à ses coûts de restructuration ou être exposée aux risques liés à l'exécution ou à la performance en raison de la restructuration et de la réduction de l'effectif connexe.

RISQUES LIÉS AUX LIQUIDITÉS, AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET À LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

La Société s'appuie sur sa position de trésorerie ainsi que sur les marchés du crédit et les marchés financiers pour satisfaire une partie de ses besoins en capital; dans certains cas, elle doit obtenir des garanties bancaires comme moyen de satisfaire ses diverses obligations contractuelles. Une instabilité ou des bouleversements importants sur les marchés

financiers, y compris les marchés du crédit, ou une dégradation ou un affaiblissement de sa situation financière, y compris sa trésorerie nette de la dette avec recours, en raison de facteurs internes ou externes, pourraient limiter ou empêcher l'accès de la Société à une ou plusieurs sources de financement, ou accroître de façon importante leur coût, y compris les facilités de crédit, l'émission de titres d'emprunt à long terme, ou la disponibilité des lettres de crédit nécessaires pour garantir ses obligations contractuelles ou autres obligations relatives aux projets. Rien ne garantit que la Société maintiendra une trésorerie nette de la dette avec recours appropriée et que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation seront suffisants pour financer ses activités et ses besoins de liquidités, assurer le service de sa dette et/ou maintenir sa capacité à obtenir et à conserver des garanties bancaires. En outre, la facilité de crédit est assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours sur le résultat ajusté avant intérêts, impôts et amortissements, comme défini aux termes de la facilité de crédit, ne dépassant pas une certaine limite. Si les clauses restrictives de la facilité de crédit ne sont pas respectées, les prêteurs peuvent, entre autres, retirer à la Société son droit d'utiliser la facilité de crédit et exiger le paiement immédiat de la totalité ou d'une partie de l'encours de la facilité de crédit, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités et la situation financière de la Société.

Une dégradation de la situation financière de la Société pourrait également entraîner une réduction ou une révision à la baisse de ses notations de crédit, y compris une note inférieure aux notes attribuées aux placements de première qualité, ce qui pourrait empêcher ou restreindre l'utilisation, par la Société, de lettres de crédit ou de garanties de bonne exécution, ou l'accès à des sources externes d'instruments d'emprunt à court terme et à long terme, ou augmenter de façon importante les coûts liés à l'utilisation de telles lettres de crédit, garanties de bonne exécution et facilités de crédit bancaires et à l'émission de titres d'emprunt à long terme, et ainsi avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires par un ou plusieurs tiers pourrait notamment réduire de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

La Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie.

À l'occasion, SNC-Lavalin peut avoir besoin d'un fonds de roulement important pour financer l'achat de matières et/ou l'exécution de travaux d'ingénierie, de construction ou autres dans le cadre d'un projet avant de recevoir le paiement des clients. Dans certains cas, la Société a l'obligation contractuelle envers ses clients de financer les besoins en fonds de roulement relatifs aux projets. Une augmentation des besoins en fonds de roulement pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les flux de trésorerie de SNC-Lavalin.

Par ailleurs, la Société pourrait temporairement manquer de liquidités si elle n'est pas en mesure d'utiliser ses soldes de trésorerie et placements à court terme pour financer ses besoins en fonds de roulement. Les soldes de trésorerie et placements à court terme de SNC-Lavalin sont détenus dans des comptes auprès de banques et d'institutions financières, et certains dépôts de la Société excèdent l'assurance disponible. Il existe un risque que ces banques et institutions financières puissent, à l'avenir, faire faillite ou être mises sous séquestre, ou faire l'objet d'une saisie par les gouvernements, ce qui pourrait faire en sorte que la Société manque temporairement de liquidités ou soit dans l'incapacité de recouvrer ses dépôts en excédent de l'assurance disponible.

Si les conditions des marchés du crédit et la conjoncture économique à l'échelle mondiale continuaient de s'aggraver de façon importante, en particulier dans les pays de la zone euro, SNC-Lavalin pourrait avoir de la difficulté à maintenir une répartition diversifiée de son actif auprès d'institutions financières solvables.

Par ailleurs, SNC-Lavalin peut investir une partie de sa trésorerie dans des occasions d'investissement à long terme, y compris l'acquisition d'autres entités ou activités, la réduction de certains passifs tels que des passifs non capitalisés au titre des prestations et/ou les rachats d'actions en circulation de la Société. Dans la mesure où la Société utiliserait la trésorerie à de telles fins, le montant des liquidités disponibles pour les besoins en fonds de roulement décrits précédemment pourrait être réduit.

L'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société.

SNC-Lavalin est exposée au risque de perte découlant de l'incapacité des clients de s'acquitter de leurs obligations à l'égard des créances clients, des contrats en cours et des autres actifs financiers. L'incapacité des clients de s'acquitter de telles obligations pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et la rentabilité de la Société.

La Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Conformément aux IFRS, le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année en déterminant si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (une « UGT ») ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur comptable. Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou groupe d'UGT auxquelles ou auquel a été affecté le goodwill, ce qui exige le recours aux estimations et aux jugements formulés par la direction qui sont par leur nature subjectifs et incertains, et peuvent varier au fil du temps. Le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation sont les principales hypothèses requises pour estimer la valeur d'utilité. L'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exige l'exercice du jugement, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes de la valeur comptable de ces actifs.

La Société ne peut pas garantir que de nouveaux événements ou des circonstances défavorables, qui l'obligeraient à réévaluer la valeur du goodwill et à comptabiliser une importante perte de valeur au titre du goodwill, ne se produiront pas, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Les actifs financiers, y compris les placements de la Société, autres que ceux comptabilisés à la juste valeur, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont réputés dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement. Dans un tel cas, la Société pourrait être tenue de réduire les valeurs comptables à leur juste valeur estimative. La subjectivité intrinsèque des estimations de la Société à l'égard des flux de trésorerie futurs pourrait avoir une incidence importante sur son analyse. Toute réduction de valeur ou radiation des actifs ou de la valeur comptable des placements de la Société pourrait également avoir une incidence significative sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

RISQUES MONDIAUX/MACROÉCONOMIQUES

La conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement.

Les fluctuations de la conjoncture économique mondiale pourraient avoir une incidence sur la volonté et la capacité des clients de financer leurs projets. En raison de la conjoncture, les clients de la Société pourraient avoir de la difficulté à planifier et à prévoir avec exactitude les tendances et activités commerciales futures, ce qui pourrait les amener à ralentir ou même à freiner leurs dépenses liées aux services de la Société, ou à exiger des modalités contractuelles plus avantageuses pour eux. Les clients gouvernementaux de SNC-Lavalin peuvent être aux prises avec des déficits budgétaires qui les empêchent de financer les projets proposés ou existants ou qui leur permettent d'exercer leur droit de résilier les contrats avec un court préavis ou sans préavis. De plus, toute difficulté financière que pourrait connaître un partenaire, un sous-traitant ou un fournisseur de la Société risquerait d'accroître les coûts liés aux projets ou d'avoir une incidence sur le calendrier des projets. Cette conjoncture économique continue de réduire la disponibilité des liquidités et du crédit nécessaires pour financer et soutenir la poursuite et l'expansion des activités commerciales à l'échelle mondiale. La volatilité du marché des capitaux et les conditions défavorables du marché du crédit pourraient nuire à la capacité d'emprunt de la Société ou à celle de ses clients et de ses partenaires, une telle capacité favorisant la poursuite et l'expansion de projets à l'échelle mondiale, et pourraient entraîner des annulations ou suspensions de contrat, des retards dans les projets, des retards de paiement ou des manquements de la part des clients de la Société. La capacité de SNC-Lavalin d'exercer ou d'accroître ses activités serait limitée si, à l'avenir, la Société n'était pas en mesure d'accéder à une capacité de crédit suffisante, y compris l'obtention d'un financement sur les marchés financiers, de crédits bancaires, tels que des lettres de crédit, et de cautionnements, ou encore d'y accéder selon des modalités favorables. De telles perturbations pourraient avoir une incidence significative sur le carnet de commandes, les produits et le résultat net de la Société.

Les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours, ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société.

Les prix des marchandises peuvent influencer de diverses façons sur les activités des clients de SNC-Lavalin. Par exemple, les fluctuations des prix peuvent avoir une incidence directe sur la rentabilité et les flux de trésorerie des clients qui produisent des marchandises et, par conséquent, sur leur volonté de continuer à investir ou à faire de nouvelles dépenses d'investissement. Dans la mesure où les prix des marchandises baisseraient et que les clients de la Société reporteraient leurs nouveaux investissements ou annuleraient ou suspendraient les projets en cours, la demande pour les services de la Société diminuerait, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

Les prix des marchandises peuvent également avoir d'importantes répercussions sur les coûts des projets. Une hausse des prix des marchandises peut avoir une incidence négative sur la rentabilité des projets futurs ou en cours, et une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

RISQUES LIÉS À LA CONFORMITÉ ET À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière.

SNC-Lavalin maintient des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et des procédures de communication de l'information. Il existe des limites inhérentes à tout cadre de contrôle, étant donné que les contrôles peuvent être contournés par des gestes posés par des personnes, intentionnels ou non, par la collusion de deux personnes ou plus, par la dérogation aux contrôles par la direction, par un manque de jugement et des pannes attribuables à l'erreur humaine. Aucun système ni contrôle ne peuvent garantir de façon absolue que toutes les fraudes ou erreurs, tous les contournements des contrôles ou toute omission de communication de l'information seront évités ou décelés. De tels fraudes, erreurs, contournements des contrôles ou omissions dans la communication de l'information pourraient entraîner une fausse déclaration importante touchant l'information financière. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité des contrôles sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services.

SNC-Lavalin s'expose à divers risques liés à l'environnement et est tenue de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement, lesquels varient d'un pays à l'autre et sont sujets à changement. Le fait pour la Société de ne pas être en mesure de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement pourrait entraîner des pénalités, des poursuites en justice et éventuellement nuire à sa réputation.

La Société gère plusieurs anciens sites relativement auxquels elle peut être exposée au risque lié aux coûts de mise en œuvre de mesures environnementales correctives et aux dommages possibles aux biens et collectivités avoisinants. Bien que la Société prenne des mesures pour gérer ce risque et qu'elle ait constitué des provisions dans ses livres aux fins du risque et de la charge connexes, rien ne garantit qu'elle ne sera pas assujettie à des réclamations pour dommages-intérêts, pour remise en état de site et pour d'autres questions connexes, et ses provisions pourraient ne pas couvrir la totalité de toute réclamation ou charge future.

14 Litiges

SNC-Lavalin est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités; cette section décrit certaines poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités. Voir aussi la section 13 « Risques et incertitudes – Risques liés à des litiges, à des questions d'ordre réglementaire et à des enquêtes », notamment les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre SNC-Lavalin, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

Bien que SNC-Lavalin ne puisse prévoir avec certitude l'issue des poursuites judiciaires décrites ci-dessous, ou le moment où elles auront lieu, d'après les informations actuellement disponibles (qui, dans certains cas, sont incomplètes), SNC-Lavalin estime être en mesure de présenter de solides arguments à l'égard de ces allégations et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

SNC-Lavalin Inc., une filiale de SNC-Lavalin, et un partenaire dans un partenariat sont parties à des procédures d'arbitrage avec un client qui réclame des dommages-intérêts relativement à la conception et à la construction d'une installation minière. Le client allègue, entre autres, qu'il y a eu rupture de contrat et négligence, négligence grave et négligence découlant de fausses représentations. SNC-Lavalin Inc. et son partenaire dans le partenariat ont entrepris un processus d'arbitrage distinct afin de recouvrer des montants à recevoir, mais impayés aux termes de l'entente avec le client. Le mécanisme de règlement des différends est assujéti à un arbitrage confidentiel et exécutoire.

SNC-Lavalin Inc. a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que SNC-Lavalin Inc. a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. SNC-Lavalin a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que SNC-Lavalin a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir une compensation.

Une filiale en propriété exclusive liée à un projet précis de SNC-Lavalin (la « filiale de SNC ») a reçu un avis à l'égard d'un processus d'arbitrage d'un client pour, entre autres, rupture de contrat et négligence grave relativement à la conception et à la construction d'une installation. La filiale de SNC a présenté une demande reconventionnelle relative à des factures impayées et des frais découlant de la résiliation, en plus du remboursement de fonds prélevés de manière inappropriée conformément à une garantie bancaire.

15 Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « *Règlement 52-109* ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

15.1 Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- > l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis;
- > l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information ont été conçus et fonctionnent de manière efficace au 31 décembre 2015.

15.2 Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été conçu et fonctionne de manière efficace au 31 décembre 2015, selon le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « cadre COSO de 2013 »).

À la demande du comité d'audit de la Société, son auditeur indépendant, Deloitte, a effectué un audit de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2015 en fonction du cadre COSO de 2013. Deloitte a publié un rapport d'audit daté du 2 mars 2016 qui conclut, selon l'avis de Deloitte, que la Société a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au

31 décembre 2015, en vertu des critères établis dans le cadre COSO de 2013. Le rapport de l'auditeur indépendant portant sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2015 accompagne les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour 2015 et devrait être lu dans son intégralité.

15.3 Modifications au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours du trimestre et de l'exercice terminés le 31 décembre 2015, qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

16 Événement postérieur à la date de clôture

Le 1er février 2016, SNC-Lavalin a annoncé avoir conclu une entente visant la vente de sa participation indirecte dans SNC-Lavalin (Malta) Limited (« SNCL Malta ») à une société liée à Flughafen Wien AG pour une contrepartie en trésorerie d'environ 63 millions d'euros (environ 96 millions \$ CA), sous réserve de la satisfaction de certaines conditions de clôture par les deux parties et d'ajustements au titre du fonds de roulement. SNCL Malta est le propriétaire indirect de la participation de 15,5 % de la Société dans Malta International Airport p.l.c.

17 Informations trimestrielles

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)	2015					2014				
	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL
Produits :										
Provenant d'I&C	2 205,0	2 191,9	2 376,4	2 590,3	9 363,5	1 489,0	1 467,6	1 760,8	2 617,3	7 334,7
Provenant du secteur Capital	52,1	58,5	56,9	56,0	223,4	231,2	228,8	243,3	200,7	904,1
	2 257,1	2 250,4	2 433,2	2 646,3	9 587,0	1 720,1	1 696,5	2 004,1	2 818,0	8 238,8
Marge brute	337,2	301,5	385,3	408,8	1 432,8	356,9	348,7	420,2	215,0	1 340,8
Frais de vente, généraux et administratifs :										
Provenant d'I&C	199,0	218,2	202,2	205,1	824,6	176,8	191,3	186,1	211,5	765,7
Provenant du secteur Capital	7,7	5,3	5,6	12,5	31,1	10,1	16,9	18,2	30,6	75,7
	206,7	223,6	207,8	217,6	855,6	186,8	208,3	204,3	242,0	841,4
Coûts de restructuration et dépréciation d'investissements	0,5	7,7	13,4	94,8	116,4	1,2	0,9	13,8	122,5	138,3
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	7,9	5,5	5,8	0,3	19,6	-	25,9	30,0	6,7	62,5
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'Acquisition (Gain) perte sur cessions	21,0	21,1	29,4	22,5	94,0	-	-	12,3	24,2	36,5
d'investissements de Capital	-	-	(174,4)	-	(174,4)	-	-	4,1	(1 619,5)	(1 615,4)
RAII	101,2	43,6	303,3	73,5	521,6	168,9	113,7	155,7	1 439,1	1 877,4
Charges financières nettes :										
Provenant d'I&C	(34,1)	12,8	6,9	6,7	(7,7)	4,0	11,9	18,7	4,4	38,9
Provenant du secteur Capital	1,4	1,0	1,9	3,7	8,0	46,6	51,8	54,8	27,7	180,9
	(32,7)	13,8	8,8	10,5	0,3	50,6	63,7	73,5	32,1	219,8
Résultat avant impôts sur le résultat	133,9	29,9	294,5	63,1	521,3	118,3	50,1	82,2	1 407,0	1 657,6
Impôts sur le résultat :										
Provenant d'I&C	27,9	(3,3)	33,0	(7,6)	49,9	12,0	3,3	3,0	(41,0)	(22,7)
Provenant du secteur Capital	1,2	2,3	28,2	2,1	33,8	11,6	14,7	18,4	301,0	345,8
	29,0	(1,0)	61,2	(5,5)	83,7	23,6	17,9	21,4	260,0	323,0
Résultat net	104,8	30,9	233,3	68,6	437,5	94,7	32,1	60,8	1 147,0	1 334,6
Résultat net attribuable aux éléments suivants :										
Actionnaires de SNC-Lavalin	104,4	26,5	224,2	49,2	404,3	94,6	32,1	60,0	1 146,6	1 333,3
Participations ne donnant pas le contrôle	0,4	4,4	9,1	19,3	33,2	0,1	0,1	0,7	0,3	1,2
Résultat net	104,8	30,9	233,3	68,6	437,5	94,7	32,1	60,8	1 147,0	1 334,6
Résultat de base par action (\$)	0,68	0,17	1,50	0,33	2,68	0,62	0,21	0,39	7,52	8,76
Résultat dilué par action (\$) :										
Provenant d'I&C	0,44	(0,12)	0,22	0,09	0,63	0,20	(0,31)	(0,19)	(1,68)	(1,97)
Provenant du secteur Capital	0,25	0,30	1,27	0,24	2,04	0,42	0,52	0,58	9,18	10,71
Résultat dilué par action (\$)	0,68	0,17	1,49	0,33	2,68	0,62	0,21	0,39	7,51	8,74
Dividende déclaré par action (\$)	0,25	0,25	0,25	0,26	1,01	0,24	0,24	0,24	0,25	0,97
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	67,0	(18,5)	33,3	14,0	95,8	30,8	(46,9)	(28,9)	(255,6)	(300,5)
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des investissements de Capital :										
Provenant de l'Autoroute 407	31,5	31,5	31,5	31,5	125,8	29,4	29,4	29,4	34,4	122,5
Provenant d'AltaLink	-	-	-	-	-	23,2	44,7	58,9	48,8	175,6
Provenant des autres investissements de Capital	5,9	13,6	159,4	3,8	182,7	11,2	4,9	0,7	1 319,0	1 335,9
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	104,4	26,5	224,2	49,2	404,3	94,6	32,1	60,0	1 146,6	1 333,3
Carnet de commandes (à la fin du trimestre)	11 631,1	12 388,2	12 725,6	11 991,9		8 374,1	8 213,2	12 513,9	12 325,5	

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») du Groupe SNC-Lavalin inc. et toute l'information contenue dans le présent rapport financier sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il était possible d'appliquer différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances.

Les principales méthodes comptables retenues sont indiquées à la note 2 afférente aux états financiers. Les états financiers contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport financier et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont supervisé une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2015, conformément aux critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2015 était efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables applicables.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière, et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant afin de discuter des contrôles et procédures de communication de l'information, du contrôle interne à l'égard de l'information financière, des systèmes de gestion de l'information, des méthodes comptables et des questions d'audit et de présentation de l'information financière, afin de s'assurer que chaque intervenant remplit correctement ses fonctions, et d'examiner les états financiers, le rapport de gestion et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsqu'il approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires. De plus, le comité d'audit étudie, afin de les soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination de l'auditeur indépendant ou le renouvellement de son mandat. Il examine et approuve en outre les conditions associées au mandat de l'auditeur indépendant, ainsi que les tarifs, la portée et le calendrier de ses prestations.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par l'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a aussi exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2015. L'auditeur indépendant a librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'il peut rencontrer en présence, ou non, de la direction.

LE PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA DIRECTION

NEIL BRUCE (signé)

LE VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET
CHEF DES AFFAIRES FINANCIÈRES

ALAIN-PIERRE RAYNAUD (signé)

LE 2 MARS 2016
MONTRÉAL, CANADA

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires du Groupe SNC-Lavalin inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe SNC-Lavalin inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe SNC-Lavalin inc. au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Nous avons également audité, conformément à la norme énoncée dans le *Manuel de CPA Canada– Certification* pour l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière, le contrôle interne à l'égard de l'information financière du Groupe SNC-Lavalin inc. au 31 décembre 2015, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 2 mars 2016 exprime une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière du Groupe SNC-Lavalin inc.

(s) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

LE 2 MARS 2016
MONTRÉAL, CANADA

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114871

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires du Groupe SNC-Lavalin inc.

Nous avons audité l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière du Groupe SNC-Lavalin inc. au 31 décembre 2015.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité de celui-ci.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si l'entité maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « cadre COSO de 2013 ») de la Treadway Commission, sur la base de notre audit.

Notre audit a été réalisé conformément à la norme énoncée dans le *Manuel de CPA Canada*, « Certification pour l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière ». Cette norme requiert que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Opinion

À notre avis, le Groupe SNC-Lavalin inc. maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2015 selon les critères établis dans le cadre COSO de 2013.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, les états financiers consolidés du Groupe SNC-Lavalin inc. et délivré notre rapport daté du 2 mars 2016.

(s) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

LE 2 MARS 2016
MONTRÉAL, CANADA

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114871

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

États consolidés de la situation financière

		31 DÉCEMBRE 2015		31 DÉCEMBRE 2014 (Révisé) (note 6C)	
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)		note			
ACTIF					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 581 834	\$	1 702 205	\$
Liquidités soumises à restrictions	7	38 964		27 503	
Créances clients	8	1 200 890		1 251 207	
Contrats en cours		985 852		844 799	
Stocks	9	152 186		101 771	
Autres actifs financiers courants	10	908 870		844 727	
Autres actifs non financiers courants	11	329 219		271 580	
Total des actifs courants		5 197 815		5 043 792	
Immobilisations corporelles	12	265 077		246 098	
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5	419 525		362 336	
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût	5	48 331		440 809	
Goodwill	13	3 386 849		2 895 379	
Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	6, 14	272 650		311 022	
Actif d'impôt sur le résultat différé	28	436 817		419 639	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		291 858		250 769	
Autres actifs financiers non courants	15	74 064		157 463	
Autres actifs non financiers non courants	16	110 167		99 848	
Total de l'actif		10 503 153	\$	10 227 155	\$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Passifs courants					
Dettes fournisseurs		2 330 538	\$	2 329 172	\$
Acomptes reçus sur contrats		185 813		249 521	
Produits différés		1 041 633		1 196 273	
Autres passifs financiers courants	17	394 348		354 492	
Autres passifs non financiers courants	18	370 621		603 151	
Avances liées à des arrangements de financement de contrats	19	394 144		319 321	
Tranche à court terme des provisions	21	364 455		349 484	
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :					
Sans recours provenant des investissements de Capital	20	8 200		7 750	
Total des passifs courants		5 089 752		5 409 164	
Dettes à long terme :					
Avec recours	20	349 144		348 932	
Sans recours provenant des investissements de Capital	20	525 800		530 684	
Autres passifs financiers non courants		6 897		9 457	
Tranche à long terme des provisions	21	344 325		341 268	
Autres passifs non financiers non courants		10 215		3 702	
Passif d'impôt sur le résultat différé	28	273 524		259 062	
Total du passif		6 599 657		6 902 269	
Capitaux propres					
Capital social	22	526 812		531 460	
Résultats non distribués		2 901 353		2 785 067	
Autres composantes des capitaux propres	23	440 013		(2 721)	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		3 868 178		3 313 806	
Participations ne donnant pas le contrôle		35 318		11 080	
Total des capitaux propres		3 903 496		3 324 886	
Total du passif et des capitaux propres		10 503 153	\$	10 227 155	\$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé, au nom du conseil d'administration, par :

NEIL BRUCE (signé)
ADMINISTRATEURPATRICIA A. HAMMICK (signé)
ADMINISTRATRICE

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)

2015

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL			AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 23)	TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS				
Solde au début de l'exercice ⁽¹⁾	152 465	531 460 \$	2 785 067 \$	(2 721) \$	3 313 806 \$	11 080 \$	3 324 886 \$
Résultat net	—	—	404 336	—	404 336	33 199	437 535
Autres éléments du résultat global	—	—	(503)	442 734	442 231	3 625	445 856
Total du résultat global	—	—	403 833	442 734	846 567	36 824	883 391
Dividendes déclarés (note 22F)	—	—	(150 863)	—	(150 863)	—	(150 863)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	(28 480)	(28 480)
Rémunération provenant des options sur actions (note 22B)	—	—	(173)	—	(173)	—	(173)
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (note 22B)	111	5 210	(994)	—	4 216	—	4 216
Actions rachetées et annulées (note 22D)	(2 804)	(9 858)	(111 919)	—	(121 777)	—	(121 777)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	1 296	1 296
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	(5 122)	—	(5 122)	(3 878)	(9 000)
Réduction de participation dans une filiale	—	—	(18 476)	—	(18 476)	18 476	—
Solde à la fin de l'exercice	149 772	526 812 \$	2 901 353 \$	440 013 \$	3 868 178 \$	35 318 \$	3 903 496 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE NOMBRE
D' ACTIONS ORDINAIRES)2014 ⁽²⁾

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
CAPITAL SOCIAL							
ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 23)	TOTAL			
Solde au début de l'exercice	151 807	497 130 \$	1 610 503 \$	(70 975) \$	2 036 658 \$	3 585 \$	2 040 243 \$
Résultat net	—	—	1 333 344	—	1 333 344	1 243	1 334 587
Autres éléments du résultat global	—	—	(8 752)	68 254	59 502	—	59 502
Total du résultat global	—	—	1 324 592	68 254	1 392 846	1 243	1 394 089
Dividendes déclarés (note 22F)	—	—	(146 182)	—	(146 182)	—	(146 182)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	(375)	(375)
Rémunération provenant des options sur actions (note 22B)	—	—	3 567	—	3 567	—	3 567
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (note 22B)	658	34 330	(7 413)	—	26 917	—	26 917
Participations supplémentaires ne donnant pas le contrôle découlant de l'acquisition de Kentz (note 6)	—	—	—	—	—	6 627	6 627
Solde à la fin de l'exercice	152 465	531 460 \$	2 785 067 \$	(2 721) \$	3 313 806 \$	11 080 \$	3 324 886 \$

⁽¹⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres révisés.⁽²⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

Comptes consolidés de résultat

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)

	note	2015	2014
Produits provenant de :			
I&C		9 363 508 \$	7 334 676 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode du coût		66 364	732 640
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		157 082	171 446
		9 586 954	8 238 762
Coûts directs liés aux activités		8 154 155	6 897 933
Marge brute		1 432 799	1 340 829
Frais de vente, généraux et administratifs	24	855 633	841 415
Coûts de restructuration	25A	116 396	109 859
Dépréciation d'investissements	25B	—	28 461
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	6E	19 574	62 543
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	14	93 988	36 472
Gain sur cessions d'investissements de Capital	5A	(174 350)	(1 615 358)
RAII ⁽¹⁾		521 558	1 877 437
Charges financières	26	75 151	280 480
Produits financiers et pertes (gains) de change	26	(74 846)	(60 672)
Résultat avant impôts sur le résultat		521 253	1 657 629
Impôts sur le résultat	28	83 718	323 042
Résultat net		437 535 \$	1 334 587 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :			
Actionnaires de SNC-Lavalin		404 336 \$	1 333 344 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		33 199	1 243
Résultat net		437 535 \$	1 334 587 \$
Résultat par action (en \$)			
De base		2,68 \$	8,76 \$
Dilué		2,68 \$	8,74 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	22E		
De base		150 918	152 218
Dilué		150 988	152 605

⁽¹⁾ Résultat avant intérêts et impôts (« RAIL »).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

États consolidés du résultat global

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2015

	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net	404 336 \$	33 199 \$	437 535 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 23)	441 420	3 625	445 045
Actifs financiers disponibles à la vente (note 23)	830	—	830
Couvertures de flux de trésorerie (note 23)	14 412	—	14 412
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 23)	(11 747)	—	(11 747)
Impôts sur le résultat (note 23)	(2 181)	—	(2 181)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	442 734	3 625	446 359
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	(341)	—	(341)
Impôts sur le résultat (note 23)	(162)	—	(162)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(503)	—	(503)
Total des autres éléments du résultat global	442 231	3 625	445 856
Total du résultat global	846 567 \$	36 824 \$	883 391 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)2014 ⁽¹⁾

	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net	1 333 344 \$	1 243 \$	1 334 587 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 23)	75 087	—	75 087
Actifs financiers disponibles à la vente (note 23)	(3 722)	—	(3 722)
Couvertures de flux de trésorerie (note 23)	7 965	—	7 965
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 23)	(15 643)	—	(15 643)
Impôts sur le résultat (note 23)	4 567	—	4 567
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	68 254	—	68 254
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	(8 801)	—	(8 801)
Impôts sur le résultat (note 23)	49	—	49
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(8 752)	—	(8 752)
Total des autres éléments du résultat global	59 502	—	59 502
Total du résultat global	1 392 846 \$	1 243 \$	1 394 089 \$

⁽¹⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	note	2015	2014 ⁽¹⁾
Activités d'exploitation			
Résultat net		437 535 \$	1 334 587 \$
Ajustements	27A	67 088	(813 454)
Impôts sur le résultat payés		(309 352)	(133 768)
Intérêts payés provenant d'I&C		(37 394)	(48 310)
Intérêts payés provenant des investissements de Capital		(28 385)	(172 873)
		129 492	166 182
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	27B	(644 184)	97 961
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		(514 692)	264 143
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles :			
Provenant d'I&C		(115 975)	(70 166)
Provenant des investissements de Capital		—	(1 522 364)
Paievements au titre des investissements de Capital	5C	(16 949)	(133 135)
Coûts liés à une couverture de change	6E	—	(50 000)
Recouvrement lié à une couverture de change	6E	—	15 303
Recouvrement lié au règlement d'un arrangement financier	22C	49 279	—
Acquisition d'entreprise	6B	—	(1 762 991)
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		(7 207)	8 565
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(129 733)	(147 388)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		93 000	141 212
Augmentation des placements à court terme et à long terme		—	(331 623)
Diminution des placements à court terme et à long terme		81 931	159 290
Entrée de trésorerie nette sur cessions d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	5A	—	3 148 415
Entrée de trésorerie nette sur cession d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence	5A	—	104 898
Entrée de trésorerie nette sur cession d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode du coût	5A	600 717	—
Paievements au titre des frais connexes à des cessions d'investissements de Capital		—	(60 287)
Autres		28 965	1 226
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		584 028	(499 045)
Activités de financement			
Augmentation de la dette avec recours	20	430 000	2 630 000
Remboursement de la dette avec recours	20	(430 000)	(2 630 000)
Augmentation de la dette sans recours provenant des investissements de Capital		2 074	1 657 827
Remboursement de la dette avec recours de Kentz		—	(482 393)
Remboursement de la dette sans recours provenant des investissements de Capital		(10 491)	(427 519)
Augmentation d'avances liées à des arrangements de financement de contrats	19	173 490	230 093
Remboursement d'avances liées à des arrangements de financement de contrats	19	(102 971)	—
Produit de l'exercice d'options sur actions		4 216	26 917
Rachat d'actions	22D	(121 777)	—
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	22F	(150 863)	(146 182)
Dividendes payés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle		(28 480)	(375)
Autres		(6 671)	(41 785)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		(241 473)	816 583
Augmentation liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		51 766	11 830
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(120 371)	593 511
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 702 205	1 108 694
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		1 581 834 \$	1 702 205 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	117
2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	117
3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS.....	131
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	134
5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	139
6. ACQUISITION D'ENTREPRISE.....	147
7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ET LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS.....	150
8. CRÉANCES CLIENTS	151
9. STOCKS	151
10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	151
11. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS COURANTS	152
12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	152
13. GOODWILL.....	153
14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES À L'ACQUISITION DE KENTZ.....	154
15. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	154
16. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS NON COURANTS	155
17. AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	155
18. AUTRES PASSIFS NON FINANCIERS COURANTS.....	155
19. AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS	155
20. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	156
21. PROVISIONS.....	159
22. CAPITAL SOCIAL.....	159
23. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES.....	163
24. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS	165
25. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION D'INVESTISSEMENTS	165
26. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	166
27. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	167
28. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	168
29. INSTRUMENTS FINANCIERS.....	171
30. GESTION DU CAPITAL	177
31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	178
32. PASSIFS ÉVENTUELS	181
33. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE.....	187
34. RÉMUNÉRATION.....	187
35. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	188
36. FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES.....	189
37. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE	191

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou filiales.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie et de la construction et de l'exploitation et entretien, qui sont désignés collectivement « I&C », par l'entremise de son réseau de bureaux dans plus de 50 pays, et travaille actuellement à des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités qui sont désignés « investissements de Capital » (anciennement « Investissements – concessions d'infrastructure » ou « ICI ») dans les présents états financiers.

La Société présente ses produits comme suit :

- **I&C** comprend les contrats qui génèrent des produits liés aux activités d'ingénierie, de construction et d'exploitation et entretien. Ces activités comprennent, entre autres, les contrats d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC »), d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction (« IAGC ») et d'opérations et maintenance (« O&M »).
- **Investissements de Capital** regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure pour les services publics ou dans d'autres actifs non courants.

Dans ces états financiers consolidés audités (les « états financiers »), les activités de l'ingénierie et de la construction et de l'exploitation et entretien sont désignées collectivement comme « provenant d'I&C » ou « excluant les investissements de Capital », afin d'être distinguées des activités liées aux investissements de Capital.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont établis conformément aux **Normes internationales d'information financière** (les « **IFRS** »), publiées et en vigueur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, ou publiées et adoptées de manière anticipée, et sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Les méthodes comptables IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur, et ii) du passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers consolidés, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Le 2 mars 2016, le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers de la Société.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

B) CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION

Informations sectorielles

En 2015, la Société a révisé ses secteurs à présenter pour refléter le changement apporté à sa structure interne de présentation de l'information financière et a reclassé rétrospectivement le sous-secteur Environnement et eau, inclus dans le secteur qui se nommait précédemment Ressources, environnement et eau, au sous-secteur Infrastructures et construction inclus dans le secteur Infrastructures, tel qu'il est présenté à la note 4. Par conséquent, les produits de 135,7 millions \$ et le RAII sous-sectoriel négatif de 29,2 millions \$ (avant le retraitement) du sous-secteur Environnement et eau pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ont été reclassés au sous-secteur Infrastructures et construction.

En outre, la Société a annoncé certains changements organisationnels afin d'aligner davantage sa structure d'entreprise sur ses marchés. Cette réorganisation a entraîné certaines modifications dans la façon dont les activités sont regroupées et dont les secteurs à présenter sont présentés et analysés. Ainsi, les secteurs à présenter de la Société sont dorénavant : i) Mines et métallurgie; ii) Pétrole et gaz; iii) Énergie; iv) Infrastructures; et v) Capital (anciennement ICI).

Tableau des flux de trésorerie

En 2015, la Société a modifié rétrospectivement la présentation de son tableau des flux de trésorerie et les chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte de : i) dividendes payés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle; ii) coûts de restructuration comptabilisés en résultat net; et iii) coûts de restructuration payés, afin de fournir de l'information sur ces éléments. Par conséquent, le montant des dividendes payés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle de 0,4 million \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 a été reclassé du poste « Autres » au poste « Dividendes payés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle » inclus dans les activités de financement du tableau des flux de trésorerie. En outre, le montant des coûts de restructuration comptabilisés en résultat net de 109,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 a été reclassé du poste « Autres » au poste « Coûts de restructuration comptabilisés en résultat net » inclus au poste « Ajustements » dans les activités d'exploitation du tableau des flux de trésorerie. Finalement, le montant des coûts de restructuration payés de 29,0 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 a été reclassé du poste « Autres » au poste « Coûts de restructuration payés » inclus au poste « Ajustements » dans les activités d'exploitation du tableau des flux de trésorerie.

C) CHANGEMENT D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

En 2015, la Société a modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter, à savoir le RAII sectoriel, qui ne comprend plus les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs. Ce changement de la méthode comptable n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société, autre que la présentation de l'information sectorielle, et a été effectué selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

D) CHANGEMENT D'UNE ESTIMATION COMPTABLE

En 2015, la Société a effectué un examen formel de son matériel informatique et a réévalué en conséquence sa durée d'utilité. À la suite de l'examen, la période d'amortissement du matériel informatique de la Société a été modifiée, passant d'une période de 2 ans à une période allant de 2 à 5 ans. Ceci a donné lieu à une diminution estimative de 13,2 millions \$ de la charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Cette modification de la durée d'utilité du matériel informatique de la Société a été appliquée de manière prospective, conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

E) NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES EN 2015

En 2015, la Société a appliqué deux nouvelles méthodes comptables liées aux : i) couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger (voir la note 2K); et aux ii) couvertures de juste valeur d'investissements disponibles à la vente (voir la note 2K).

F) MODIFICATIONS APPLIQUÉES EN 2015

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Les modifications intitulées « Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel » (modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*) s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies et visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
 - Les modifications à l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.
 - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (l'« IFRS 13 »), clarifient le fait que la publication de l'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, lorsque l'effet de la non-actualisation est négligeable.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
 - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (l'« IFRS 3 »), clarifient le fait que le champ d'application de l'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.
 - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

L'application des modifications énumérées ci-dessus n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

G) NORMES ET MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes aux normes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications intitulées « *Éclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables* » (modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*) : i) les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles; et ii) les modifications à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, introduisent une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités.
- L'initiative concernant les informations à fournir (modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*) comprend plusieurs modifications à portée limitée visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir incluses dans les normes actuelles.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014) :
 - Les modifications à l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.
 - Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, contiennent : i) des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « lien conservé » avec un actif transféré aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés; et ii) des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient, ou non, être étendues aux états financiers intermédiaires résumés.
 - Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, précisent que les obligations d'entreprise de haute qualité utilisées pour estimer le taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi doivent être libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- Les modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »), précisent les obligations concernant les informations à fournir selon l'IAS 34 qui ne sont pas fournies dans les états financiers intermédiaires, mais présentées ailleurs dans le rapport financier intermédiaire. Selon les modifications, de telles informations doivent être incorporées par renvoi à une autre partie du rapport financier intermédiaire, qui est consultable par les utilisateurs des états financiers intermédiaires aux mêmes conditions que les états financiers intermédiaires et en même temps.

Les modifications suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et l'application anticipée est permise :

- L'initiative concernant les informations à fournir (modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*) exige la présentation d'informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement.

Les normes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte principalement sur i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; ii) le nouveau modèle de dépréciation pour la comptabilisation des pertes de crédit attendues; et iii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.
- L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Elle remplacera les normes actuelles sur la comptabilisation des produits, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'application anticipée est permise pour les entités qui ont aussi adopté l'IFRS 15 :

- L'IFRS 16, *Contrats de location*, fournit un modèle global pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers du preneur et du bailleur. Elle remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*, et ses directives d'interprétation connexes.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications et de ces normes sur ses états financiers.

En décembre 2015, l'International Accounting Standards Board a reporté indéfiniment la date d'entrée en vigueur des modifications suivantes aux normes en attendant les résultats de son projet de recherche sur la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence :

- Les modifications intitulées « *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise* » (modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et à l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*).

H) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin sur lesquels un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable est exercé sont comptabilisés comme suit :

TYPE D'INTÉRÊT	TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Filiale	Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale
Coentreprise	Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Entreprise commune	Contrôle conjoint	Selon la quote-part de SNC-Lavalin
Entreprise associée	Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Investissement	Influence non notable	Méthode du coût

Une filiale qui n'est pas détenue en totalité par SNC-Lavalin donne lieu à des participations ne donnant pas le contrôle qui sont présentées séparément dans l'état consolidé de la situation financière, alors que les portions du résultat net et du résultat global attribuables à de telles participations ne donnant pas le contrôle sont également présentées séparément dans le compte consolidé de résultat et l'état consolidé du résultat global, respectivement.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales, des partenariats et des entreprises associées afin d'aligner leurs méthodes comptables sur celles qu'utilise la Société.

Acquisitions d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition est évaluée comme le total des justes valeurs (à la date d'acquisition) des actifs cédés, des passifs engagés ou repris et des instruments de capitaux propres émis par la Société, le cas échéant, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les justes valeurs provisoires attribuées à une date de clôture sont déterminées de façon définitive dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, les actifs acquis et les passifs repris identifiables sont comptabilisés à la juste valeur, sauf dans les cas suivants :

- L'actif ou le passif d'impôt différé, ainsi que les actifs ou les passifs ayant trait aux régimes d'avantages du personnel sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, et à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, respectivement;
- Les passifs ou les instruments de capitaux propres ayant trait aux régimes dont le paiement est fondé sur des actions de l'entreprise acquise ou aux régimes dont le paiement est fondé sur des actions de la Société conclus pour remplacer les régimes dont le paiement est fondé sur des actions de l'entreprise acquise sont évalués en vertu de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, à la date de l'acquisition;
- Les actifs (ou les groupes destinés à être cédés) qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente conformément à l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, sont évalués en vertu de cette norme.

Les frais connexes aux acquisitions d'entreprises sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés et que les services sont reçus.

Les résultats des entreprises acquises sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle commence à être exercé.

1) **CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES**

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers individuels de chacune des entités au sein de la Société sont préparés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chacune des entités au sein de la Société sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent la monnaie de présentation de la Société pour ses états financiers consolidés.

Transactions et soldes en monnaie étrangère

Dans le cadre de la préparation des états financiers, un établissement canadien ou à l'étranger applique la procédure suivante pour les transactions et les soldes libellés dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle : 1) les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à la date de clôture; 2) les éléments non monétaires sont convertis au taux historique s'ils sont mesurés au coût ou au taux à la date d'évaluation s'ils sont mesurés à la juste valeur; et 3) les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les gains ou les pertes pouvant découler de la conversion sont constatés en résultat net et, si la comptabilité de couverture est appliquée, les pertes ou les gains inverses découlant des éléments couverts sont aussi constatés en résultat net.

L'application de la procédure décrite ci-dessus fait en sorte que les états financiers des établissements canadiens et étrangers sont présentés dans leur monnaie fonctionnelle.

Conversion des états financiers des établissements à l'étranger

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés en dollars canadiens, les actifs et les passifs des établissements à l'étranger de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont exprimés en dollars canadiens au moyen du cours du change en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière, alors que les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période. Les écarts de change survenant à la consolidation, le cas échéant, sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés des capitaux propres au résultat net dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle des établissements à l'étranger.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme un actif ou un passif de l'établissement à l'étranger et convertis au cours de clôture.

J) COMPTABILISATION DES PRODUITS

PRODUITS PROVENANT D'I&C

Les produits provenant d'I&C sont constatés selon la nature du contrat, dont les principales formes sont définies ci-dessous :

- Les produits des **contrats à prix coûtant majoré** (portant habituellement sur le remboursement des coûts relatifs au temps et au matériel, plus une marge applicable) sont constatés lorsque les coûts sont engagés et comprennent la marge applicable gagnée pour la prestation des services. Les produits des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement de l'activité sur la durée du contrat, ce qui consiste à comptabiliser les produits d'un contrat donné proportionnellement au degré d'avancement des travaux à un moment donné. Les produits des **contrats mixtes** (procurant une combinaison de prix forfaitaire et de prix coûtant majoré) sont aussi constatés sur la base du degré d'avancement des travaux. Le degré d'avancement des travaux est obtenu en divisant les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat.
- Les produits de la tranche à honoraires fixes des **contrats à prix coûtant avec honoraires fixes** pour les activités d'O&M sont constatés de façon linéaire sur la durée du contrat, alors que les produits de la tranche à prix coûtant sont constatés lorsque les coûts sont engagés.

Pour les contrats dont la constatation des revenus est en fonction du degré d'avancement, l'effet cumulatif de la modification des coûts prévus et des produits prévus pour achever le contrat est constaté dans la période au cours de laquelle les modifications sont identifiées. Si le total des coûts prévus excède le total des produits prévus pour un contrat, la perte est entièrement constatée dans la période au cours de laquelle elle devient connue. SNC-Lavalin est partie à plusieurs contrats se situant à diverses étapes d'avancement. Il est nécessaire de procéder à des estimations pour déterminer les coûts et les produits prévus de façon appropriée. Les produits prévus provenant de contrats peuvent inclure les produits éventuels découlant d'avis de modification non approuvés, lorsque le montant de ces produits supplémentaires peut être estimé de façon fiable et que leur recouvrement est considéré comme probable. En outre, les produits prévus provenant de contrats peuvent inclure les produits éventuels découlant de réclamations si les négociations en sont à une étape avancée, de sorte qu'il est probable que le client accepte la réclamation et que le montant qu'il acceptera probablement puisse être évalué de façon fiable. Les produits tirés des primes de rendement sont constatés lorsque des indicateurs précis sont atteints et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dans tous les cas, la valeur des activités de construction et des matériaux et équipements achetés par SNC-Lavalin, lorsqu'elle agit à titre de mandataire de l'approvisionnement pour un client, n'est pas comptabilisée dans les produits.

PRODUITS PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Les produits provenant des investissements de Capital englobent ce qui suit :

MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ	PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	Produits constatés et présentés par les investissements de Capital
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net des investissements de Capital ou des dividendes provenant de ses investissements de Capital dont la valeur comptable est de néant, lesquels sont comptabilisés lorsque le droit de la Société de recevoir le paiement a été établi
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant des investissements de Capital

ARRANGEMENTS CONTRACTUELS AYANT DES ÉLÉMENTS DE PRODUITS IDENTIFIABLES SÉPARÉMENT

SNC-Lavalin peut conclure des arrangements contractuels avec un client aux termes desquels elle s'engage à fournir des services dans le cadre d'un même projet qui couvre plus qu'un élément, notamment dans le cadre des activités d'IAC, d'IAGC, d'O&M et/ou des investissements de Capital. Lors de la conclusion de tels arrangements, la Société alloue la contrepartie reçue ou à recevoir sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément. Par conséquent, lors de tels arrangements sur un même projet, la valeur de chaque élément de produits est fondée sur la juste valeur de chaque activité correspondante et constatée selon sa méthode respective de comptabilisation des produits, telle qu'elle est décrite ci-dessus.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

K) INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier ou à un passif financier. À moins qu'elle ne soit expressément traitée dans une autre méthode comptable, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur leur classement, qui est l'un des suivants pour SNC-Lavalin :

CATÉGORIE	APPLICABLE AUX	ÉVALUATION INITIALE	ÉVALUATION ULTÉRIEURE	COMPTABILISATION DES PRODUITS/CHARGES ET DES GAINS/PERTES PROVENANT DE LA RÉÉVALUATION, LE CAS ÉCHÉANT
Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)	Actifs financiers et passifs financiers	Juste valeur	Juste valeur	Tous comptabilisés en résultat net
Disponibles à la vente	Actifs financiers	Juste valeur, y compris les coûts de transaction	La juste valeur, basée sur le cours acheteur coté sur un marché actif pour des titres cotés. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen des techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs sont comptabilisés au coût.	Les produits tirés des placements, y compris les intérêts, les dividendes et les distributions, sont comptabilisés en résultat net. Les gains ou pertes provenant de la réévaluation sont constatés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession des actifs ou la constatation d'une perte de valeur, date à laquelle les gains ou les pertes sont constatés en résultat net.
Prêts et créances	Actifs financiers	Juste valeur, y compris les coûts de transaction	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Tous comptabilisés en résultat net
Autres passifs financiers	Passifs financiers	Juste valeur, y compris les coûts de transaction		

COUVERTURES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets; et ii) des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement. SNC-Lavalin peut aussi utiliser d'autres instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de marché. SNC-Lavalin documente de façon officielle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion du risque et sa stratégie qui sous-tendent l'utilisation de telles transactions de couverture, et elle évalue régulièrement l'efficacité de ces couvertures. La Société n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à leur juste valeur, déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables, en tenant compte de la qualité de crédit de ces instruments. La partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée dans les autres composantes des capitaux propres, alors que la partie inefficace de cette variation, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net. Les gains ou les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie inclus dans les autres composantes des capitaux propres sont reclassés dans le résultat net et contrebalancent les pertes ou les gains constatés relativement aux éléments couverts sous-jacents.

COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Les variations de la juste valeur de dérivés désignés et admissibles comme couvertures de juste valeur d'un placement disponible à la vente sont immédiatement comptabilisées en résultat net, de même que toute variation de la juste valeur du placement disponible à la vente couvert attribuable au risque couvert. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées en résultat net, au même poste.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la Société annule la relation de couverture, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

COUVERTURES D'INVESTISSEMENTS NETS DANS DES ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Tout gain ou toute perte sur l'instrument de couverture lié à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé sous les « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » dans les « Autres composantes des capitaux propres ». Le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat net et est inclus dans le poste « Charges financières ».

Les gains et les pertes sur un instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture, cumulés sous les « Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger », sont reclassés en résultat net au moment de la cession d'un établissement à l'étranger.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers, autres qu'à la JVBRN et ceux disponibles à la vente évalués à la juste valeur, sont évalués pour déterminer s'il existe des indices d'une dépréciation à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existe des indications objectives que les flux de trésorerie futurs estimés du placement ont été touchés par suite d'un ou de plusieurs événements qui ont eu lieu après la constatation initiale de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur constatée correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif lors de la constatation initiale de l'actif financier sous-jacent. La valeur comptable de l'actif est réduite, et la perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est considéré comme ayant subi une perte de valeur, les gains ou les pertes cumulatifs comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Une perte de valeur comptabilisée en résultat net au cours de périodes antérieures n'est pas reprise par le biais du résultat net. Toute augmentation de la juste valeur subséquente à une perte de valeur est constatée dans les autres éléments du résultat global.

L) ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES EN VERTU DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 12

L'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »), fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- contrôle ou régleme les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif;
- contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les actifs liés à l'infrastructure en appliquant un des modèles suivants en fonction de l'allocation du risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure entre le concédant et le concessionnaire :

MODÈLE COMPTABLE	RISQUE DE DEMANDE
Modèle de l'actif financier	Le concessionnaire n'assume pas le risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure (c.-à-d., il a un droit inconditionnel à recevoir les paiements indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure, sous réserve de la disponibilité).
Modèle de l'immobilisation incorporelle	Le concessionnaire assume le risque de demande (c.-à-d., il a le droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure).
Modèle mixte	Le concessionnaire partage le risque de demande avec le concédant (c.-à-d., le concédant rémunère le concessionnaire pour ses services en partie au moyen d'un actif financier et en partie par l'octroi d'un droit de facturer les utilisateurs de l'infrastructure).

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les produits provenant des accords de concession de services comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12 sont constatés comme suit :

ACTIVITÉS FOURNIES PAR LE CONCESSIONNAIRE	CONSTATATION DES PRODUITS	CLASSIFICATION DES PRODUITS AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Construction ou amélioration (quand un accord de concession de services implique la construction ou la modernisation de l'infrastructure destinée au secteur public)	Les produits liés aux activités de construction ou de modernisation dans le cadre d'un accord de concession de services sont constatés en fonction du degré d'avancement des travaux effectués, conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout contrat de construction (se reporter à la note 2J).	La Société classe ces produits comme « provenant d'I&C » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'IAC. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'IAC, les produits sont constatés par concession, au titre des « investissements de Capital ».
Opérations et maintenance (ces activités peuvent inclure la maintenance de l'infrastructure et autres activités fournies directement au concédant ou aux utilisateurs)	Les produits liés aux activités d'exploitation et d'entretien sont constatés dans la période où les services sont rendus conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout contrat d'exploitation ou d'entretien (se reporter à la note 2J).	La Société classe ces produits comme « provenant d'I&C » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'O&M. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'O&M, les produits sont constatés par la concession, au titre des « investissements de Capital ».
Remise en état (quand un accord de concession de services oblige le concessionnaire à maintenir l'infrastructure à un niveau de service précis en tout temps)	Lorsque des activités de remise en état sont considérées comme des activités génératrices de produits, les produits sont constatés dans la période où les services sont rendus conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout autre contrat similaire (se reporter à la note 2J).	La Société classe ces produits comme « provenant d'I&C » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet de remise en état. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet de remise en état, les produits sont constatés par la concession, au titre des « investissements de Capital ».
Financement (quand le modèle de l'actif financier ou le modèle mixte est appliqué)	Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.	La Société classe ces produits financiers dans les « investissements de Capital ».

Modèle de l'actif financier

Lorsque la Société offre des services dans plusieurs catégories d'activité aux termes d'un accord de concession de services, la contrepartie reçue ou à recevoir est allouée sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément.

Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste « Créances en vertu des accords de concession de services », un actif financier qui est recouvré par voie des paiements versés par le concédant.

Modèle de l'immobilisation incorporelle

La Société comptabilise une immobilisation incorporelle provenant d'un accord de concession de services dans la mesure où elle reçoit un droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure de la concession. L'immobilisation incorporelle reçue comme contrepartie pour les services de construction ou de modernisation aux termes d'un accord de concession de services est évaluée à la juste valeur à sa constatation initiale. Les coûts d'emprunt, le cas échéant, sont incorporés dans le coût de l'actif et ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle jusqu'à ce que l'infrastructure soit prête pour son utilisation prévue.

L'immobilisation incorporelle est alors amortie sur la durée d'utilité prévue, qui correspond à la période de concession dans un accord de concession de services. La période d'amortissement commence lorsque l'infrastructure est prête pour son utilisation prévue.

Les produits perçus par le concessionnaire à l'utilisation de l'infrastructure sont classés au titre des produits provenant des « investissements de Capital ».

M) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements liquides à court terme qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et pour lesquels le risque d'une modification de la valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont désignés à la JVBRN et comptabilisés à la juste valeur.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

N) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre de certains arrangements. Les liquidités soumises à restrictions dont on ne prévoit pas que les restrictions seront levées au cours des 12 prochains mois sont incluses sous la rubrique « Autres actifs financiers non courants » (note 15). Les liquidités soumises à restrictions sont désignées à la JVBRN et comptabilisées à la juste valeur.

O) CONTRATS EN COURS

Les contrats en cours représentent le montant brut non facturé pour un projet donné qui devrait être perçu des clients pour des travaux liés au contrat exécutés jusqu'à la date considérée. Ils sont évalués au coût plus le profit constaté par la Société jusqu'à ce jour moins les facturations intermédiaires.

Si les facturations intermédiaires pour un projet donné dépassent les coûts engagés plus les profits comptabilisés, l'écart est alors présenté à titre de produits différés.

P) STOCKS

Les stocks sont présentés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé : i) en utilisant une identification spécifique des coûts individuels; ou ii) sur une base du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Q) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé à des taux permettant de porter aux résultats le coût des immobilisations corporelles amortissables moins leur valeur résiduelle (le cas échéant) selon leur durée d'utilité estimative.

PROVENANT D'I&C

Les immobilisations corporelles provenant d'I&C sont principalement :

CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
Bâtiments	Amortissement linéaire, par composante	De 25 à 50 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	De 2 à 5 ans
Mobilier de bureau	Mode dégressif	20 %
Équipement	Amortissement linéaire	De 1 à 15 ans

PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Jusqu'au 1^{er} décembre 2014 (date de cession d'AltaLink; voir la note 5A), les immobilisations corporelles provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale étaient principalement :

INVESTISSEMENT DE CAPITAL	CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT
AltaLink	Actifs de transport d'électricité et autres	Amortissement linéaire

Les coûts d'emprunt étaient incorporés dans le coût de l'actif lorsqu'ils étaient engagés dans le cadre de l'acquisition ou de la production d'un « actif qualifié » qui exigeait une longue période de préparation avant son utilisation prévue.

AltaLink empruntait des fonds pour le financement de son programme de construction d'immobilisations. Les coûts d'emprunt pouvant être incorporés dans le coût de l'actif étaient affectés aux dépenses d'investissement. Le taux de capitalisation était fondé sur les coûts réels de l'emprunt utilisé pour financer l'acquisition ou la construction des actifs qualifiés.

Les taux d'amortissement appliqués aux immobilisations corporelles d'AltaLink sont indiqués à la note 12.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

R) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AUTRES QUE LE GOODWILL

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont comptabilisées initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition (qui correspond à leur coût).

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée liées à l'acquisition de Kentz sont principalement :

CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
Carnet de commandes	Amortissement linéaire	De 0,5 à 3,5 ans
Relations clients	Amortissement linéaire	7 ans
Marques de commerce	Amortissement linéaire	5 ans

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le gain ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculée comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

S) DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, AUTRES QUE LE GOODWILL

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles, autres que le goodwill afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Quand il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») à laquelle appartient l'actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs communs sont aussi affectés à des UGT prises individuellement; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre : i) la juste valeur diminuée des coûts de la vente; et ii) la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation après impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques. Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette UGT) au cours de périodes antérieures. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

T) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur attribuée aux éléments de l'actif acquis et du passif repris. Le goodwill découlant de l'acquisition des filiales est présenté séparément et le goodwill découlant des acquisitions d'entreprises associées et de coentreprises est inclus dans les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT ou à chaque groupe d'UGT de la Société susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. L'UGT ou le groupe d'UGT auquel a été affecté le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'UGT ou le groupe d'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT et est par la suite imputée aux autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'UGT ou le groupe d'UGT. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

La Société a fixé au 31 octobre sa date du test annuel de dépréciation.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

U) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, sauf en ce qui a trait aux frais de développement et de mise au point de nouveaux produits, procédés et systèmes, qui satisfont aux conditions de capitalisation généralement reconnues, dans la mesure où il est raisonnablement certain qu'ils seront recouvrés. Tous les frais de développement incorporés dans le coût de l'actif sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période n'excédant pas 3 ans à compter du début de la production commerciale.

V) ACOMPTES REÇUS SUR CONTRATS

Les acomptes reçus sur contrats sont des paiements reçus d'avance des clients selon les conditions du contrat et déduits des factures futures soumises aux clients, à mesure que le travail est effectué.

W) PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés se rapportent à l'excédent des montants facturés aux clients pour un projet donné sur les produits comptabilisés, conformément à la méthode de comptabilisation des produits appliquée, et constituent le contraire des contrats en cours. Un projet donné peut présenter un montant soit dans les produits différés, soit dans les contrats en cours, mais pas dans les deux.

X) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts constatés en résultat net comprennent la somme de l'impôt sur le résultat différé et de l'impôt sur le résultat exigible non constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les actifs et/ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recevoir des autorités fiscales, ou à leur payer, liés aux périodes de présentation de l'information financière courantes ou antérieures, qui sont à recevoir ou impayés à la date de clôture. L'impôt exigible doit être payé sur le bénéfice imposable, lequel diffère du résultat net dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est basé sur les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt sur le résultat différé est calculé au moyen de la méthode du report variable sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. L'impôt sur le résultat différé sur les différences temporaires liées aux quotes-parts des filiales, des partenariats et des entreprises associées n'est pas provisionné si la résorption des différences temporaires peut être contrôlée par la Société et qu'il est probable que la résorption n'aura pas lieu dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés, sans actualisation, aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer au cours de leur période de réalisation respective, pourvu qu'ils soient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont constatés pour des pertes fiscales différées, des crédits d'impôt et des différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être utilisés à l'égard du bénéfice imposable futur. Pour connaître l'évaluation de la direction quant à la probabilité que le bénéfice imposable futur utilise les actifs d'impôt sur le résultat différé, se reporter à la note 3. Les passifs d'impôt sur le résultat différé font toujours l'objet d'une provision intégrale.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés uniquement lorsque la Société a un droit, et l'intention, de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même autorité fiscale.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé sont constatées à titre de composante d'impôts sur le résultat en résultat net, sauf lorsqu'elles sont liées à des éléments qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé auquel elles sont liées est constaté dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, respectivement.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Y) RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont incluses sous la rubrique « Provisions » dans les états consolidés de la situation financière et ont été déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations pour les employés admissibles et qui évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Afin d'évaluer le coût des prestations de retraite définies et des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses sont fondées sur les estimations les plus probables de la direction, à l'exception du taux d'actualisation, pour lequel la Société applique le taux d'intérêt du marché à la date de mesure pour des obligations de société de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des versements prévus au titre des prestations.

Les réévaluations qui comprennent : i) les écarts actuariels; ii) l'incidence des variations du plafond de l'actif (le cas échéant); et iii) le rendement des actifs des régimes (compte non tenu des intérêts) sont créditées ou imputées aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global ne sont pas reclassées en résultat net dans les périodes subséquentes. Le montant cumulé des réévaluations est inclus dans les résultats non distribués.

Les coûts des prestations de retraite définies comprennent : i) le coût des services (y compris le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les gains et les pertes sur les réductions et les liquidations); ii) le montant net des produits ou des charges d'intérêts; et iii) les réévaluations. Le coût des services et le montant net des produits ou des charges d'intérêts sont comptabilisés en résultat net tandis que les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au cours de la période. Les intérêts nets sont calculés en appliquant, au début de la période, le taux d'actualisation au passif ou à l'actif net au titre des prestations constituées.

Z) FRAIS DE VENTE

Tous les coûts relatifs à la préparation d'offres de services sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

AA) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et le résultat dilué par action ont été obtenus en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions de base et par le nombre moyen pondéré d'actions dilué, respectivement.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué est calculé comme si toutes les options dilutives avaient été exercées à la plus tardive des deux dates suivantes, soit la date de début de la période visée ou la date d'attribution, et que le produit réputé de l'exercice de telles options dilutives avait été utilisé pour racheter des actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

BB) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Options sur actions

Les options sur actions attribuées aux employés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. L'estimation de la juste valeur des options sur actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options sur actions est comptabilisée en charges de façon linéaire, sur la période la plus courte entre la période d'acquisition des droits ou la période au cours de laquelle un employé devient admissible à la retraite, et selon l'estimation de la Société quant au nombre des options sur actions dont les droits seront éventuellement acquis. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre des options sur actions dont l'acquisition des droits est prévue, et l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net.

Unités d'actions

Le régime d'unités de participation en actions de 2014 (le « régime d'UPA de 2014 »), le régime d'unités de participation en actions de 2009 (le « régime d'UPA de 2009 »), le régime d'unités d'actions différées de 2009 (le « régime d'UAD de 2009 »), le régime d'unités d'actions restreintes (le « régime d'UAR ») et le régime d'unités d'actions différées (le « régime d'UAD ») sont désignés collectivement « unités d'actions ». Pour les unités d'actions attribuées aux employés selon un régime d'unités d'actions, un passif est constaté et évalué à sa juste valeur en fonction du cours de l'action de la Société. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce que le passif soit réglé, et à la date de règlement, la juste valeur du passif est réévaluée et les variations de la juste valeur sont portées en résultat net pour la période.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CC) PROVISIONS

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain et qui est constaté dans les états consolidés de la situation financière.

Des provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes liés à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou que la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque la Société a mis au point un plan de restructuration établi et détaillé et qu'elle a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient compte seulement des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque la Société a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

DD) ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente d'un tel actif (ou d'un groupe destiné à être cédé), et que sa vente est hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente, laquelle devrait normalement répondre, dans l'année suivant son classement, aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée.

Lorsque la Société est engagée à l'égard d'un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, elle doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente lorsque les critères établis ci-dessus sont remplis, que la Société conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans son ancienne filiale après la vente.

Lorsque la Société est engagée à l'égard d'un plan de vente impliquant la cession d'une participation, ou d'une partie d'une participation, dans une entreprise associée ou une coentreprise, la participation ou la partie de la participation qui sera cédée est classée comme détenue en vue de la vente lorsque les critères susmentionnés sont remplis, et la Société cesse d'utiliser la méthode de la mise en équivalence pour cette partie qui est classée comme détenue en vue de la vente. Toute partie conservée d'une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise qui n'a pas été classée comme détenue en vue de la vente continue d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La Société cesse d'utiliser la méthode de la mise en équivalence au moment de la cession lorsque cette cession entraîne pour la Société la perte d'une influence notable sur l'entreprise associée ou la coentreprise.

Après la cession, la Société doit comptabiliser les droits conservés dans l'entreprise associée ou la coentreprise conformément à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, sauf si les droits conservés continuent de constituer une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, auquel cas la Société applique la méthode de la mise en équivalence.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable précédente et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs constatés qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Les estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Ci-après figurent les jugements comptables critiques et estimations clés relatifs à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

Comptabilisation des produits et de la marge brute

Le calcul des **coûts prévus** pour achever un contrat est fondé sur des estimations qui peuvent être touchées par un ensemble de facteurs tels que les variations possibles des échéanciers et des coûts des matériaux, de même que la disponibilité et les coûts du personnel qualifié et des sous-traitants, la productivité et les réclamations possibles des sous-traitants.

Le calcul des **produits prévus** comprend les produits convenus au contrat et peut également inclure des estimations de produits futurs provenant de réclamations et d'avis de modification non approuvés dans la mesure où ces produits supplémentaires peuvent être mesurés avec fiabilité et lorsque leur recouvrement est jugé probable. Un avis de modification découle d'une modification de l'étendue du travail à effectuer par rapport au contrat initial signé. Un exemple d'une telle modification de contrat pourrait être une modification des caractéristiques ou de la conception du projet, et les coûts liés à une telle modification peuvent être engagés avant la signature de la version révisée officielle du contrat par le client. Une réclamation représente un montant dont on prévoit qu'il sera recouvré d'un client ou d'une tierce partie en remboursement des coûts engagés non prévus au contrat initial. Dans les deux cas, la direction doit faire appel à son jugement pour établir la probabilité que des produits supplémentaires seront recouverts relativement à ces modifications et pour évaluer le montant à recouvrer.

Comme les risques et incertitudes sont différents pour chaque projet, les sources de variation entre les coûts prévus et les coûts réels engagés vont aussi varier pour chaque projet. Plus spécifiquement, alors que les activités de l'ingénierie et de la construction ne dépassent habituellement pas 4 ans, les activités de l'exploitation et entretien incluent des contrats pour lesquels la durée peut dépasser 20 ans, notamment dans le cadre de certaines ententes de partenariat public-privé. Le caractère à long terme de certaines ententes donne habituellement lieu à d'importantes estimations relatives aux échéanciers et aux prix.

Les estimations sont établies en fonction des pratiques commerciales de SNC-Lavalin ainsi que de l'expérience qu'elle a acquise au fil des ans. De plus, la direction passe régulièrement en revue les estimations sous-jacentes de la rentabilité des projets.

Accords de concession de services

La comptabilisation de certaines activités d'investissements de Capital exige l'application d'un jugement afin de déterminer si ces activités entrent dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »). Un jugement doit également être exercé pour déterminer, entre autres, le modèle comptable à appliquer en vertu de l'IFRIC 12, la répartition de la contrepartie à recevoir entre les activités génératrices de produits, le classement des coûts engagés dans le cadre de ces activités, le traitement comptable des coûts liés à la remise en état et aux estimations connexes, de même que le taux d'intérêt effectif à appliquer à l'actif financier. Comme la comptabilisation des investissements de Capital en vertu de l'IFRIC 12 requiert l'utilisation d'estimations pendant la durée de l'accord, toute modification à ces estimations à long terme pourrait se traduire par une variation significative de la comptabilisation pour les investissements de Capital.

3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

Périmètre de consolidation

Dans certaines circonstances, déterminer dans quelle mesure la Société détient le pouvoir sur une entité détenue exige l'exercice d'un jugement. Ainsi, le classement d'une entité à titre de filiale, de partenariat, d'entreprise associée ou d'investissement au coût pourrait nécessiter l'application d'un jugement par l'intermédiaire de l'analyse de divers indicateurs, comme le pourcentage de la participation détenue dans l'entité, la représentation du conseil d'administration de l'entité et divers autres facteurs.

Valeurs utilisées pour les tests de dépréciation

Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT auxquels a été affecté le goodwill. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée. Les hypothèses clés requises pour estimer la valeur d'utilité sont le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. Les flux de trésorerie pour chacune des UGT ou pour chaque groupe d'UGT sont déterminés à partir du budget pour l'exercice à venir et des prévisions à long terme préparées par la direction, qui couvrent une période supplémentaire de 3 à 5 ans. Le budget, qui est approuvé par les membres du conseil d'administration de la Société sur une base annuelle, et les prévisions à long terme, qui sont préparées par la haute direction de la Société sur une base annuelle, sont les sources premières pour l'estimation de la valeur d'utilité. Les flux de trésorerie postérieurs aux prévisions à long terme sont extrapolés en utilisant un taux de croissance de 2,5 % en 2015 (3,4 % en 2014). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital après impôt de la Société et est ajusté, si applicable, pour tenir compte de tout risque spécifique. Les taux d'actualisation allant de 11,1 % à 13,5 % ont été utilisés aux fins de calcul du test de dépréciation du goodwill en 2015 (de 11,6 % à 12,5 % en 2014). Les valeurs assignées à ces hypothèses clés reflètent l'expérience passée et concordent avec des sources d'information externes.

Au 31 octobre 2015 et au 31 octobre 2014, le goodwill n'était pas considéré comme ayant subi une perte de valeur.

Environ 90 % du solde du goodwill de la Société est affecté à l'UGT Pétrole et gaz. La valeur recouvrable de cette UGT, déterminée en fonction d'un taux de croissance terminale de 2,5 % et d'un taux d'actualisation de 13,5 %, excédait sa valeur comptable de 298,7 millions \$ au 31 octobre 2015. Dans l'hypothèse où toutes les autres hypothèses demeuraient inchangées, une diminution de 140 points de base du taux de croissance terminale ou une augmentation de 90 points de base du taux d'actualisation ferait en sorte que la valeur comptable de l'UGT Pétrole et gaz se situerait à un niveau comparable à sa valeur recouvrable à cette date. Aucun changement raisonnable d'hypothèses clé employées pour les autres UGT ou groupe d'UGT aurait entraîné une perte de valeur au 31 octobre 2015.

Lorsqu'il existe une indication que les immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill ont subi une perte de valeur, l'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs et un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée de la façon décrite ci-dessus pour le goodwill.

L'identification des événements qui pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie estimés des actifs et l'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exigent l'exercice du jugement, qui pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de ces actifs si ces derniers s'avèrent être dépréciés.

Évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les obligations et les charges de SNC-Lavalin relativement aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi sont établies au moyen d'évaluations actuarielles et sont tributaires d'hypothèses, comme le taux de croissance de la rémunération, tel qu'il a été déterminé par la direction. Même si la direction est d'avis que ces hypothèses ont été formulées selon sa meilleure estimation, toute différence dans les résultats réels ou toute modification des hypothèses pourrait avoir une incidence sur les obligations, les charges et les montants des gains ou des pertes actuariels comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

Évaluation des provisions présentées dans les états consolidés de la situation financière

Lorsqu'elle évalue une provision, la Société tient compte des risques et des incertitudes. Les incertitudes ont principalement trait au moment et au montant d'une provision. Les risques et incertitudes découlent également de l'actualisation d'une provision, lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent. En outre, la Société tient compte d'événements futurs, comme des modifications apportées aux lois, lorsqu'il existe suffisamment d'indications objectives qu'ils surviendront dans le cadre de l'évaluation d'une provision.

Passifs éventuels

Tel qu'il est décrit plus en détail à la note 32, la Société fait l'objet de certaines enquêtes en cours, et des recours collectifs ont été déposés contre elle. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire l'issue de ces enquêtes ou de ces poursuites, elles pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société.

Évaluation des charges au titre des paiements fondés sur des actions

La Société offre les régimes d'UPA de 2009 et de 2014 à certaines personnes au sein de l'entreprise. Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction d'indicateurs spécifiques, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront le droit de recevoir à la fin de la période d'acquisition des droits. À chaque date d'évaluation, la direction doit estimer le nombre d'unités de participation en actions de 2009 et de 2014 dont les droits deviendront acquis, ce qui a une incidence sur le montant du passif et des charges connexes.

Évaluation des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé découlent de différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers. Les actifs d'impôt sur le résultat différé reflètent aussi l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées en avant afin de réduire l'impôt sur le résultat des prochains exercices. Cette méthode exige la formulation de jugements significatifs sur la possibilité, ou non, qu'il soit « probable » que les actifs d'impôt sur le résultat différé de la Société soient recouverts à partir du bénéfice imposable futur et, par conséquent, qu'ils puissent être constatés dans les états financiers consolidés de la Société. Elle exige également la formulation d'estimations sur la détermination du moment prévu de la réalisation des actifs d'impôt et du règlement des passifs d'impôt et des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à ce moment.

Évaluation des instruments financiers à la juste valeur

La Société évalue certains de ses instruments financiers à la juste valeur, qui est déterminée en fonction des données les plus accessibles sur le marché. Lorsqu'aucune donnée n'est facilement accessible sur le marché, la direction doit estimer la juste valeur de l'instrument au moyen de diverses données qui sont directement observables, indirectement observables ou non fondées sur des données observables sur le marché.

Activités assujetties à la réglementation des tarifs

AltaLink, qui était une filiale de la Société jusqu'au 1^{er} décembre 2014, est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Certaines estimations ont été nécessaires, car le contexte réglementaire dans lequel AltaLink évolue a souvent requis que les montants soient présentés à leur valeur estimative jusqu'à ce qu'ils soient finalisés en vertu des décisions réglementaires ou de toute autre procédure. Les estimations et les jugements tenaient compte des données historiques, incluant l'expérience en ce qui a trait au processus réglementaire, les conditions actuelles et les diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Ces facteurs constituaient le fondement sur lequel reposaient les décisions concernant la valeur comptable des actifs et des passifs.

Actifs et passifs acquis dans un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles et le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition à ces transactions. Pour évaluer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris et estimer leur durée d'utilité, la Société utilise des estimations et des hypothèses importantes concernant les projections des flux de trésorerie, le risque économique et le coût du capital moyen pondéré.

Ces estimations et hypothèses déterminent le montant affecté aux immobilisations incorporelles et au goodwill, ainsi que la période d'amortissement des immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité déterminée. Si les résultats diffèrent des estimations, la Société peut augmenter l'amortissement ou comptabiliser des charges de dépréciation.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a révisé ses secteurs à présenter pour refléter les changements apportés à sa structure interne de présentation de l'information financière. Les secteurs à présenter de SNC-Lavalin sont désormais : i) **Mines et métallurgie**; ii) **Pétrole et gaz**; iii) **Énergie**; iv) **Infrastructures**; et v) **Capital** (anciennement « ICI »). La Société fournit également de l'information additionnelle sur certains de ses sous-secteurs, notamment les sous-secteurs Infrastructures et construction et Opérations et maintenance (« O&M ») du secteur Infrastructures. Ces sous-secteurs sont considérés comme des secteurs opérationnels et ont été regroupés. Ils sont dotés de caractéristiques économiques similaires et sont semblables au chapitre des aspects suivants : la nature des services, les méthodes utilisées pour les fournir et le savoir-faire technique des employés, qui peut parfois être transféré d'un projet à un autre et qui leur permet d'être affectés à des projets de divers sous-secteurs.

Tous les secteurs et sous-secteurs sont décrits comme suit :

Le secteur **Mines et métallurgie** regroupe une expertise de calibre mondial et de solides compétences locales qui permettent d'offrir des solutions personnalisées à l'égard de projets de toute taille, portée ou complexité notamment dans les secteurs de l'aluminium, de l'or, du cuivre, du minerai de fer, du nickel, des engrais et des produits du soufre. Cela comprend une gamme complète d'activités et de services ayant trait aux études, aux investissements de maintien et à la consultation, ainsi que des projets d'envergure.

Le secteur **Pétrole et gaz** comprend des projets dans les secteurs en amont, intermédiaires et en aval (et l'infrastructure de soutien) exécutés pour d'importantes sociétés exerçant leurs activités dans l'industrie du pétrole, du gaz et des ressources, pour les aider à gérer le cycle de vie d'actifs, à partir de l'évaluation initiale jusqu'au démantèlement (dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation). Compte tenu de la façon dont le rendement de la Société est évalué, le secteur Pétrole et gaz comprend tous les projets exécutés par Kentz au moment où elle a été acquise par la Société, en août 2014.

Le secteur **Énergie** comprend des projets et des services liés à la production d'énergie hydroélectrique, nucléaire et thermique, à la production d'énergie renouvelable, à la valorisation énergétique des déchets, ainsi qu'aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Le secteur **Infrastructures** comprend des projets et des services professionnels dans un vaste éventail de secteurs incluant : hôpitaux, transport collectif, métro, routes, ponts, aéroports, ports et havres, architecture et ingénierie d'installations (structures, mécanique, électricité), industries (pharmaceutique, agroalimentaire, sciences de la vie, automatisation, procédés industriels), ingénierie géotechnique et essais des matériaux, et infrastructures hydriques et usines de traitement de l'eau. Par ailleurs, le sous-secteur Infrastructures et construction comprend des activités d'ingénierie dans plusieurs domaines : acoustique, qualité de l'air et changements climatiques, étude d'impact et mobilisation des collectivités, services géoenvironnementaux, évaluation et remise en état de sites, évaluation des risques et gestion des ressources hydriques.

Le secteur **Capital** de SNC-Lavalin, la branche de SNC-Lavalin dédiée aux investissements, regroupe les investissements en capitaux propres et les solutions de financement. Les investissements sont généralement effectués dans les infrastructures pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau, pour lesquels de plus amples renseignements sont fournis à la note 5.

En outre, par suite du changement apporté aux secteurs à présenter, la Société a révisé ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») et ses groupes d'UGT et a réaffecté le goodwill en conséquence, tel qu'il est détaillé à la note 13.

De plus, comme présenté à la note 2C, la Société a modifié son indicateur du résultat pour ses secteurs à présenter, à savoir le RAII sectoriel, ce dernier ne comprenant plus les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs.

Les méthodes comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables (note 2). La Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **RAII sectoriel**, qui correspond, sauf pour le secteur Capital, à la marge brute déduction faite : i) des frais de vente, généraux et administratifs directs; ii) des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont directement associés à des projets ou à des secteurs; et iii) des participations ne donnant pas le contrôle avant impôts. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, les coûts de restructuration, la dépréciation du goodwill, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration et l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz ne sont pas attribués aux secteurs de la Société.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

La Société évalue le rendement du secteur Capital en utilisant : i) les dividendes ou distributions reçus des investissements comptabilisés selon la méthode du coût; ii) la quote-part de SNC-Lavalin du résultat net de ses investissements ou les dividendes provenant des investissements de Capital dont la valeur comptable est de néant pour les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence; iii) le résultat net de ses investissements comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, moins la portion attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle; et iv) le gain (la perte) constaté(e) au compte consolidé de résultat de la Société sur cession ou réévaluation d'un investissement de Capital. Dans le cas des investissements de Capital pour lesquels l'impôt sur le résultat est payable par les investisseurs, comme les investissements dans des sociétés en commandite au Canada, l'impôt sur le résultat net de la Société est attribué selon le taux d'imposition de SNC-Lavalin pour de tels investissements.

Le RAII sectoriel provenant du secteur Capital reflète aussi les frais de vente, généraux et administratifs, incluant les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont directement associés à des projets ou au secteur. Par conséquent, le **RAII sectoriel provenant du secteur Capital** est présenté déduction faite de l'impôt sur le résultat et des frais de vente, généraux et administratifs, et représente le résultat net de SNC-Lavalin provenant de ses investissements de Capital.

Certains des indicateurs utilisés par la Société pour analyser et mesurer ses résultats constituent des mesures financières non conformes aux IFRS ou d'autres mesures conformes aux IFRS. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures conformes aux IFRS, qui comprennent le RAII et le RAII sectoriel et sous-sectoriel, sont décrites à la section 3.3 du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les produits et les RAI par secteur de la Société se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015		2014 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL	PRODUITS	RAII SECTORIEL
Mines et métallurgie	780 886 \$	73 135 \$	971 781 \$	6 692 \$
Pétrole et gaz ⁽²⁾	3 914 644	300 567	1 730 075	(2 049)
Énergie	1 784 821	116 399	1 350 312	81 629
Infrastructures				
Infrastructures et construction ⁽³⁾	1 847 676	(2 237)	1 969 089	(128 840)
Opérations et maintenance	1 035 481	54 421	1 313 419	43 801
Sous-total – Infrastructures	2 883 157	52 184	3 282 508	(85 039)
I&C	9 363 508	542 285	7 334 676	1 233
Capital ⁽²⁾	223 446	368 423	904 086	2 210 159
	9 586 954 \$	910 708	8 238 762 \$	2 211 392
Reprise de participations ne donnant pas le contrôle avant impôts incluses ci-dessus		39 834		1 501
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs et autres non attribués aux secteurs		(199 026)		(126 582)
Coûts de restructuration (note 25A)		(116 396)		(109 859)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz (note 14)		(93 988)		(36 472)
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration (note 6E)		(19 574)		(62 543)
RAII		521 558		1 877 437
Charges financières nettes (note 26)		305		219 808
Résultat avant impôts sur le résultat		521 253		1 657 629
Impôts sur le résultat (note 28)		83 718		323 042
Résultat net		437 535 \$		1 334 587 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Actionnaires de SNC-Lavalin		404 336 \$		1 333 344 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		33 199		1 243
Résultat net		437 535 \$		1 334 587 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été révisés afin de refléter une modification apportée à l'indicateur du résultat pour les secteurs à présenter de la Société (voir la note 2C) et un changement apporté à la structure interne de la Société (voir la note 2B).

⁽²⁾ En 2014, la dépréciation d'investissements se rapportait à deux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, un dans le secteur Capital et un qui est compris dans le secteur Pétrole et gaz. En 2014, le montant des pertes de valeur constatées était de 19,1 millions \$ dans le secteur Capital et de 9,4 millions \$ dans le secteur Pétrole et gaz (voir la note 25B).

⁽³⁾ En 2014, le RAI négatif du sous-secteur de 128,8 millions \$ était principalement attribuable au fait que des contrats du passé à prix forfaitaire ont eu une incidence négative (montant net de 112,4 millions \$) sur la marge brute, en raison surtout d'une perte additionnelle et de révisions défavorables des prévisions des coûts liés à d'importants projets hospitaliers. Le RAI négatif du sous-secteur en 2014 s'explique également par des coûts additionnels relatifs à un projet de transport en commun au Canada au quatrième trimestre de 2014.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », son résultat net provenant d'I&C, ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 »), son résultat net provenant d'AltaLink et son résultat net provenant des autres investissements de Capital puisque cette information peut être importante pour évaluer la valeur de la Société.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Informations supplémentaires :		
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	95 834 \$	(300 515) \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des investissements de Capital :		
Provenant de l'Autoroute 407	125 807	122 452
Provenant d'AltaLink	—	175 552
Provenant des autres investissements de Capital :		
Provenant d'une perte nette sur cession d'Ovation (note 5A)	—	(3 126)
Provenant d'un gain net sur cession d'Astoria (note 5A)	—	16 664
Provenant d'un gain net sur cession d'AltaLink (note 5A)	—	1 320 658
Provenant d'un gain net sur cession d'Ambatovy (note 5A)	145 719	—
Excluant les gains nets (la perte nette) énumérés ci-dessus ⁽¹⁾	36 976	1 659
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	404 336 \$	1 333 344 \$

⁽¹⁾ En 2014, la perte de valeur de 19,1 millions \$ constatée dans le secteur Capital a eu une incidence négative sur le résultat net provenant des autres investissements de Capital (voir la note 25B).

Le tableau ci-dessous rapproche le total de l'actif consolidé de la Société et la somme : i) du total de l'actif provenant du secteur Capital; ii) des soldes du fonds de roulement hors trésorerie des secteurs excluant le secteur Capital; et iii) des autres actifs excluant le secteur Capital :

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014 ⁽²⁾
Total de l'actif provenant du secteur Capital :		
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	526 064 \$	595 467 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (note 5)	419 525	362 336
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût (note 5)	48 331	440 809
Total de l'actif provenant du secteur Capital	993 920	1 398 612
Soldes du fonds de roulement hors trésorerie des secteurs excluant le secteur Capital		
Mines et métallurgie	(109 333)	(214 175)
Pétrole et gaz	31 844	(66 598)
Énergie	(403 020)	(418 123)
Infrastructures		
Infrastructures et construction	139 178	117 051
Opérations et maintenance	(88 576)	(144 841)
Total des soldes du fonds de roulement hors trésorerie des secteurs excluant le secteur Capital	(429 907)	(726 686)
Reprise des passifs courants inclus dans les soldes du fonds de roulement hors trésorerie ci-dessus	3 908 374	3 924 330
Actifs courants excluant le secteur Capital, excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les liquidités soumises à restrictions	3 478 467	3 197 644
Autres actifs excluant le secteur Capital :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et liquidités soumises à restrictions excluant le secteur Capital	1 567 200	1 677 110
Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz, goodwill, autres actifs financiers non courants et autres actifs non financiers non courants excluant le secteur Capital	4 463 566	3 953 789
Total de l'actif excluant le secteur Capital	9 509 233	8 828 543
Total de l'actif	10 503 153 \$	10 227 155 \$

⁽²⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles, le goodwill et les immobilisations incorporelles au Canada et à l'extérieur du Canada qui figurent dans l'état consolidé de la situation financière de la Société :

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014 ⁽¹⁾
Immobilisations corporelles, goodwill et immobilisations incorporelles		
Canada :		
Provenant d'I&C	313 902 \$	293 684 \$
Provenant des investissements de Capital	—	—
	313 902	293 684
Extérieur du Canada :		
Provenant d'I&C	3 610 674	3 158 815
Provenant des investissements de Capital	36 562	31 396
	3 647 236	3 190 211
	3 961 138 \$	3 483 895 \$

⁽¹⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

Le tableau suivant présente les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

	2015			
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE				
Produits par secteur géographique ⁽²⁾	INGÉNIERIE ET CONSTRUCTION	OPÉRATIONS ET MAINTENANCE	INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	TOTAL
Canada	3 243 616 \$	780 299 \$	189 733 \$	4 213 648 \$
Moyen-Orient	1 373 652	19 451	—	1 393 103
Australie	1 391 286	—	—	1 391 286
États-Unis	763 957	2 444	2 037	768 438
Amérique latine	559 886	—	—	559 886
Afrique	502 670	151 533	15 477	669 680
Europe	424 396	81 754	16 200	522 350
Autres régions	68 563	—	—	68 563
	8 328 026 \$	1 035 481 \$	223 447 \$	9 586 954 \$

	2014 ⁽³⁾			
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE				
Produits par secteur géographique ⁽²⁾	INGÉNIERIE ET CONSTRUCTION	OPÉRATIONS ET MAINTENANCE	INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	TOTAL
Canada	2 960 653 \$	1 096 483 \$	856 923 \$	4 914 059 \$
Moyen-Orient	550 698	17 019	—	567 717
Australie	411 378	—	—	411 378
États-Unis	534 322	1 566	14 151	550 039
Amérique latine	577 614	31 564	—	609 178
Afrique	361 740	87 854	20 725	470 319
Europe	504 581	78 933	12 287	595 801
Autres régions	120 271	—	—	120 271
	6 021 257 \$	1 313 419 \$	904 086 \$	8 238 762 \$

⁽²⁾ En 2015, à l'exception du Canada, l'Australie était le seul pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits. En 2014, à l'exception du Canada, il n'y avait aucun pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

⁽³⁾ Les chiffres comparatifs ont été révisés afin de refléter les produits provenant de l'Australie, qui étaient précédemment inclus au poste Asie-Pacifique et autres régions.

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau.

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »), sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited, qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles, et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

A) AJOUTS D'INVESTISSEMENTS ET DIMINUTIONS DE PARTICIPATIONS DANS DES INVESTISSEMENTS

I) EN 2015

GROUPE SIGNATURE SUR LE SAINT-LAURENT S.E.N.C. (« SSL »)

En juin 2015, la Société a annoncé que le consortium SSL, dont SNC-Lavalin est partenaire à 50 %, a conclu avec le gouvernement du Canada une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien du projet de corridor du nouveau pont Champlain. SSL veillera à l'exploitation et à l'entretien du pont pendant toute la durée de la concession qui s'étendra jusqu'en 2049. La Société s'est engagée à investir un montant de 43,1 millions \$ en capitaux propres dans cet investissement de Capital.

L'investissement de SNC-Lavalin dans SSL est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

CROSSLINX TRANSIT SOLUTIONS GENERAL PARTNERSHIP

En juillet 2015, la Société a annoncé que le consortium Crosslinx Transit Solutions General Partnership, composé de SNC-Lavalin et de trois autres partenaires, a conclu une entente concernant le projet de train léger sur rail (« TLR ») transurbain Eglinton Crosstown à Toronto, au Canada. En vertu de l'entente du projet, Crosslinx Transit Solutions General Partnership assurera la conception, la construction, le financement ainsi que les services d'entretien et les travaux de réfection du TLR Eglinton Crosstown pendant 30 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 24,9 millions \$ en capitaux propres dans cet investissement de Capital.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Crosslinx Transit Solutions General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

PROJET DE NICKEL AMBATOVY (« AMBATOVY »)

Le 21 septembre 2015, l'achèvement financier du projet de nickel Ambatovy a été réalisé. En conséquence, le financement du projet, qui a été mis en place pour financer la construction de ce projet et pour lequel SNC-Lavalin a fourni une garantie financière de 105 millions \$ US et une garantie croisée de 70 millions \$ US aux prêteurs du projet Ambatovy, est devenu sans recours contre tous les partenaires, y compris SNC-Lavalin. En même temps, l'entente d'achat/de vente (l'« option ») entre SNC-Lavalin et deux actionnaires d'Ambatovy est devenue applicable, permettant à SNC-Lavalin de céder sa participation de 5 % dans Ambatovy (l'« investissement ») et le solde de ses prêts à un actionnaire d'Ambatovy (les « prêts »).

Le 30 septembre 2015, la Société a annoncé qu'elle a exercé son option. Ainsi, SNC-Lavalin a cédé à l'un des actionnaires d'Ambatovy son investissement dans Ambatovy et ses prêts pour une contrepartie en trésorerie de 449,7 millions \$ US (600,7 millions \$ CA).

Gain net sur cession d'Ambatovy

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE		2015
Contrepartie reçue		600 717 \$
Valeur comptable de l'investissement et des prêts		(425 367)
Frais connexes à la cession		(1 000)
Gain sur cession d'Ambatovy		174 350
Impôts sur le résultat		(28 631)
Gain net sur cession d'Ambatovy		145 719 \$

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

II) EN 2014

INPOWER BC GENERAL PARTNERSHIP

En février 2014, la Société a annoncé qu'InPower BC General Partnership, sa filiale en propriété exclusive, a signé avec BC Hydro une entente visant la conception, la construction, le financement partiel, l'entretien et la réhabilitation de l'installation qui remplacera la centrale John Hart, au Canada, en vertu d'un contrat de 20 ans. L'entente stipule que SNC-Lavalin fournira les services d'ingénierie et de construction, alors que l'entretien de la centrale de 132 MW sera assuré par un partenariat entre SNC-Lavalin et une tierce partie.

Le financement du coût en capital du projet provenait en partie d'une facilité de crédit à terme et de l'émission d'obligations à long terme de premier rang, les deux sans recours envers SNC-Lavalin. Le montant maximal total en capital de la facilité de crédit à terme est de 63,2 millions \$. La facilité de crédit à terme porte intérêt à un taux : i) de 4,15 % jusqu'en 2019; et ii) CDOR majoré de 1,10 % de 2019 jusqu'à l'échéance en 2021. Les obligations de premier rang émises au montant maximal total en capital de 299,2 millions \$ portent intérêt à un taux de 4,471 %, viennent à échéance en 2033 et sont présentées au titre de la dette à long terme sans recours provenant des investissements de Capital dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. À l'émission d'obligations de premier rang, un montant de 260,5 millions \$ a été investi en billets de dépôt échéant à différentes dates jusqu'en 2017.

L'investissement de SNC-Lavalin dans InPower BC General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale.

GROUPE IMMOBILIER OVATION (QUÉBEC) INC. (« OVATION »)

Le 30 septembre 2014, SNC-Lavalin a cédé sa participation de 100 % dans Ovation dont l'activité principale était de construire, d'exploiter et d'entretenir une salle de concert acoustique à Montréal, au Canada. SNC-Lavalin continuera de fournir à son nouveau propriétaire des services d'exploitation et d'entretien pour cette salle de concert acoustique jusqu'en 2038.

Perte nette sur cession d'Ovation

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue	77 600 \$
Actifs nets cédés ⁽¹⁾	(76 257)
Perte cumulative sur les couvertures de flux de trésorerie reclassée hors des capitaux propres à la perte du contrôle d'Ovation	(5 475)
Perte sur cession d'Ovation	(4 132)
Impôts sur le résultat	1 006
Perte nette sur cession d'Ovation	(3 126) \$

⁽¹⁾ Au 30 septembre 2014, les actifs nets cédés incluaient principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 2,8 millions \$ et des créances en vertu d'un accord de concession de services de 74,1 millions \$.

Entrée de trésorerie nette sur cession d'Ovation

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue en trésorerie	77 600 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	(2 834)
Entrée de trésorerie nette sur cession d'Ovation	74 766 \$

ASTORIA PROJECT PARTNERS LLC (« ASTORIA »)

Le 15 octobre 2014, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle a cédé sa participation de 21 % dans Astoria, propriétaire de l'entité juridique qui détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné à New York. La contrepartie totale reçue en trésorerie est de 93,5 millions \$ US (104,9 millions \$ CA).

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

Gain net sur cession d'Astoria

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue	104 898 \$
Valeur comptable du placement à la perte d'influence notable	(45 659)
Gain de change cumulatif découlant de la conversion des établissements à l'étranger reclassé hors des capitaux propres à la perte d'influence notable	4 557
Frais connexes à la cession et autres	(2 745)
Gain sur cession d'Astoria	61 051
Impôts sur le résultat	(44 387)
Gain net sur cession d'Astoria	16 664 \$

ALTALINK HOLDINGS, L.P. (« AHLP » OU « ALTALINK »)

Le 1^{er} décembre 2014, SNC-Lavalin a cédé sa participation de 100 % dans AHLP, la société mère d'AltaLink, L.P., le propriétaire et l'exploitant de lignes de transport d'électricité et de postes électriques assujettis à des tarifs réglementés en Alberta, à Berkshire Hathaway Energy. La contrepartie totale reçue en trésorerie est de 3,1 milliards \$.

Gain net sur cession d'AHLP

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue	3 090 939 \$
Actifs nets cédés	(1 418 132)
Perte cumulative sur les couvertures de flux de trésorerie reclassée hors des capitaux propres à la perte du contrôle d'AHLP	(3 731)
Frais connexes à la cession et autres	(110 637)
Gain sur cession d'AHLP	1 558 439
Impôts sur le résultat	(237 781)
Gain net sur cession d'AHLP	1 320 658 \$

Entrée de trésorerie nette sur cession d'AHLP

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Contrepartie reçue en trésorerie	3 090 939 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	(17 290)
Entrée de trésorerie nette sur cession d'AHLP	3 073 649 \$

Le 1^{er} décembre 2014, les principales catégories d'actifs et de passifs d'AHLP cédés étaient les suivantes :

	1 ^{er} DÉCEMBRE 2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 290 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 419
Créances clients, autres actifs financiers courants et autres actifs non financiers courants	177 375
Immobilisations corporelles	6 835 472
Goodwill	203 786
Autres actifs financiers non courants	171 834
Autres actifs non financiers non courants	252 195
Actifs cédés	7 660 371
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs non financiers courants	688 362
Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours	289 127
Dette à long terme sans recours	4 221 770
Autres passifs financiers non courants	66 619
Provisions et autres passifs non financiers non courants	976 361
Passifs cédés	6 242 239
Actifs nets cédés	1 418 132 \$

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

Gain sur cessions d'investissements de Capital

Par suite des cessions d'Ovation, d'Astoria et d'AHLP au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, le gain sur cessions d'investissements de Capital avant impôts présenté dans le compte consolidé de résultat de la Société se détaille comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Perte sur cession d'Ovation	(4 132) \$
Gain sur cession d'Astoria	61 051
Gain sur cession d'AHLP	1 558 439
Gain sur cessions d'investissements de Capital	1 615 358 \$

Entrées de trésorerie nettes sur cessions d'investissements de Capital

Par suite des cessions d'Ovation, d'Astoria et d'AHLP au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, les entrées de trésorerie nettes sur cessions d'investissements de Capital présentées dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société se détaillent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Entrée de trésorerie nette sur cession d'Ovation	74 766 \$
Entrée de trésorerie nette sur cession d'AHLP	3 073 649
Entrée de trésorerie nette sur cessions d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	3 148 415 \$
Entrée de trésorerie nette sur cession d'Astoria	104 898 \$
Entrée de trésorerie nette sur cession d'un investissement de Capital comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence	104 898 \$

B) VALEUR COMPTABLE NETTE ET DESCRIPTION DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut l'actif (passif) net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et la méthode du coût.

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Actif (passif) net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	(15 895) \$	9 658 \$
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ^{(1), (2)}	419 525	362 336
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût	48 331	440 809
Valeur comptable nette totale des investissements de Capital	451 961 \$	812 803 \$

⁽¹⁾ Inclut l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407, dont la valeur comptable nette était de néant au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

⁽²⁾ Inclut un prêt subordonné accordé à un investissement de Capital d'un montant de 109,3 millions \$ au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

I) INVESTISSEMENTS DE CAPITAL COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA CONSOLIDATION INTÉGRALE

Les principaux investissements de Capital de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale se présentent comme suit :

NOM DE L'INVESTISSEMENT DE CAPITAL	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ASSUJETTİ À L'IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
					31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
InPower BC General Partnership	Installation remplaçant la centrale John Hart (en construction)	Oui	2033	Canada	100,0 %	100,0 %
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (« Okanagan Lake Concession »)	Pont William-R.-Bennett de 1,1 km, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans	Oui	2035	Canada	100,0 %	100,0 %
Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »)	Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques ⁽¹⁾	Oui	2044	Canada	100,0 %	100,0 %
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.	Aéroport de Mayotte, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 15 ans	Oui	2026	France	100,0 %	100,0 %

⁽¹⁾ Certificat de réception provisoire reçu en 2014.

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

II) INVESTISSEMENTS DE CAPITAL COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau ci-dessous présente les principaux investissements de Capital de SNC-Lavalin qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence :

					PARTICIPATION	
NOM DE L'INVESTISSEMENT DE CAPITAL	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ASSUJETTI À L'IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Coentreprises :						
407 East Development Group General Partnership (« 407 EDGGP »)	Autoroute à péage 407 Est de 32 km (en construction)	Oui	2045	Canada	50,0 %	50,0 %
407 International inc. ⁽¹⁾ (« Autoroute 407 »)	Autoroute à péage de 108 km, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans	Non	2098	Canada	16,77 %	16,77 %
Chinook Roads Partnership (« Chinook »)	Autoroute périphérique à six voies de 25 km	Oui	2043	Canada	50,0 %	50,0 %
Crosslinx Transit Solutions General Partnership	Projet de train léger sur rail transurbain Eglinton Crosstown (en construction)	Oui	2051	Canada	25,0 %	—
Groupe infrastructure santé McGill (anciennement Groupe immobilier santé McGill) ⁽²⁾ (« GISM »)	Centre universitaire de santé McGill – Campus Glen, en vertu d'un accord de concession de 34 ans ⁽³⁾	Oui	2044	Canada	60,0 %	60,0 %
Rideau Transit Group Partnership (« Rideau »)	La Ligne de la Confédération, le réseau de transport léger sur rail de la ville d'Ottawa (en construction)	Oui	2043	Canada	40,0 %	40,0 %
Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C.	Corridor du nouveau pont Champlain (en construction)	Oui	2049	Canada	50,0 %	—
TC Dôme S.A.S. ⁽²⁾ (« TC Dôme »)	Train électrique à crémaillère de 5,3 km	Oui	2043	France	51,0 %	51,0 %
Entreprises associées :						
InTransit BC Limited Partnership (« InTransit BC »)	Liaison rapide de transport en commun de 19 km	Oui	2040	Canada	33,3 %	33,3 %
Malta International Airport p.l.c. ⁽⁴⁾	Accord de concession d'une durée de 65 ans pour exploiter l'aéroport de Malte	Non	2067	Malte	15,5 %	15,5 %
Myah Tipaza S.p.A.	Usine de dessalement d'eau de mer chargée de l'approvisionnement en eau traitée, en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans	Non	s.o.	Algérie	25,5 %	25,5 %
Rayalseema Expressway Private Limited	Accord de concession d'une durée de 30 ans pour construire et exploiter un tronçon d'autoroute à péage de 189 km (en construction)	Oui	2040	Inde	36,9 %	36,9 %
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.	Centrale thermique au gaz naturel de 1 227 MW chargée de l'approvisionnement en électricité, en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans	Non	s.o.	Algérie	26,0 %	26,0 %

⁽¹⁾ Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de l'Autoroute 407, la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

⁽²⁾ Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans GISM et TC Dôme, la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

⁽³⁾ Certificat de réception provisoire reçu en 2014.

⁽⁴⁾ Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

s.o. : sans objet

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence – coentreprises

SNC-Lavalin exerce une partie de ses activités d'investissements de Capital par le biais de coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant total des actifs courants, des actifs non courants, des passifs courants, des passifs non courants, des produits et des charges se rapportant à ces coentreprises est résumé ci-dessous :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015	AUTOROUTE 407	AUTRES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	TOTAL
Comptes de résultat			
Produits (à 100 %)	1 002 189 \$	1 858 690 \$	2 860 879 \$
Produits d'intérêts (à 100 %)	9 270 \$	18 295 \$	27 565 \$
Charges d'intérêts (à 100 %)	336 281 \$	159 253 \$	495 534 \$
Amortissements (à 100 %)	86 047 \$	150 \$	86 197 \$
Charge d'impôts sur le résultat (à 100 %)	115 892 \$	2 \$	115 894 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014	AUTOROUTE 407	AUTRES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	TOTAL
Comptes de résultat			
Produits (à 100 %)	887 572 \$	1 109 430 \$	1 997 002 \$
Produits d'intérêts (à 100 %)	10 022 \$	5 488 \$	15 510 \$
Charges d'intérêts (à 100 %)	364 501 \$	124 091 \$	488 592 \$
Amortissements (à 100 %)	78 353 \$	4 747 \$	83 100 \$
Charge d'impôts sur le résultat (à 100 %)	79 779 \$	526 \$	80 305 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015	AUTOROUTE 407	AUTRES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	TOTAL
États du résultat global			
Résultat net (à 100 %)	311 157 \$	36 125 \$	347 282 \$
Autres éléments du résultat global (à 100 %)	(701)	(20 057)	(20 758)
Total du résultat global (à 100 %)	310 456 \$	16 068 \$	326 524 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014	AUTOROUTE 407	AUTRES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	TOTAL
États du résultat global			
Résultat net (à 100 %)	222 954 \$	28 615 \$	251 569 \$
Autres éléments du résultat global (à 100 %)	(700)	(4 490)	(5 190)
Total du résultat global (à 100 %)	222 254 \$	24 125 \$	246 379 \$

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Quote-part de la Société du résultat net des investissements de Capital en fonction de sa participation ⁽¹⁾	68 539 \$	52 417 \$
Quote-part de la Société du résultat net des investissements de Capital incluse dans son compte de résultat ⁽¹⁾	131 279 \$	138 822 \$

⁽¹⁾ Voir la note 2 à la page suivante.

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

31 DÉCEMBRE 2015	AUTOROUTE 407	AUTRES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	TOTAL
États de la situation financière			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (à 100 %)	376 886 \$	269 118 \$	646 004 \$
Autres actifs courants (à 100 %) ⁽¹⁾	358 443	1 228 250	1 586 693
Actifs non courants (à 100 %)	4 396 184	2 701 305	7 097 489
Total de l'actif (à 100 %)	5 131 513	4 198 673	9 330 186
Dettes fournisseurs (à 100 %)	87 109	26 939	114 048
Autres passifs financiers courants (à 100 %)	952 861	1 018 479	1 971 340
Autres passifs financiers non courants (à 100 %)	6 256 155	3 080 248	9 336 403
Autres passifs non financiers non courants (à 100 %)	476 816	—	476 816
Total du passif (à 100 %)	7 772 941	4 125 666	11 898 607
Actifs (passifs) nets (à 100 %)	(2 641 428) \$	73 007 \$	(2 568 421) \$
Valeur comptable nette de la Société des investissements de Capital incluse dans son état de la situation financière ⁽²⁾	— \$	262 965 \$	262 965 \$

31 DÉCEMBRE 2014	AUTOROUTE 407	AUTRES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	TOTAL
États de la situation financière			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (à 100 %)	394 152 \$	120 559 \$	514 711 \$
Autres actifs courants (à 100 %) ⁽¹⁾	339 006	481 953	820 959
Actifs non courants (à 100 %)	4 466 463	1 662 057	6 128 520
Total de l'actif (à 100 %)	5 199 621	2 264 569	7 464 190
Dettes fournisseurs (à 100 %)	80 071	28 542	108 613
Autres passifs financiers courants (à 100 %)	966 462	587 195	1 553 657
Autres passifs financiers non courants (à 100 %)	5 903 529	1 565 610	7 469 139
Autres passifs non financiers non courants (à 100 %)	451 445	—	451 445
Total du passif (à 100 %)	7 401 507	2 181 347	9 582 854
Actifs (passifs) nets (à 100 %)	(2 201 886) \$	83 222 \$	(2 118 664) \$
Valeur comptable nette de la Société des investissements de Capital incluse dans son état de la situation financière ⁽²⁾	— \$	205 350 \$	205 350 \$

⁽¹⁾ Le montant de « Autres actifs courants » de l'Autoroute 407 inclut 197,8 millions \$ au 31 décembre 2015 (190,7 millions \$ en 2014) des liquidités soumises à restrictions et des placements à court terme. Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à cette présentation.

⁽²⁾ En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une coentreprise sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une coentreprise lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes déclarés par la coentreprise excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de la coentreprise. Dans de telles situations, la Société ne constate plus sa quote-part du résultat net des investissements de Capital en fonction de sa participation, mais constate plutôt l'excédent des dividendes déclarés par une coentreprise dans son résultat net.

Par conséquent, la Société a constaté en résultat net les dividendes provenant de l'Autoroute 407 de 125,8 millions \$ en 2015 (122,5 millions \$ en 2014) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 de 52,2 millions \$ (37,4 millions \$ en 2014) au cours de la même période, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 était de néant au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014. La valeur comptable nette négative de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407, qui n'est pas constatée à l'état de la situation financière de la Société, était de 443,6 millions \$ au 31 décembre 2015 (369,2 millions \$ en 2014).

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence – entreprises associées

Les tableaux sommaires ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur les investissements de Capital de la Société qui sont classés comme des entreprises associées :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015	2014
États du résultat global		
Produits (à 100 %)	408 772 \$	702 915 \$
Charges (à 100 %)	302 462	545 678
Résultat net (à 100 %)	106 310	157 237
Autres éléments du résultat global (à 100 %)	(10 474)	(39 851)
Total du résultat global (à 100 %)	95 836 \$	117 386 \$
Quote-part de la Société du résultat net des investissements de Capital en fonction de sa participation	25 803 \$	32 624 \$
Quote-part de la Société du résultat net des investissements de Capital incluse dans son compte de résultat	25 803 \$	32 624 \$
	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
États de la situation financière		
Actifs courants (à 100 %)	543 908 \$	532 581 \$
Actifs non courants (à 100 %)	1 755 602	1 513 462
Total de l'actif (à 100 %)	2 299 510	2 046 043
Passifs courants (à 100 %)	211 540	138 763
Passifs non courants (à 100 %)	1 507 127	1 334 497
Total du passif (à 100 %)	1 718 667	1 473 260
Actif net (à 100 %)	580 843 \$	572 783 \$
Valeur comptable nette de la Société des investissements de Capital incluse dans son état de la situation financière	156 560 \$	156 986 \$

III) INVESTISSEMENTS DE CAPITAL COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DU COÛT

La liste des principaux investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût est présentée ci-dessous :

NOM DE L'INVESTISSEMENT DE CAPITAL	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
				31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Astoria Project Partners II LLC	Centrale au gaz naturel de 550 MW	s.o.	États-Unis	6,2 %	6,2 %
Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy »)	Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique	s.o.	Madagascar	—	5,0 %
Highway Concessions One Private Limited	Activités relatives aux appels d'offres, à la détention et à l'acquisition d'infrastructures, aux investissements, au développement, à la mise en place et à l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde	s.o.	Inde	10,0 %	10,0 %

s.o. : sans objet

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, les comptes consolidés de résultat de la Société incluent les produits de néant provenant de ces investissements.

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

C) PAIEMENTS ET ENGAGEMENTS RESTANTS SUR LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Lorsqu'elle effectue des investissements dans des concessions d'infrastructure, SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport, mais peut plutôt s'engager à injecter son apport à une date ultérieure.

Les paiements et les engagements restants à investir de SNC-Lavalin dans des investissements de Capital comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou du coût au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 se présentent comme suit :

	2015	2014
Engagements à investir dans des investissements de Capital – 1 ^{er} janvier	55 983 \$	187 230 \$
Augmentation des engagements à investir dans des investissements de Capital	74 908	1 888
Paiements dans des investissements de Capital durant l'exercice	(16 949)	(133 135)
Engagements à investir dans des investissements de Capital – 31 décembre	113 942 \$	55 983 \$

Au 31 décembre 2015, les engagements à investir dans des investissements de Capital se rapportaient aux apports liés aux projets Rideau, 407 EDGDP, SSL et Eglinton Crosstown (Ambatovy, Rideau et 407 EDGDP en 2014) et sont présentés dans les « Autres passifs financiers courants » (voir la note 17), puisqu'ils devraient être payés au cours du prochain exercice ou sont remboursables par anticipation.

6. ACQUISITION D'ENTREPRISE

A) ENTREPRISE ACQUISE

En 2015, SNC-Lavalin n'a fait aucune acquisition d'entreprise.

Le 22 août 2014, la Société a complété l'acquisition de Kentz Corporation Limited (« Kentz »), un fournisseur mondial de solutions spécialisées en ingénierie, qui offre des services de qualité supérieure en ingénierie, approvisionnement et construction, en gestion de la construction, et de l'assistance technique aux clients des secteurs pétrolier et gazier. Kentz comprend Valerus Field Solutions (« Valerus »), un fournisseur de solutions intégrées pour installations pétrolières et gazières de surface ayant son siège aux États-Unis. Kentz a acquis Valerus le 3 janvier 2014.

B) RÉPARTITION FINALE DU PRIX D'ACQUISITION

L'acquisition portant sur la totalité des actions de Kentz a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et Kentz a été consolidée à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition.

Le prix d'acquisition lié à l'acquisition de cette entreprise s'est établi à 2,1 milliards \$. La répartition du prix d'acquisition et la contrepartie totale payée en trésorerie sont présentées ci-dessous. En 2015, la Société a complété la répartition préliminaire du prix d'acquisition et a révisé de manière rétrospective l'incidence des modifications qui ont été apportées à la répartition préliminaire du prix d'acquisition. Cependant, l'incidence sur le résultat net des ajustements faits en 2015 n'étant pas significative pour les périodes ultérieures à la date d'acquisition et avant le 31 décembre 2014, l'ajustement cumulé a été comptabilisé en résultat net en 2015.

6. ACQUISITION D'ENTREPRISE (SUITE)

AU 22 AOÛT 2014	RÉPARTITION PRÉLIMINAIRE DU PRIX D'ACQUISITION	NOTE	AJUSTEMENTS ⁽¹⁾	RÉPARTITION FINALE DU PRIX D'ACQUISITION
Trésorerie et équivalents de trésorerie	310 605 \$		– \$	310 605 \$
Créances clients	479 590	A	(96 817)	382 773
Contrats en cours	189 405	A	(10 220)	179 185
Autres actifs courants	210 130	A	(4 037)	206 093
Autres actifs non courants	110 840	A	34 464	145 304
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	–	B	331 056	331 056
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	(885 960)	C	(380 768)	(1 266 728)
Dettes à court terme	(495 175)		–	(495 175)
Passifs non courants et participations ne donnant pas le contrôle	(104 272)	D	(2 349)	(106 621)
Passifs nets identifiables de l'entreprise acquise	(184 837)		(128 671)	(313 508)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles ^{(2),(3)}	2 258 433		128 671	2 387 104
Prix d'acquisition total	2 073 596 \$		– \$	2 073 596 \$

⁽¹⁾ Les ajustements comprennent des reclassements de présentation.

⁽²⁾ Le montant du goodwill déterminé selon la répartition préliminaire du prix d'acquisition comprenait les immobilisations incorporelles identifiables, qui sont maintenant présentées séparément au poste « Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz » dans la répartition finale du prix d'acquisition.

⁽³⁾ Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur les immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables acquises et des passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur affectée aux immobilisations corporelles et incorporelles acquises et aux passifs repris repose sur les hypothèses faites par la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les flux de trésorerie futurs attendus des immobilisations incorporelles, soit le carnet de commandes, les relations clients et les marques de commerce. Le montant total du goodwill dont on s'attend à ce qu'il soit déductible fiscalement est de 397,1 millions \$.

Le prix d'acquisition total lié à l'acquisition de Kentz inclus dans le tableau consolidé des flux de trésorerie se présente comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2014
Prix d'acquisition total, tel qu'il est indiqué ci-dessus	2 073 596 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie à l'acquisition, tel qu'il est indiqué ci-dessus	310 605
Prix d'acquisition total, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'acquisition, inclus dans le tableau consolidé des flux de trésorerie	1 762 991 \$

Les principaux ajustements apportés à la répartition préliminaire du prix d'acquisition sont les suivants :

A. Actifs liés aux projets

La Société a ajusté la valeur initiale des actifs liés aux projets, comme les créances clients et les contrats en cours, pour refléter les nouvelles données obtenues relativement aux faits et aux circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition en ce qui concerne ces projets.

B. Immobilisations incorporelles

La Société a déterminé la juste valeur des immobilisations incorporelles identifiables acquises qui sont décrites plus en détail à la note 14.

C. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

La Société a ajusté la valeur initiale attribuée à certaines dettes fournisseurs et à d'autres passifs courants, principalement les passifs liés aux projets et la tranche à court terme de certaines provisions existant à la date d'acquisition.

D. Passifs non courants et participations ne donnant pas le contrôle

Cet ajustement représente principalement l'incidence sur l'actif (le passif) d'impôt sur le résultat différé des ajustements mentionnés ci-dessus, ainsi que les ajustements apportés à la juste valeur de certaines provisions existant à la date d'acquisition.

6. ACQUISITION D'ENTREPRISE (SUITE)

C) INCIDENCE SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le tableau suivant présente l'état consolidé de la situation financière révisé au 31 décembre 2014, reflétant les ajustements à la répartition finale du prix d'acquisition et les reclassements supplémentaires connexes appliqués à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014.

AU 31 DÉCEMBRE 2014	TEL QUE PRÉSENTÉ INITIALEMENT	NOTE ⁽¹⁾	AJUSTEMENTS À LA RÉPARTITION FINALE DU PRIX D'ACQUISITION ET RECLASSEMENTS	RÉVISÉ
ACTIF				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 702 205 \$		— \$	1 702 205 \$
Liquidités soumises à restrictions	27 503		—	27 503
Créances clients	1 254 360	A	(3 153)	1 251 207
Contrats en cours	836 593	A	8 206	844 799
Stocks	111 374	A	(9 603)	101 771
Autres actifs financiers courants	844 727		—	844 727
Autres actifs non financiers courants	274 130	A	(2 550)	271 580
Total des actifs courants	5 050 892		(7 100)	5 043 792
Immobilisations corporelles	246 098		—	246 098
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	362 336		—	362 336
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût	440 809		—	440 809
Goodwill	2 706 068		189 311	2 895 379
Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	301 071	B	9 951	311 022
Actif d'impôt sur le résultat différé	395 987	D	23 652	419 639
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services	250 769		—	250 769
Autres actifs financiers non courants	157 463		—	157 463
Autres actifs non financiers non courants	99 848		—	99 848
Total de l'actif	10 011 341 \$		215 814 \$	10 227 155 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Passifs courants				
Dettes fournisseurs	2 372 489 \$	C	(43 317) \$	2 329 172 \$
Acomptes reçus sur contrats	249 521		—	249 521
Produits différés	1 149 653	C	46 620	1 196 273
Autres passifs financiers courants	354 492		—	354 492
Autres passifs non financiers courants	485 429	C	117 722	603 151
Avances liées à des arrangements de financement de contrats	319 321		—	319 321
Tranche à court terme des provisions	256 392	C	93 092	349 484
Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme : Sans recours provenant des investissements de Capital	7 750		—	7 750
Total des passifs courants	5 195 047		214 117	5 409 164
Dette à long terme :				
Avec recours	348 932		—	348 932
Sans recours provenant des investissements de Capital	530 684		—	530 684
Autres passifs financiers non courants	9 457		—	9 457
Tranche à long terme des provisions	341 268		—	341 268
Autres passifs non financiers non courants	3 702		—	3 702
Passif d'impôt sur le résultat différé	265 541	D	(6 479)	259 062
Total du passif	6 694 631		207 638	6 902 269
Capitaux propres				
Capital social	531 460		—	531 460
Résultats non distribués	2 785 067		—	2 785 067
Autres composantes des capitaux propres	(10 897)		8 176	(2 721)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	3 305 630		8 176	3 313 806
Participations ne donnant pas le contrôle	11 080		—	11 080
Total des capitaux propres	3 316 710		8 176	3 324 886
Total du passif et des capitaux propres	10 011 341 \$		215 814 \$	10 227 155 \$

⁽¹⁾ Voir la note 6B pour des explications sur les ajustements et les reclassements de présentation.

6. ACQUISITION D'ENTREPRISE (SUITE)

D) GOODWILL DÉCOULANT DE L'ACQUISITION D'ENTREPRISE

Le regroupement d'entreprises a donné lieu à un goodwill, puisque la contrepartie versée pour le regroupement comprenait des montants relatifs aux avantages liés à la synergie attendue, à la croissance des produits, au développement futur du marché et à la main-d'œuvre unifiée. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisque les avantages économiques futurs qui en découlent ne peuvent pas être évalués d'une façon fiable.

E) FRAIS CONNEXES À L'ACQUISITION ET COÛTS D'INTÉGRATION

En juin 2014, relativement à l'entente d'acquisition de Kentz, SNC-Lavalin a contracté une couverture de change afin de couvrir le risque de change de la transaction. Cette couverture de change a été classée dans les dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie et a été évaluée à sa juste valeur; les gains et les pertes découlant de réévaluations périodiques qui ne se qualifiaient pas pour la comptabilité de couverture ont été constatés en résultat net et inclus au poste « Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration » dans le compte consolidé de résultat de la Société. Pour les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration étaient comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Réévaluation d'une couverture de change	– \$	34 697 \$
Honoraires et autres coûts connexes	19 574	27 846
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	19 574 \$	62 543 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, les frais connexes à l'acquisition étaient de néant (52,8 millions \$ en 2014) et les coûts d'intégration étaient de 19,6 millions \$ (9,7 millions \$ en 2014).

7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ET LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	1 581 834 \$	1 702 205 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 581 834 \$	1 702 205 \$

B) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	45 733 \$	38 884 \$
Liquidités soumises à restrictions – courantes et non courantes	45 733 \$	38 884 \$
Présentées à l'état de la situation financière comme suit :		
Actifs courants – « Liquidités soumises à restrictions »	38 964 \$	27 503 \$
Actifs non courants – incluses à la rubrique « Autres actifs financiers non courants » (note 15)	6 769 \$	11 381 \$

8. CRÉANCES CLIENTS

Le tableau suivant présente les créances clients de la Société qui respectent les conditions normales de paiement séparément des créances en souffrance, ainsi qu'un rapprochement avec la valeur comptable nette :

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014 ⁽¹⁾
Créances clients :		
Respectant les conditions normales de paiement	1 031 631 \$	996 593 \$
Créances en souffrance	439 732	476 948
Total des créances clients	1 471 363	1 473 541
Provision pour créances douteuses	(270 473)	(222 334)
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 200 890 \$	1 251 207 \$

⁽¹⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de SNC-Lavalin sur l'encaissement des soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard de l'encaissement peut découler de divers indicateurs, tels que la détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. Les créances clients ne sont habituellement pas cotées à l'externe. Cependant, la direction passe régulièrement en revue les créances clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Solde au début de l'exercice	222 334 \$	151 361 \$
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	97 934	121 352
Radiations de créances clients	(5 081)	(34 296)
Sommes recouvrées	(44 714)	(16 083)
Solde à la fin de l'exercice	270 473 \$	222 334 \$

9. STOCKS

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014 ⁽¹⁾
Matières premières	72 956 \$	57 489 \$
Travaux en cours	46 535	28 580
Produits finis	32 695	15 702
Stocks	152 186 \$	101 771 \$

⁽¹⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

Le montant des stocks comptabilisé par la Société à titre de charges au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 a été de 138,5 millions \$ (123,7 millions \$ pour la période du 22 août 2014 au 31 décembre 2014).

10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Retenues sur contrats avec des clients	664 385 \$	582 096 \$
Avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés et dépôts sur contrats	66 046	53 960
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures – juste valeur favorable	9 742	3 774
Actif lié aux régimes d'unités d'actions (note 22C)	–	53 624
Tranche à court terme des créances en vertu des accords de concession de services	19 439	18 994
Tranche courante de billets de dépôt	81 456	81 932
Autres	67 802	50 347
Autres actifs financiers courants	908 870 \$	844 727 \$

11. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014 ⁽¹⁾
Impôts sur le résultat et autres taxes à recevoir	253 878 \$	190 336 \$
Charges payées d'avance et autres	75 341	81 244
Autres actifs non financiers courants	329 219 \$	271 580 \$

⁽¹⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROVENANT D'I&C

	BÂTIMENTS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	MOBILIER DE BUREAU	ÉQUIPEMENT	AUTRES	TOTAL
Valeur comptable brute						
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	101 644 \$	330 801 \$	140 166 \$	66 645 \$	120 224 \$	759 480 \$
Ajouts	10 050	26 584	15 490	36 006	27 845	115 975
Écarts de change	1 206	(690)	527	(7 263)	3 344	(2 876)
Cessions/mises hors service/récupérations	(10 912)	(13 940)	(11 518)	(8 651)	(18 071)	(63 092)
Solde au 31 décembre 2015	101 988 \$	342 755 \$	144 665 \$	86 737 \$	133 342 \$	809 487 \$

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} janvier 2015	41 670	293 513	102 060	8 641	67 498	513 382
Dotation à l'amortissement	5 730	14 819	12 685	24 306	10 026	67 566
Écarts de change	(68)	(1 609)	(41)	(4 215)	544	(5 389)
Cessions/mises hors service/récupérations	(1 330)	(12 969)	(8 339)	(1 114)	(7 397)	(31 149)
Solde au 31 décembre 2015	46 002 \$	293 754 \$	106 365 \$	27 618 \$	70 671 \$	544 410 \$

	BÂTIMENTS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	MOBILIER DE BUREAU	ÉQUIPEMENT	AUTRES	TOTAL
Valeur comptable brute						
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	88 263 \$	316 808 \$	138 569 \$	– \$	110 255 \$	653 895 \$
Ajouts	8 530	27 238	10 371	18 005	6 022	70 166
Ajouts provenant d'un regroupement d'entreprises	13 214	5 084	3 256	54 153	9 897	85 604
Écarts de change	(305)	(897)	(315)	(5 236)	(285)	(7 038)
Cessions/mises hors service/récupérations	(8 058)	(17 432)	(11 715)	(277)	(5 665)	(43 147)
Solde au 31 décembre 2014	101 644 \$	330 801 \$	140 166 \$	66 645 \$	120 224 \$	759 480 \$

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} janvier 2014	37 046	278 625	98 364	–	59 492	473 527
Dotation à l'amortissement	5 134	32 719	12 641	11 579	12 410	74 483
Écarts de change	(164)	(1 009)	(323)	(2 834)	(482)	(4 812)
Cessions/mises hors service/récupérations	(346)	(16 822)	(8 622)	(104)	(3 922)	(29 816)
Solde au 31 décembre 2014	41 670 \$	293 513 \$	102 060 \$	8 641 \$	67 498 \$	513 382 \$

Valeur comptable nette :

Au 31 décembre 2014	59 974 \$	37 288 \$	38 106 \$	58 004 \$	52 726 \$	246 098 \$
Au 31 décembre 2015	55 986 \$	49 001 \$	38 300 \$	59 119 \$	62 671 \$	265 077 \$

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'ALTALINK
Valeur comptable brute	
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	5 490 370 \$
Ajouts	1 733 039
Cession d'AltaLink (note 5A)	(7 223 409)
Solde au 31 décembre 2014	— \$
Amortissement cumulé	
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	358 343
Dotation à l'amortissement	29 594
Cession d'AltaLink (note 5A)	(387 937)
Solde au 31 décembre 2014	— \$
Valeur comptable nette :	
Au 31 décembre 2014	— \$

AltaLink calculait l'amortissement selon le mode linéaire et a utilisé des taux d'amortissement allant de 2,25 % à 20,47 % en 2014.

13. GOODWILL

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable du goodwill de la Société :

Solde au 1 ^{er} janvier 2014	576 929 \$
Goodwill découlant de l'acquisition de Kentz conclue durant l'exercice (note 6)	2 206 856
Montant additionnel constaté à la suite des ajustements apportés à la répartition finale du prix d'acquisition de Kentz ⁽¹⁾	189 311
Goodwill décomptabilisé à la cession d'AltaLink (note 5A)	(203 786)
Écarts de change, montant net	126 069
Solde au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾	2 895 379
Écarts de change, montant net	491 470
Solde au 31 décembre 2015	3 386 849 \$

Aux fins du test annuel de dépréciation, le goodwill a été affecté aux UGT ou groupes d'UGT, qui sont les unités qui devraient tirer avantage des synergies des regroupements d'entreprises desquels découle le goodwill.

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, le goodwill de la Société a été affecté aux UGT ou groupes d'UGT suivants :

UGT OU GROUPE D'UGT	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014 ⁽¹⁾
Mines et métallurgie	92 684 \$	103 708 \$
Pétrole et gaz	3 048 985	2 547 869
Énergie	66 723	67 424
Infrastructures et construction	111 281	110 151
Opérations et maintenance	67 176	66 227
	3 386 849 \$	2 895 379 \$

⁽¹⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

Au 31 octobre 2015 et au 31 octobre 2014, le goodwill n'était pas considéré comme ayant subi une perte de valeur.

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES À L'ACQUISITION DE KENTZ

Le 22 août 2014, SNC-Lavalin a conclu son acquisition de Kentz (voir la note 6), qui a donné lieu à une constatation d'immobilisations incorporelles par la Société.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz :

	CARNET DE COMMANDES	RELATIONS CLIENTS	MARQUES DE COMMERCE	TOTAL
Valeur comptable brute				
Solde au 1 ^{er} janvier 2015 ⁽¹⁾	118 915 \$	205 601 \$	25 841 \$	350 357 \$
Écarts de change	23 386	40 411	5 103	68 900
Solde au 31 décembre 2015	142 301 \$	246 012 \$	30 944 \$	419 257 \$
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} janvier 2015 ⁽¹⁾	26 781	10 698	1 856	39 335
Dotation à l'amortissement	55 805	32 479	5 704	93 988
Écarts de change et autres	7 852	4 582	850	13 284
Solde au 31 décembre 2015	90 438 \$	47 759 \$	8 410 \$	146 607 \$
	CARNET DE COMMANDES	RELATIONS CLIENTS	MARQUES DE COMMERCE	TOTAL
Valeur comptable brute				
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	— \$	— \$	— \$	— \$
Acquisitions provenant d'un regroupement d'entreprises	102 680	192 837	24 434	319 951
Montant additionnel constaté à la suite des ajustements apportés à la répartition finale du prix d'acquisition de Kentz ⁽¹⁾	9 684	1 421	—	11 105
Écarts de change ⁽¹⁾	6 551	11 343	1 407	19 301
Solde au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾	118 915 \$	205 601 \$	25 841 \$	350 357 \$
Amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	—	—	—	—
Dotation à l'amortissement	24 427	10 230	1 815	36 472
Écarts de change et autres ⁽¹⁾	2 354	468	41	2 863
Solde au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾	26 781 \$	10 698 \$	1 856 \$	39 335 \$
Valeur comptable nette :				
Au 31 décembre 2014 ⁽¹⁾	92 134 \$	194 903 \$	23 985 \$	311 022 \$
Au 31 décembre 2015	51 863 \$	198 253 \$	22 534 \$	272 650 \$

⁽¹⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

15. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Provenant d'I&C		
Instruments financiers dérivés – juste valeur favorable (note 22C)	56 \$	— \$
Autres	29 429	26 817
Provenant des investissements de Capital		
Tranche non courante de billets de dépôt	37 810	119 265
Liquidités soumises à restrictions	6 769	11 381
Autres actifs financiers non courants	74 064 \$	157 463 \$

16. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS NON COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Provenant d'I&C	73 605 \$	68 452 \$
Provenant des investissements de Capital	36 562	31 396
Autres actifs non financiers non courants	110 167 \$	99 848 \$

17. AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Engagements à investir dans des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et la méthode du coût (note 5C)	113 942 \$	55 983 \$
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	185 420	264 765
Solde du prix d'acquisition à payer lié à l'acquisition d'entreprises	2 443	2 507
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures – juste valeur défavorable	92 503	24 070
Autres	40	7 167
Autres passifs financiers courants	394 348 \$	354 492 \$

18. AUTRES PASSIFS NON FINANCIERS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014 ⁽¹⁾
Impôts sur le résultat et autres taxes à payer	241 899 \$	418 048 \$
Passif lié aux régimes d'unités d'actions (note 22C)	44 005	54 411
Autres	84 717	130 692
Autres passifs non financiers courants	370 621 \$	603 151 \$

⁽¹⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

19. AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS

La Société a les avances sans recours liées à des arrangements de financement de contrats suivantes, qui sont garanties par des éléments d'actifs spécifiques des projets, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 :

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	151 034 \$	115 772 \$
Projet de la ligne de transport rapide Evergreen	243 110	203 549
Avances liées à des arrangements de financement de contrats	394 144 \$	319 321 \$

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SAINTE-JUSTINE

En mai 2012, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière et la signature officielle du contrat pour le projet d'agrandissement Grandir en santé du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. En vertu du contrat, SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, de construction et de financement au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. En 2013, la Société a conclu une facilité de crédit sans recours de 201,0 millions \$ avec des institutions financières pour financer ce projet. Les montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux d'acceptations bancaires majoré de 1,45 % par année. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard en 2016.

19. AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS (SUITE)

PROJET DE LA LIGNE DE TRANSPORT RAPIDE EVERGREEN

En 2012, la Société et un partenaire ont obtenu un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») pour le projet de la ligne de transport rapide Evergreen dans la province de la Colombie-Britannique, au Canada. Pour la durée de ce contrat d'IAC, la Société a conclu une facilité de crédit sans recours de 255,3 millions \$ avec des institutions financières pour financer les besoins en fonds de roulement du projet. Les montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux fixe de 2,7 % par année pour la tranche à taux fixe ou à un taux variable, qui est le taux CDOR majoré de 1,45 %, pour la tranche à taux variable. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard en 2018.

20. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

A) FACILITÉ DE CRÉDIT, RENOUELABLE AVEC RECOURS

I) EN 2015

La Société a une facilité de crédit renouvelable non garantie (la « facilité de crédit ») d'un montant total de 4 250 millions \$ pouvant être utilisée pour l'émission de lettres de garantie de performance et de lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités, sous réserve d'une limite de 1 800 millions \$ applicable aux lettres de crédit financières et aux prélèvements de liquidité, mais non applicable aux lettres de garantie de performance. Les montants prélevés aux termes de cette facilité de crédit portent intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable. En 2015, la Société a modifié sa facilité de crédit afin de prolonger son échéance d'août 2017 à août 2018.

En 2015, les prélèvements de liquidités et les remboursements de liquidités en vertu de la facilité de crédit de la Société étaient comme suit :

	2015
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	– \$
Montants prélevés	430 000
Montants remboursés	(430 000)
Solde au 31 décembre 2015	– \$

Au 31 décembre 2015, les prélèvements de liquidités et les lettres de crédit en cours en vertu de la facilité de crédit de la Société étaient comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE 2015	MONTANT ENGAGÉ	PRÉLÈVEMENTS DE LIQUIDITÉS	LETTRES DE CRÉDIT EN COURS	MONTANT INUTILISÉ
Facilité de crédit	4 250 000 \$	–	2 133 118 \$ ⁽¹⁾	2 116 882 \$

⁽¹⁾ Incluant 277,2 millions \$ de lettres de crédit financières.

Par ailleurs, la facilité de crédit prévoit l'émission de lettres de crédit bilatérales sur une base non engagée pour un montant maximal de 2 000 millions \$, ces lettres de crédit étant assujetties aux clauses restrictives de la facilité de crédit. Au 31 décembre 2015, une tranche de 135,2 millions \$ a servi à l'émission de lettres de crédit bilatérales. De plus, au 31 décembre 2015, Kentz avait 123,3 millions \$ de lettres de crédit bilatérales émises qui étaient en dehors de la facilité de crédit de la Société.

II) EN 2014

Pour financer l'acquisition de Kentz Corporation Limited (voir la note 6), SNC-Lavalin a conclu en juin 2014 une convention de crédit d'acquisition non renouvelable avec recours (la « facilité de crédit d'acquisition ») pour un montant total de 2 750 millions \$ composé des éléments suivants : i) un crédit-relais pour vente d'actif de 2 550 millions \$, échéant au plus tard en décembre 2015; et ii) un emprunt à terme de 200 millions \$, échéant au plus tard en juin 2016. Les montants prélevés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif et de l'emprunt à terme portaient intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable. Selon les modalités de la facilité de crédit d'acquisition, SNC-Lavalin devait effectuer un remboursement obligatoire du solde impayé d'emprunts contractés en vertu de la facilité de crédit d'acquisition à la réception par SNC-Lavalin du produit net de la disposition de certains de ses investissements de Capital, incluant AltaLink. La facilité de crédit d'acquisition devait servir exclusivement à financer l'acquisition de Kentz ainsi que les dettes, les frais et les dépenses connexes.

20. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)

La facilité de crédit d'acquisition était engagée et assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours (à l'exclusion d'emprunts contractés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif) sur le résultat ajusté avant intérêts, impôts et amortissements, tel qu'il est défini aux termes de la facilité de crédit d'acquisition, ne dépassant pas une certaine limite. Les clauses restrictives financières de la facilité de crédit de la Société ont été modifiées pour exclure les montants prélevés en vertu du crédit-relais pour vente d'actif de la définition de la dette nette avec recours.

En cas de défaut, la facilité de crédit d'acquisition était assujettie aux modalités habituelles de remboursement accéléré.

En août 2014, en lien avec l'acquisition de Kentz, la facilité de crédit conclue par la Société en décembre 2013 a été modifiée afin : i) d'augmenter le montant engagé de 3 500 millions \$ à 4 250 millions \$ qui peut être utilisé pour l'émission de lettres de garantie de performance et de lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités, sous réserve d'une limite de 1 800 millions \$ applicable aux lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités, mais non applicable aux lettres de garantie de performance; et ii) de prolonger l'échéance de la facilité de crédit de décembre 2016 à août 2017, comprenant une option de prolongation annuelle pour une période de un an, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

En septembre 2014, la Société a modifié la facilité de crédit d'acquisition conclue en juin 2014 en annulant l'emprunt à terme de 200 millions \$, alors que tous les autres termes de la facilité de crédit d'acquisition sont demeurés inchangés. De plus, la Société a utilisé une portion de sa facilité de crédit pour financer l'acquisition de Kentz.

En décembre 2014, à la suite de la cession d'AltaLink, la Société a remboursé intégralement le solde impayé de la facilité de crédit d'acquisition, qui a alors été annulée.

Le tableau suivant présente un rapprochement des fonds utilisés pour l'acquisition de Kentz, comme suit :

	FACILITÉ DE CRÉDIT D'ACQUISITION	FACILITÉ DE CRÉDIT	TOTAL
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	– \$	– \$	– \$
Montants prélevés	2 550 000	80 000	2 630 000
Montants remboursés	(2 550 000)	(80 000)	(2 630 000)
Solde au 31 décembre 2014	– \$	– \$	– \$

Au 31 décembre 2014, les prélèvements de liquidités et les lettres de crédit en cours en vertu de la facilité de crédit de la Société étaient comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE 2014	MONTANT ENGAGÉ	PRÉLEVEMENTS DE LIQUIDITÉS	LETTRES DE CRÉDIT EN COURS	MONTANT INUTILISÉ
Facilité de crédit	4 250 000 \$	– \$	1 748 293 \$⁽¹⁾	2 501 707 \$

⁽¹⁾ Incluant 245,4 millions \$ de lettres de crédit financières.

Par ailleurs, la facilité de crédit prévoit l'émission de lettres de crédit bilatérales sur une base non engagée pour un montant maximal de 2 000 millions \$, ces lettres de crédit étant assujetties aux clauses restrictives de la Facilité de crédit. Au 31 décembre 2014, une tranche de 141,2 millions \$ a servi à l'émission de lettres de crédit bilatérales. De plus, au 31 décembre 2014, Kentz avait 214,7 millions \$ de lettres de crédit bilatérales émises, qui étaient en dehors de la facilité de crédit de la Société.

B) DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Avec recours (au crédit général de la Société)		
Débiteures, 6,19 %, échéant en juillet 2019, dont la valeur nominale de 350,0 millions \$ est remboursable intégralement à l'échéance	349 144 \$	348 932 \$
Les débiteures échéant en 2019 sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative		
Dette à long terme avec recours	349 144 \$	348 932 \$

20. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)

C) DETTE SANS RECOURS PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (NON GARANTIE OU GARANTIE UNIQUEMENT PAR DES ÉLÉMENTS D'ACTIF SPÉCIFIQUES DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL)

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Okanagan Lake Concession		
Facilité de crédit, 5,415 %, échéant en 2033, garantie par tous les actifs d'Okanagan Lake Concession. SNC-Lavalin a aussi donné en garantie ses parts dans Okanagan Lake Concession et cédé les produits futurs de la concession.	125 891 \$	130 071 \$
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte		
Prêt en trois tranches, échéant entre 2014 et 2026, portant intérêt à : i) des taux variables entre l'Euribor 1 mois majoré de 1,25 % et l'Euribor 3 mois majoré de 1,90 %; et ii) un taux fixe de 4,91 %.	38 222	36 627
Le prêt est garanti par les actifs de la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte.		
Rainbow Hospital Partnership		
Obligations à long terme, échéant en 2044, et portant intérêt à un taux fixe de 4,994 %	68 166	69 817
Les obligations à long terme sont garanties par la totalité des actifs de Rainbow Hospital Partnership.		
InPower BC General Limited Partnership		
Obligations de premier rang, échéant en 2033, et portant intérêt à un taux fixe de 4,471 %	290 998	290 450
Les obligations de premier rang sont garanties par la totalité des actifs d'InPower BC General Limited Partnership.		
Autres	10 723	11 469
Total de la dette à long terme sans recours provenant des investissements de Capital	534 000	538 434
Moins : tranche courante de la dette à long terme provenant des investissements de Capital	8 200	7 750
Dettes à long terme sans recours provenant des investissements de Capital	525 800 \$	530 684 \$

D) REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente le sommaire des paiements de capital futurs de la dette à long terme avec ou sans recours de SNC-Lavalin, ainsi que le rapprochement avec leur valeur comptable nette :

AU 31 DÉCEMBRE 2015	Avec recours	Sans recours provenant des investissements de Capital	Total
2016	— \$	9 030 \$	9 030 \$
2017	—	9 720	9 720
2018	—	10 082	10 082
2019	350 000	12 187	362 187
2020	—	27 614	27 614
Par la suite	—	479 905	479 905
Total	350 000 \$	548 538 \$	898 538 \$
Frais de financement nets différés non amortis et escomptes non amortis	(856)	(14 538)	(15 394)
Valeur comptable nette de la dette à long terme	349 144 \$	534 000 \$	883 144 \$

21. PROVISIONS

	Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	Pertes prévues sur certains projets	Restructurations	Autres ⁽¹⁾	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2015 ⁽²⁾	105 772 \$	227 190 \$	65 587 \$	292 203 \$	690 752 \$
Provisions additionnelles comptabilisées au cours de l'exercice	36 503	81 042	116 396	34,158	268 099
Montants utilisés au cours de l'exercice	(11 876)	(79 751)	(78 747)	(41 581)	(211 955)
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	(4 336)	(26 008)	—	(26 020)	(56 364)
Réévaluations comptabilisées dans les capitaux propres	341	—	—	—	341
Augmentation résultant de l'écoulement du temps, effet des variations des taux d'actualisation et effet des écarts de change	10 590	14 292	(10 179)	3 204	17 907
Solde au 31 décembre 2015	136 994 \$	216 765 \$	93 057 \$	261 964 \$	708 780 \$

Présentées à l'état de la situation
financière comme suit :

Tranche à court terme des provisions	364 455 \$
Tranche à long terme des provisions	344 325 \$

⁽¹⁾ Les autres provisions incluent principalement les poursuites, les provisions pour garantie, les passifs environnementaux et les autres provisions pour démantèlement d'actifs.

⁽²⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres révisés.

L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques liées aux provisions de la Société se présente comme suit : i) la majorité des provisions pour les poursuites devraient être résolues au cours des 5 prochains exercices; ii) les pertes prévues sur certains projets devraient survenir durant la période du projet, habituellement jusqu'à 3 ans; iii) la plupart des coûts de restructuration à payer devraient être décaissés dans les 12 prochains mois; iv) les dépenses au titre des garanties devraient être engagées au cours des 5 prochains exercices; et v) la majorité des autres provisions devraient être résolues au cours des 20 prochains exercices. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la provision au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que d'autres informations, y compris le niveau prévu des paiements futurs relatifs à la capitalisation des régimes conformément à ces arrangements, sont indiquées à la note 31.

22. CAPITAL SOCIAL

A) AUTORISÉ

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions privilégiées en une ou plusieurs séries et à déterminer, avant leur émission, le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions s'y rattachant.

Le capital social émis et en circulation de la Société consiste uniquement en des actions ordinaires entièrement payées sans valeur nominale. Toutes les actions ordinaires permettent de recevoir des dividendes égaux, sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées. Chaque action ordinaire donne un vote à la réunion des actionnaires de la Société.

Sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées, à la liquidation ou à la dissolution de la Société ou lors de toute autre distribution de ses actifs entre les actionnaires dans le but de cesser ses activités, tous les actifs de la Société disponibles pour paiement ou distribution aux détenteurs d'actions ordinaires seront payés ou distribués d'une manière égale, action par action, aux détenteurs de ces actions ordinaires.

22. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

B) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des régimes d'options sur actions en vertu desquels des options sur actions étaient en cours au 31 décembre 2015 :

	RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS DE 2013 ET 2011
Date d'attribution	Sixième jour de Bourse suivant la date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
Prix d'exercice des options sur actions	Le plus élevé des montants suivants : i) le prix de clôture moyen pour les 5 jours de Bourse précédant la date d'attribution et ii) le prix de clôture au jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution
Acquisition des droits des options sur actions	Acquisition graduelle des droits en trois tranches égales : 2 ans, 3 ans et 4 ans, respectivement, après la date d'attribution
Expiration des options sur actions	6 ans après la date d'attribution pour le régime d'options sur actions de 2013 et 5 ans après la date d'attribution pour le régime d'options sur actions de 2011
Autres dispositions	Dans le cas d'une cessation d'emploi, sauf en cas de décès ou si le titulaire d'options est admissible à la retraite, les options dont les droits n'ont pas été acquis sont immédiatement annulées et les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées au cours d'une période spécifique n'excédant pas 30 jours. En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite, aucune modification n'est apportée aux options, que les droits soient acquis ou non

Le tableau ci-dessous présente les variations du nombre d'options en cours en 2015 et en 2014 :

	2015		2014	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
Options en cours au début de l'exercice	3 179 369	45,42 \$	4 438 529	44,37 \$
Exercées ⁽¹⁾	(110 873)	38,02 \$	(657 869)	40,92 \$
Expirées	(603 750)	52,49 \$	(170 911)	34,40 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(529 461)	42,38 \$	(430 380)	45,80 \$
Options en cours à la fin de l'exercice	1 935 285	44,47 \$	3 179 369	45,42 \$

⁽¹⁾ En 2015, le prix moyen pondéré des actions ordinaires de la Société lors de l'exercice des options sur actions s'élevait à 44,86 \$ (51,58 \$ en 2014).

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en cours et pouvant être exercées au 31 décembre 2015.

OPTIONS EN COURS						OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	
FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS	ANNÉE DE L'ATTRIBUTION	NOMBRE D'OPTIONS EN COURS	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE DES OPTIONS (EN MOIS)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
De 51,55 \$ à 54,07 \$	2011	2011	687 763	4	54,05 \$	687 763	54,05 \$
37,04 \$	2011	2012	567 491	16	37,04 \$	315 430	37,04 \$
40,98 \$	2013	2013	680 031	40	40,98 \$	208 197	40,98 \$
			1 935 285	21	44,47 \$	1 211 390	47,38 \$

Au 31 décembre 2015, 3 200 000 options sur actions étaient toujours disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2013 (2 865 402 options sur actions en 2014), tandis qu'aucune option sur actions n'était disponible en vertu du régime d'options sur actions de 2011.

La reprise du coût lié à la rémunération provenant des options sur actions constaté au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 était de 0,2 million \$ (coût lié à la rémunération provenant des options sur actions de 3,6 millions \$ en 2014).

C) RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, la Société avait 4 régimes d'unités d'actions pour les cadres, nommément, le régime d'UPA de 2014, le régime d'UPA de 2009, le régime d'UAD de 2009 et le régime d'UAR, et un régime d'unités d'actions, le régime d'UAD, pour les membres du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc.

22. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Le tableau ci-après résume les modalités et conditions des régimes pour les cadres :

	RÉGIME D'UPA DE 2009	RÉGIME D'UAD DE 2009	RÉGIME D'UAR	RÉGIME D'UPA DE 2014
Date d'attribution	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
Nombre d'unités	Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur 3 ans du résultat par action	Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures	Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures	Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction du rendement total attribuable aux actionnaires par rapport aux pairs, tel qu'il est défini dans le régime
Acquisition des droits des unités	Les droits des unités sont acquis en totalité à la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution	Les droits des unités sont acquis à raison de 20 % par année à la fin de chaque année civile suivant la date d'attribution	Les droits des unités sont acquis en totalité 3 ans après la date d'attribution	Les droits des unités sont acquis en totalité à la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution
Modalités de rachat	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société, au plus tard deux mois et demi après la fin de la période de rendement. La période de rendement signifie la période débutant le 1 ^{er} janvier de l'année civile au cours de laquelle l'attribution d'un tel octroi était effectuée et la fin de la période d'acquisition des droits.	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les 30 jours suivant la première date anniversaire de la cessation d'emploi du participant	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société au plus tard le 15 mars de l'année suivant la fin de la période d'acquisition des droits	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société, au plus tard deux mois et demi après la fin de la période de rendement. La période de rendement signifie la période débutant le 1 ^{er} janvier de l'année civile au cours de laquelle l'attribution d'un tel octroi était effectuée et la fin de la période d'acquisition des droits.
Prix de rachat	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, au cours des cinq jours de Bourse précédant la date d'acquisition	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, à la première date anniversaire de la cessation d'emploi et au dernier jour de transaction à la Bourse de Toronto de chacune des 12 semaines précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 5 jours de Bourse précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, au cours des cinq jours de Bourse précédant la date d'acquisition
Extinctions	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué
Autres dispositions	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué à la première date anniversaire suivant le dernier jour de travail du participant	En cas de décès ou de retraite d'un participant avant la fin de la période d'acquisition des droits, les droits des unités sont acquis au prorata, et le paiement est effectué au plus tard le 15 mars de l'année suivant l'événement	En cas de décès ou de retraite d'un participant avant la fin de la période d'acquisition des droits, les droits des unités sont acquis au prorata, et le paiement est effectué au plus tard deux mois et demi suivant l'événement

Les modalités du régime d'UAD sont les suivantes : des unités sont émises aux membres du conseil d'administration de Groupe SNC-Lavalin inc. à la fin de chaque trimestre. Chaque membre est tenu de participer au régime d'UAD en différant au moins 25 % de ses jetons de présence annuels. Un nombre additionnel d'unités est également attribué annuellement tel que déterminé par le comité de gouvernance de Groupe SNC-Lavalin inc. Les droits des unités sont acquis immédiatement. Lorsqu'un membre cesse de siéger au conseil d'administration, les unités sont rachetées en espèces immédiatement.

22. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions pour les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 :

	2015		2014	
	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D' ACTIONS (EN DOLLARS)	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D' ACTIONS (EN DOLLARS)
Régime d'UPA de 2014	515 727	40,87 \$	237 965	47,04 \$
Régime d'UAD de 2009	23 288	39,84 \$	63 651	46,91 \$
Régime d'UAR	656 101	41,34 \$	377 538	46,70 \$
Régime d'UAD	29 796	41,38 \$	28 270	49,96 \$

En 2014, la Société avait un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité des unités découlant de la fluctuation du prix de ses actions. Cet arrangement financier comprenait un instrument financier, lequel fluctuait selon le cours de l'action de la Société, qui devait être classé à la JVBRN. Par conséquent, il était comptabilisé à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Autres actifs financiers courants », alors que le passif lié aux régimes d'unités d'actions était comptabilisé sous la rubrique « Autres passifs non financiers courants ». Tout gain ou toute perte provenant de la réévaluation de l'instrument financier contrebalançait la majorité de la perte ou du gain provenant de la réévaluation à la juste valeur du passif lié aux régimes d'unités d'actions. L'arrangement financier était ajusté au besoin pour refléter les nouvelles attributions et/ou les règlements d'unités.

En 2015, l'arrangement financier décrit ci-dessus a été résilié par la Société pour une contrepartie totale de 49,3 millions \$ et remplacé par des instruments financiers dérivés avec des institutions financières de première catégorie. Les instruments financiers dérivés, dont la juste valeur fluctue selon le cours de l'action de la Société, doivent être classés à la JVBRN. Par conséquent, ils sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Autres actifs financiers non courants » (voir la note 15) si la juste valeur de l'instrument financier dérivé est favorable ou sous la rubrique « Autres passifs financiers non courants » si la juste valeur de l'instrument financier dérivé est défavorable.

La charge de rémunération provenant des régimes d'unités d'actions s'élevait à 21,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (13,6 millions \$ en 2014).

La valeur intrinsèque totale du passif lié aux régimes d'unités d'actions pour lesquels le droit du participant à obtenir de la trésorerie a été acquis était de 12,5 millions \$ au 31 décembre 2015 (19,4 millions \$ en 2014), alors que le passif lié aux régimes d'unités d'actions était de 44,0 millions \$ au 31 décembre 2015 (54,4 millions \$ en 2014).

D) RACHAT D' ACTIONS

En 2015, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement du programme d'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités en vue de racheter pour annulation, sur le marché libre, un nombre maximal de 13 287 774 actions ordinaires (3 000 000 en 2014) pour une période de un an. Le renouvellement du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société doit être approuvé tous les ans par le conseil d'administration et la Bourse de Toronto.

En 2015, la Société a racheté et annulé 2 803 900 actions ordinaires en vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités, passée et courante, pour des décaissements totalisant 121,8 millions \$. Il n'y a eu aucun rachat d'actions en 2014.

E) NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION – DE BASE ET DILUÉ

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en 2015 et en 2014 aux fins du calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS)	2015	2014
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	150 918	152 218
Effet dilutif des options sur actions	70	387
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	150 988	152 605

En 2015, 687 763 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du résultat dilué par action, étant donné qu'elles étaient antidilutives (1 369 512 options sur actions en cours en 2014).

22. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

F) DIVIDENDES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 150,9 millions \$ ou de 1,00 \$ par action (146,2 millions \$ ou 0,96 \$ par action en 2014).

23. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 :

	31 DÉCEMBRE 2015		31 DÉCEMBRE 2014 ⁽¹⁾
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	472 355	\$	28 024
Actifs financiers disponibles à la vente	1 768		645
Couvertures de flux de trésorerie	10 036		4 244
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(44 146)		(35 634)
Autres composantes des capitaux propres	440 013	\$	(2 721)
			\$

⁽¹⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

- La composante écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession. La composante écarts de change comprend aussi les gains et les pertes sur un instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui sont reclassés en résultat net au moment de la cession de l'établissement à l'étranger.
- La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net, ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

23. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015	2014 ⁽¹⁾
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :		
Solde au début de l'exercice	28 024 \$	(47 063) \$
Gains de l'exercice ⁽¹⁾	452 243	74 039
Reclassement en résultat net	—	1 048
Couverture d'investissement net – pertes de l'exercice	(10 823)	—
Impôts relatifs aux pertes de l'exercice	2 911	—
Solde à la fin de l'exercice	472 355	28 024
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Solde au début de l'exercice	645	2 605
Gains (pertes) de l'exercice ⁽²⁾	6 830	(1 858)
Impôts liés aux gains (pertes) de l'exercice	(61)	1 511
Reclassement en résultat net ⁽²⁾	(6 000)	(1 864)
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	354	251
Solde à la fin de l'exercice	1 768	645
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de l'exercice	4 244	(2 375)
Pertes de l'exercice	(31 580)	(21 331)
Impôts liés aux pertes de l'exercice	6 663	5 354
Reclassement en résultat net	45 992	29 296
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	(15 283)	(6 700)
Solde à la fin de l'exercice	10 036	4 244
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :		
Solde au début de l'exercice	(35 634)	(24 142)
Quote-part de l'exercice	(19 135)	(27 292)
Impôts liés à la quote-part de l'exercice	5 201	7 299
Reclassement en résultat net	7 388	11 649
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	(1 966)	(3 148)
Solde à la fin de l'exercice	(44 146)	(35 634)
Autres composantes des capitaux propres	440 013 \$	(2 721) \$

⁽¹⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

⁽²⁾ En 2015, la perte découlant de dérivés désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de juste valeur s'élevait à 3,4 millions \$, et le gain découlant d'ajustements au titre de l'élément couvert attribuables au risque couvert dans une relation de couverture de juste valeur désignée s'élevait à 3,4 millions \$.

23. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

GAINS ET PERTES ACTUARIELS CONSTATÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant fournit un rapprochement des gains et des pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014 :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015			2014		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé aux 1 ^{er} janvier	(33 178) \$	6 403 \$	(26 775) \$	(24 377) \$	6 354 \$	(18 023) \$
Gains (pertes) constatés durant l'exercice :						
Régimes de retraite à prestations définies	6 201	(61)	6 140	(6 996)	(120)	(7 116)
Autres avantages postérieurs à l'emploi	(6 542)	(101)	(6 643)	(1 805)	169	(1 636)
	(341)	(162)	(503)	(8 801)	49	(8 752)
Montant cumulé aux 31 décembre	(33 519) \$	6 241 \$	(27 278) \$	(33 178) \$	6 403 \$	(26 775) \$

24. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Frais de vente	188 407 \$	188 430 \$
Frais généraux et administratifs	667 226	652 985
Frais de vente, généraux et administratifs	855 633 \$	841 415 \$

25. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION D'INVESTISSEMENTS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Coûts de restructuration	116 396 \$	109 859 \$
Dépréciation d'investissements	— \$	28 461 \$

A) COÛTS DE RESTRUCTURATION

En 2014, la Société a continué de restructurer certaines de ses activités et, en novembre 2014, a annoncé qu'elle prendrait une série de mesures pour restructurer et rationaliser certains de ses secteurs dans le cadre du plan stratégique quinquennal dont elle poursuit la mise en œuvre pour devenir une entreprise mondiale d'ingénierie et de construction de premier ordre. Au total, des coûts de restructuration de 109,9 millions \$ ont été engagés en 2014.

En 2015, la Société a poursuivi ses efforts de restructuration en lançant le programme « STEP Change ». Ce programme vise à rendre la Société plus agile et plus axée sur la clientèle, et à lui permettre d'améliorer davantage son efficacité opérationnelle, notamment au moyen d'une meilleure structuration des unités opérationnelles et fonctionnelles.

La Société a engagé des coûts de restructuration de 116,4 millions \$ en 2015.

Les coûts de restructuration constatés en 2015 et en 2014 étaient surtout liés à des indemnités de départ, à la cession de certaines activités et à la fermeture de certains bureaux.

25. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

B) DÉPRÉCIATION D'INVESTISSEMENTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, SNC-Lavalin a constaté des pertes de valeur liées à deux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, un investissement compris dans le secteur Capital et un investissement compris dans le secteur Pétrole et gaz, pour un montant combiné de 28,5 millions \$. Les événements et circonstances qui ont conduit à la constatation des pertes de valeur sont principalement le recul du rendement attendu sur ces investissements, en partie dû à la détérioration de l'environnement économique de leur pays respectif. La valeur recouvrable combinée des investissements de la Société était de 3,3 millions \$ au 31 décembre 2014, alors que le solde combiné restant de pertes de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger s'élevait à 17,5 millions \$ à la même date. Les valeurs recouvrables étaient déterminées en fonction de leur valeur d'utilité. Les taux d'actualisation utilisés dans les estimations actuelles de valeur d'utilité étaient de 19,0 % pour l'investissement dans le secteur Capital et de 16,4 % pour l'investissement dans le secteur Pétrole et gaz.

26. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015			2014 ⁽¹⁾		
	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	TOTAL	PROVENANT D'I&C	PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	TOTAL
Intérêts sur la dette :						
Avec recours ⁽²⁾	24 857 \$	— \$	24 857 \$	59 222 \$	— \$	59 222 \$
Sans recours :						
AltaLink	—	—	—	—	178 173	178 173
Autres	—	26 832	26 832	—	25 128	25 128
Autres	22 742	720	23 462	15 044	2 913	17 957
Charges financières	47 599	27 552	75 151	74 266	206 214	280 480
Produits financiers	(12 377)	(19 614)	(31 991)	(6 620)	(16 168)	(22 788)
Pertes nettes (gains nets) de change	(42 915)	60	(42 855)	(28 710)	(9 174)	(37 884)
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	(55 292)	(19 554)	(74 846)	(35 330)	(25 342)	(60 672)
Charges financières nettes (produits financiers nets)	(7 693) \$	7 998 \$	305 \$	38 936 \$	180 872 \$	219 808 \$

⁽¹⁾ En 2015, la Société a modifié rétrospectivement la présentation de sa note portant sur les charges financières nettes des états financiers consolidés, et les chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte des pertes nettes (gains nets) de change afin de fournir de l'information sur cet élément.

⁽²⁾ Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, les charges financières comprenaient 37,4 millions \$ de frais de financement liés à l'acquisition de Kentz par la Société.

27. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) AJUSTEMENTS

Le tableau suivant présente les ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2015	2014 ⁽¹⁾
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non financiers non courants provenant d'I&C	162 419 \$	113 722 \$
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non financiers non courants provenant des investissements de Capital	—	53 513
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net (note 28)	83 718	323 042
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net (note 26)	305	219 808
Charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions (note 22)	21 625	17 117
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(157 082)	(171 446)
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	157 070	158 675
Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats	(24 717)	(21 907)
Gain sur cessions d'investissements de Capital (note 5A)	(174 350)	(1 615 358)
Réévaluation d'une couverture de change (note 6E)	—	34 697
Dépréciation d'investissements (note 25B)	—	28 461
Coûts de restructuration comptabilisés en résultat net (note 25A)	116 396	109 859
Coûts de restructuration payés	(78 747)	(29 004)
Autres	(39 549)	(34 633)
Ajustements	67 088 \$	(813 454) \$

⁽¹⁾ Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

B) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette du fonds de roulement hors trésorerie liée aux activités d'exploitation et présentée dans les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2015	2014
Diminution des créances clients	118 395 \$	288 398 \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	(86 120)	73 704
Diminution (augmentation) des stocks	(27 033)	6 136
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	(81 605)	151 482
Augmentation des autres actifs non financiers courants	(18 435)	(11 370)
Diminution des dettes fournisseurs	(112 098)	(480 769)
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	(86 575)	20 811
Augmentation (diminution) des produits différés	(191 954)	21 427
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	(80 049)	57 706
Diminution des autres passifs non financiers courants	(78 710)	(29 564)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(644 184) \$	97 961 \$

28. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

A) ACTIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ ET PASSIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ

L'impôt sur le résultat différé résultant des différences temporaires et des pertes fiscales non utilisées peut être résumé comme suit :

	1 ^{er} JANVIER 2015 ⁽¹⁾	Constaté dans les autres éléments du résultat global	Constaté en résultat net	Écarts de change et autres charges	31 DÉCEMBRE 2015
Courants :					
Retenues sur contrats avec des clients	(145 969) \$	– \$	(25 951) \$	– \$	(171 920) \$
Contrats en cours	(10 953)	–	1 777	(293)	(9 469)
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	90 353	–	(21 612)	–	68 741
Passif de rémunération des employés	14 578	–	(5 292)	–	9 286
Passifs courants	85 860	–	31 026	1 167	118 053
Autres	4 250	–	(4 276)	(392)	(418)
Non courants :					
Immobilisations corporelles et goodwill	(67 540)	–	19 420	(8 819)	(56 939)
Autres actifs financiers non courants	(12 560)	–	(7 653)	–	(20 213)
Provisions	(2 258)	–	(32 896)	4 433	(30 721)
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	(119 092)	3 235	(30 008)	(1 549)	(147 414)
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	13 454	(162)	(382)	1 093	14 003
Autres	(2 512)	(5 416)	(3 022)	82	(10 868)
Pertes fiscales non utilisées	312 966	–	85 528	2 678	401 172
Actif d'impôt sur le résultat différé, montant net	160 577 \$	(2 343) \$	6 659 \$	(1 600) \$	163 293 \$
Présenté dans l'état de la situation financière comme suit :					
Actif d'impôt sur le résultat différé	419 639 \$	–	–	–	436 817 \$
Passif d'impôt sur le résultat différé	259 062 \$	–	–	–	273 524 \$

⁽¹⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres révisés.

28. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

L'impôt sur le résultat différé pour la période comparative de 2014 se résume comme suit :

	1 ^{er} JANVIER 2014	Constaté dans les autres éléments du résultat global	Constaté par suite de l'acquisition de Kentz ⁽¹⁾	Décompta- bilisé par suite des cessions d'investis- sements	Constaté en résultat net	Écarts de change et autres charges	31 DÉCEMBRE 2014 ⁽¹⁾
Courants :							
Retenues sur contrats avec des clients	(77 798) \$	– \$	(658) \$	– \$	(67 496) \$	(17) \$	(145 969) \$
Contrats en cours	(12 967)	–	(178)	–	2 202	(10)	(10 953)
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	61 872	–	–	–	28 481	–	90 353
Passif de rémunération des employés	11 106	–	–	–	3 472	–	14 578
Passifs courants	103 171	–	15 267	(3)	(30 791)	(1 784)	85 860
Autres	271	–	1 686	–	2 528	(235)	4 250
Non courants :							
Immobilisations corporelles et goodwill	(134 173)	–	(63 680)	177 705	(43 677)	(3 715)	(67 540)
Autres actifs financiers non courants	(10 869)	–	–	–	(1 691)	–	(12 560)
Provisions	(43 023)	–	29 944	(1 749)	10 790	1 780	(2 258)
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	(101 450)	4 151	–	–	(21 034)	(759)	(119 092)
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	18 101	49	–	–	(4 776)	80	13 454
Autres	(157)	416	–	901	(4 162)	490	(2 512)
Pertes fiscales non utilisées	156 412	–	4 858	(5 004)	157 102	(402)	312 966
Actif (passif) d'impôt sur le résultat différé, montant net	(29 504) \$	4 616 \$	(12 761) \$	171 850 \$	30 948 \$	(4 572) \$	160 577 \$
Présenté dans l'état de la situation financière comme suit :							
Actif d'impôt sur le résultat différé	254 421 \$	–	–	–	–	–	419 639 \$
Passif d'impôt sur le résultat différé	283 925 \$	–	–	–	–	–	259 062 \$

⁽¹⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

Au 31 décembre 2015, la Société disposait de 2 110,4 millions \$ (1 671,0 millions \$ en 2014) au titre des pertes fiscales reportées en avant autres qu'en capital dont 1 685,0 millions \$ expireront par tranches diverses entre 2016 et 2036 (1 301,0 millions \$ expirant entre 2015 et 2035 en 2014). Au 31 décembre 2015, un actif d'impôt sur le résultat différé de 401,2 millions \$ (313,0 millions \$ en 2014) a été comptabilisé sur 1 533,6 millions \$ (1 214,0 millions \$ en 2014) de ces pertes. Les actifs d'impôt sur le résultat différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable sur lequel les pertes fiscales inutilisées peuvent être utilisées sera disponible. Au 31 décembre 2015, la Société disposait de 233,5 millions \$ au titre des pertes fiscales autres qu'en capital non comptabilisées, qui expireront par tranches diverses entre 2016 et 2036 (116,5 millions \$ expirant par tranches diverses entre 2015 et 2035 en 2014).

Au 31 décembre 2015, la Société disposait de 53,5 millions \$ (50,1 millions \$ en 2014) au titre des pertes fiscales en capital reportées en avant sur lesquelles aucun actif d'impôt sur le résultat différé n'a été constaté, dont une tranche de 26,6 millions \$ expirera en 2031 et en 2032 (26,6 millions \$ expirant en 2031 et en 2032 en 2014); la tranche restante des pertes fiscales en capital n'est assortie d'aucune date d'expiration.

Au 31 décembre 2015, un passif d'impôt sur le résultat différé n'a pas été comptabilisé à l'égard des différences temporaires imposables de 1 191,9 millions \$ (974,5 millions \$ en 2014) liées aux placements dans des filiales, des entreprises associées et des participations dans des partenariats, car la Société contrôle le moment de résorption, et il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

28. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

B) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les impôts prévus de SNC-Lavalin calculés selon le taux d'imposition effectif au Canada de 26,6 % (26,5 % en 2014) et les impôts présentés dans le résultat net :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015		2014	
	MONTANT	%	MONTANT	%
Résultat avant impôts sur le résultat	521 253 \$		1 657 629 \$	
Taux d'imposition au Canada pour SNC-Lavalin		26,6		26,5
Impôts sur le résultat prévus	138 685 \$		439 935 \$	
Augmentation (diminution) provenant de :				
Incidence des écarts entre les taux d'imposition étrangers et les taux canadiens	(23 084)	(4,4)	(17 834)	(1,1)
Incidence des écarts entre les taux d'imposition provinciaux au Canada	(71)	—	(27 359)	(1,7)
Résultat net non visé par l'impôt	13 660	2,6	53 807	3,2
Incidence de l'économie découlant d'une perte fiscale non comptabilisée précédemment affectée à la réduction de la charge d'impôt exigible	(10 983)	(2,1)	—	—
Incidence des écarts entre le gain comptable et le gain en capital imposable réalisé à la cession d'Ambatovy	(16 711)	(3,2)	—	—
Incidence des écarts entre le gain comptable et le gain en capital imposable réalisé à la cession d'AltaLink	—	—	(152 676)	(9,2)
Incidence de la reprise d'une réduction de valeur antérieure d'un actif d'impôt différé	(10 808)	(2,1)	—	—
Incidence des réductions de valeur sur l'actif (le passif) d'impôt différé comptabilisé antérieurement	1 315	0,3	32 103	1,9
Produit non imposable provenant de certains investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(38 562)	(7,4)	(39 219)	(2,4)
Autres écarts permanents aux fins de l'impôt	15 988	3,1	24 541	1,5
Autres	14 289	2,7	9 744	0,6
Impôts sur le résultat au taux d'imposition effectif	83 718 \$	16,1	323 042 \$	19,3

Les impôts sur le résultat de SNC-Lavalin comprenaient les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Impôts exigibles	90 377 \$	353 990 \$
Impôts différés	(6 659)	(30 948)
Impôts sur le résultat	83 718 \$	323 042 \$

29. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2015					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					JUSTE VALEUR
	JVBRN	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 581 834 \$	– \$	– \$	– \$	1 581 834 \$	1 581 834 \$
Liquidités soumises à restrictions	38 964	–	–	–	38 964	38 964
Créances clients	–	–	1 200 890	–	1 200 890	1 200 890
Autres actifs financiers courants :						
Instruments financiers dérivés	–	–	–	9 742	9 742	9 742
Autres actifs financiers courants	–	–	899 128	–	899 128	901 262
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence :						
Au coût amorti	–	–	109 306	–	109 306	109 306
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût :						
Au coût ou à la juste valeur ⁽¹⁾	–	47 717	–	–	47 717	Voir ⁽¹⁾
Au coût amorti	–	–	614	–	614	614
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽²⁾	–	–	291 858	–	291 858	327 619
Autres actifs financiers non courants :						
Liquidités soumises à restrictions	6 769	–	–	–	6 769	6 769
Instruments financiers dérivés	56	–	–	–	56	56
Autres :						
Au coût/coût amorti ⁽²⁾	–	–	67 239	–	67 239	67 239
Total	1 627 623 \$	47 717 \$	2 569 035 \$	9 742 \$	4 254 117 \$	
AU 31 DÉCEMBRE	2014 ⁽³⁾					
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					JUSTE VALEUR
	JVBRN	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 702 205 \$	– \$	– \$	– \$	1 702 205 \$	1 702 205 \$
Liquidités soumises à restrictions	27 503	–	–	–	27 503	27 503
Créances clients	–	–	1 251 207	–	1 251 207	1 251 207
Autres actifs financiers courants :						
Actif lié aux régimes d'unités d'actions	53 624	–	–	–	53 624	53 624
Instruments financiers dérivés	–	–	–	3 774	3 774	3 774
Autres actifs financiers courants	–	–	787 329	–	787 329	787 329
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence :						
Au coût amorti	–	–	109 306	–	109 306	109 306
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût :						
Au coût ou à la juste valeur ⁽¹⁾	–	347 494	–	–	347 494	Voir ⁽¹⁾
Au coût amorti	–	–	93 315	–	93 315	93 315
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽²⁾	–	–	250 769	–	250 769	275 720
Autres actifs financiers non courants :						
Liquidités soumises à restrictions	11 381	–	–	–	11 381	11 381
Autres :						
À la juste valeur	–	8 585	–	–	8 585	8 585
Au coût/coût amorti ⁽²⁾	–	–	137 497	–	137 497	137 497
Total	1 794 713 \$	356 079 \$	2 629 423 \$	3 774 \$	4 783 989 \$	

⁽¹⁾ Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent principalement des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

⁽²⁾ Pour la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

⁽³⁾ Révisé (voir la note 6C).

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers de SNC-Lavalin au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE	2015			
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE			
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs	– \$	2 330 538 \$	2 330 538 \$	2 330 538 \$
Acomptes reçus sur contrats	–	185 813	185 813	185 813
Autres passifs financiers courants :				
Instruments financiers dérivés	92 503	–	92 503	92 503
Autres passifs financiers courants	–	301 845	301 845	301 845
Avances liées à des arrangements de financement de contrats ⁽¹⁾	–	394 144	394 144	397 024
Provisions	–	93 057	93 057	93 057
Dette à court terme et dette à long terme ⁽²⁾ :				
Avec recours	–	349 144	349 144	394 202
Sans recours provenant des investissements de Capital	–	534 000	534 000	583 311
Autres passifs financiers non courants	2 857	4 040	6 897	6 897
Total	95 360 \$	4 192 581 \$	4 287 941 \$	

AU 31 DÉCEMBRE	2014 ⁽³⁾			
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE			
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs	– \$	2 329 172 \$	2 329 172 \$	2 329 172 \$
Acomptes reçus sur contrats	–	249 521	249 521	249 521
Autres passifs financiers courants :				
Instruments financiers dérivés	24 070	–	24 070	24 070
Autres passifs financiers courants	–	330 422	330 422	330 422
Avances liées à des arrangements de financement de contrats ⁽¹⁾	–	319 321	319 321	325 988
Provisions	–	65 587	65 587	65 587
Dette à court terme et dette à long terme ⁽²⁾ :				
Avec recours	–	348 932	348 932	401 275
Sans recours provenant des investissements de Capital	–	538 434	538 434	598 650
Autres passifs financiers non courants	3 187	6 270	9 457	9 457
Total	27 257 \$	4 187 659 \$	4 214 916 \$	

⁽¹⁾ La juste valeur des avances liées à des arrangements de financement de contrats a été estimée en utilisant l'approche par le marché, qui se fonde sur les prix et d'autres informations pertinentes générées par des transactions de marché portant sur des passifs similaires ou comparables.

⁽²⁾ La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme classées dans la catégorie « Autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

⁽³⁾ Révisé (voir la note 6C).

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les techniques utilisées pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur sont basées sur la hiérarchie suivante :

NIVEAU	FONDEMENT DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR	INSTRUMENTS FINANCIERS
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques	Investissements en capitaux propres disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables, pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement	Trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions, dérivés et actif lié aux régimes d'unités d'actions en 2014 (présenté dans les autres actifs financiers courants)
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché	Aucun

ACTIFS ET PASSIFS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR ET POUR LESQUELS LA JUSTE VALEUR EST FOURNIE

La méthode d'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs de la Société qui ne sont pas évalués à la juste valeur est basée sur la hiérarchie suivante :

NIVEAU	FONDEMENT DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR	ACTIFS ET PASSIFS
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques	Aucun
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables, pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement	Créances clients, actifs financiers classés comme « prêts et créances » (présentés dans les investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût), créances en vertu des accords de concession de services, dettes fournisseurs, acomptes reçus sur contrats, avances liées à des arrangements de financement de contrats, dette à court terme et dette à long terme, ainsi que les actifs et les passifs suivants qui ne sont pas évalués à la juste valeur : autres actifs financiers courants, autres actifs financiers non courants, autres passifs financiers courants, provisions et autres passifs financiers non courants
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché	Aucun

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

B) NATURE ET PORTÉE DES RISQUES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE CES RISQUES

NATURE DU RISQUE	DESCRIPTION
Risque de crédit	Risque pour SNC-Lavalin de subir une perte financière dans l'éventualité où l'autre partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit pour SNC-Lavalin à la fin d'une période donnée correspond généralement à : i) la valeur comptable des actifs financiers exposés à ce type de risque, tels qu'ils sont présentés à la note 29A; et ii) le montant maximal à payer par SNC-Lavalin si les garanties financières attribuées liées au projet Ambatovy avaient été exercées en sachant que ces garanties ont expiré en 2015.
Risque de liquidité	Possibilité que SNC-Lavalin éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers
Risque de marché	Variabilité de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier causée par une variation des prix du marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres

RISQUE DE CRÉDIT

Pour SNC-Lavalin, le risque de crédit découle des éléments suivants :

- i) La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, qui sont investis dans des instruments financiers liquides et de première catégorie, selon la politique d'investissement de SNC-Lavalin.

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

- ii) Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable et, jusqu'à la fin de 2015, l'actif lié aux régimes d'unités d'actions, qui comportent un élément inhérent de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. Ce risque de crédit est réduit en concluant de tels contrats avec des institutions financières de première catégorie, dont il est prévu qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.
- iii) Les créances clients, tel qu'il est expliqué à la note 8. Un client donné peut représenter une part importante des produits consolidés de SNC-Lavalin au cours d'un exercice donné en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet.

L'objectif de la Société consiste à réduire son risque de crédit en s'assurant de recouvrer ses créances clients en temps opportun. Les montants des créances clients présentés à l'état consolidé de la situation financière sont nets de la provision pour créances douteuses, estimée par la Société en fonction, en partie, de l'ancienneté du solde individuel des créances et des tendances actuelles et attendues de recouvrement.

- iv) Les autres actifs financiers courants, tels qu'ils sont expliqués à la note 10, et les autres actifs financiers non courants, tels qu'ils sont expliqués à la note 15. Les tranches courantes et à long terme des créances en vertu des accords de concession de services respectent les conditions normales de paiement et il n'y a pas de montants importants qui sont des créances en souffrance au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.
- v) Les actifs financiers inclus dans les « investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût » et classés dans « Prêts et créances », qui comprenaient principalement le prêt à l'Exploitant du projet Ambatovy au 31 décembre 2014. Le prêt a été cédé en 2015 (note 5A).
- vi) Les garanties financières pour le projet Ambatovy, qui n'étaient plus en vigueur au 31 décembre 2015.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

SNC-Lavalin surveille sur une base continue le risque de liquidité découlant des instruments financiers en veillant à disposer de ressources suffisantes pour respecter ses obligations.

L'état consolidé de la situation financière de SNC-Lavalin incluait 542,0 millions \$ au 31 décembre 2015 (573,0 millions \$ en 2014) de passifs provenant des investissements de Capital qui sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. Ces passifs, qui sont sans recours pour la Société, doivent être remboursés par les investissements de Capital et sont garantis par les actifs respectifs des concessions, y compris 488,6 millions \$ d'actifs financiers au 31 décembre 2015 (550,5 millions \$ en 2014) et par les actions ou les parts de SNC-Lavalin dans de tels investissements dans des concessions. Ainsi, la valeur comptable actuellement à risque pour SNC-Lavalin, dans l'hypothèse où ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ne pourraient respecter leurs obligations, correspond à la valeur comptable du montant investi dans ces entités.

Les paiements de capital futurs sur la dette à court terme et la dette à long terme de SNC-Lavalin sont présentés à la note 20.

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires (note 29C) par un ou plusieurs tiers pourrait notamment réduire de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

RISQUE DE MARCHÉ

I) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change de SNC-Lavalin provient d'arrangements en devises autres que sa devise de présentation et de l'actif (du passif) net de ses établissements à l'étranger.

La Société gère le risque de change en faisant coïncider, dans la mesure du possible, les encaissements dans une devise étrangère et les décaissements dans la même devise, pour chaque projet qui génère des produits pour lesquels interviennent des devises étrangères. Des instruments financiers dérivés conclus avec des banques (généralement, des contrats de change à terme) sont également utilisés pour couvrir les flux de trésorerie en devises étrangères.

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant indique les principaux contrats de change à terme en cours en vertu desquels SNC-Lavalin s'est engagée à acheter ou à vendre des devises étrangères :

AU 31 DÉCEMBRE 2015			AU 31 DÉCEMBRE 2014		
ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE	ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE
819 038 \$ CA	654 722 \$ US	2016-2020	306 700 \$ CA	278 435 \$ US	2015-2019
89 749 \$ CA	61 133 €	2016-2020	74 029 \$ CA	51 735 €	2015-2019
89 347 \$ US	118 041 \$ CA	2016-2020	103 408 \$ US	119 281 \$ CA	2015-2017
– \$ US	– €	–	1 640 \$ US	1 316 €	2015
5 096 €	5 501 \$ US	2016	14 908 €	19 176 \$ US	2015
72 103 €	105 433 \$ CA	2016-2020	20 139 €	29 152 \$ CA	2015-2018

Au 31 décembre 2015, les contrats de change à terme utilisés par la Société à des fins de couverture avaient une juste valeur nette défavorable de 82,8 millions \$ (20,3 millions \$ en 2014). Les principaux contrats de change à terme qui étaient en cours à cette date étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des devises en échange de dollars canadiens, ou étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des dollars américains en échange d'euros.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

L'incidence suivante sur les capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 a été calculée à partir des actifs (passifs) nets de la Société libellés en dollars américains et en euros, d'instruments financiers dérivés utilisés aux fins de couverture du risque de la Société à l'égard du dollar américain et de l'euro et d'investissements dans des établissements à l'étranger.

		L'INCIDENCE SUR LES CAPITAUX PROPRES	
		\$ CA/\$ US ^{(2), (3)}	\$ CA/€ ⁽²⁾
Augmentation (diminution)	Appréciation de 10 % du dollar canadien ⁽¹⁾	(324 645) \$	(6 839) \$
Augmentation (diminution)	Diminution de 10 % du dollar canadien ⁽¹⁾	324 645 \$	6 839 \$

⁽¹⁾ Dans l'hypothèse où toutes les autres variables demeuraient inchangées.

⁽²⁾ L'exposition de la Société aux autres devises est non significative.

⁽³⁾ Comprend principalement 301,2 millions \$ de la variation liée aux écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger.

Au 31 décembre 2015, une variation de 10 % des taux de change entre le dollar canadien et l'euro n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat net de la Société, tandis qu'une appréciation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain réduirait de 27,5 millions \$ le résultat net de la Société (une dépréciation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain augmenterait de 27,5 millions \$ le résultat net de la Société).

II) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, impliquent généralement un risque de taux d'intérêt limité en raison de leur nature à court terme.

DETTE À LONG TERME SANS RECOURS PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

Contrairement aux activités d'I&C, les investissements de Capital sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs principalement financés au moyen d'emprunts de projet habituellement sans recours au crédit général de la Société. Ces investissements réduisent généralement leur exposition au risque de taux d'intérêt en concluant des ententes de financement à taux fixe ou en couvrant la variabilité des taux d'intérêt à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des taux d'intérêt fixes procurent aux investissements de Capital une stabilité et une prévisibilité de leurs décaissements liés à leurs activités de financement, qui sont habituellement structurés pour correspondre au calendrier prévu de leurs encaissements.

DETTE À COURT TERME AVEC RECOURS EXCLUANT LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La dette à court terme avec recours de SNC-Lavalin porte intérêt à un taux variable qui expose la Société au risque du taux d'intérêt.

DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS EXCLUANT LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La dette à long terme avec recours de SNC-Lavalin porte intérêt à un taux fixe et est évaluée au coût amorti. Par conséquent, le résultat net de la Société n'est pas exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de ces passifs financiers.

29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS

Les avances liées à des arrangements de financement de contrats de SNC-Lavalin impliquent généralement un risque du taux d'intérêt limité en raison de leur nature à court terme.

Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net consolidé de SNC-Lavalin.

III) RISQUE LIÉ AU PRIX DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

SNC-Lavalin réduit le risque lié aux régimes d'unités d'actions, découlant de la fluctuation du prix de ses actions, au moyen d'arrangements financiers conclus avec des institutions financières de première catégorie, comme décrit à la note 22C.

C) LETTRES DE CRÉDIT

Dans certains cas, SNC-Lavalin fournit des lettres de crédit bancaire afin de garantir l'exécution de ses engagements contractuels, dont des garanties de bonne exécution, des paiements anticipés, des retenues contractuelles et des cautions de soumission. Certaines lettres de crédit sont réduites selon l'avancement des projets. Au 31 décembre 2015, SNC-Lavalin avait 2 391,6 millions \$ (2 104,2 millions \$ en 2014) de lettres de crédit en cours.

30. GESTION DU CAPITAL

L'objectif principal de SNC-Lavalin en ce qui a trait à la gestion de son capital est de maintenir un équilibre entre : i) avoir suffisamment de capital pour financer sa position de trésorerie nette, et maintenir des lignes de crédit bancaire satisfaisantes et sa capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets; et ii) maximiser le rendement des capitaux propres.

La Société définit son capital comme étant les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin, excluant les autres composantes des capitaux propres, auquel elle ajoute sa dette avec recours. La Société exclut les autres composantes des capitaux propres de sa définition de capital, puisque cette composante des capitaux propres découle en partie du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant la quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, les autres composantes des capitaux propres ne reflètent pas la situation financière de la Société.

La Société ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des investissements de Capital ou des projets qu'ils financent. L'investissement et les actifs sous-jacents de la Société dans ses investissements de Capital ou ses projets peuvent toutefois être à risque si de tels investissements ou projets ne pouvaient rembourser leur dette à long terme sans recours.

L'objectif de la Société demeure de maintenir un ratio d'endettement avec recours sur capital en deçà de 30:70. Le ratio d'endettement avec recours sur capital, tel qu'il est calculé par la Société, était le suivant :

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014 ⁽¹⁾
Dette avec recours	349 144 \$	348 932 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	3 868 178 \$	3 313 806 \$
Moins : Autres composantes des capitaux propres	440 013	(2 721)
Plus : Dette avec recours	349 144	348 932
Total du capital	3 777 309 \$	3 665 459 \$
Ratio d'endettement avec recours sur capital	9:91	10:90

⁽¹⁾ Voir la note 6C pour des explications sur les chiffres comparatifs révisés.

La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 26 ans et cherche à augmenter son dividende payé par action sur une base annuelle, ce qu'elle a accompli au cours des 15 dernières années.

CLAUSES RESTRICTIVES

Les débentures non garanties avec recours (les « débentures ») de la Société sont engagées et assujetties à des obligations de faire ou de ne pas faire, comme défini aux termes de l'entente portant sur les débentures.

La facilité de crédit renouvelable non garantie avec recours (la « facilité de crédit ») de la Société est engagée et assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours sur le résultat avant intérêts, impôts et amortissements, tel qu'il est défini aux termes de la facilité de crédit, ne dépassant pas une certaine limite.

Le terme « ratio de la dette nette avec recours sur le résultat avant intérêts, impôts et amortissements » est défini dans la convention relative à la facilité de crédit et ne correspond pas aux indicateurs de la Société tels qu'ils sont présentés ci-dessus ni aux termes utilisés dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

En cas de défaut, les débentures et la facilité de crédit sont assujetties aux modalités habituelles de remboursement accéléré.

En 2015, la Société a respecté toutes les clauses restrictives liées à ses débentures et à sa facilité de crédit.

31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

A) RÉGIMES DE RETRAITE

SNC-Lavalin a des régimes de retraite à cotisations définies et des régimes à prestations définies. Le total des cotisations versées par SNC-Lavalin pour ses régimes de retraite, qui consistent en des cotisations à ses régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies, était de 64,9 millions \$ en 2015 (69,9 millions \$ en 2014).

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Les cotisations de SNC-Lavalin à ses régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge dans l'exercice où elles sont engagées et ont totalisé 58,5 millions \$ en 2015 (56,8 millions \$ en 2014).

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

SNC-Lavalin a un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies, qui ne sont pas offerts aux nouveaux employés et qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière. Une évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois ans pour deux de ces régimes et une fois par an pour les deux autres régimes. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été préparées le 31 décembre 2014 pour deux régimes de retraite, le 31 décembre 2013 pour le troisième régime de retraite et le 1^{er} mai 2013 pour le quatrième régime de retraite. La date d'évaluation des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes mentionnés ci-dessus est le 31 décembre de chaque année. Les régimes à prestations définies de SNC-Lavalin sont partiellement financés et un régime de retraite à prestations définies est garanti par une lettre de crédit.

Les régimes de retraite à prestations définies sont administrés par des comités composés de certains représentants et employés actifs et inactifs de l'employeur ainsi que de membres indépendants. Les membres des comités sont tenus par la loi et par leurs statuts d'agir dans l'intérêt primordial des régimes de retraite et de l'ensemble des parties prenantes, c.-à-d. les employés actifs, les employés inactifs, les retraités et les employeurs. Les comités de régimes de retraite sont responsables de la politique de placement à l'égard des actifs des régimes de retraite qui sont détenus par un fiduciaire juridiquement distinct de SNC-Lavalin.

Les régimes à prestations définies de SNC-Lavalin exposent généralement la Société aux risques actuariels comme le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt et le risque lié à la rémunération.

NATURE DU RISQUE	DESCRIPTION
Risque d'investissement	La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée au moyen d'un taux d'actualisation déterminé selon les rendements d'obligations de sociétés de qualité supérieure. Si le rendement des actifs du régime est inférieur à ce taux, le régime sera en déficit.
Risque de taux d'intérêt	Une diminution du taux d'intérêt des obligations se traduira par une augmentation des passifs au titre des régimes. Toutefois, cette augmentation sera contrebalancée en partie par une augmentation du rendement des titres de créance des régimes.
Risque lié à la rémunération	La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée selon les salaires de fin de carrière des participants au régime.

31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation des obligations au titre des prestations de retraite et les actifs des régimes de retraite, de même que la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin :

AU 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Variation des obligations au titre des prestations de retraite :		
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	306 158 \$	226 128 \$
Coût des services rendus	1 583	2 272
Coût financier	10 246	9 142
Prestations versées	(15 304)	(20 610)
Cotisations des participants au régime	958	989
Réévaluations :		
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	2 308	7 002
(Gains) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	(12 172)	8 599
Pertes actuarielles découlant d'ajustements liés à l'expérience	3 429	94
Effet des écarts de change	21 430	400
Acquisition d'entreprise	—	72 142
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	318 636 \$	306 158 \$
Variation des actifs des régimes de retraite :		
Juste valeur des actifs des régimes de retraite au début de l'exercice	224 707 \$	162 972 \$
Produit d'intérêts	7 669	6 720
Réévaluation :		
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)	17	15 604
Frais administratifs	(677)	(658)
Effet des écarts de change	14 710	616
Prestations versées	(15 304)	(20 610)
Cotisations de l'employeur	6 332	13 104
Cotisations des participants au régime	958	989
Acquisition d'entreprise	—	45 970
Juste valeur des actifs des régimes de retraite à la fin de l'exercice	238 412 \$	224 707 \$

AU 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Situation de capitalisation reflétée dans l'état de la situation financière :		
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite	318 636 \$	306 158 \$
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	238 412	224 707
Situation de capitalisation	80 224	81 451
Incidence du plafond de l'actif découlant de la réévaluation ⁽¹⁾	3 854	6 210
Passif supplémentaire en raison des exigences de financement minimal	3 562	695
Passif net au titre des prestations constituées	87 640 \$	88 356 \$

⁽¹⁾ L'avantage économique disponible était déterminé comme une diminution des cotisations futures. Il représente la valeur actualisée du coût de services futurs pour chaque période, en excluant les montants à la charge des participants au régime, sur la durée de vie restante attendue du régime. Les hypothèses employées afin de déterminer le coût de services futurs concordent avec celles employées afin de déterminer l'obligation au titre des prestations.

31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

La charge nette au titre des prestations définies de retraite de SNC-Lavalin comptabilisée en résultat net incluait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Coût des services rendus	1 583 \$	2 272 \$
Coût financier, montant net	2 837	2 422
Frais administratifs	677	658
Composantes de la charge au titre des prestations de retraite constatée en résultat net	5 097 \$	5 352 \$

La charge nette au titre des prestations définies de retraite de SNC-Lavalin comptabilisée dans les autres éléments du résultat global incluait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Réévaluations sur le passif net au titre des prestations constituées :		
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)	(17) \$	(15 604) \$
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	2 308	7 002
(Gains) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	(12 172)	8 599
Pertes actuarielles découlant d'ajustements liés à l'expérience	3 429	94
Incidence du plafond de l'actif découlant de la réévaluation	(2 589)	6 210
Variation du passif en raison des exigences de financement minimal	2 840	695
Composantes de la charge au titre des prestations de retraite constatée dans les autres éléments du résultat global	(6 201) \$	6 996 \$

SNC-Lavalin prévoit effectuer des cotisations de 6,7 millions \$ en 2016 à ses régimes de retraite à prestations définies.

Le tableau suivant présente la juste valeur des principales catégories d'actifs des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin :

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	80 797 \$	80 314 \$
Titres de créance	157 615	144 393
Total	238 412 \$	224 707 \$

Les justes valeurs des titres de capitaux propres et de créance sont déterminées sur la base des prix cotés sur un marché actif.

La moyenne pondérée des hypothèses importantes retenues pour l'évaluation des obligations au titre des prestations définies de SNC-Lavalin se résume comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Obligations au titre des prestations de retraite		
Taux d'actualisation	3,53 %	3,30 %
Taux de croissance de la rémunération ⁽¹⁾	2,36 %	2,29 %

⁽¹⁾ Le taux de croissance moyen pondéré de la rémunération, excluant un régime de retraite dont les prestations ne sont pas liées aux niveaux futurs des salaires, représente 3,11 % au 31 décembre 2015 (3,05 % en 2014).

L'analyse de sensibilité ci-dessous a été effectuée en fonction de changements raisonnablement possibles de chacune de ces hypothèses au 31 décembre 2015 en supposant que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées.

Si le taux d'actualisation augmentait (diminuait) de 1 %, l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies diminuerait d'un montant estimatif de 44,0 millions \$ (augmenterait d'un montant estimatif de 56,9 millions \$).

Si le taux de croissance de la rémunération augmentait (diminuait) de 1 %, l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies augmenterait d'un montant estimatif de 28,7 millions \$ (diminuerait d'un montant estimatif de 22,1 millions \$).

31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessus pourrait ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies, car il est peu probable que les changements aux hypothèses se produisent de façon isolée, certaines hypothèses pouvant être liées. De plus, aux fins de l'analyse de sensibilité ci-dessus, la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies a été calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de présentation de l'information financière, soit la même méthode que celle utilisée pour calculer le passif découlant de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations de retraite était de 16,4 ans au 31 décembre 2015 (17,7 ans en 2014).

B) AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

SNC-Lavalin offre de nombreux autres avantages postérieurs à l'emploi, qui sont tous fournis aux termes de régimes à prestations définies et comprennent principalement des indemnités de cessation d'emploi, des prestations pour soins médicaux et dentaires et des prestations d'assurance vie. Les régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi de SNC-Lavalin sont des régimes non capitalisés.

Au 31 décembre 2015, l'obligation pour les autres avantages postérieurs à l'emploi s'élevait à 49,4 millions \$ (17,4 millions \$ en 2014).

32. PASSIFS ÉVENTUELS

A) ENQUÊTES EN COURS

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence) à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités chargées de l'application des lois et de la réglementation en valeurs mobilières sont en cours au sujet de ces renseignements, comme il est décrit plus en détail ci-après. La Société continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société, et au fur et à mesure qu'elle obtiendra des renseignements additionnels s'y rapportant, le cas échéant, elle continuera de mener des enquêtes et d'examiner les renseignements obtenus comme elle l'a fait par le passé.

Accusations et enquêtes de la GRC

Le 19 février 2015, la Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») et le Service des poursuites pénales du Canada ont porté des accusations contre la Société et ses filiales indirectes SNC-Lavalin International inc. et SNC-Lavalin Construction inc. Chacune des entités fait face à un chef d'accusation de fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel ») et à un chef d'accusation de corruption en vertu de l'article 3(1)(b) de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « *LCAPE* »), (les « accusations »). Ces accusations font suite à une enquête officielle de la GRC (y compris relativement au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012) afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts d'être versés, directement ou indirectement, à un représentant de gouvernement en Libye afin d'influencer l'attribution de certains contrats d'ingénierie et de construction entre 2001 et 2011. Dans le cadre de cette enquête, aussi appelée projet Assistance par la GRC, des accusations au criminel ont été portées contre deux anciens employés de la Société. La Société croit comprendre que l'un de ces anciens employés ou les deux font l'objet d'accusations de corruption en vertu de la *LCAPE*, de fraude, de recyclage des produits de la criminalité et de possession de biens criminellement obtenus en vertu du Code criminel, ainsi que de violation du *Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye* au Canada. En raison de l'incertitude inhérente à ces poursuites, il n'est pas possible de prévoir l'issue définitive de ces accusations, qui pourraient mener à une condamnation pour l'une ou plusieurs des accusations. La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement à ces accusations, ou si d'autres accusations seront portées en lien avec l'enquête de la GRC sur ces questions.

32. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La GRC mène aussi actuellement une enquête officielle afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts à des représentants de gouvernement au Bangladesh afin d'influencer l'attribution d'un projet de contrat de services-conseils, supervision et construction à une filiale de la Société, en violation de la *LCAPE*, ainsi que sur sa participation à des projets dans certains pays d'Afrique du Nord (l'« enquête de la GRC »). Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre trois anciens employés d'une filiale de la Société en vertu des dispositions sur la lutte contre la corruption de la *LCAPE*. Bien qu'aucune accusation, à ce jour, n'ait été portée contre la Société relativement à cette enquête de la GRC, celle-ci pourrait donner lieu à des accusations au criminel contre la Société ou certaines de ses filiales en vertu de la *LCAPE* et à une condamnation pour l'une ou plusieurs de ces accusations.

Les accusations et l'enquête de la GRC, leur issue ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Société et l'exposer à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. De plus, les accusations et l'enquête de la GRC pourraient notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, à une interdiction ou à une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, les empêchant de participer aux projets de certains gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou les gouvernements provinciaux canadiens) ou de certains organismes administratifs en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société (et un pourcentage encore plus grand de ses produits annuels au Canada) provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. Par conséquent, une suspension, une interdiction ou une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, visant à empêcher la Société de participer à certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs) aurait une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

Enquête de l'AMF; autorisation de l'AMF en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* du Québec

La Société croit comprendre que l'autorité de réglementation en valeurs mobilières de la province de Québec, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), mène actuellement une enquête dans le cadre des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières.

Par ailleurs, comme il a été annoncé le 5 février 2014, certaines filiales de la Société ont obtenu l'autorisation requise de l'AMF de conclure des contrats avec des organismes publics de la province de Québec, comme il est requis en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Dans l'éventualité où une entité ou l'une de ses sociétés affiliées est déclarée coupable de certaines infractions précises en vertu du Code criminel ou de la *LCAPE*, l'autorisation de l'AMF peut être automatiquement annulée. De plus, l'AMF a le pouvoir discrétionnaire de refuser à une entreprise de lui accorder une autorisation ou d'annuler une autorisation si celle-ci ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public ou à une sous-traitance publique.

Accord de règlement de la Banque mondiale

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement était intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives au projet au Bangladesh mentionné précédemment et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner et de se voir octroyer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). La suspension pourrait être levée après une période de 8 ans si les conditions énoncées sont pleinement respectées. Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, la Société et certaines de ses autres sociétés affiliées demeurent autorisées à soumissionner et à se voir attribuer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale; elles doivent pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées.

32. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Accord de règlement de la Banque africaine de développement

Le 1^{er} octobre 2015, la Société a annoncé qu'un accord de règlement avait été conclu avec la Banque africaine de développement en ce qui a trait à des allégations de corruption dans deux pays africains. L'accord de règlement comprend le paiement, par le Groupe SNC-Lavalin inc., d'un montant de 1,9 million \$ à la Banque africaine de développement (l'« accord de règlement de la Banque africaine de développement »). Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque africaine de développement en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque africaine de développement.

Régime d'intégrité du Canada

Le 3 juillet 2015, le gouvernement canadien a annoncé la mise en place d'un régime d'intégrité aux fins du processus d'approvisionnement et des transactions immobilières. L'étendue des infractions qui peuvent rendre un fournisseur inadmissible à faire affaire avec le gouvernement fédéral est vaste et englobe les infractions en vertu du Code criminel, de la *Loi sur la concurrence* et de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*, entre autres. Certaines des infractions qui rendent le fournisseur inadmissible comprennent : la corruption, la fraude, le blanchiment d'argent, la falsification de livres et documents, l'extorsion et les infractions liées au trafic de stupéfiants. Un fournisseur reconnu coupable de l'une des infractions énumérées peut-être déclaré inadmissible à participer aux projets du gouvernement fédéral en matière d'approvisionnement pour une durée de 10 ans. Cependant, le régime d'intégrité prévoit une réduction de la période d'inadmissibilité pouvant aller jusqu'à 5 ans si un fournisseur peut démontrer qu'il a coopéré avec les autorités chargées de l'application des lois ou pris des mesures correctrices en vue de remédier aux actes d'inconduite.

Si un fournisseur est accusé de l'une des infractions figurant sur la liste (comme c'est actuellement le cas pour la Société), il peut, en vertu du régime d'intégrité, ne pas être admissible à faire affaire avec le gouvernement canadien pendant que le processus judiciaire est en cours.

Si un fournisseur demande la réduction de sa période d'inadmissibilité, ou si un fournisseur accusé de l'une des infractions figurant sur la liste est avisé de son inadmissibilité potentielle à l'exercice d'activités d'affaires auprès du gouvernement canadien, il peut se voir imposer une entente administrative aux fins de sa surveillance comme condition à l'obtention d'une réduction de sa période d'inadmissibilité ou au maintien de son admissibilité. Les ententes administratives comprennent des conditions et des mesures de conformité qui doivent être respectées par le fournisseur s'il souhaite demeurer admissible à la conclusion de contrats avec le gouvernement fédéral.

Le 10 décembre 2015, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada en vertu du régime d'intégrité.

Le défaut de la Société de se conformer aux modalités de toute autorisation de l'AMF, de l'accord de règlement de la Banque mondiale, de l'accord de règlement de la Banque africaine de développement ou de l'entente administrative conclue avec Services publics et Approvisionnement Canada pourrait entraîner des conséquences sérieuses pour la Société, y compris de nouvelles sanctions, des poursuites ou la suspension de l'admissibilité à faire affaire avec le gouvernement ou les organismes qui participent aux projets financés par ces entités ou à contribuer à ces projets. La Société prend actuellement des mesures qui devraient atténuer ce risque.

Autres enquêtes

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et au sujet d'autres questions. En outre, Pierre Duhaime et Riadh Ben Aïssa, d'anciens employés de la Société, ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant au sujet d'un projet mené par la Société dans la province de Québec.

Le 1^{er} octobre 2014, M. Ben Aïssa a inscrit un plaidoyer de culpabilité au Tribunal pénal fédéral suisse à certaines accusations criminelles portées contre lui. Ces accusations faisaient suite à une longue enquête menée par les autorités suisses et à la détention, d'avril 2012 à octobre 2014, de M. Ben Aïssa par les autorités suisses. La Société a été reconnue partie lésée dans le cadre de la procédure suisse et s'est vu octroyer, pour certains délits pour lesquels M. Ben Aïssa a plaidé coupable, une somme équivalente à 17,2 millions \$ CA (ce qui correspond à 12,9 millions de francs suisses et à 2,0 millions \$ US) plus les intérêts, dont une tranche de 11,9 millions \$ CA a été reçue au 31 décembre 2015, le solde devant être reçu par suite de la vente forcée de biens saisis.

32. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre des enquêtes mentionnées ci-dessus seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours mentionnées précédemment, dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets menés par certains organismes administratifs (tels que ceux prévus dans l'accord de règlement de la Banque mondiale) ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

L'issue des enquêtes ou des accusations susmentionnées pourrait, entre autres, donner lieu : i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à continuer son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces accusations, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes ou accusations (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale), ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces accusations ou enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale) pourraient avoir une incidence sur le déroulement des recours collectifs mentionnés ci-dessous.

En raison des incertitudes entourant l'issue des accusations et de chacune des enquêtes susmentionnées, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces accusations ou enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus, à l'accord de règlement de la Banque mondiale et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

32. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

B) RECOURS COLLECTIFS

Le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les défendeurs dans le cadre de la Requête québécoise sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs, anciens et actuels, et certains de ses anciens dirigeants. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Les défendeurs dans le cadre du Recours ontarien sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs, anciens et actuels, et certains de ses anciens dirigeants. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité prévue par la loi et en common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient de fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le résultat net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse du cours de marché des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a diffusé un communiqué de presse daté du 28 février 2012, ainsi que d'autres dommages-intérêts et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'autres diverses baisses du cours des actions.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les réclamations des demandereses soient limitées à celles fondées sur la responsabilité prévue par les lois sur les valeurs mobilières découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demandereses à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, à l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges, pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

C) AUTRES

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle SNC-Lavalin compte parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs. SNC-Lavalin, entre autres parties, a déposé un avis d'appel de cette décision de la Cour supérieure pour contester le fondement juridique et le partage des responsabilités. En vertu du jugement de la Cour, SNC-Lavalin assumerait environ 70 % des dommages-intérêts, dont une part importante devrait être recouvrée auprès des assureurs externes de la Société. En plus de l'appel de cette décision, des recours en garantie ont été déposés contre une autre partie, ce qui pourrait réduire la part des dommages-intérêts de SNC-Lavalin.

32. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Litiges

SNC-Lavalin est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités; cette section décrit certaines poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités, notamment des mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre SNC-Lavalin, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

Bien que SNC-Lavalin ne puisse prévoir avec certitude l'issue des poursuites judiciaires décrites ci-dessous, ou le moment où elles auront lieu, d'après les informations actuellement disponibles (qui, dans certains cas, sont incomplètes), SNC-Lavalin estime être en mesure de présenter de solides arguments à l'égard de ces allégations et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

SNC-Lavalin Inc., une filiale de SNC-Lavalin, et un partenaire dans un partenariat sont parties à des procédures d'arbitrage avec un client qui réclame des dommages-intérêts relativement à la conception et à la construction d'une installation minière. Le client allègue, entre autres, qu'il y a eu rupture de contrat et négligence, négligence grave et négligence découlant de fausses représentations. SNC-Lavalin Inc. et son partenaire dans le partenariat ont entrepris un processus d'arbitrage distinct afin de recouvrer des montants à recevoir, mais impayés aux termes de l'entente avec le client. Le mécanisme de règlement des différends est assujéti à un arbitrage confidentiel et exécutoire.

SNC-Lavalin Inc. a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que SNC-Lavalin Inc. a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. SNC-Lavalin a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que SNC-Lavalin a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir une compensation.

Une filiale en propriété exclusive liée à un projet précis de SNC-Lavalin (la « filiale de SNC ») a reçu un avis à l'égard d'un processus d'arbitrage d'un client pour, entre autres, rupture de contrat et négligence grave relativement à la conception et à la construction d'une installation. La filiale de SNC a présenté une demande reconventionnelle relative à des factures impayées et des frais découlant de la résiliation, en plus du remboursement de fonds prélevés de manière inappropriée conformément à une garantie bancaire.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général, de déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, y compris les réclamations présentées, notamment, par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

33. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le tableau suivant présente le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location en vertu de contrats de location simple non résiliables de SNC-Lavalin au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 :

	31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Moins de 1 an	105 099 \$	114 563 \$
Plus de 1 an mais moins de 5 ans	213 155	211 257
Plus de 5 ans	112 896	76 983
	431 150 \$	402 803 \$

Les paiements de SNC-Lavalin en vertu des contrats de location simple constatés comme dépense en résultat net s'élevaient à 128,3 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (118,9 millions \$ en 2014).

Au 31 décembre 2015, les paiements minimaux futurs au titre de la sous-location que l'on s'attend à recevoir en vertu de contrats de sous-location non résiliables s'élevaient à 38,4 millions \$ et se détaillaient comme suit : 6,2 millions \$ dans moins de 1 an, 22,4 millions \$ dans plus de 1 an mais moins de 5 ans et 9,8 millions \$ dans plus de 5 ans. Au 31 décembre 2014, le total des paiements minimaux futurs au titre de la sous-location que l'on s'attendait à recevoir dans le cadre de contrats de sous-location non résiliables était négligeable.

34. RÉMUNÉRATION

A) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel, y compris les charges comptabilisées au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des jetons de présence des administrateurs, sont analysées dans le tableau suivant :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Avantages du personnel à court terme ⁽¹⁾	3 784 939 \$	2 981 745 \$
Rémunération fondée sur des actions	21 625	17 117
Régimes de retraite à cotisations définies	58 536	56 791
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	13 592	8 359
	3 878 692 \$	3 064 012 \$

⁽¹⁾ Les avantages du personnel à court terme comprennent principalement les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés de maladie, l'intéressement et les primes, les avantages non monétaires et les indemnités de cessation d'emploi dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET JETONS DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Les charges comptabilisées au titre de la rémunération des principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs, représentant 131 personnes (149 personnes en 2014) et comprenant tous les membres exécutifs du comité de gestion de la Société et tous les administrateurs du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc., même s'ils ont rendu des services pendant une partie de l'exercice seulement, sont détaillées comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Avantages du personnel à court terme ⁽²⁾	63 164 \$	55 435 \$
Rémunération fondée sur des actions	13 137	6 515
Indemnité de cessation d'emploi	10 642	661
Régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	3 648	2 597
	90 591 \$	65 208 \$

⁽²⁾ Les avantages du personnel à court terme comprennent principalement les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés de maladie, l'intéressement et les primes, ainsi que les avantages non monétaires.

35. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intragroupe tirés de produits provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'investissement de Capital. Les profits découlant des transactions avec des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intragroupe est présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT DE CAPITAL	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRAGROUPE
AltaLink ⁽¹⁾	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils étaient générés, puisque les transactions étaient considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
Investissements de Capital comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par des investissements de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par des investissements de Capital en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

⁽¹⁾ Jusqu'au 1^{er} décembre 2014, qui est la date d'effet de cession d'AltaLink (voir la note 5A), AltaLink était une filiale de la Société.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, SNC-Lavalin a constaté des produits de 733,9 millions \$ (607,8 millions \$ en 2014) tirés de contrats avec des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 157,1 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (171,4 millions \$ en 2014). Pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} décembre 2014, les produits intragroupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 1 290,7 millions \$ ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés. Par suite de la cession d'AltaLink, les produits générés par des transactions avec AltaLink réalisées après le 1^{er} décembre 2014 sont constatés par la Société dans son compte consolidé de résultat.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 65,4 millions \$ au 31 décembre 2015 (60,7 millions \$ en 2014). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 94,2 millions \$ au 31 décembre 2015 (96,4 millions \$ en 2014). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 113,9 millions \$ au 31 décembre 2015 (45,9 millions \$ en 2014).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

36. FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les principales filiales, coentreprises, entreprises communes et entreprises associées de la Société au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, sauf indication contraire, ainsi que leur territoire de constitution et le pourcentage d'actions avec droit de vote, dont la Société a la propriété véritable ou sur lesquels elle exerce le contrôle ou la direction, directement ou indirectement, ou le pourcentage de participation dans des partenariats, sont présentés ci-dessous :

	2015	2014	
FILIALES	%	%	PAYS
Candu Energy inc.	100,0	100,0	Canada
Evergreen Rapid Transit Holdings Inc.	100,0	100,0	Canada
Infrastructure Famille Santé Inc.	100,0	100,0	Canada
InPower BC General Partnership	100,0	100,0	Canada
Interfleet Technology Limited	100,0	100,0	Royaume-Uni
Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A.	100,0	100,0	Colombie
Kentz Corporation Limited	100,0	100,0	Îles de la Manche
MDH Engineered Solutions Corp.	100,0	100,0	Canada
Okanagan Lake Concession Limited Partnership	100,0	100,0	Canada
Programmes de défense SNC-Lavalin inc.	100,0	100,0	Canada
P.T. SNC-Lavalin TPS	95,0	95,0	Indonésie
Rainbow Hospital Partnership	100,0	100,0	Canada
S.A. SNC-Lavalin N.V.	100,0	100,0	Belgique
SNC-Lavalin (GB) Limited	100,0	100,0	Angleterre
SNC-Lavalin (Malaysia) Sdn. Bhd.	100,0	100,0	Malaisie
SNC-Lavalin (Proprietary) Limited	100,0	100,0	Afrique du Sud
SNC-Lavalin Aéroports S.A.S.U.	100,0	100,0	France
SNC-Lavalin Algérie EURL	100,0	100,0	Algérie
SNC-Lavalin Arabia LLC	100,0	100,0	Arabie saoudite
SNC-Lavalin ATP Inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Australia Pty. Ltd.	100,0	100,0	Australie
SNC-Lavalin Capital inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Chile S.A.	100,0	100,0	Chili
SNC-Lavalin Construction (Atlantique) inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction (Ontario) Inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Constructors Inc.	100,0	100,0	États-Unis
SNC-Lavalin Constructors International inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Constructors (Pacific) Inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Engineering India Private Limited	100,0	100,0	Inde
SNC-Lavalin Engineers & Constructors, Inc.	100,0	100,0	États-Unis
SNC-Lavalin Europe B.V.	100,0	100,0	Pays-Bas
SNC-Lavalin Europe S.A.S.	100,0	100,0	France
SNC-Lavalin GEM Ontario inc. (anciennement DBA Engineering Ltd.)	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin GEM Québec inc. (anciennement Groupe Qualitas inc.)	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Grands Projets inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin International inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin International S.A.S.	100,0	100,0	France
SNC-Lavalin Nucléaire inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin O&M Solutions Inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Opérations et Maintenance inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Perú S.A.	100,0	100,0	Pérou

36. FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

	2015	2014	
FILIALES	%	%	PAYS
SNC-Lavalin Polska Sp. Z o.o.	100,0	100,0	Pologne
SNC-Lavalin Projetos Industriais Ltda.	100,0	100,0	Brésil
SNC-Lavalin Romania S.A.	100,0	100,0	Roumanie
SNC-Lavalin S.A.S.	100,0	100,0	France
SNC-Lavalin Stavibel inc. (anciennement Groupe Stavibel inc.)	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin UK Limited	100,0	100,0	Royaume-Uni
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.	100,0	100,0	France
The SNC-Lavalin Corporation	100,0	100,0	États-Unis
Valerus Field Solutions Holdings LLC	100,0	100,0	États-Unis
	2015	2014	
COENTREPRISES	%	%	PAYS
Investissements de Capital			
407 East Development Group General Partnership	50,0	50,0	Canada
407 International inc. ⁽¹⁾	16,77	16,77	Canada
Chinook Roads Partnership	50,0	50,0	Canada
Crosslinx Transit Solutions General Partnership	25,0	–	Canada
Groupe infrastructure santé McGill, S.E.N.C. (anciennement Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C.) ⁽²⁾	60,0	60,0	Canada
Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C.	50,0	–	Canada
Rideau Transit Group Partnership	40,0	40,0	Canada
TC Dôme S.A.S. ⁽²⁾	51,0	51,0	France
Autre			
SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayeze Engineering Consultancies Company	50,0	50,0	Arabie saoudite
	2015	2014	
ENTREPRISES COMMUNES	%	%	PAYS
407 East Construction General Partnership	50,0	50,0	Canada
Crosslinx Transit Solutions Constructors G.P.	25,0	–	Canada
JV Vault	50,0	50,0	Canada
Signature sur le Saint-Laurent Construction S.E.N.C.	50,0	–	Canada
SLN-Aecon JV	50,0	50,0	Canada
SNC-Lavalin Gulf Contractors LLC	49,0	49,0	Émirats arabes unis
UGL Kentz Joint Venture	50,0	50,0	Australie
	2015	2014	
ENTREPRISES ASSOCIÉES	%	%	PAYS
Investissements de Capital			
InTransit BC Limited Partnership	33,3	33,3	Canada
Malta International Airport p.l.c. ⁽³⁾	15,5	15,5	Malte
Myah Tipaza S.p.A.	25,5	25,5	Algérie
Rayalseema Expressway Private Limited	36,9	36,9	Inde
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.	26,0	26,0	Algérie

⁽¹⁾ Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de 407 International inc., la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

⁽²⁾ Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans Groupe infrastructure santé McGill, S.E.N.C. et TC Dôme S.A.S., la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

⁽³⁾ Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

37. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 1^{er} février 2016, SNC-Lavalin a annoncé avoir conclu une entente visant la vente de sa participation indirecte dans SNC-Lavalin (Malta) Limited (« SNCL Malta ») à une société liée à Flughafen Wien AG pour une contrepartie en trésorerie d'environ 63 millions d'euros (environ 96 millions \$ CA), sous réserve de la satisfaction de certaines conditions de clôture par les deux parties et d'ajustements au titre du fonds de roulement. SNCL Malta est le propriétaire indirect de la participation de 15,5 % de la Société dans Malta International Airport p.l.c.

Équipe de direction

Neil Bruce

Président et
chef de la direction

Ian Edwards

Président, Infrastructures

José J. Suárez

Président, Mines et métallurgie

Christian Brown

Président, Pétrole et gaz

Alexander (Sandy) Taylor

Président, Énergie

Chantal Sorel

Directrice générale, Capital

Dale Clarke

Vice-président directeur,
Systèmes de gestion intégrée

Marie-Claude Dumas

Vice-présidente directrice,
Ressources humaines mondiales

Hartland J. A. Paterson

Vice-président directeur et
chef du contentieux

Alain-Pierre Raynaud

Vice-président directeur et
chef des affaires financières

Erik J. Ryan

Vice-président directeur,
Marketing, stratégie et
relations extérieures

Conseil d'administration

Lawrence N. Stevenson

Président du conseil

Neil Bruce

Président et chef de la direction

Jacques Bougie, O.C.

Président du comité de
gouvernance et d'éthique;
Membre du comité des
ressources humaines;
Membre du comité des risques
associés à la sécurité, au
milieu de travail et aux projets

Patricia A. Hammick, Ph.D.

Présidente du comité d'audit;
Membre du comité de
gouvernance et d'éthique;
Membre du comité des
ressources humaines

Lise Lachapelle

(jusqu'au 31 mars 2016)
Membre du comité de
gouvernance et d'éthique;
Membre du comité des risques
associés à la sécurité, au
milieu de travail et aux projets

Steven L. Newman

Membre du comité des
ressources humaines

Michael D. Parker, CBE

Membre du comité de
gouvernance et d'éthique;
Membre du comité des risques
associés à la sécurité, au
milieu de travail et aux projets

Jean Raby

Membre du comité d'audit

Alain Rhéaume

Président du comité des
ressources humaines;
Membre du comité d'audit

Chakib Sbiti

Membre du comité d'audit;
Membre du comité des risques
associés à la sécurité, au
milieu de travail et aux projets

Eric D. Siegel, IAS.A.

Président du comité des
risques associés à la sécurité,
au milieu de travail et aux
projets; Membre du comité
d'audit; Membre du comité
de gouvernance et d'éthique

Glossaire

Capital Le secteur Capital est la branche de la Société qui est dédiée aux investissements et à la gestion d'actifs. La Société effectue des investissements en capitaux propres dans certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau.

Carnet de commandes Indicateur prévisionnel des produits anticipés qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes. Les activités de la catégorie O&M sont exercées en vertu de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes de la catégorie O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) la durée du contrat; ou ii) les cinq prochaines années.

Contrat à prix forfaitaire Type de contrat pour lequel la Société effectue le travail requis pour le projet à un prix forfaitaire.

Contrat de type remboursable Type de contrat pour lequel la Société charge au client les coûts réels engagés, plus une marge pouvant prendre différentes formes, par exemple un prix forfaitaire par unité, un pourcentage des coûts engagés ou une commission fondée sur l'atteinte de certains objectifs, rendements ou jalons prévus au contrat. Les contrats de type remboursable comprennent également les contrats à taux unitaire, pour lesquels un montant fixe par quantité est chargé au client, et les contrats de type remboursable assortis d'un plafond.

Énergie Faisant partie des activités d'I&C, le secteur Énergie comprend des projets et des services liés à la production d'énergie hydroélectrique, nucléaire et thermique, à la production d'énergie renouvelable, à la valorisation énergétique des déchets, ainsi qu'aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

IAC Type de contrat en vertu duquel la Société fournit des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction.

Glossaire (suite)

IAGC Type de contrat en vertu duquel la Société fournit des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction.

IFRS Normes internationales d'information financière.

Infrastructures et construction Faisant partie des activités d'I&C, le sous-secteur Infrastructures et construction comprend des projets et des services professionnels dans un vaste éventail de secteurs incluant : hôpitaux, transport collectif, métro, routes, ponts, aéroports, ports et havres, architecture et ingénierie d'installations (structures, mécanique, électricité), industries (pharmaceutique, agroalimentaire, sciences de la vie, automatisation, procédés industriels), ingénierie géotechnique et essais des matériaux, et infrastructures hydriques et usines de traitement de l'eau. Par ailleurs, le sous-secteur Infrastructures et construction comprend des activités d'ingénierie dans plusieurs domaines : acoustique, qualité de l'air et changements climatiques, étude d'impact et mobilisation des collectivités, services géoenvironnementaux, évaluation et remise en état de sites, évaluation des risques et gestion des ressources hydriques.

Ingénierie et construction (« I&C ») Activités pour lesquelles la Société fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction et de mise en service. Certains contrats comprennent aussi des matériaux ou des services de construction multidisciplinaires, comme la prestation de services relatifs aux structures, à la mécanique, à l'électricité, à l'instrumentation et aux canalisations. La Société pourrait également être responsable non seulement d'offrir des services professionnels et techniques, mais aussi de fournir les matériaux et de fournir ou fabriquer de l'équipement, et pourrait être responsable des activités de construction. De plus, la Société fournit des services d'O&M pour plusieurs infrastructures, comme des autoroutes, des immeubles, des réseaux de transport léger sur rail et des centrales électriques, de même que des solutions de logistique pour des camps militaires et des baraquements de chantier.

Mines et métallurgie Faisant partie des activités d'I&C, le secteur Mines et métallurgie regroupe une expertise de calibre mondial et de solides compétences locales qui permettent d'offrir des solutions personnalisées à l'égard de projets de toute taille, portée ou complexité notamment dans les secteurs de l'aluminium, de l'or, du cuivre, du minerai de fer, du nickel, des engrais et des produits du soufre. Cela comprend une gamme complète d'activités et de services ayant trait aux études, aux investissements de maintien et à la consultation, ainsi que des projets d'envergure.

Opérations et maintenance (« O&M ») Faisant partie des activités d'I&C, le sous-secteur O&M comprend les contrats en vertu desquels la Société fournit des services d'exploitation et d'entretien dans les domaines d'affaires suivants : i) Solutions immobilières intégrées, ii) installations industrielles, iii) transport, et iv) défense et logistique.

Pétrole et gaz Faisant partie des activités d'I&C, le secteur Pétrole et gaz comprend des projets dans les secteurs en amont, intermédiaires et en aval (et l'infrastructure de soutien) exécutés pour d'importantes sociétés exerçant leurs activités dans l'industrie du pétrole, du gaz et des ressources, pour les aider à gérer le cycle de vie d'actifs, à partir de l'évaluation initiale jusqu'au démantèlement (dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation). Compte tenu de la façon dont le rendement de la Société est évalué, le secteur Pétrole et gaz comprend tous les projets qui étaient exécutés par Kentz au moment où elle a été acquise par la Société, en août 2014.

RAII Résultat avant les charges financières nettes et l'impôt sur le résultat.

RAIIA Résultat avant charges financières nettes, impôts sur le résultat et amortissements.

RAIIA ajusté Une mesure financière non définie par les IFRS, se définit comme le résultat avant les charges financières nettes, l'impôt sur le résultat et les amortissements, et ne comprend pas les gains ponctuels nets de change, les charges liées à la restructuration et à la rationalisation, ainsi que les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration engagés pour l'acquisition de Kentz en 2014.

RAII sectoriel Marge brute moins i) les frais de vente, généraux et administratifs directs; ii) les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui sont directement associés à des projets ou à des secteurs; et iii) les participations ne donnant pas le contrôle, avant impôts. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, les coûts de restructuration, la dépréciation du goodwill, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz, ne sont pas attribués aux secteurs de la Société.

Ratio de la dette avec recours sur le capital total Ce ratio compare le solde de la dette avec recours à la somme de la dette avec recours et des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les autres composantes des capitaux propres.

Ratio des octrois sur les produits Ratio obtenu en divisant le montant des contrats octroyés par le montant des produits pour une période donnée.

RCPMA Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires correspondant au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

Résultat dilué par action provenant d'I&C Mesure financière non conforme aux IFRS qui se définit comme le résultat net ajusté provenant d'I&C, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour la période.

Résultat net ajusté provenant d'I&C Mesure financière non conforme aux IFRS qui se définit comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C, à l'exclusion des gains ponctuels nets de change, des charges liées à la restructuration et à la rationalisation, ainsi que de l'amortissement des immobilisations incorporelles et des charges financières et frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration engagés pour l'acquisition de Kentz en 2014.

Trésorerie nette de la dette avec recours Trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale et la dette avec recours.

Statistiques des dix derniers exercices

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE \$CA, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)	IFRS						PCGR DU CANADA			
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Produits										
Provenant d'I&C	9 363,5	7 334,7	7 149,3	7 525,9	6 708,5	5 521,6	5 721,5	6 759,9	6 420,2	4 937,0
Provenant du secteur Capital	223,4	904,1	763,8	565,1	501,4	442,7	380,2	347,0	309,4	218,0
	9 587,0	8 238,8	7 913,2	8 091,0	7 209,9	5 964,3	6 101,7	7 106,9	6 729,6	5 155,0
Marge brute	1 432,8	1 340,8	1 115,8	1 355,0	1 252,1	1 271,4	1 151,1	1 012,9	565,3	542,6
Frais de vente, généraux et administratifs	855,6	841,4	836,6	855,5	656,6	583,2	545,6	515,2	392,8	285,2
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill	116,4	109,9	123,5	—	—	—	—	—	—	—
Dépréciation d'investissements	—	28,5	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	19,6	62,5	—	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Kentz	94,0	36,5	—	—	—	—	—	—	—	—
(Gain) perte sur cessions d'investissements de Capital	(174,4)	(1 615,4)	(73,0)	—	—	(29,6)	—	—	—	5,8
RAII ⁽¹⁾	521,6	1 877,4	228,8	499,5	595,6	717,8	605,5	497,7	172,5	251,6
Charges financières nettes										
Provenant d'I&C	(7,7)	38,9	19,5	13,7	15,5	26,0	16,0	(13,7)	(32,1)	(21,0)
Provenant du secteur Capital	8,0	180,9	131,2	112,5	99,7	85,1	112,2	108,2	104,6	74,3
Résultat avant impôts sur le résultat	521,3	1 657,6	78,1	373,4	480,3	606,7	477,3	403,2	100,0	198,3
Impôts sur le résultat	83,7	323,0	41,7	67,0	94,4	120,4	108,2	85,1	23,5	55,0
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	9,7	5,6	9,2	7,3
Résultat net provenant des activités poursuivies	437,5	1 334,6	36,4	306,3	385,9	486,3	359,4	312,5	67,3	136,0
Résultat net provenant des activités abandonnées	—	—	—	—	—	—	—	—	84,1	21,8
Résultat net	437,5	1 334,6	36,4	306,3	385,9	486,3	359,4	312,5	151,4	157,8
Résultat net attribuable aux éléments suivants										
Actionnaires de SNC-Lavalin	404,3	1 333,3	35,8	305,9	377,4	475,5	359,4	312,5	151,4	157,8
Participations ne donnant pas le contrôle	33,2	1,2	0,6	0,4	8,5	10,7	—	—	—	—
Résultat net	437,5	1 334,6	36,4	306,3	385,9	486,3	359,4	312,5	151,4	157,8
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin ⁽²⁾	12,0 %	58,7 %	1,6 %	14,6 %	19,1 %	28,2 %	27,3 %	29,1 %	16,4 %	19,0 %
Acquisition d'immobilisations corporelles										
Provenant d'I&C	116,0	70,2	55,5	96,2	67,2	46,0	32,4	46,3	41,2	37,7
Provenant du secteur Capital	—	1 522,4	1 545,9	849,2	545,8	402,0	274,1	193,5	308,6	182,5
	116,0	1 592,5	1 601,5	945,4	613,0	448,0	306,5	239,8	349,8	220,2
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants										
Provenant d'I&C	162,4	113,7	67,9	61,6	45,4	39,6	43,5	41,9	35,2	28,2
Provenant du secteur Capital	—	53,5	133,1	99,2	93,1	86,9	86,6	88,1	76,9	52,4
	162,4	167,2	201,0	160,8	138,5	126,5	130,1	130,0	112,1	80,6
RAIIA ⁽¹⁾										
Provenant d'I&C	333,7	(160,0)	(131,6)	273,1	389,9	513,7	482,7	388,9	70,1	185,8
Provenant du secteur Capital	350,3	2 233,1	617,8	387,2	344,1	330,6	252,9	238,8	214,5	146,4
	684,0	2 073,1	486,2	660,3	734,0	844,3	735,6	627,7	284,6	332,2

(1) Le RAI, une mesure financière non définie par les IFRS, est définie comme le résultat avant les charges financières nettes et l'impôt sur le résultat. Le RAI A : une mesure financière non définie par les IFRS, est définie comme le résultat avant charges financières nettes, impôts sur le résultat et amortissements. En vertu des PCGR du Canada, ces mesures étaient ajustées pour y inclure les participations ne donnant pas le contrôle.

(2) Excluant les autres éléments des capitaux propres.

Note : Les chiffres de 2009 et des périodes antérieures ont été établis conformément aux PCGR du Canada et n'ont pas été retraités, car ils ont trait à des périodes précédant la date de transition aux Normes internationales d'information financière (les «IFRS»). Le résultat net pour les périodes antérieures à la date de transition n'inclut pas les participations ne donnant pas le contrôle, car elles étaient présentées séparément de l'avoir des actionnaires, conformément aux PCGR du Canada. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres.

Statistiques des dix derniers exercices (suite)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE \$CA, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)	IFRS						PCGR DU CANADA			
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Informations supplémentaires :										
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C	95,8	(300,5)	(245,8)	149,0	246,2	340,6	322,5	275,3	128,1	142,9
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant du secteur Capital :										
Provenant de l'Autoroute 407	125,8	122,5	114,1	100,6	77,2	50,3	9,8	20,0	10,1	8,1
Provenant d'AltaLink	—	175,6	91,8	54,4	33,8	22,9	20,7	11,4	11,2	7,8
Provenant des autres investissements	182,7	1 335,9	75,7	1,8	20,2	61,7	6,4	5,8	2,1	(1,0)
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	404,3	1 333,3	35,8	305,9	377,4	475,5	359,4	312,5	151,4	157,8
Résultat par action (\$)										
De base	2,68	8,76	0,24	2,03	2,50	3,15	2,38	2,07	1,00	1,05
Dilué	2,68	8,74	0,24	2,02	2,48	3,12	2,36	2,05	0,99	1,03
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)										
De base	150 918	152 218	151 497	151 058	150 897	151 020	151 042	150 925	151 172	151 034
Dilué	150 988	152 605	151 814	151 304	151 940	152 277	151 992	152 265	152 697	152 685
Dividendes annuels déclarés par action (\$)	1,01	0,97	0,93	0,89	0,85	0,72	0,62	0,51	0,39	0,30

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE \$CA, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)	IFRS						PCGR DU CANADA			
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre d'employés	36 754	42 003	29 714	33 909	28 100	23 923	21 948	21 260	18 691	13 297
Carnet de commandes	11 991,9	12 325,5	8 287,8	10 133,4	10 088,0	9 715,9	8 258,5	7 249,5	8 527,4	8 472,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 581,8	1 702,2	1 108,7	1 174,9	1 231,0	1 235,1	1 218,2	988,2	1 088,6	1 106,3
Fonds de roulement	108,1	(365,4) ⁽³⁾	(527,0)	(267,9)	32,0	679,9	544,1	276,4	270,2	300,3
Immobilisations corporelles										
Provenant d'I&C	265,1	246,1	180,4	193,1	159,9	115,2	114,0	123,4	112,0	94,3
Provenant du secteur Capital	—	—	5 132,0	3 470,0	2 637,7	2 072,8	2 217,0	1 750,7	1 640,7	1 439,3
	265,1	246,1	5 312,4	3 663,1	2 797,6	2 188,0	2 331,0	1 874,1	1 752,7	1 533,6
Dettes à long terme avec recours	349,1	348,9	348,7	348,5	348,4	348,2	452,9	104,7	104,6	104,5
Dettes à long terme sans recours										
Provenant d'I&C	—	—	—	—	—	—	—	—	—	26,2
Provenant du secteur Capital	525,8	530,7	3 536,9	2 000,7	1 561,4	1 529,0	2 005,5	2 003,3	1 971,0	1 650,5
	525,8	530,7	3 536,9	2 000,7	1 561,4	1 529,0	2 005,5	2 003,3	1 971,0	1 676,7
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	3 868,2	3 313,8 ⁽³⁾	2 036,7	2 075,4	1 883,1	1 816,8	1 434,7	1 089,2	922,4	901,9
Valeur comptable d'une action (\$)	25,83	21,73 ⁽³⁾	13,42	13,74	12,47	12,03	9,50	7,21	6,11	5,97
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	149 772	152 465	151 807	151 069	151 034	151 034	151 033	151 033	151 038	151 032
Prix de l'action à la fermeture du marché (\$)	41,12	44,31	47,79	40,32	51,08	59,77	53,99	39,69	48,14	31,47
Capitalisation boursière	6 158,6	6 755,7	7 254,8	6 091,1	7 714,8	9 027,3	8 154,3	5 994,5	7 271,0	4 753,0

⁽³⁾ En 2015, la Société a complété la répartition préliminaire du prix d'acquisition de Kentz et a révisé de manière rétrospective l'incidence des modifications qui ont été apportées à la répartition préliminaire du prix d'acquisition.

Informations aux actionnaires

Informations sur le titre

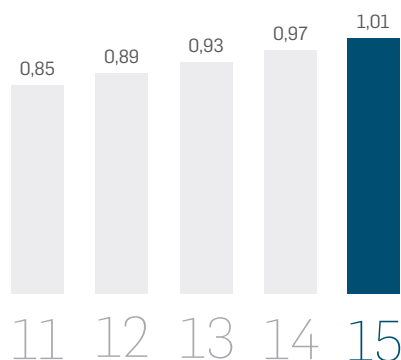
INSCRIPTION : **Bourse de Toronto**
 SYMBOLE : **SNC**
 ACTIONS EN CIRCULATION : **149.8 millions (31 décembre 2015)**
 CAPITALISATION BOURSIÈRE : **6 159 millions \$ (31 décembre 2015)**

Activité et capitalisation boursière

	VOLUME (M)	HAUT (\$)	BAS (\$)	PRIX DE FERMETURE (\$)	CAPITALISATION BOURSIÈRE AU 31 DÉCEMBRE (M \$)
2015	178,1	47,40	35,89	41,12	6 159
2014	166,3	59,63	38,70	44,31	6 756
2013	168,0	49,85	39,47	47,79	7 255
2012	222,7	55,95	34,36	40,32	6 091
2011	122,8	63,23	38,51	51,08	7 715

Dividendes

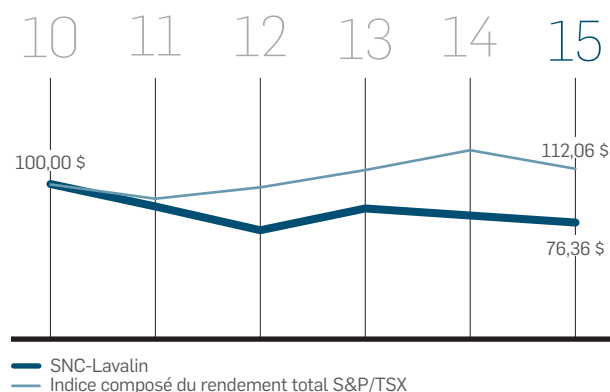
Dividendes déclarés pour les cinq dernières années
 (EN \$ CA)



Graphique sur le rendement

Le graphique sur le rendement suivant indique le rendement cumulé total sur cinq ans en supposant un placement de 100 \$ effectué le 31 décembre 2010 dans des actions ordinaires de SNC-Lavalin et dans l'indice composé du rendement total S&P/TSX.

Rendement cumulé total sur cinq ans d'un placement de 100 \$
 (EN SUPPOSANT LE REINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES)



Instrument d'emprunt

Débetures, valeur nominale de 350 millions \$, 6,19 %, échéant en juillet 2019

Cotes de crédit

AGENCE DE COTATION	COTES ET PERSPECTIVES
Standard & Poor's Ratings Services	BBB / négative
DBRS	BBB / stable

Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra le jeudi 5 mai 2016, à 11 h, heure avancée de l'Est, au Palais des congrès, 1001 Place Jean-Paul-Riopelle.

Dates importantes en 2016

	PUBLICATION DES RÉSULTATS	CLÔTURE DES REGISTRES POUR DIVIDENDES	PAIEMENT DES DIVIDENDES
T1	5 mai	19 mai	2 juin
T2	4 août	18 août	1 ^{er} septembre
T3	3 novembre	17 novembre	1 ^{er} décembre

Note : Les dividendes sont sujets à l'approbation du conseil d'administration. Ces dates pourraient être modifiées sans préavis.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La Société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres

Si vous souhaitez modifier votre adresse, éliminer les envois multiples, transférer des actions de SNC-Lavalin ou si vous souhaitez obtenir d'autres informations sur votre compte d'actionnaire, comme les dividendes et inscriptions, veuillez communiquer avec :

Services aux investisseurs Computershare inc.
 100 University Ave., 8th Floor, North Tower, Toronto ON, M5J 2Y1
 Téléphone : 1-800-564-6253
 Site Web : www.centredesinvestisseurs.com

Auditeur indépendant

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
 Montréal QC

Relations avec les investisseurs

Denis Jasmin, vice-président, Relations avec les investisseurs
denis.jasmin@snclavalin.com
514-393-1000

Gouvernance

Notre site Web contient des renseignements sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise, y compris notre Code d'éthique et de conduite dans les affaires, et les mandats du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, ainsi que diverses descriptions de poste. Pour en apprendre davantage, accédez à www.snclavalin.com et cliquez sur le lien À propos.

Code d'éthique et de conduite dans les affaires

Notre Code d'éthique et de conduite dans les affaires vise à promouvoir l'intégrité et la transparence dans la conduite de nos affaires et dans nos relations avec nos collègues, nos administrateurs, nos actionnaires et nos partenaires, y compris nos clients, nos associés et nos fournisseurs. Pour en apprendre davantage sur notre Code d'éthique et de conduite dans les affaires, accédez à www.snclavalin.com/fr/code-ethique.

Circulaire de sollicitation de procurations

La circulaire de sollicitation de procurations contient des informations sur les rapports émis par le conseil et nos administrateurs, ainsi que des détails sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise. Ce document peut être consulté en ligne au www.snclavalin.com.

À vous la parole

Si vous souhaitez poser une question à l'Assemblée annuelle des actionnaires, vous pouvez la poser en personne. Vous pouvez également envoyer votre question par écrit à la vice-présidente et secrétaire de l'entreprise à l'adresse suivante :

Vice-présidente et secrétaire de l'entreprise
455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal QC, H2Z 1Z3, Canada

Siège social

Groupe SNC-Lavalin inc.
455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal QC, H2Z 1Z3, Canada

www.snclavalin.com

Nous vous invitons à visiter le www.snclavalin.com pour en apprendre davantage sur SNC-Lavalin, sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise et nos documents d'information continue, et pour obtenir des copies électroniques de ceux-ci et d'autres rapports.

English copies

To download the English version of this report or to order a copy, please visit the Investors section at www.snclavalin.com.

Références à « Société » ou « SNC-Lavalin »

Dans le présent rapport financier, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou filiales.

63

ARBRES SAUVÉS

(équivalent à 4 terrains de tennis)



2 806 kg

RÉDUCTION DE DÉCHETS SOLIDES

(57 conteneurs à déchets)

228 914 L

D'EAU

(654 jours en consommation d'eau)



12 kg NOx

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

(émissions d'un camion pendant 37 jours)



9 205 kg CO₂

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

(émissions de 3 voitures pendant une année)

55 GJ

ÉNERGIE NETTE ÉCONOMISÉE

(254 393 ampoules de 60W pendant une heure)

À propos de la production de ce rapport financier

SNC-Lavalin reconnaît l'importance de contribuer à la sauvegarde de notre environnement en utilisant pour son rapport financier un papier provenant de forêts bien gérées ou d'autres sources contrôlées certifiées conformément aux normes internationales du Forest Stewardship Council.

Ce rapport financier est imprimé sur un papier accrédité Choix environnemental (EcoLogo) contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, désencré par un procédé sans chlore et fabriqué à l'aide de biogaz, comme source d'énergie.

L'utilisation de papier recyclé, plutôt que de papier fait de fibres vierges, dans ce rapport financier, contribue à protéger l'environnement de plusieurs façons.

Pour en savoir plus sur SNC-Lavalin et pour consulter la liste de nos bureaux, nous vous invitons à visiter notre site Internet à www.snc-lavalin.com.

L'impact écologique est calculé en comparant l'utilisation de papier Rolland Enviro100 de Cascades, fabriqué à 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC, à l'utilisation de papier ne contenant que des fibres vierges (papier de pâte maigre non couché). Ces estimations ont été faites à l'aide du calculateur Rolland Entreprises Environmental Calculator.

www.papercalculator.org



100 %



EcoLogo



PROCESSED CHLORINE FREE



BIOGAZ ÉNERGIE



SNC • LAVALIN

Siège social

455, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1Z3 Canada
Tél. : 514 393-1000 Téléc. : 514 866-0795